LE DEVOIR

Vol. LXXV — No 254 | Averses en après-midi. Max.: 10. **(détail page 22)** | Montréal, jeudi 1er novembre 1984 | Côte-Nord, Abitibi à Gaspésie: 45 cents; Nouveau-Brunswick: 50 cents; Toronto: 50 cents | **35 CENTS**

Le dimanche pourquoi pas...

l'impromptu Cuisine française

1265 o, rue bernard, outremont 270-2411

L'assassinat de Mme Gandhi provoque une vague de violence

Des sikhs sont attaqués un peu partout; le couvre-feu est imposé

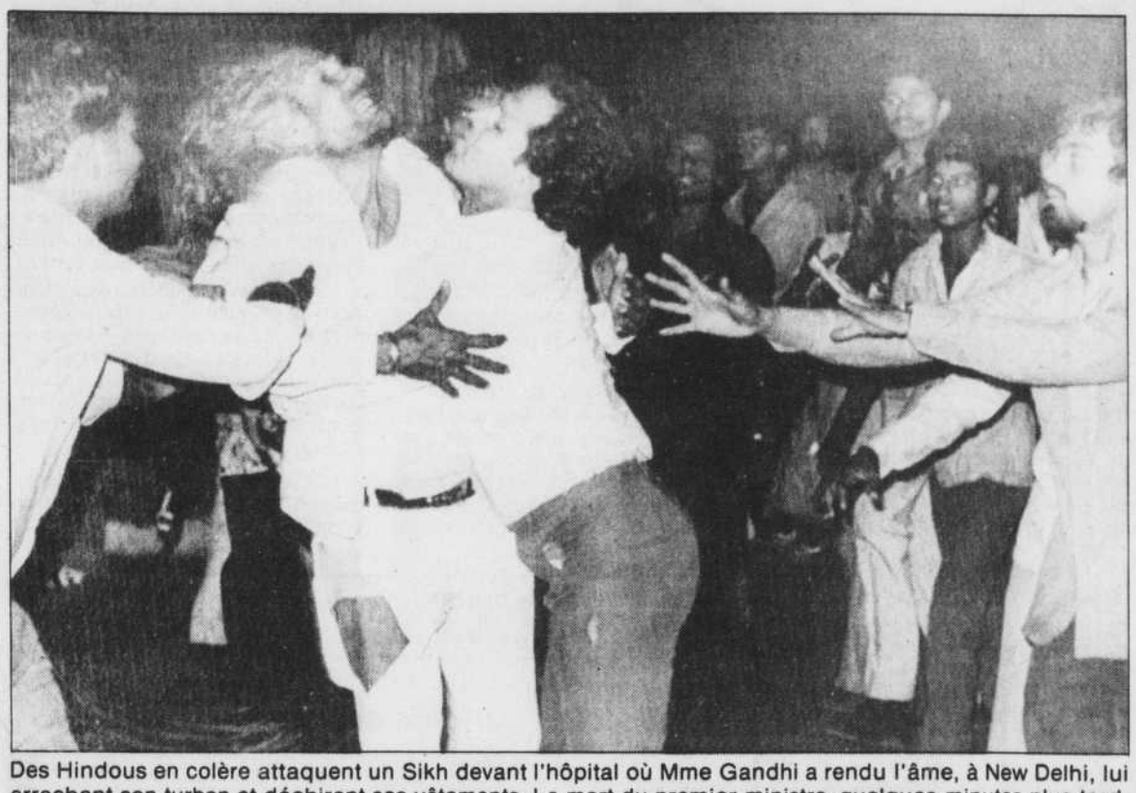

Des Hindous en colère attaquent un Sikh devant l'hôpital où Mme Gandhi a rendu l'âme, à New Delhi, lui arrachant son turban et déchirant ses vêtements. La mort du premier ministre, quelques minutes plus tard, a déclenché une nouvelle flambée de violence dans la capitale et le pays, faisant au moins un mort et plusieurs blessés. (Photolaser AP)

NEW DELHI (d'après AFP, AP, Reuter) — L'assassinat du premier ministre Indira Gandhi par deux membres sikhs de sa garde personnelle a donné naissance, hier soir, à une nouvelle flambée de violence religieuse qui a embrasé la capitale et d'autres grandes villes indiennes.

Ainsi, au moins une personne a été tuée et plusieurs autres ont été sérieusement blessées hier à New Delhi.

Un cadavre mutilé a été découvert dans le sud de New Delhi, a précisé l'agence *PTI*, citant des sources policières.

Les sikhs, facilement reconnaissables à leur barbe et leur turban, sont l'objet d'attaques de la part de groupes d'hindous, à New Delhi mais aussi dans les principales villes du pays : Calcutta, Bombay, Madras et Bengalore.

Le gouvernement fédéral a imposé le couvre-feu dans trois villes afin de contrôler l'agitation créée par l'annonce de la mort de Mme Gandhi. Ces villes sont Agartala, capitale de l'État de Tripura (nord-est de l'Inde), Jammu, capitale d'hiver du Cachemire (nord), et Jabalpur, dans l'État de Madhya Pradesh (centre de l'Inde).

Les rassemblements de plus de cinq personnes ont été interdits dans toutes les zones touchées par la violence, a indiqué *PTI*.

À Calcutta, où l'armée a été appelée à la rescousse pour tenter d'enrayer la violence, une foule en colère a tranché le nez d'une personne et la main d'une autre. Un temple sikh a été incendié, et de nombreux sikhs poursuivis dans la rue par des groupes d'hindous ont cherché refuge dans des postes de police.

Les policiers ont lancé des gazs lacrymogènes et ouvert le feu sur des foules qui tentaient d'allumer des incendies, selon des témoins. Le correspondant de l'AFP a indiqué que de nombreux hôtels et magasins avaient été saccagés hier soir.

Des incidents ont également eu lieu à Bihar et à Jammu, où une centaine de personnes ont attaqué un conducteur sikh et l'ont blessé grièvement à la tête. Son état serait critique, selon PTI.

Le fils de Mme Gandhi, Rajiv Gandhi, a été nommé dans la soirée premier ministre, a annoncé un communiqué officiel. M. Gandhi, ancien pilote de ligne, est âgé de 39 ans.

Dans un message à la nation indienne diffusé par la radio et la télévision d'État quelques heures après sa nomination, le fils du premier ministre assassiné a déclaré que « rien ne blesserait plus l'âme de notre Indira Gandhi bien-aimée que des explosions de violence » dans le pays.

« La nécessité première à présent est de garder notre équilibre », a ajouté Rajiv Gandhi. « Nous pouvons et devons faire face à cette tragique épreuve avec (...) courage et sagesse (...). Nous ne devons pas laisser l'émotion s'emparer du meilleur de nous, car la passion obscurcirait notre jugement », a-t-il poursuivi.

Le gouvernement a décrété un deuil national de 12 jours, alors que les obsèques de Mme Gandhi auront lieu samedi.

Le corps de Mme Indira Gandhi a été ramené hier soir de l'hôpital où elle est décédée à sa résidence, devant laquelle elle était tombée 14 heures plus tôt sous le feu de ses meurtriers.

Le corps drapé dans un drapeau tricolore aux couleurs indiennes (vert, orange et blanc) a été trans-

Voir page 12: L'assassinat

Mme Indira Gandhi
1917-1984

La « Dame de fer » — *page 5*

Rajiv Gandhi, le nouveau premier ministre de l'Inde

Le « petit Pendjab » de Londres en liesse

SOUTHALL, Angleterre (Reuter, AFP) — À l'annonce de la mort d'Indira Gandhi, les habitants sikhs de Southall, dans la banlieue de Londres, sont sortis de leurs maisons pour crier leur joie et offrir des caramels mous aux passants.

Sitôt après avoir appris l'assassinat par la radio, à l'aube, les 26 000 sikhs de Southall se sont rassemblés dans leurs trois petits temples où ils ont rendu grâce dans le calme pour l'assassinat du premier ministre indien par deux des leurs. Puis ils sont sortis chanter leur liesse.

Sur la pelouse communale, ils ont défilé en chantant et en dansant derrière une grande banderole jaune proclamant « vive le Khalistan », l'État indépendant dont ils réclament la création. « Tout le monde est tellement heureux aujoud'hui », confiait entre deux cabrioles un garçonnet de 10 ans, Inderdeep Singh Sidhu.

Les sikhs s'estiment désormais vengés de l'assaut du Temple d'or d'Amritsar, leur principal sanctuaire, ordonné en juin par Mme Gandhi. « Elle a détruit l'édifice de Dieu et Dieu l'a punie », a déclaré le responsable d'un des temples, Amarjit Singh Dhillon. Sur la porte d'un temple, une proclamation signée des dirigeants de la secte affirme: « Gandhi l'a cherché ».

Des dizaines de policiers ont été déployés autour des temples pour parer à toute violence éventuelle, mais les quelques milliers d'hindous de Southall n'ont manifesté jusqu'ici aucune intention de représailles.

D'autre part, les réactions de la communauté sikh au meurtre du premier ministre indien traduisent la scission existant au sein de la secte.

Ainsi, de leur côté, les cinq grands prêtres de la religion sikh ont condamné l'assassinat, et lancé un appel au calme. Mais dans certaines parties du Pendjab, où réside la majorité des 12 millions de sikhs vivant en Inde, la population célèbre l'événement. De même, certaines communautés sikhs à l'étranger ont accueilli la nouvelle avec satisfaction.

À Londres, M. Harcharan Singh,

Voir page 12: Le «petit Penjab»

Des experts prédisent un déficit de $ 36 milliards et la chute du dollar à 70 cents US

PAUL DURIVAGE

Le ministre canadien des Finances, M. Michael Wilson, annoncera un déficit de $ 36 milliards pour l'année fiscale 1984-85 lors de sa déclaration sur l'état de l'économie aux Communes la semaine prochaine. En conséquence, le dollar canadien pourrait chuter à un peu plus de 70 cents US.

C'est l'avertissement qu'adresse présentement au groupe select de ses abonnés, le service d'enquête *Political Alert* de la firme de courtage en valeurs mobilières F.H. Deacon Hodgson Inc. de Toronto, reconnue pour la qualité et la justesse de ses analyses. La nouvelle a d'ailleurs été confirmée au DEVOIR par le nouveau vice-président et administrateur de la firme au Québec, M. Norman Morrison.

Political Alert emploie une vingtaine d'analystes et recherchistes. Il en coûte près de $ 30,000 par année pour recevoir son rapport trimestriel et être inscrit à son réseau téléphonique d'urgence. Les plus grandes compagnies canadiennes y sont abonnées.

Le service de recherche affirme avoir un taux de réussite de 85 % dans ses affirmations et prévisions. L'agence fut la première a annoncer il y a un an et demi l'élection de M. Brian Mulroney à la tête du Parti conservateur et à prédire que ce parti serait porté au pouvoir. Elle avait également annoncé dès 1975 la venue d'un gouvernement du Parti québécois.

Le service d'analyse politique de Deacon Hodgson affirme que le déficit qu'annoncera le ministre des Finances sera de $ 36 milliards pour l'exercice en cours, soit presque autant que le coût total de tous les programmes sociaux canadiens. Il atteindrait de $ 36 milliards à $ 40 milliards

Michael Wilson

au cours du prochain exercice et de $ 40 milliards à $ 44 milliards en 1986-87, à moins de coupures majeures dans les dépenses du gouvernement.

Les analystes estiment qu'en conséquence, le dollar canadien pourrait trouver son nouvel équilibre entre 70 cents et 73 cents US. Il se maintient présentement autour de la barre des 76 cents US, avec un seuil de résitance à 75¼ cents US.

Le déficit pour l'an-

Voir page 12: Déficit

« Canada Bill »: Bourassa rejette le consensus que réclame Johnson

GILLES LESAGE

QUÉBEC — En s'affrontant publiquement, les membres du gouvernement portent atteinte à l'indispensable solidarité ministérielle. Il ne saurait être question de consensus avec un gouvernement qui a perdu toute crédibilité.

Tels sont les deux points principaux que le chef du Parti libéral du Québec (PLQ) a fait valoir hier, au cours d'une conférence de presse, au Parlement, en compagnie des dirigeants de sa députation à l'Assemblée nationale. Selon M. Robert Bourassa, le premier ministre laisse le chaos s'installer en permettant à ses ministres de s'affronter publiquement à propos de la question nationale et du programme du Parti québécois. En agissant ainsi, M. Lévesque et ses collègues portent atteinte au principe fondamental, indispensable, nécessaire, de la solidarité ministérielle.

A observer les ministres se quereller publiquement, le chef libéral en conclut qu'il y a désormais deux partis péquistes, celui des idéologues, dirigé par M. Gilbert Paquette, ministre de la Science et de la Technologie, et celui des vire-capot, dirigé par M. Pierre-Marc Johnson, ministre de la Justice et délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. M. Bourassa estime que le gouvernement est profondément divisé sur une question des plus capitales, et cette situation est inadmissible et condamnable, inconcevable et invraisemblable, si l'on a à coeur la cohérence et la cohésion de l'action gouvernementale. D'autant que ces déchirements surviennent alors que le Québec fait face à des problèmes aigus et urgents, qui requièrent l'attention prioritaire du gouvernement.

En réponse à des questions, M. Bourassa va plus loin, estimant que le débat en cours au gouvernement, avec la bénédiction de M. Lévesque, est sans précédent. Car il porte sur la question la plus importante qui soit, celle du statut du Québec comme société, comme peuple en Amérique du Nord. En se divisant ainsi sur l'essentiel de son option, le gouvernement perd toute crédibilité. En avril 1981, il a signé avec sept autres provinces une proposition de formule d'amendemnent qui ne faisait

Voir page 4: Canada Bill

Ottawa ordonne une enquête sur l'acquisition de Pétrofina

Pétro-Canada avait payé $ 120 l'action

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le ministre fédéral de l'Énergie, Mme Pat Carney, a ordonné hier la tenue d'une enquête sur l'acquisition de Pétrofina Canada Inc. en 1981 par Pétro-Canada afin de déterminer si le prix payé correspondait à la juste valeur des intérêts obtenus.

Il en avait coûté aux Canadiens une somme de $1.7 milliard pour permettre à Pétro-Canada de prendre le contrôle de cette société, soit $120 l'action. Alors que le prix de l'action n'avait jamais dépassé les $50 sur les marchés boursiers six mois avant l'achat, cette opération avait suscité de nombreuses questions auxquelles le gouvernement libéral a toujours refusé de répondre.

L'un de ceux qui ces dernières années a poussé le plus loin ses recherches pour tenter de vérifier si on avait payé le prix juste fut le Vérificateur général du Canada, M. Kenneth Dye, qui s'était buté au refus des autorités de Pétro-Canada et du Conseil des ministres de lui transmettre les informations pertinentes.

L'enquête ordonnée hier a notam-

Voir page 4: Pétrofina

CDIC: Stevens croit avoir trouvé un acheteur

— *page 13*

le petit dernier de **Roch Carrier** (544 pages

«de l'amour dans la ferraille» est passionnant! **Stanké**

les Éditions internationales Alain Stanké , 2127, rue Guy, Montréal H3H 2L9 (514) 935-7452

La FTQ-Construction réclame une enquête sur l'effondrement du pont de Sept-Îles

Cinq des infortunés ouvriers demeurent introuvables

ROBERT LEFEBVRE

SEPT-ILES (PC) — Le corps d'un ouvrier a été retiré de l'eau hier après-midi, et cinq de ses compagnons de travail demeuraient introuvables hier soir à la suite de l'effondrement mardi soir du pont de la rivière Sainte-Marguerite, près de Sept-Iles.

Les recherches ont été entreprises dès après la tragédie, mardi soir. Elles se sont poursuivies hier avec l'aide cette fois de plongeurs de la Sûreté du Québec. Le corps retrouvé a été identifié en soirée. C'est celui de M. Maurice Turbis, 55 ans, de Sept-Iles.

Deux autres travailleurs l'ont échappé belle malgré les blessures qu'ils ont subies. MM. Jean Bouchard, 36 ans, de Sheldrake, sur la Basse Côte nord, et Félix Galland, 34 ans, de Sept-Iles, reposaient à l'hôpital de cette ville dans un état satisfaisant.

Le premier a subi des blessures au dos et le second une fracture du genou et de multiples coupures à la tête.

Les cinq autres travailleurs portés disparus sont MM. Aubin Hachey, 38 ans, son frère Benoît, 41 ans, Roger Lefrançaois, 30 ans, et Denis Desbiens, 40 ans, tous quatre de Sept-Iles, ainsi que M. Aurélien Bezeau, 46 ans, de Chicoutimi.

Ils étaient tous à l'emploi de la firme Québec-Labrador Constructions Incorporée, entreprise de pavage de Sept-Iles.

Ces huit ouvriers achevaient de paver le nouveau pont de la route 138 quand la tragédie s'est produite à 19 h 20 mardi. Ils travaillaient avec de la machinerie conventionnelle: deux rouleaux compresseurs, une épandeuse et des camions qui apportaient le bétume.

Le travail avait débuté vers 14 heures et le contremaître, M. Jean-Guy Turcotte, avait décidé de prolonger la journée habituelle de travail au-delà de la « clarté » afin de terminer le contrat.Il ne restait plus que deux « voyages » de camions à épandre et c'en aurait été fini.

L'un des deux survivants, M. Jean Bouchard, opérateur d'un rouleau compresseur, a affirmé de son lit d'hôpital qu'il avait observé des vibrations du pont durant l'après-midi « à chaque fois qu'un camion embarquait dessus ».

C'est toute la structure métallique qui s'est effondrée dans la rivière Sainte-Marguerite qui coule 160 pieds plus bas. Le pont a été érigé quelques dizaines de mètres en aval de l'actuelle route passant au-dessus du barrage de la compagnie Iron Ore. Tous ceux qui s'y trouvaient ont plongé dans le gouffre dans quelque 25 pieds d'eau, sauf les deux survivants.

Le pont était de conception peu courante.

Selon M. Gilles Lavoie, technicien à l'emploi du ministère des Transports du Québec, cette structure était entièrement métallique alors qu'on utilise la plupart du temps le béton pour la portée et les appuis.

Etant donné la longueur de la portée, explique-t-il, le béton aurait été un matériau trop lourd. C'est pourquoi on a préféré le métal.

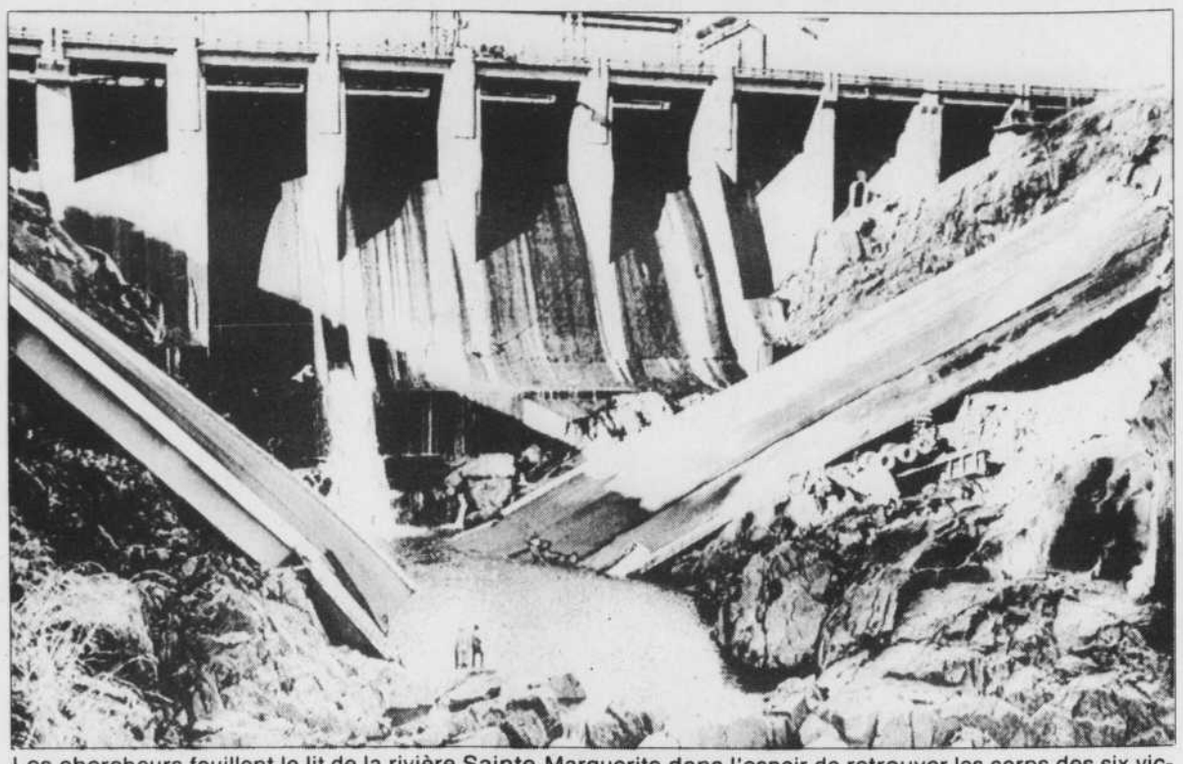

Les chercheurs fouillent le lit de la rivière Sainte-Marguerite dans l'espoir de retrouver les corps des six victimes disparues dans l'effondrement du pont, mardi soir, à Sept-Îles. (Photolaser CP)

Long de 490 pieds et large de 45 pieds, c'était un pont de type arc, comportant de légères nuances, a précisé M. Lavoie. Cette structure, qui a coûté quelque $2.5 millions, devait être ouvert à la circulation à la fin de la semaine.

« Comme c'est la règle, les inspecteurs du ministère ont surveillé la construction de l'ouvrage tout au long des travaux et encore mardi, quelques heures seulement avant la terible tragédie, ils étaient trois ou quatre à effectuer les contrôles d'usage », a fait savoir M. Lavoie.

M. Bouchard est tombé d'une vingtaine de pieds seulement puisqu'il se trouvait à ce moment-là avec son rouleau compresseur tout près de la rampe d'accès sur la rive ouest. Son compagnon, M. Galland, au volant d'un camion remorque rempli d'asphalte, venait de s'engager sur le pont. Il a fait une chute d'environ 150 pieds sur la rive rocailleuse de la rivière, côté est.

M. Bouchard se rappelle le bruit « sec » de la rupture de la structure métallique puis, dit-il, « ce fut comme un tremblement de terre qui n'a duré que quelques secondes ».

Les opérations de sauvetage ont été lentes à démarrer à cause de l'obscurité qui empêchait de voir quoi que ce soit au fond du précipice.

On a fait appel à un hélicoptère des Forces canadiennes qui, muni d'un système d'éclairage, a pu guider les chercheurs à la surface de la rivière très étroite à cet endroit.

Pendant ce temps, les opérateurs du barrage tentaient en vain de fermer les vannes pour réduire le niveau de la rivière et son débit. Le mécanisme avait été endommagé récemment lors d'un accident routier.

Le mécanisme a été remis en marche hier après-midi, ce qui a permis aux plongeurs de la SQ de se mettre à l'oeuvre et de repêcher un premier corps quelques heures plus tard.

L'enquête du ministère des Transports, a précisé M. Lavoie, déterminera s'il y a eu malfaçon. A cette enquête, il faudra ajouter celle de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et celle que tiendra le coroner du district, le Dr Jean-Claude Dufresne.

Les recherches se sont poursuivies jusqu'à 19 heures et elles devaient reprendre aujourd'hui.

L'élection référendaire

Mme Assimopoulos s'en prend aux écarts de qui entachent le débat

PIERRE O'NEILL

La vice-présidente du Parti québécois, Mme Nadia Assimopoulos, entend rappeler à l'ordre les ministres qui abusent d'épithètes agressives dans l'actuel débat sur l'élection référendaire.

Mme Assimopoulos a précisé hier au DEVOIR son intention de communiquer personnellement avec chacun des ministres concernés pour les inviter au calme et à la prudence.

Cette semaine, le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Louise Harel, avait déclaré au DEVOIR que ceux qui s'opposent à l'élection référendaire ne sont que des « défaitistes » qui n'ont peut-être jamais été indépendantistes. Dès le lendemain, le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, répliquait à Mme Harel que ce que les inconditionnels indépendantistes du parti proposent, c'est une opération « caribou », une traversée de la rivière au moment le moins opportun, là où elle est la plus large et où le courant est le plus fort.

Invitée à commenter ces interventions de Mme Harel et de M. Richard, la vice-présidente du parti les a qualifiées de «regrettables» et elle se propose de rappeler aux deux ministres que dans un débat aussi fondamental et au sein d'un parti aussi civilisé, il faut savoir respecter un minimum de « contenances » et éviter de se laisser emporter par l'intensité de la discussion. Mis à part ces quelques accrocs à la cordialité, Mme Assimopoulos demeure convaincue que ce débat sur l'enjeu des prochaines élections ne conduira pas à la scission du parti.

Sur le fond de la question, l'exécutif national ne juge pas opportun, pour l'instant, de prendre position. La vice-présidente du parti estime que, dans l'immédiat, le rôle de l'exécutif doit se limiter à encadrer le débat et s'assurer que cette nouvelle réflexion serve les meilleurs intérêts du parti. Mais la question est à l'ordre du jour de la réunion que tiendra l'exécutif national le 9 novembre prochain.

Contrairement au conseiller au programme, M. Jules-Pascal Venne, qui a choisi d'exprimer publiquement son changement de cap en faveur du fédéralisme coopératif de M. Mulroney, Mme Assimopoulos s'abstiendra de prendre position jusqu'à ce que le débat de fond soit terminé et que l'exécutif ait tiré ses propres conclusions. Une discrétion qui contraste avec le style spectaculaire et ouvert auquel l'ex-vice-président du parti, M. Sylvain Simard, avait habitué les militants péquistes et les médias d'information.

Cela dit, Mme Assimopoulos rappelle que la résolution du dernier congrès, « un vote pour le PQ est un vote pour la souveraineté », demeure le programme officiel du parti aussi longtemps qu'un autre congrès plénier n'en aura pas décidé autrement. D'ici là, Mme Assimopoulos entend continuer à défendre le respect du programme. « Je suis élu pour faire respecter les volontés du dernier congrès ».

Nadia Assimopoulos: le respect du programme.

Sur le fond de la question, la vice-présidente du PQ et présidente de l'exécutif refuse d'aller plus loin que de reprendre l'essentiel du texte qu'elle a fait publier dans la dernière livraison de *Défis*, l'organe officiel du parti: « Les résultats du dernier scrutin ont démontré qu'une majorité de nos membres ont voté, voire travaillé pour la victoire du Parti conservateur... L'électorat a très clairement opté pour la volonté de dialogue et d'ouverture que le leader du Parti conservateur a manifestée pendant la campagne électorale. Ce verdict implique des orientations nouvelles comportent d'importantes responsabilités. M. Mulroney doit éviter de s'aliéner l'électorat québécois et trouver maintenant des solutions aux problèmes actuels, en tenant compte de la spéficité de la société québécoise ».

Après avoir ainsi rappelé les engagements électoraux de M. Mulroney et exposé les attentes du Québec, Mme Assimopoulos conclut: « Le Parti québécois a également des responsabilités qui lui viennent du mandat qu'il a reçu en 1981: agir au mieux des intérêts de la population du Québec. Cela passe, entre autre, par une période transitoire qui implique de meilleures relations fédérales-provinciales. Le gouvernement a déjà posé un geste concret dans ce sens, en acceptant de participer à toutes les conférences fédérales-provinciales. En acceptant de jouer le jeu, le Québec a renvoyé la balle dans le camp du fédéral ».

L'aide fédérale au développement industriel

Le reclassement de Laval compromet sa situation concurrentielle dans le grand Montréal

ALAIN DUHAMEL

En reclassant Laval parmi les zones où son aide au développement industriel n'est plus requise, le gouvernement canadien, estime l'administration municipale, compromet la situation concurrentielle de la ville dans l'agglomération métropolitaine et porte atteinte aux efforts municipaux de promotion économique.

Le maire de Laval, M. Claude Lefebvre, n'entend pas passer pour la victime, consentante et heureuse, du succès de la relance économique dans l'île Jésus. «La belle récompense! voilà ce qui nous arrive quand on parvient à en sortir» a commenté M. Lefebvre en se préparant, cette semaine, à protester officiellement auprès du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Expansion économique régionale.

Chaque année, le gouvernement canadien évalue le progrès économique des villes et des régions où il consent une aide financière, dans le cadre de son programme de développement industriel et régional, à l'établissement de nouvelles usines. L'aide, sous forme de subventions, de contributions et de prêts, varie entre 35 % et 60 % des coûts de construction et d'équipement en tenant compte du taux de chômage, de la richesse collective et de la capacité financière de la province établis dans chaque division de recensement.

Or, cette année, le gouvernement canadien a jugé la prospérité lavalloise suffisante pour lui attribuer la cote 1, ce qui la rend, par le fait même, inadmissible à une aide financière à l'établissement de nouvelles usines.

L'île de Montréal, qui conserve la cote 2, a droit encore à une aide fédérale et jouit donc d'un avantage concurrentiel important, déterminant dans les cas où l'entrepreneur hésite entre des sites équivalents ou semblables dans l'île Jésus ou dans l'île de Montréal.

C'est le cas, par exemple, dans le domaine de la pharmacie où ville de Laval cherche à développer, autour de l'Institut Armand-Frappier, un centre industriel et des laboratoires de recherche. M. Lefebvre estime que la situation nouvelle compromet la position de la ville dans au moins deux projets, le Centre d'irradiation gamma et le laboratoire Continental Pharma, tous deux liés à l'Institut Armand-Frappier.

La reprise économique à Laval a pris un rythme plus vigoureux que dans le reste de la province. En juin dernier, on y recensait un peu plus de 74,000 emplois, 2,000 de plus qu'en 1981, avant la crise, et 7,000 de plus que pendant la période la plus difficile de la crise.

«À partir d'une division de recensement ayant un caractère purement administratif, on en arrive à une classification qui modifie les règles de la répartition économique pour en arriver à affaiblir certains pôles, par rapport à d'autres, situés dans une même région économique» lit-on dans les documents du Commissariat industriel de la ville.

L'administration municipale n'arrive pas à s'expliquer au nom de quelle conception du développement économique le gouvernement canadien en arrive à décourager ce qui marche bien et pourrait marcher mieux encore.

EN BREF...

■ Abolition partielle du péage

QUÉBEC (PC) — À compter d'aujourd'hui, le péage sur les autoroutes est aboli aux postes de Berthier, Sainte-Adèle, Prévost, Orford et Waterloo sont abolis. Le ministère des Transports en a fait l'annonce hier, dans un communiqué. L'engagement d'abolir progressivement les postes de péage avait été pris par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, dans son discours du budget de mai dernier. Depuis minuit le 1er novembre, le péage est aboli aux gares de Berthier sur l'autoroute de la Rive-Nord (40), de Sainte-Adèle et Prévost sur l'autoroute des Laurentides (15), d'Orford et Waterloo sur l'autoroute des Cantons de l'Est (10). L'an prochain, le péage sera graduellement éliminé à 10 autres gares, soit Saint-Jérome et Granby le 1er mai 85; Sainte-Thérèse, Boisbriand, Marieville et Lavaltrie le 24 juin; Laval, Chomedey, Chambly et Charlemagne le 2 septembre 85.

■ Harrison restera en tôle

(PC) — Le juge de la Cour des sessions John D'Arcy Asselin a une fois de plus rejeté, hier, la dernière demande de libération sous cautionnement de l'homme d'affaires Robert Harrison, détenu depuis la mi-septembre. L'avocat de M. Harrison, Me Joseph Silver, en était à sa troisième tentative afin d'obtenir que le juge révise une décision antérieure prévoyant la détention de son client. «Je ne reviendrai pas sur ma décision», a affirmé le magistrat. L'ex-président du Board of Trade de Montréal, sur qui pèsent 13 chefs d'accusation de fraude, vol, parjure et conspiration, demeurera donc en prison jusqu'à la conclusion de son enquête préliminaire. Me Silver doit présenter son plaidoyer final mercredi prochain. L'avocat a suggéré hier que la poursuite présente son réquisitoire en premier parce que, selon lui, les accusations portées contre son client ne sont pas claires et qu'il souhaite entendre d'abord la preuve de la poursuite avant de préparer son plaidoyer. Ce à quoi le juge Asselin a rétorqué, d'un ton irrité: «Que faisons-nous depuis sept mois?»

■ Chrétien prône les compressions

OTTAWA (PC) — Le député libéral Jean Chrétien estime que le gouvernement conservateur devrait réduire les effectifs du service diplomatique canadien plutôt que de procéder à la fermeture d'ambassades et de consulats à l'étranger. «J'envisagerais plutôt la possibilité de couper dans le personnel, au pays et dans certaines grosses ambassades, plutôt que de fermer des bureaux dans des régions où nous sommes représentés depuis un certain temps», a proposé, hier, le critique libéral en matière de relations extérieures. Plusieurs missions diplomatiques, particulièrement les plus importantes, pourraient probablement remplir leur mandat avec un personnel restreint, estime M. Chrétien. La Presse canadienne a appris récemment que le gouvernement de M. Mulroney songeait à fermer une dizaine de missions diplomatiques canadiennes, dont celles de Nouvelle-Orléans, Bordeaux et Kigali, au Rwanda. Plus tôt cette semaine, la néo-démocrate Pauline Jewett s'était prononcée dans le même sens que M. Chrétien.

■ Le baleinier russe déjoue Greenpeace

MADRID (AFP) — Le baleinier soviétique *Sovietskaya Ukraina* a réussi à échapper au navire *Sirius*, de l'organisation écologiste Greenpeace, qui voulait l'empêcher de traverser le détroit de Gibraltar, a annoncé hier un porte-parole de Greenpeace. Après plusieurs heures de poursuite, dans la nuit de mardi à mercredi, le baleinier, qui naviguait par moment tous feux éteints au mépris des règlements internationaux, a finalement réussi à déjouer le Sirius. Il se trouve actuellement dans l'océan Atlantique en direction de l'Antarctique. Ils se sont échappés comme des voleurs dans la nuit, a observé le porte-parole de Greenpeace. Le *Sovietskaya Ukraina* est le plus important navire-usine baleinier du monde avec près de 1,000 hommes d'équipage. Selon Greenpeace, la flotte baleinière soviétique tue chaque année 3,000 baleines, une quantité largement supérieure à celle autorisée par la convention internationale de limitation de la chasse à la baleine.

■ Le guide des aînés

Les personnes âgées de 55 ans et plus ont maintenant à leur disposition un répertoire contenant des informations de toutes sortes sur une foule de sujets les concernant de plus près. Il s'agit du *Guide des aînés* dont le lancement officiel avait lieu hier. Cette première québécoise du ministère des Communications tente de répondre à de nombreuses questions que se pose la personne arrivée à l'âge de la retraite comme, par exemple, qui a droit à une allocation personnelle en tant que résident d'un centre d'accueil? les rentes de retraite sont-elles cumulatives? quand cesse-t-on d'avoir droit à l'assurance-chômage? les régimes d'épargne retraite peuvent-ils être légués en héritage? Ce guide, le premier en son genre, est en vente dans les librairies de l'Éditeur officiel du Québec ainsi que dans le commerce.

Morgentaler plaide sa cause

TORONTO (PC) — Le Dr Henry Morgentaler a expliqué à la cour, hier, qu'il s'était mis à défier la loi en pratiquant des avortements après avoir constaté la boucherie pratiquée à Montréal par des charlatans sans scrupules et incompétents et les résultats pathétiques de femmes qui tentaient de s'avorter elles-mêmes.

«C'était une véritable épidémie, a-t-il relaté au jury de six hommes et six femmes de la Cour suprême d'Ontario. Ces femmes mouraient et il n'y avait personne pour leur porter secours. Pour moi, il s'agissait d'une situation scandaleuse».

Acceptant de témoigner à son propre procès, le chirurgien a relaté que c'est en 1968 qu'il a commencé à pratiquer des avortements, soit une année avant que le Code criminel soit amendé pour faire en sorte que des avortements thérapeutiques puissent être pratiqués dans certaines conditions très strictes, et il n'a jamais depuis lors éprouvé des remords de ne pas respecter ces conditions.

guérin
l'éditeur qui édite
Physique
de Alfred Abouchar
(4 fascicules)
1) La cinématique et la dynamique
Notions fondamentales de la branche de la physique qui étudie le mouvement des corps et qui est connue sous le nom de « mécanique classique ».
ISBN-2-7601-0332-3 — 132 p. 3,00 $
En vente dans toutes les librairies
Alfred Abouchar
Le son
Physique—Livre 3
guérin
2) Les ondes et la lumière
Une étude pour établir le comportement de la lumière et de l'aspect géométrique de l'optique.
ISBN-2-7601-0349-8 — 115 p. 3,00 $
guérin
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tel. (514)842-3481
3) Le son
Notions fondamentales de la branche de la physique qui étudie le son et qui est connue sous le nom « d'acoustique ».
ISBN-2-7601-0886-4 — 80 p. 3,00 $
4) L'électricité et le magnétisme
Une étude des notions fondamentales de la branche de la physique qui traite de la structure même de la matière.
ISBN-2-7601-1068-0 — 96 p. 3,00 $
En vente dans les librairies:
4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

Conformément à la loi relative aux Services de santé et des services sociaux,
VEUILLEZ PRENDRE NOTE
que la
RÉSIDENCE DU BON PASTEUR INC.
tiendra une
RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION
le 23 novembre 1984 à 9 h a.m.
au 2334 ouest, rue Saint-Antoine
Montréal, Québec

ERRATUM
Une erreur s'est glissée dans la publicité de notre « Offre renversante » de verrerie Luminarc parue le 15 septembre et le 20 octobre 1984. Les prix indiqués à cette publicité auraient dû se lire: 59¢ et 99¢ et non pas .59¢ et .99¢. Nous regrettons tout inconvénient que cela aurait pu vous causer.
Esso

Vedette du téléroman «Le Temps d'une paix»

Pierre Dufresne s'éteint à l'âge de 57 ans

ROBERT LÉVESQUE

Le comédien Pierre Dufresne est décédé hier, en fin d'après-midi, des suites d'une crise cardiaque qui l'avait terrassé le 16 octobre dernier. M Dufresne est mort dans l'ambulance qui le transportait à l'hôpital.

Âgé de 57 ans, Pierre Dufresne, dont la carrière au théâtre et à la télévision avait pris son départ au milieu des années 50, était devenu ces dernières années l'un des comédiens les plus populaires du petit écran grâce à son personnage de Joseph-Arthur Lavoie dans la série *Le temps d'une paix*, le téléroman de Radio-Canada qui se maintient au sommet des cotes d'écoute avec ses 2 millions d'auditeurs.

À la suite de l'infarctus subi par le comédien le 16 octobre, à quelques jours de la diffusion de la première émission de la saison 84-85, Radio-Canada avait pris la décision d'annuler pour un an *Le temps d'une paix* tant le rôle de Pierre Dufresne était majeur dans ce téléroman de Pierre Gauvreau.

À Radio-Canada, hier, le réalisateur Yvon Trudel a déclaré qu'il ne savait pas ce qu'il adviendrait du *Temps d'une paix* après ce coup terrible (on avait annulé une saison parce que M. Dufresne était irremplaçable) et il a affirmé: « Nous allons réfléchir à l'avenir de ce téléroman ».

De son coté la comédienne Nicole Leblanc (Rose-Anna du *Temps d'une paix*) a déclaré: « Nous allons d'abord vivre notre peine et après on verra... », alors que la Presse canadienne lui demandait ce qu'il adviendra de la populaire émission.

Pierre Dufresne a autant joué au théâtre qu'à la télévision où il avait débuté en janvier 1956 dans une comédie musicale d'Henri Deyglun, *La belle du Nord*, aux cotés de Janine Sutto et Ovila Légaré. On se souvient de lui et de son personnage de Marin dans la série *Cap-aux-Sorciers*, à l'écran de Radio-Canada, et dans un grand nombre de téléthéâtres dont *Bilan*, de Marcel Dubé en 1960, *Blues pour un homme averti*, de Claude Jasmin en 1964, *Ta nuit est ma lumière*, de Robert Choquette en 1970, *Québec, printemps 1918*, de Paul Hébert et Jean Provencher en 1975.

Du coté des téléromans Pierre Dufresne a été de *Marie-Didace* et du *Survenant*, de Germaine Guèvremont, (le rôle d'Ugène), de *Demain Dimanche*, d'Alec Pelletier, de *Filles d'Ève*, de Louis Morisset, de *La côte de sable*, de Dubé, de *Septième nord*, de Guy Dufresne, et de *Rue des pignons*, de Mia Riddez.

Récemment, Pierre Dufresne avait incarné au théâtre le personnage de Léopold dans la pièce de Michel Tremblay, *À toi pour toujours, ta Marie-Lou*, pour le Théâtre Populaire du Québec. Cette production, mise en scène par André Montmorency, avait connu un grand succès en tournée à travers le Québec. La comédienne Nicole Leblanc tenait le rôle de Marie-Lou à ses cotés.

Pierre Dufresne avait également joué Tremblay au Théâtre du Nouveau-Monde, lors de la création de *Sainte-Carmen de la Main* en 1978.

À la compagnie Jean-Duceppe Pierre Dufresne avait joué la saison dernière dans la pièce de Paul Osborn, *Les petits matins*.

C'est un comédien des plus actifs (avec sa compagnie de l'Horloge il dirigeait trois théâtres d'été à St-Michel-de-Bellechasse, Sainte-Adèle et Saint-Charles-sur-le-Richelieu) que le Québec vient de perdre.

La grève du métro et des autobus

L'écart est grand, mais la conciliation continue

CLÉMENT TRUDEL

« L'écart est encore assez important » mais le travail de conciliation se poursuit, a déclaré hier le conciliateur Normand Gauthier qui tente de rapprocher les parties après deux semaines de grève dans le transport en commun à Montréal.

M. Gauthier en est à la phase des hypothèses soumises aux deux camps qu'il voit séparément. Chaque partie doit ensuite réagir à ces voies possibles de compromis. Hier matin, à 5 heures, après une séance-marathon avec un porte-parole de l'employeur, M. Gilles Tremblay, le conciliateur demandait à la CTCUM de réfléchir aux hypothèses (confidentielles) qu'il venait de lui proposer. En fin d'après-midi, c'était au tour de la partie syndicale de se rendre boulevard Crémazie, aux bureaux du ministère du Travail, pour se soumettre au même processus.

De ces hypothèses peut surgir un certain progrès, l'essentiel étant, selon M. Gauthier, de continuer « à explorer, à fouiller, à analyser en profondeur » tout terrain d'entente probable. Il est exact que le bureau du ministre québécois du Travail se donne encore deux semaines avant d'intervenir dans le dossier; c'est un choix que prend en compte le conciliateur Gauthier, sans le commenter. Si Québec entend écourter le délai de reprise du travail « normal » à la CTCUM, il peut toujours adopter une loi spéciale ou encore donner un mandat bien précis à un médiateur. Pour l'instant, c'est le jeu normal des va-et-vient au ministère, dans l'attente d'un déblocage.

À la CTCUM, on faisait valoir, hier, que les calculs de coûts inhérents à des changements de conditions de travail allaient mobiliser l'ordinateur deux nuits environ (les activités normales de la CTCUM, avec plus de 150 terminaux, empêcheraient de surcharger de jour cet outil électronique). M. Gauthier devrait donc recevoir demain midi, vraisemblablement, réponse aux hypothèses et demandes de vérifications et de calculs formulées deux jours plus tôt. Il s'agit en somme, pour la partie patronale, de faire une simulation de redistribution d'horaires, de circuits et de charges de travail. Il est donc possible qu'un troisième week-end se déroule, pour les Montréalais, en l'absence de services de métro et d'autobus.

De la rencontre, hier soir, entre le conciliateur et les négociateurs syndicaux représentant la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, rien n'a filtré. L'on sait seulement que M. Gauthier s'affaire à peaufiner les solutions possibles, en exigeant de chacun qu'il examine les hypothèses, réfléchisse et... fasse preuve de souplesse, si possible.

Montréal et les villes de banlieue desservies par le réseau de la CTCUM ne sont pas entièrement privées de transport en commun. On sait que la Loi sur les services essentiels force la partie syndicale à fournir un préavis de grève, ce que la Fraternité respecta. Le Conseil des services essentiels a tenu deux jours d'audiences publiques pour finalement décider des trois périodes au cours desquelles les Montréalais pourraient emprunter le réseau (neuf heures sur 24 environ). A été maintenu intégralement: le transport adapté. L'engorgement du trafic automobile se produit surtout, depuis le début de cette grève, à l'heure du lunch, et l'on note une affluence accrue de voitures vers 8h et 16h.

Le Sgt Serge Normandin, de la GRC, exhibe quelques morceaux de psilocybine, un champignon hallucinogène aux effets semblables à ceux du LSD, que des trafiquants ont habillés en palette de chocolat de marque « Classic ». (Photo: Jacques Grenier)

Des chocolats...hallucinogènes

La GRC a fait savoir hier qu'un champignon hallucinogène, la psilocybine, se vendait actuellement sur le marché noir sous forme d'une barre de chocolat de marque *Classic*.

La barre de chocolat en question, d'apparence tout à fait... classique avec étiquette bilingue est composée de deux rangées de cinq petits cubes de chocolat à l'intérieur desquels les trafiquants ont inséré des cubes de drogue grâce à un procédé sur lequel la GRC ne semble pas avoir d'information.

Ceux qui consomment cette psilocybine enrobée de chocolat n'auront cependant pas l'impression d'avoir mangé une barre de chocolat conventionnelle, ses effets se comparant en tous points à ceux du LSD.

C'est pourquoi la GRC a décidé, hier, de révéler ce système de mise en marché inusité « sans vouloir déclencher d'alarme ou d'ennuis », ont expliqué les Sergents Serge Normandin et Michel Pelletier. Ces derniers ont précisé que la GRC n'avait encore effectué d'arrestation ou saisi des quantités importantes de psilocybine au Québec même si elle sait que le marché de cette drogue fleurit tout particulièrement en Gaspésie et dans les Cantons de l'Est.

Invité à dire pourquoi cette opération de « prévention » n'a pas été déclenché plus tôt - la GRC est au courant depuis deux mois - le Sgt Pelletier se contente de dire que « l'enquête poursuivait son cours ».

La psilocybine est un champignon hallucinogène qui pousse au Canada de façon tout à fait naturelle. On en trouverait surtout dans l'Ouest, en particulier dans la région de Vancouver. Mais il semble s'accomoder allègrement du climat moins doux des provinces de l'Est, ce qui fait qu'on en trouve partout, a expliqué le Sgt Pelletier.

Ce produit naturel, mieux connu sous le nom de « champignon magique », a été inclus l'an dernier dans la liste des produits interdits de possession et de vente en vertu de la Loi fédérale sur les Aliments et Drogues.

Les enquêteurs de la GRC ignoraient les conséquences médicales de la consommation de ce produit par des enfants ou des adultes. « Il s'agit d'un produit défendu. Nous ne sommes pas des médecins », a commenté le Sgt Pelletier.

Montréal semble avoir trouvé un outil efficace pour combattre la prostitution

(D'après CP) — En amendant son règlement (datant de 1915) concernant l'obstruction à la circulation, Montréal est devenue la première ville canadienne, selon ses avocats, à se doter d'un outil efficace pour combattre la prostitution.

Selon Me Jean Rochette, un des responsables de cet amendement au règlement 333, les tentatives antérieures de législation municipale en ce sens ont toujours été rejetées par les tribunaux, le gouvernement fédéral étant le seul, selon les magistrats, à pouvoir agir en matière criminelle. « Le nouvel amendement nous ayant permis de procéder à des centaines de poursuites au cours de la dernière année, je suis d'avis, dit Me Rochette, que les autres municipalités suivront notre exemple. »

Le règlement 333 ne concerne pas spécifiquement la prostitution, mais plutôt l'obstruction des piétons, ou de la circulation, dans les rues de la ville.

Le nouvel amendement, en vigueur depuis octobre 1983, précise qu'il est interdit « d'offrir, moyennant rémunération, ses services ou ceux de quelqu'un d'autre à quiconque ... », que ce soit dans la rue, ou encore sur un terrain privé situé à moins de six mètres du trottoir, sans avoir préalablement obtenu la permission de la municipalité.

En principe, le règlement s'applique à quiconque offre ses services sur la place publique, explique Me Rochette. En pratique, cependant, la presque totalité des poursuites a jusqu'à maintenant concerné des cas de prostitution.

A ce jour, la Cour supérieure du Québec a fait observer le règlement 333 en deux occasions, en avril et en juillet dernier. La jurisprudence a été possible, selon Me Rochette, parce que le règlement 333 respecte le partage des pouvoirs prévu dans la constitution.

Tout n'est pas maintenant réglé pour autant. Ainsi, plusieurs associations ou groupements féminins s'opposent au fameux règlement, prétendant qu'il ne peut être utilisé que contre ceux ou celles qui proposent leurs services sur la place publique, et non pas ceux ou celles qui les sollicitent. « Il faut absolument que le client aussi puisse être poursuivi, au même titre que la prostituée, déclare Marie-Hélène Boyle, porte-parole, dans l'est du pays, du Conseil canadien du statut de la femme. Or, sous sa forme actuelle, le règlement 333 ne permet pas de poursuivre le client. » Mme Mona Forrest, du Centre des femmes de Montréal, partage sans réserve cet avis.

Jean St-Laurent, responsable de l'escouade de la moralité à la police de la Communauté urbaine de Montréal, déclare pour sa part que le règlement 333 a permis des « centaines » de condamnations au cours des dernières années, mais qu'il ne constitue pas pour autant la solution définitive au problème de la prostitution. Pour ce faire, il faudra, selon lui, reviser le code criminel, les peines pouvant être imposées selon la règlementation municipale étant nettement insuffisantes. Le règlement 333 prévoit une amende de 100 $ pour une première infraction, de 100 $ à 500$ pour une récidive commise dans les 12 mois suivant cette première infraction, et une amende pouvant aller de 500 $ à 1 000 $ par la suite.

La Cour attendra la preuve de la Couronne avant de se prononcer sur Brigham

(PC) — Le juge Claude Joncas, de la Cour des sessions de la paix, attendra que la Couronne ait déposé sa preuve avant de décider si Thomas Brigham est apte ou non à subir son procès pour le triple meurtre survenu à la Gare centrale, en septembre dernier.

La date du début de l'enquête préliminaire sera connue mardi prochain pour cette affaire survenue le jour de la fête du Travail. Une explosion avait alors tué trois touristes français en plus de blesser une quarantaine de voyageurs.

L'avocat du sexagénaire américain, Me Pierre Poupart, était manifestement ravi de cette décision qui, a-t-il commenté, tranche avec ce qui se fait habituellement à Montréal.

Selon Me Poupart, l'aptitude d'une personne ayant des problèmes mentaux apparents à subir un procès est généralement déterminée par les juges avant que la preuve des crimes reprochés n'ait été faite.

Ce qui a pour conséquence possible que les policiers puissent arrêter n'importe qui souffrant de problèmes psychologiques pour l'accuser de n'importe quoi sans avoir à faire de preuve, a-t-il expliqué.

Le juge Joncas a retenu l'argument de l'avocat de Thomas Brigham qui invoquait la Charte canadienne des droits et libertés selon laquelle «chacun a droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraire».

L'enquête préliminaire permettra au magistrat d'examiner la preuve policière et le comportement de l'accusé.

Si les preuves étaient jugées suffisantes, la cour serait en meilleure position pour «déterminer si l'accusé est apte à subir son procès».

À la fin de la comparution, le sexagénaire s'est entretenu quelques minutes avec son avocat. Il souriait alors de toutes ses dents tout en saluant quelques personnes dans l'assistance.

Au moment de l'enquête préliminaire, on verra si les policiers ont recueilli d'autres éléments de preuve contre Brigham.

Le coroner Cyrille Delage, en septembre dernier, avait jugé la preuve «spéciale et très circonstancielle».

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cochez le tarif choisi:

☐ **32$** (13 semaines) ☐ **62$** (26 semaines) ☐ **120$** (52 semaines)

(Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

_____ Ville _____

Code postal _____ Tél.: _____

Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:

LE DEVOIR — Abonnements
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1

Je m'abonne au DEVOIR

SOLIDARITÉ AVEC TOUTES LES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

En décidant de tenir un scrutin sur la hausse de cotisation à **Montréal seulement** l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec **empêche** quelques vingt mille infirmières et infirmiers de l'extérieur de la région métropolitaine **d'exprimer leur opinion.**

Par solidarité avec toutes celles et tous ceux à qui l'Ordre aurait dû donner la possibilité de voter dans leur région,
LES MEMBRES DE LA F.Q.I.I. BOYCOTTERONT CE SOIR LE SCRUTIN.

De plus, la F.Q.I.I. lance à toutes les infirmières et infirmiers de la région un appel à la solidarité et les invite à une:

MANIFESTATION
DATE: Ce soir, 1er novembre
LIEU: Palais des Congrès
210, rue Viger ouest
HEURE: 19:00 heures.

Fédération Québécoise des Infirmières et Infirmiers

WYBOROWA

Saviez-vous que la vodka est une création de la Pologne?

Saviez-vous qu'en Pologne on la fabrique encore aujourd'hui exclusivement à partir de seigle?

Saviez-vous qu'on peut acheter au Québec cette vodka importée pour le prix d'une vodka ordinaire?

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Pétrofina

ment pour but de prendre le relais du Vérificateur général à qui on trasmettra les résultats des recherches effectuées.

Ce sont les experts-conseils Ernst & Whinney de Toronto qui se sont vue confier le soin de mener l'enquête. Ils doivent remettre leur rapport d'ici le 31 janvier prochain.

Les principales questions auxquelles les enquêteurs doivent répondre sont les suivantes: Pétro-Canada a-t-elle procédé à une évaluation de Pétrofina avant son achat conformément aux pratiques commerciales établies? La valeur établie de la société Pétrofina à la suite de l'évaluation correspondait-elle à la juste valeur de la société acquise? Sinon, quelle pouvait être cette juste valeur? La prime payée aux actionnaires en sus de la valeur établie était-elle comparable aux primes payées dans des cas semblables de prises de contrôle par le secteur privé?

L'achat de Pétrofina s'était fait dans le cadre du Programme énergétique national adopté à l'automne 80 par le gouvernement libéral. L'opération visait à augmenter la part détenue par les Canadiens dans l'industrie pétrolière. Pétrofina était propriété dans une proportion de 70% d'intérêts belges.

Grâce à cet achat, Pétro-Canada devenait alors une compagnie nationale puisque elle devenait propriétaire de points de vente à travers tout le Canada alors qu'auparavant ses activités de ventes au détail se concentraient toutes dans l'Ouest. L'opération fut financée par une taxe spéciale de 0.8 cents le litre.

Le prix payé par le gouvernement canadien ayant suscité de nombreuses controverses, le Vérificateur général tenta de vérifier si on avait dans cette opération respecté les principes d'économie et d'optimisation des ressources. Dans son rapport de l'an dernier, il notait avoir été informé par un dirigeant de Pétro-Canada qu'une évaluation commerciale avait été effectuée avant l'achat de Pétrofina. Il ajoutait n'avoir jamais vu cette étude, ni pu vérifier si cette étude avait tenu compte des incidences sur le gouvernement canadien à l'égard de la balance des paiements, du taux de change, des besoins futurs en capital.

Le Vérificateur général avait entrepris le printemps dernier des démarches devant les tribunaux pour obtenir de Pétro-Canada les documents en question. Pendant la campagne électorale le premier ministre actuel, M. Brian Mulroney, avait promis de transmettre les documents pertinents à M. Dye. Le cabinet n'a pas encore décidé toutefois si les documents confidentiels du conseil des ministres seront transmis.

◆ Canada Bill

nulle mention du Québec. Et il voudrait aujourd'hui qu'on l'aide à faire reconnaître le Québec comme société distincte ? Comment le prendre au sérieux ? demande M. Bourassa.

Mais le virage prévisible du gouvernement dans le sens fédéraliste n'inquiète pas l'ancien premier ministre. Car entre les vrais fédéralistes regroupés autour de lui, et les fédéralistes d'occasion, le temps d'une campagne électorale, les Québécois ne s'y tromperont pas. Ils ne voteront pas pour les pseudos, mais pour les vrais, pour ceux qui croient que l'intégration économique du Québec au Canada exige un support politique, « une forme de fédéralisme ».

M. Bourassa n'a pas l'intention, par ailleurs, de se rendre à l'invitation du ministre Johnson, pour qui l'adhésion éventuelle du Québec à la constitution canadienne passe par un consensus de l'Assemblée nationale, comme ce fut le cas en 1971, pour le rejet de la charte de Victoria. Il n'est pas question, déclare le chef libéral, de faire front commun avec un gouvernement qui n'a plus de crédibilité et n'est pas fiable. Il rappelle qu'après les fameuses résolutions de l'automne 1981 contre le rapatriement unilatéral de la constitution (M. Claude Ryan et une majorité des libéraux avaient appuyé la première, mais l'opposition avait voté en bloc contre la seconde), les libéraux ont convenu qu'ils ne participeraient plus à de semblables opérations.

MM. Ryan et Gérard-D. Lévesque, rappelle le chef du PLQ, ont alors dit qu'il n'était plus question de tomber dans les pièges péquistes de motions stratégiques et pré-électorales. Le PQ a trompé la bonne foi des Québécois en 1976, à nouveau en 1981, les libéraux ne l'aideront sûrement pas à le faire une troisième fois. M. Bourassa ajoute que le programme constitutionnel du PLQ est clair, il est contenu dans le « livre beige » publié par son successeur et prédécesseur, M. Ryan, en 1971. Il laisse toutefois entrevoir que ce programme sera « réactualisé » lors du congrès plénier du printemps prochain. Mais il n'y a pas péril en la demeure, la priorité portant sur la relance économique et le gouvernement fédéral n'étant pas pressé de rouvrir ce dossier. Plus encore, il est d'avis que M. Mulroney préférera attendre de discuter avec un gouvernement qui croit au fédéralisme plutôt qu'avec un parti séparatiste.

Faisant l'éloge de ses députés, M. Bourassa répète que sa présence n'est pas indispensable à l'Assemblée, d'autant qu'il reste convaincu que, divisé comme il l'est, le gouvernement ne pourra durer au-delà d'un mandat normal de quatre ans. Il prévoit donc des élections générales pour le printemps prochain. Si le PQ s'accroche, il courra des risques énormes et se fera à son tour traiter d'imposteur, ainsi que M. Lévesque appelait M. Trudeau quand il a prolongé son mandat (1974-79) au-delà des quatre ans habituels.

D'autre part, concernant les débats télévisés qui lui ont été proposés, M. Bourassa dit qu'il ne les refuse pas, mais avec le premier ministre d'abord, pas avec le « numéro 2 » du gouvernement. Le ministre Jacques Parizeau a déclaré mardi que le chef libéral se défilait devant lui. M. Bourassa rétorque qu'il n'en est rien, mais comme on veut discuter de ses deux gouvernements (1970-76), il veut rencontrer son successeur, M. Lévesque, de sorte qu'on parle à la fois du passé et du présent. Quant au ministre des Finances, il pourrait conseiller son chef au besoin, raille M. Bourassa. Quant à lui, il ne veut aider ni la campagne de leadership de M. Parizeau, ni celle de M. Bernard Landry.

Mardi soir, dans sa réplique au débat sur le discours inaugural, le ministre Johnson a fait état des grands défis de l'avenir pour le Québec et soutenu que seul un large consensus peremettra de les relever. Selon lui, il y en a déjà un qui s'est fait le 4 septembre, avec le rejet massif des auteurs du coup de force constitutionnel de 1981-82 contre le Québec.

M. Johnson voit dans les propos de M. Mulroney un « changement radical » dans la politique fédérale. Il estime que les engagements du premier ministre fédéral « représentent autant d'objectifs poursuivis inlassablement par le gouvernement du Québec depuis des années. Nous serions totalement irresponsables si nous ne faisions pas tout ce qui est possible de faire pour amener M. Mulroney à honorer ses promesses », conclut le ministre, considéré comme le chef de file des modérés ou des révisionnistes au sein du PQ.

Hier, par ailleurs, aucune autre ministre n'a alimenté publiquement le débat qui fait rage depuis que M. Lévesque a levé le moratoire sur le projet d'élections référendaires.

Paris tous les jours

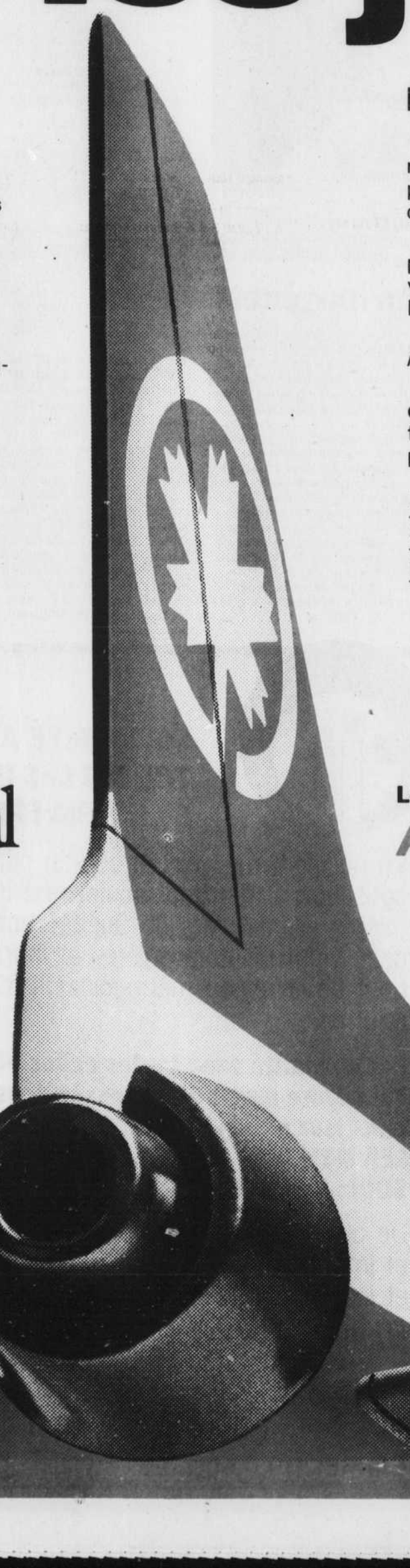

Avec Air Canada seulement!

L'Intercontinental d'Air Canada. Paris tous les jours, la grande vie en classe Affaires. Choisissez votre fauteuil à la réservation. À l'aéroport, détendez-vous dans l'ambiance feutrée de notre salon Feuille d'Érable. À bord de notre fabuleux salon volant: confort, espace et élégance. Des petites attentions spéciales: un cadeau-surprise et un nécessaire de toilette. La gastronomie: un menu pour les gourmets raffinés, des crus de renom, des apéritifs soigneusement sélectionnés.
L'Intercontinental fait de vos voyages d'affaires des voyages de plaisance.

Intercontinental
AIR CANADA

Paris vous appartient...

Congrès, exposition internationale, rencontre avec des partenaires européens, partez de Mirabel ce soir, vous serez à Paris demain matin.

Réservez tout de suite votre Prêt-à-partir pour la grande vie. Chez votre agent de voyages ou à un comptoir Air Canada. Mentionnez le DRF-718.

D'un seul coup de fil, vous réservez votre hôtel et votre voiture de location.

Inscrivez-vous à l'Aéroplan, le programme d'Air Canada pour les grands voyageurs. Et faites valoir l'un des vols aller-retour suivants pour vous mériter des primes-voyages:

Montréal — Paris	6 872 milles	*11 057 km*
Québec — Paris	6 576 milles	*10 581 km*
Ottawa — Paris	7 032 milles	*11 315 km*

Le Prêt-à-partir pour la grande vie.

AIR CANADA

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.
Détenteur d'un permis du Québec.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Indira Gandhi : la « Dame de fer » de l'Inde

NEW DELHI (AFP) — Le premier ministre indien Indira Gandhi, assassinée mercredi matin à New Delhi, a été victime du fanatisme religieux et des mouvements autonomistes qu'elle a combattus tout au long de sa carrière.

Souvent surnommée, comme son homologue britannique Margaret Thatcher, « la Dame de fer », Mme Gandhi étaitagée de presque 67 ans (elle les aurait eus le 19 novembre), fille unique du premier chef de gouvernement de l'Inde indépendante, le pandit Jawharlal Nehru, elle est aussi la deuxième personnalité indienne de cette stature à tomber sous les balles des assassins.

Avant elle, le père de l'indépendance indienne, le mahatma Gandhi avait été assassiné, le 30 janvier 1948, à New Delhi par un fanatique hindou, opposé à son attitude conciliatrice face aux musulmans.

La mort d'Indira Gandhi, souligne-t-on en Inde, survient alors que son image était à son zénith sur la scène internationale — elle était président en exercice du Mouvement des non-alignés — et qu'elle espérait une nouvelle fois être confirmée dans ses fonctions dans des élections générales à la fin de l'année ou au debut de 1985.

Elle a dû, durant ses quatre dernières années au pouvoir, après son retour aux affaires en 1980, faire face à de nombreux troubles intérieurs. Ces années virent à plusieurs reprises des affrontements inter-communautaires, une rébellion indépendantiste et des difficultés avec plusieurs États, mais surtout depuis plusieurs mois un mouvement indépendantiste, parfois très violent, des quelque 15 millions de sikhs du Pendjab.

Chaque fois qu'elle devait faire face à des difficultés, affirme-t-on en Inde, elle opposait sa foi sans faille dans le système démocratique indien à ceux de ses amis politiques qui suggéraient qu'elle repousse les législatives et instaure pour elle-même un régime présidentiel.

Son problème le plus grave a sans conteste été le mouvement, souvent meurtrier, des fondamentalistes sikhs du Pendjab qui, sous la conduite de leur dirigeant spirituel Jarnail Singh Bhindranwale, menèrent au début de 1984 une campagne qui devait coûter la vie à plusieurs centaines de personnes dans cet État du nord-ouest de l'Inde.

Enfermés dans leur lieu saint, le Temple d'or d'Amritsar, transformé en véritable forteresse, 650 d'entre eux, dont leur chef, devaient tomber sous les balles de l'armée lors d'un assaut au début du mois de juin.

L'entrée de l'armée dans le Temple d'or devait causer une très profonde émotion parmi la communaute sikh en Inde ou elle forme une élite, mais aussi dans la diaspora, en Grande-Bretagne, au Canada et aux États-Unis.

La disparition de Mme Gandhi laisse en Inde un vide politique qui sera difficile, estime-t-on à New Delhi, à combler. Elle avait préparé son fils cadet Sanjay à lui succéder au moins à la tête du parti du Congrès-I (Indira), comme l'avait fait son propre père, et peut-être à la remplacer à la tête du gouvernement après sa disparition, comme elle-même l'avait fait en 1964 après la mort de Nehru.

À la mort de Sanjay, à l'âge de 33 ans, dans un accident d'avion en juin 1980, c'est son frère aîné Rajiv, qui ne s'était pas intéressé à la politique jusqu'alors qui devint l'héritier présomptif.

Née le 19 novembre 1917 à Allahabad (État d'Uttar Pradesh) sur les rives du Gange, elle fit des études dans son pays, en Suisse et en Grande-Bretagne avant d'entrer tout naturellement dans la politique sur les traces de son père. Membre du comité exécutif du parti du Congrès en 1955, elle en est élue présidente en février 1959.

Aussitôt après la mort de Nehru en 1964, elle devient ministre de l'Information et en 1966 à la mort du premier ministre Lalbahadur Shastri, elle lui succède. Elle a 48 ans.

Le mécontentement provoqué par son autoritarisme lui coûte les élections de 1977. Pendant trois ans, elle est en butte aux enquêtes et aux procès, mais en 1980, elle remporte la majorité aux élections législatives anticipées.

Ci-haut, Mme Gandhi lors d'un séjour au Canada en 1973. Ci-contre, la jeune Indira avec le mahatma Gandhi avant l'assassinat de ce dernier en 1948. Il n'existe aucun lien de parenté entre le père de l'indépendance indienne et l'ex-premier ministre.

(Photolaser CP, Photolaser AP)

Les funérailles du Père Popieluszko fixées à samedi

Varsovie promet d'éclaircir toute l'affaire

VARSOVIE (AFP) — La découverte du corps du Père Jerzy Popieluszko, mardi soir, dans la Vistule a confirmé à des millions de Polonais que « l'aumônier de Solidarité », enlevé le 19 octobre, avait bien été froidement assassiné par trois membres de la police politique polonaise.

Cet assassinat sans précédent dans la Pologne contemporaine risque d'ouvrir, estiment les observateurs, une crise majeure dans le « processus de normalisation » de la société polonaise entrepris avec le coup de force contre Solidarité le 13 décembre 1981 par le général Wojciech Jaruzelski.

Le « numéro un » polonais devra en effet expliquer rapidement à la population, tout entière sous le choc de cet assassinat, comment il est possible que trois membres de sa police politique, le capitaine Grzegorz Piotrowski, 33 ans, et ses deux subordonnés, les lieutenants Waldemar Chmielewski, 29 ans, et Leszek Pekala, 32 ans, aient pu en toute impunité préparer cet enlèvement et oser commettre l'irréparable.

« Toute la lumière sera faite », les complices des trois policiers, leurs « commanditaires » ou « protecteurs » éventuels seront « retrouvés et sévèrement châtiés », ont répété depuis le début de l'affaire les dirigeants polonais. Et les millions de catholiques en Pologne (85 % de la population), l'épiscopat en tête, pèseront de tout leur poids pour que l'enquête aille à son terme, convaincus qu'ils sont que les trois ravisseurs n'ont pas pu agir seuls.

Car dans cette affaire, ce ne sont pas seulement trois membres de la police politique qui sont en accusation, ce sont les méthodes de cette police tout entière, et ses ramifications au sein de l'appareil du Parti communiste polonais (POUP).

La thèse défendue par le général Jaruzelski, mais aussi par le prix Nobel de la paix Lech Walesa, est celle de la « provocation ». Un « acte de banditisme dirigé contre le renouveau socialiste, le parti et sa direction », dit le premier. « Une saloperie contre nous tous, du premier ministre à l'homme de la rue » visant à faire sortir les partisans de Solidarité de leurs gonds afin de « servir de chair à canons » dans le cadre « d'une lutte pour le pouvoir », affirme l'ancien président de Solidarité.

M. Walesa a été le premier à réagir, mardi soir, à l'annonce officielle de la mort du Père Popieluszko : « Le pire est arrivé(...) Un coup mortel a été porté à tous les hommes convaincus que la violence est évitable », a-t-il dit. Mais, a-t-il aussitôt ajouté, « le sacrifice du Père Popieluszko doit servir à construire la paix sociale ». Pour lui, « ces jours de deuil » ne doivent pas être marqués « par des manifestations d'indignation susceptibles de créer des tensions ».

Fidèle à la démarche pacifique revendiquée par Solidarité dès sa création, M. Walesa a appelé solennellement les autorités, les partisans de Solidarité, le pape Jean-Paul II et l'épiscopat à tout entreprendre pour que « la tombe du Père Popieluszko » devienne le point de départ de la reprise « d'un vrai dialogue », recherché depuis des années en vain par l'opposition démocratique.

Les funérailles du Père Popieluszko doivent avoir lieu samedi. À ces funérailles, a affirmé M. Walesa, il faut que soient présents tous les partisans du dialogue et qu'il y règne « un silence de deuil et d'espérance ».

À l'église Saint-Stanislas de Varsovie, la paroisse du Père Popieluszko, des milliers de Varsoviens ont allumé hier des petites bougies, selon l'hommage que les Polonais rendent à leurs morts.

Aux aciéries de Varsovie, dont le Père Popieluszko était l'aumônier, les sidérurgistes ont débranché les machines pendant dix minutes toutes les heures dans la nuit de mardi à hier, a-t-on appris de bonne source.

À Gdansk, le Père Henryk Jankowski, aumônier des chantiers navals de la ville et confesseur de M. Walesa, a fait sonner les cloches de son église à toute volée jusque tard dans la soirée de mardi.

Chili : le bilan des émeutes s'élève à neuf morts

SANTIAGO (AFP, Reuter) — Le bilan des émeutes de mardi et de la nuit d'hier au Chili s'élèverait à neuf morts et plus d'une centaine d'arrestations, a-t-on appris hier de sources informées à Santiago.

La police a fait état de 39 blessés et de 185 arrestations.

Un bilan de sept morts, certains par balles, avait déjà été annoncé par la Commission chilienne des droits de l'homme et partiellement confirmé par la police. Selon la presse, une huitième victime aurait été signalée à Santiago et une neuvième, un homme mortellement brûlé en manipulant une ligne à haute tension selon des témoins, à Viña del Mar (sur la côte).

Un garçonnet de huit ans a été tué par un câble à haute-tension tombé au cours des émeutes, tout comme un homme de 49 ans qui s'était précipité à son secours, a annoncé la police. Les cinq autres victimes ont été abattues pendant les manifestations, quatre à Santiago et une à Arica dans le nord du pays. Les « protestas » ont fait plus de 90 morts depuis 18 mois.

Les autobus recommençaient à circuler hier dans les rues de Santiago, jonchées de débris à la suite de la violente « protesta » contre le régime militaire du président Augusto Pinochet.

Les syndicats et les formations politiques de gauche déclarent que leur appel à la grève générale a été couronné de succès, quoique le gouvernement affirme que seules des manoeuvres d'intimidation ont empêché les autobus de circuler et entravé l'activité habituelle de la capitale.

L'étendue du mouvement a surpris tous les observateurs, qui y voient une victoire pour les opposants au régime dans leur campagne pour la restauration de la démocratie.

« Ils sont parvenus à montrer que ce n'était pas un jour comme les autres et cela, c'est un succès », a dit un diplomate.

Washington pousse l'opposition à boycotter le scrutin

Les élections nicaraguayennes : à l'enseigne de l'ambiguïté

MANAGUA (d'après l'AFP, *The New York Times*) — Premières élections libres de l'histoire du Nicaragua, selon les dirigeants sandinistes, ou farce électorale, selon l'opposition, les élections générales de dimanche marquent l'aboutissement d'un long processus de polarisation.

La fraternité dans la lutte contre le dictateur Anastasio Somoza, qui a débouché sur le triomphe de la révolution sandiniste le 19 juillet 1979, n'a pas résisté aux réalités de la paix. L'impossibilité même de se mettre d'accord sur le sens d'une élection montre à quel point les divergences entre anciens alliés se sont accentuées au fil des ans.

Le commandant Daniel Ortega, candidat du Front sandiniste de libération nationale (FSLN), se retrouve face à Arturo Cruz, désigné par la Coordination démocratique nicaraguayenne (CDN), après avoir été tous deux membres de la seconde junte en 1980. Mais alors que le premier apparaît comme le vainqueur assuré des élections, le second a refusé d'y participer.

Le FSLN se présente face à cinq autres petits partis, dont trois partis non marxistes, dans une élection qu'il promettait depuis son arrivée au pouvoir.

Les divergences entre le FSLN et la CDN — qui regroupe une fraction du Parti conservateur démocrate, les sociaux chrétiens et sociaux démocrates — sur le rôle des élections et la conception même de la société rendaient un accord difficile, voire impossible.

La CDN, soutenue par la hiérarchie catholique, souhaitait, à travers des élections, promouvoir la réconciliation de tous les Nicaraguayens et installer une démocratie pluraliste de type occidental.

Le FSLN a oscillé entre une position marxiste-léniniste « traditionnelle » — selon laquelle les élections ne doivent pas remettre en cause le pouvoir mais fortifier la révolution — et une vision plus conciliatrice. « Le vote est une vraie arme, très puissante, que nous serons capables d'utiliser dans la défense de la révolution », déclarait la semaine dernière Sergio Ramirez, le candidat des sandinistes à la vice-présidence de la République. En février, en revanche, le commandant Ortega avait déclaré, à l'occasion de la visite du premier ministre suédois, Olof Palme, que le FSLN était décidé à respecter le verdict des urnes et à remettre le pouvoir aux vainqueurs si le peuple décidait de voter pour une autre option.

Mais la CND, à laquelle on accordait, dans les milieux diplomatiques, sur la foi de certaines évaluations confidentielles, un maximum de 35 % des suffrages, a préféré s'abstenir.

« Ces élections ne sont pas idéales », a indiqué un des ministres européens lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères de la Communauté économique européenne et d'Amérique centrale de San Jose, fin septembre, mais « elles ont le mérite d'exister et ne sont pas pires que d'autres élections qui ont eu lieu récemment dans la région. »

On relève, dans les milieux diplomatiques, qu'en dépit du maintien de la censure sur la presse, qui a encore tout récemment empêché la publication d'articles sur le retrait du Parti libéral indépendant (PLI) dans *La Prensa* (antisandiniste), et des manifestations de « Comités de défense sandinistes » contre des opposants, ceux-ci ont pu faire campagne.

On appréhende la consolidation du pouvoir du FSLN dans les milieux conservateurs aux États-Unis et dans les pays de la région. Le *New York Times* révélait la semaine dernière que des responsables américains avaient exercé des pressions sur M. Cruz afin que celui-ci se retire de la course électorale. Sa participation au scrutin aurait accordé une légitimité aux sandinistes, légitimité qui aurait rendu plus difficile la poursuite par les États-Unis d'une guerre qui n'est plus guère « secrète » contre le régime de Managua.

M. Cruz, qui a rencontré, lundi, le secrétaire d'État, George Shultz, nie toutefois avoir décidé de boycotter les élections en raison des requêtes américaines.

Le quotidien new-yorkais revenait à la charge, hier, en indiquant que des diplomates en poste dans la capitale nicaraguayenne avaient rencontré des représentants de trois partis d'opposition non marxistes dans le but de les convaincre de ne pas participer au scrutin. Des porte-parole de ces trois formations ont affirmé avoir reçu la visite de diplomates américains, dont l'ambassadeur des États-Unis à Managua, Harry E. Bergold Jr., qui auraient exercé sur eux des « pressions très claires » visant leur retrait de la course électorale.

Au Costa-Rica, l'ex-ministre de l'Intérieur, Alfonso Carro, peu avant d'abandonner ses fonctions, déclarait : « Le gouvernement communiste (du Nicaragua) est la source des plus grands dangers pour la stabilité de notre système politique dans le présent et pour le futur. » M. Carro ajoutait qu'il ne croyait pas « en la coexistence avec le régime communiste des neuf commandants, ni avec n'importe quel autre régime communiste. »

Dans les secteurs plus modérés, on se contente de déclarer qu'on ne souhaiterait pas avoir un tel régime, mais qu'on est prêt à accepter la coexistence pacifique, si les sandinistes ne tentent pas d'« exporter leur révolution ».

Certains politiciens très pragmatiques, comme le candidat à l'investiture du Parti libération nationale du Costa-Rica, Oscar Arias, reconnaissent que l'existence du régime sandiniste aura au moins permis aux pays voisins de recevoir un très important appui économique et financier des États-Unis.

Entre 85 % et 90 % de 1.6 million d'électeurs potentiels sont inscrits sur les listes électorales.

Afrique du Sud : trois morts

JOHANNESBURG (AFP) — Deux jeunes Noirs ont été tués mardi soir dans les ghettos noirs de la région de Port Elizabeth (sud-est de l'Afrique du Sud), où les forces de l'ordre ont fait usage de balles en caoutchouc pour disperser des émeutiers, a annoncé hier matin la police sud-africaine.

Xolane Maqundu, 16 ans, atteint par un projectile à New Brighton, est décédé quelques heures après son admission à l'hôpital de Port Elizabeth, tandis que le cadavre de Patrick Majogolo, 14 ans, a été découvert dans une ruelle de Grahamstown. L'adolescent a apparemment reçu une balle en caoutchouc, a indiqué un porte-parole de l'état-major de la police à Pretoria.

Mardi déjà, un autre adolescent de 14 ans avait été mortellement blessé à Kwazakele, dans la même région, lorsque la police avait tiré pour disperser un groupe de 150 manifestants armés de pierres.

Au cours de la seule matinée de mercredi, la police a déclaré être intervenue à six reprises dans les cités-dortoirs implantées autour de la ville portuaire de Port Elizabeth.

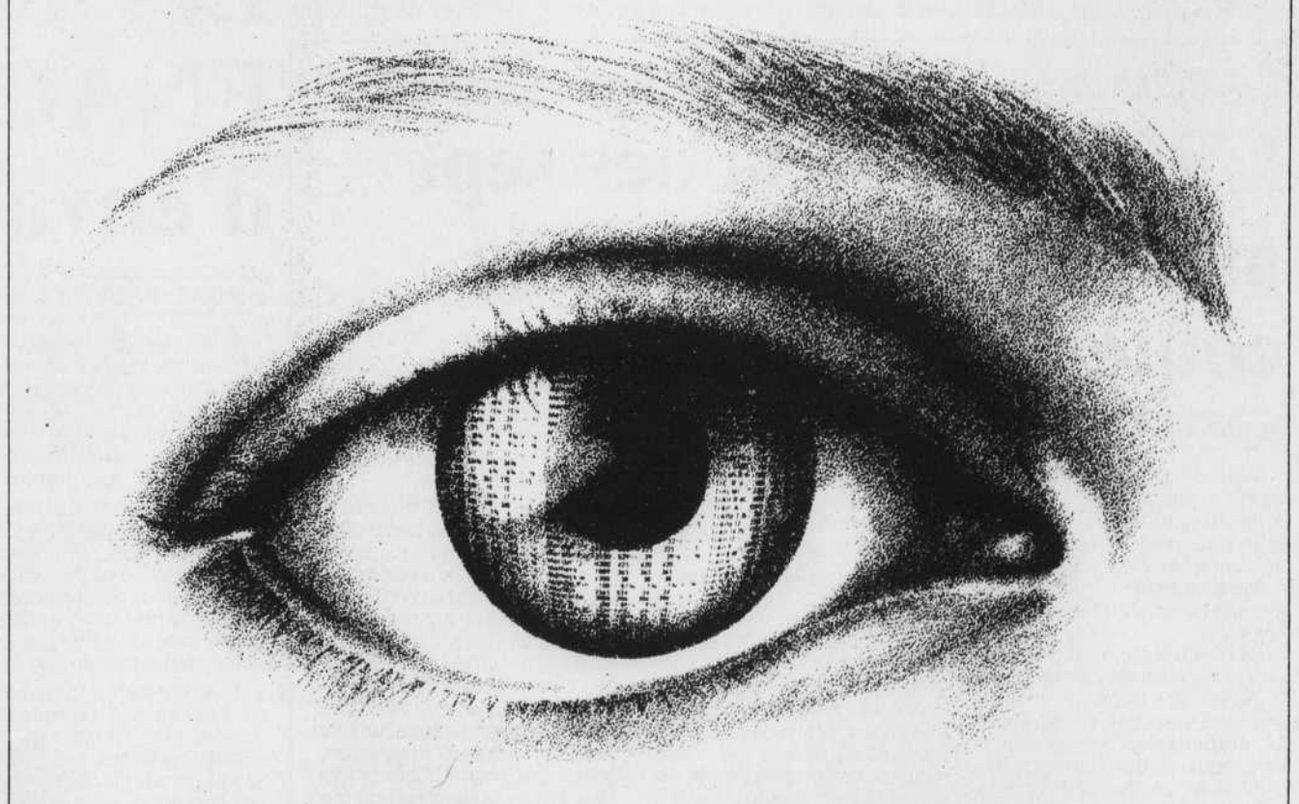

UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.

LE DEVOIR
ESSENTIEL !

Au Conseil des services essentiels

Les ambulanciers disent non à la tenue d'une audience

RENÉE ROWAN

Coup de théâtre, hier, à l'ouverture de l'audience publique convoquée par le Conseil des services essentiels dans le dossier du transport ambulancier. Dès le début de la séance, les représentants du Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ), affilié à la CSN, ont signifié leur désaccord avec la tenue d'une audience sans objet à leurs yeux et ont quitté les lieux.

Le RETAQ a fait valoir qu'il n'y avait pas de grève du transport ambulancier à Montréal et que le syndicat n'avait pas l'intention d'un déclencher une. Dans ces conditions, les porte-parole du Regroupement qui représente quelque 550 employé(e)s de 17 entreprises ont allégué que le Conseil des services essentiels, qui est présidé par M. Bernard Bastien, n'a pas à intervenir.

À sa sortie de la salle, l'avocat du syndicat, M. Pierre Lamarche, a commenté devant un groupe de journalistes qu'il s'agissait « d'un comité de guignols qui n'ont pas le pouvoir de décider ».

Le code du travail, a précisé M. Lamarche, donne mandat au conseil d'intervenir pour que les services essentiels soient assurés dans le cas où il y a grève. Or aucun avis de grève n'a été expédié au ministère du Travail. S'il y avait grève, elle serait illégale au sens du code et le conseil ne pourrait donc intervenir en pareil cas. « En agissant de la sorte, a-t-il poursuivi, le Conseil des services essentiels accepte de se prêter à une opération qui ne vise qu'à camoufler un refus de négocier des employeurs ».

Le président du syndicat, M. Mario Cotton, a d'autre part réaffirmé la disponibilité du syndicat à négocier en tout temps. Le Regroupement demande à nouveau au ministre des Affaires sociales de déléguer « quelqu'un autorité » à la table de négociation. Le RETAQ veut obtenir pour ses membres des conditions identiques à celles qui existent dans le secteur public pour des tâches comparables.

Après le départ du RETAQ, l'audience s'est poursuivie avec le dépôt du mémoire du Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain (CSSSRMM) qui a tenté de montrer, à l'aide de nombreux cas, que les moyens de pression utilisés par les ambulanciers « ont la nature et les effets d'une grève qui met en péril la santé et la sécurité publiques... » et ont des « implications extrêmement graves pour la population de Montréal et Laval ».

Le président du conseil d'administration du CSSSRMM, Me André Bélanger, qui défendait le mémoire, a affirmé que les moyens de pression actuellement utilisés enlèvent tout contrôle de la situation sur la répartition des cas d'urgence. Plusieurs véhicules prennent un temps beaucoup trop long pour répondre à un appel urgent, a-t-il affirmé, ajoutant: « Nous n'avons aucune assurance que les ambulanciers sont au point de service qui leur a été assigné ». À preuve, a-t-il poursuivi, le lundi 22 octobre à 15 heures, dix ambulances se trouvaient sur le terrain de stationnement de l'hôpital Sacré-Coeur, désertant ainsi leurs points de service.

Un des moyens de pression mis de l'avant entraîne, de l'avis du CSSSRMM, un fort risque de dégradation de la qualité des services dans les salles d'urgence du réseau. Les ambulanciers ne s'informent plus ni ne respectent les avis de détournement émis par Urgences-Santé. De ce fait, Urgences-Santé ne peut plus jouer son rôle pour empêcher qu'une ambulance ne se présente dans un hôpital incapable de recevoir le patient.

Les Dr Philippe Bolduc, Louise Ayotte et Jean Matton, coordonnateurs des salles d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Montréal, à l'hôpital du Sacré-Coeur et à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, sont venus témoigner de l'ampleur des problèmes d'engorgement que ces moyens de pression ont entraînés en fin de semaine dernière et les jours précédents.

Ainsi, le lundi 22 octobre, dix ambulances étaient retenues artificiellement à l'hôpital Sacré-Coeur tandis que sept autres l'étaient à Maisonneuve-Rosemont. Une autre conséquence de cette affluence indue d'ambulances vers un même établissement est l'incapacité pour l'hôpital d'installer le malade sur une civière ou un lit de l'hôpital. Le patient est donc laissé sur la civière de l'ambulance: celle-ci ne peut donc plus quitter l'hôpital pour revenir en disponibilité.

Il est facile, a déclaré Me Bélanger, d'imaginer les pénibles situations vécues par les patients d'une part, les dangers d'erreurs médicales dans un contexte aussi difficile et, enfin, la perte de disponibilité de 17 ambulances à la fois pour assurer à la population une réponse à leurs demandes d'urgence.

M. Guy Tremblay, porte-parole des propriétaires ambulanciers, a affirmé devant le Conseil des services essentiels, que la désaffectation graduelle de certains des véhicules qui ne peuvent plus opérer fera en sorte que dans un avenir imminent, les campagnies ambulancières ne seront plus en mesure de remplir les obligations énoncées dans le contrat d'entreprise qui les lie au CSSSRMM. Déjà, a-t-il précisé, 16 véhicules ambulanciers ne sont plus aptes à circuler et ce nombre augmentera encore dans les prochains jours.

Le Conseil des services essentiels fera connaître sa position sur ce dossier d'ici à la fin de semaine ou au plus tard au début de la semaine prochaine, a déclaré M. Bastien à la levée de l'audience.

Le Québec sera doté du régime d'accident du travail le plus moderne au pays (Fréchette)

BERNARD RACINE
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le nouveau projet de loi 42 dotera le Québec d'un des régimes d'accident du travail et de maladies professionnelles les plus modernes et les plus équitables de tous ceux qui existent au Canada.

Le fait a été souligné hier par le ministre du Travail? M. Raynald Fréchette, en ouvrant à l'Assemblée nationale le débat sur l'adoption du principe du projet de loi sur les accidents du travail et des lésions professionnelles. L'expression "débat sur l'adoption du principe" est l'équivalent de l'ancien débat "en deuxième lecture".

Le projet de loi, dont la discussion a commencé hier, est une réimpression du projet de loi 42, déposé à l'Assemblée nationale le 22 novembre 1983. La Commission parlementaire du travail, qui a siégé en février et mars derniers, a reçu 49 mémoires et entendu les représentations de 42 groupes intéressés.

Le projet de loi a ensuite été entièrement réécrit et la nouvelle version a été déposée à l'Assemblée nationale en juin dernier.

Mais le ministre a averti qu'il soumettra d'autres amendements au cours du débat et il a déposé mardi, une centaine d'amendements qu'il a l'intention d'apporter à cette troisième version de la révision de la loi sur la santé et la sécurité du travail.

Même si cette version constitue la réforme la plus importante jamais faite au régime des accidents du travail et des maladies professionnelles au Québec depuis 1931, et que l'urgence de la réforme ne fait pas de doute dans les propos des intervenants, elle ne plaira pas à tout le monde, a admis M. Fréchette.

«Je ne crois pas qu'un projet de loi visant à réformer le plus vieux régime d'assurance sociale du Québec (1931), qui touche, à des degrés divers, l'ensemble de la main-d'oeuvre québécoise et qui entraîne pour les employeurs des coûts directs de plus de $750 millions, puisse jamais faire l'unanimité des parties concernées».

«Cette réforme tient donc compte, dans toute la mesure du possible, des principales revendications des représentants des travailleurs et des représentants des employeurs lorsque celles-ci nous sont apparues légitimes, équitables, réalistes et réalisables. Cependant, un bon nombre d'entre elles constituent des compromis tout à fait raisonnables entre des positions extrêmes, généralement irréconciliables».

La réforme proposée vise à harmoniser les grands régimes d'indemnisation en vigueur au Québec, dont celui de l'assurance-automobile, des accidents du travail et de l'amiantose ou de la silicose dans les mines et les carrières.

«Cette harmonisation respecte cependant la spécificité des clientèles concernées et ne perd pas de vue qu'il s'agit de victimes qui sont d'abord des travailleurs actifs ayant un emploi et que l'accident ou la maladie professionnelle risque de les priver d'importants avantages reliés à leur contrat de travail».

Reynald Fréchette

«La réforme vise aussi à améliorer les bénéfices du régime sur tous les plans. Ainsi, elle accorde aux travailleurs, particulièrement à ceux qui sont plus gravement frappés, une sécurité du revenu beaucoup plus équitable que celle qui existe dans le régime actuel et énonce clairement leurs droits à tout un éventail de bénéfices et de services qui, jusqu'à présent, étaient laissés à l'arbitraire et à la discrétion des fonctionnaires».

M. Fréchette a noté deux éléments clés de toute la réforme de la loi sur la santé et la sécurité au travail. Le premier est le droit d'appel externe à la Commission de la santé et de la sécurité du travail - CSST - pour toute décision pouvant affecter les droits des parties; le second, la reconnaissance du caractère prioritaire du rapport du médecin traitant en matière d'évaluation de la condition du travailleur pour fins d'indemnisation.

Ce droit, qui n'a pas son équivalent au Canada, «peut contribuer à faire la différence entre un piétinement et une réussite de cette importante entreprise» de révision, a dit M. Fréchette.

Pour entendre les appels, le projet de loi prévoit la création d'une Commission d'appel en matière de santé et de sécurité du travail, qui relèvera du ministre responsable de l'application de la loi.

Les pouvoirs arbitraires de la CSST, qui sont apparus exhorbitants, lui ont été retirés de même que son droit de faire des règlements.

L'étude risque d'être longue, clame l'opposition

QUÉBEC (PC) — L'étude du projet de loi 42 revisant la Loi sur les accidents du travail risque d'être fort longue, a averti hier à l'Assemblée nationale le député libéral de Viau William Cusano.

«Certains aspects de la loi sont acceptables et désirables», d'autres, notamment le «geste odieux de sabrer allégrement dans les rentes viagères», sont totalement inacceptables et indécents, a déclaré le porte-parole de l'opposition en matière de sécurité du travail.

«Si le gouvernement maintient sa position sur cette disposition, je ne vois pas comment on pourrait voter pour», a-t-il averti.

De son côté, le député libéral de Saguenay Ghislain Maltais a souligné que le projet de loi était la troisième version de la révision projetée à la Loi sur la santé et la sécurité du travail et que le ministre du Travail avait déjà déposé une centaine d'amendements à y apporter avant son adoption.

De ce nombre, deux seulement ont une certaine valeur et «constituent un apport au projet de loi» qui en contient 560 a dit M. Maltais.

Il se demande si le projet de loi «ne devrait pas être écrit de nouveau en tenant compte des amendements que le ministre apporte et en tenant compte aussi des revendications que les travailleurs sont venus faire en commission parlementaire et qu'on ne retrouve pas dans les modifications, dans les amendements du projet de loi».

Parmi les aspects acceptables et désirables du projet de loi, M. Cusano a signalé un amendement prévoyant que le médecin traitant sera dorénavant appelé «médecin chargé de l'accidenté». «Ça apporte une précision et ça va clarifier beaucoup de problèmes».

Acceptable aussi l'introduction de la notion de négligence grossière et volontaire. Par contre, il faudrait des amendements aux aspects suivants du projet de loi:

- l'obligation faite à l'employeur d'assumer les coûts des accidents survenus lorsqu'un individu reçoit des soins médicaux;
- la prise en charge des coûts par l'employeur des accidents survenus à certains travailleurs alors que l'employeur n'exerce aucun contrôle sur ceux-ci;
- la détermination du revenu brut du travailleur;
- la révision administrative rendant la Commission de santé et de sécurité du travail (CSST) juge et partie;
- les changements à la notion d'établissement, une notion qui ouvre la porte à beaucoup de problèmes, selon M. Cusano.

Comme exemple de ce fait, il a cité le cas d'une personne ayant glissé sur la glace d'un terrain de stationnement et qui a été considéré comme un accidenté du travail.

«Il faut apporter des amendements pour tenter de minimiser et même éliminer les nombreux pouvoirs discrétionnaires de la CSST», a dit le député, malgré que le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, a affirmé que les pouvoirs jugés les plus exhorbitants de la CSST ont été supprimés.

LE MONDE DU TRAVAIL

CLÉMENT TRUDEL

■ *Agents de bord de Quebecair*

Le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, a demandé hier en conférence de presse au public québécois de boycotter la compagnie Quebecair. Le syndicaliste intervenait à l'appui de 93 agents de bord en grève depuis le 3 octobre; le groupe est affilié à l'Union Internationale des Machinistes et à la FTQ (local 2413). La centrale invite le gouvernement québécois à obliger Quebecair à annuler le contrat accordé à la firme ontarienne Charter Masters car on est en train d'abolir des emplois permanents au Québec pour créer des emplois temporaires au profit d'Ontariens. M. Daoust voit là une faille évidente dans la politique d'emploi du Québec ainsi qu'un accroc aux dispositions de la Loi anti-briseurs de grève, les agents de bord « prêtés » par Charter Masters accomplissant la tâche normalement confiée au personnel qui fait grève.

■ *Normes du travail*

Aujourd'hui s'ouvre, au Méridien, le 15e Colloque de relations industrielles, organisé par l'école de relations industrielles de l'Université de Montréal. Le principal conférencier est le juriste Nicolas Valticos, du Bureau International du Travail, à Genève. Dix ateliers sont prévus, dont certains sur l'égalité de traitement, sur l'intégration des handicapés, sur le harcèlement sexuel, sur le français langue de travail, sur le retrait préventif de la femme enceinte, etc. Une table ronde, vendredi après-midi, traitera des *Normes du travail: nuisance? protection?*, et on y a invité la présidente de la Commission des droits de la personnes, Mme Francine Fournier et le président de la CSST, M. Robert Sauvé, ainsi que le pdg de la Commission des normes du travail, M. Paul-Émile Bergeron. Une allocution du ministre québécois du Travail, M. Raynald Fréchette, marquera la fin de ce colloque où un professeur de l'université Laval, M. André-C. Côté, évaluera l'impact des normes sur les rapports collectifs du travail.

■ *Çà et là . . .*

Au Hilton-Québec, les activités ont repris normalement après l'acceptation, à 82%, de l'entente de principe entre le syndicat CSN et la direction . . . Un syndicat d'employés de banques, en Grande-Bretagne, vient d'annoncer qu'il réclamera pour ses 100,000 membres la semaine de 28 heures en quatre jours, une augmentation de 15% ainsi que la garantie de cinq jours de repos consécutifs par mois . . . Parrainé par le Congrès du Travail du Canada (CTC), un colloque s'ouvre aujourd'hui à Toronto, jusqu'au 3 novembre sur *La déréglementation: qui paie? qui en profite?*. . . Le jeudi, 8 novembre, le département de communication de l'Université de Montréal présente une conférence de M. Jacques Lyrette, directeur général du Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (ministère fédéral des Communications) — à 16 h au pavillon Marie-Victorin, 90 Ave Vincent-d'Indy, salle A-415.

La CUM libère 228 hectares de terrain boisé

L'aménagement des sept parcs régionaux de l'île coûtera $ 51 millions

ALAIN DUHAMEL

Dans le plan quinquennal qu'elle a adopté, la commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal estime à $51.7 millions le coût d'aménagement des sept grands parcs de l'île de Montréal.

Cette somme, comprenant les frais de financement et autres charges financières d'un éventuel emprunt, s'ajoute aux $35 millions déjà engagés dans l'acquisition des terrains. Au total, donc, le réseau des parcs de la CUM lui aura coûté près de $87 millions.

La commission d'aménagement, qui tenait hier une scéance publique, a recommandé au comité exécutif de préparer un règlement d'emprunt pour l'aménagement des parcs dont les travaux s'étaleront sur cinq ans, entre 1985 et 1989.

À ce jour, la CUM a acquis environ 92 % des terrains requis, tous situés sur le versant nord de l'île. Elle a aménagé un seul parc, celui de l'île de la Visitation, chevauchant les villes de Montréal et de Montréal-Nord, et entrepris des travaux au parc de Rivière-des-Prairies où elle prévoit dépenser d'ici à la fin de la décennie $11.6 millions, le plus important budget d'aménagement.

L'aménagement des parcs du Cap Saint-Jacques lui coûterait $9.7 millions, Bois de Liesse, $8.8 millions, l'Anse-à-l'orme et le Bois de la Réparation, $4.3 millions chacun, le Bois de Saraguay, $3.5 millions, et l'île de la Visitation, $1.5 million supplémentaire.

La commission de l'aménagement a aussi recommandé au Conseil de la CUM de libérer 228.69 hectares de terrain boisé identifiés dans le règlement de contrôle intérimaire d'aménagement comme des zones boisés à protéger. Après étude de leur valeur écologique, la Commission en est venu à la conclusion que lesdits terrains n'avaient pas une qualité suffisante pour justifier leur protection.

Dans son projet préliminaire de schéma d'aménagement, la CUM avait identifié, hors des parcs, une quinzaine de zones boisées, d'une superficie d'un peu plus de 770 hectares. Le règlement de contrôle intérimaire avait pour effet de soustraire ces zones à toute intervention de développement urbain. Les zones soustraites au règlement de contrôle, et donc ouvertes au développement, se trouvent surtout dans l'ouest de l'île, dans les villes de Sainte-Anne-de-Bellevue, de Senneville, de Dollard-des-Ormeaux, de Baie D'Urfé, de Beaconsfield et de Pointe-Claire.

À l'est, à la demande de la Ville de Montréal, la Commission a recommandé d'inclure 43.29 hectares de terrains boisés tous situés dans le quartier Rivière-des-Prairies.

La commission d'aménagement a aussi résolu d'inviter les villes à indiquer leur intention d'acquérir les terrains privés situés sur les berges de l'île de Montréal et à profiter, le cas échéant, du projet du parc national de l'Archipel. Les berges aménagées à des fins publiques ou pouvant l'être aisément ont une superficie de 332 acres, dont 47 appartiennent à des propriétaires privés ou à des institutions. Leur valeur au rôle municipal d'évaluation atteint $7 millions.

Dans le processus de confection et d'adoption du schéma d'aménagement, la CUM a pris quelques mois de retard et l'on doute désormais qu'elle puisse adopter son premier schéma d'aménagement en juillet 1985 comme le prévoyait son échéancier. La commission d'aménagement tient pour prioritaire l'établissement consensus entre toutes les administrations municipales de l'île de Montréal et compte y mettre le temps nécessaire.

Depuis la création de la CUM, en 1970, les villes de l'île de Montréal n'ont jamais pu établir un consensus suffisant pour adopter un schéma d'aménagement, mais elles n'ont jamais été aussi près d'y parvenir.

Les libraires s'inquiètent: la FNAC aurait l'intention d'envahir le marché québécois

ANDRÉ BOUTHILLIER

Émoi chez les libraires québécois: la Fédération nationale d'achat des cadres, mieux connue sous son abréviation FNAC, projetterait d'étendre son réseau d'établissements commerciaux à Montréal.

Selon les informations obtenues, l'entreprise française a préparé le printemps dernier une maquette pour transformer le Palais du Commerce, à l'angle de rues Berri et de Maisonneuve, en un vaste complexe multicommercial.

Comme dans ses magasins de France, de Belgique et de Suisse, elle y vendrait à prix réduit ses livres, ses disques, ses appareils photographiques, ses forfaits de voyages, ses articles de sport et ses micro-ordinateurs.

Différence importante: les rabais de ses livres (neufs) pourraient atteindre 50 % parce qu'aucune loi québécoise ne l'interdit. En France, les réductions de prix sont limitées à 5 % depuis 1981. Le marché québécois permettrait à la FNAC d'écouler ses stocks.

La rumeur de l'entrée au Québec de la FNAC n'est pas nouvelle: elle circule déjà depuis plusieurs années. Mais elle s'est amplifiée au cours des derniers jours après la visite au pays de ses représentants.

Un porte-parole du Palais du Commerce, M. Serge Duguay, a cependant nié l'existence de pourparlers entre sa compagnie (filiale de Campeau Corporation) et la FNAC. « Il est vrai que nous pensons vendre l'édifice ou modifier sa vocation. Mais je n'ai jamais entendu parler de la FNAC », a-t-il dit.

Deux vendeurs de livres usagés occupent plusieurs milliers de pieds carrés du Palais de Commerce. L'un deux s'appelle le Colisée du livre. Son président, M. Roger Lévesque, ignore tout de cette affaire. Car il travaille sur un autre projet: attirer au Québec la chaîne de librairies française Maxi-Livre. Les rabais des livres neufs seraient aussi de 50 %. Maxi-Livre exploite 56 librairies en France. Elle en ouvrirait une vingtaine au Québec sous forme de concessions.

Il y a quelques années, Quebecor avait été approchée par la FNAC pour une association au Québec. Le projet est tombé à l'eau. Hier, le président de Quebecor, M. Pierre Péladeau, a précisé au DEVOIR qu'il avait plutôt l'intention d'imiter la formule commerciale de la FNAC. Une FNAC québécoise pourrait donc voir le jour dans un avenir proche. Récemment, Quebecor a acquis la quinzaine de boutiques d'appareils photographiques de Studios Gosselin.

Par ailleurs, l'adjoint au conseiller commercial du consulat de France à Montréal, M. Jean-Luc Wallers, a confirmé que la FNAC avait mis au point un projet d'implantation au Québec, au début de l'année. Mais il n'en pas entendu parler depuis.

Il reste que la seule rumeur de la présence de la FNAC en terre canadienne est source de panique chez les libraires québécois.

« Ce serait mortel pour eux », a déclaré la directrice générale de la Société de développement du livre et du périodique, Mme Louise Rochon. « La FNAC a les capitaux pour réduire ses livres. Ajoutez l'absence de loi coercitive au Québec pour empêcher des rabais substantiels, et vous devinez l'avenir de nos libraires . . . »

La FNAC vend 120,000 titres en France; elle en aurait 40,000 au Québec.

St-Ferdinand: neuf officiers syndicaux mis à l'amende

QUÉBEC (PC-LE DEVOIR) — Neuf des dix officiers du syndicat en grève illégale de l'hôpital psychiatrique de St-Ferdinand d'Halifax ont été reconnus coupables hier d'outrage au tribunal et condamnés à des amendes de $ 14,000.

Les syndiqués défient depuis une dizaine de jours une injonction leur intimant l'ordre de retourner au travail.

Le ministre des Affaires sociales, le Dr Camille Laurin, a indiqué hier à l'Assemblée Nationale qu'il envisage prendre des sanctions disciplinaires contre ces syndiqués.

Le ministre n'a pas précisé l'ampleur que prendraient ces sanctions, se bornant à souligner qu'il rencontrerait sous peu les autorités de l'hôpital à ce sujet.

Le porte parole du syndicat, M. Luc Pinchaud, a dit souhaiter que le ministère des Affaires sociales prenne l'initiative de faire nommer une « personne ressource » par le ministère du travail.

Le ministre a déjà refusé de nommer un conciliateur dans le dossier, la grève s'avérant dès le départ illégale.

Le Dr Laurin a répété que, même si les syndiqués eux-mêmes n'assuraient pas les services essentiels, ces services étaient fournis « grâce au support de 130 employés additionnels ».

Les 717 syndiqués (CSN) de l'hôpital, situé à 25 km de Thetford Mines, ont débrayé pour protester contre des coupures de postes, qu'ils considèrent inacceptables dans un contexte où l'hôpital est le principal employeur du village où le taux de chômage est déjà de près de 50%.

Le ministère et la direction de l'hôpital soutiennent qu'il n'y a pas eu de coupures de postes mais bien des réaménagements, prévus dans le plan de rationalisation.

Une touche de raffinement pour le PC*jr* IBM

Les nouvelles touches de l'ordinateur personnel PC*jr* IBM, vous allez les aimer! Soixante-deux en tout à votre portée, sur le nouveau clavier de type machine à écrire.

Une nouvelle option également offerte donne à la mémoire vive une autre dimension.

De plus, de nouveaux programmes commerciaux et personnels viennent s'ajouter à la bibliothèque de logiciels à jour du PC*jr*, bibliothèque qui ne cesse de grandir...

Et n'oublions pas la touche finale...son prix: moins de 1 600 $*.

PLUS DE PUISSANCE POUR MOINS CHER
Comparez le PC*jr* à d'autres ordinateurs dans la même gamme de prix...

Mémoire	**Écran**
Mémoire vive de 64 Ko (peut atteindre 512 Ko)	40 ou 80 colonnes
Mémoire morte de 64 Ko	Résolution: 4 couleurs: 640 x 200 16 couleurs: 320 x 200
Mémoire sur cartouches de 128 Ko	**Garantie**
Unité de disquettes	Garantie limitée de 12 mois
Double face	**Clavier**
Capacité de 360 Ko	De type machine à écrire
Processeur	Sans fil
Microprocesseur 8088 de 16 bits—identique pour les ordinateurs personnels IBM, XT IBM et portable IBM.	**Extensibilité**
	Architecture de systèmes ouverte
Logiciel	Carte d'extension d'affichage et de mémoire de 64 Ko—optionnelle
Prend en charge plus de 2 000 programmes conçus pour l'ordinateur personnel IBM ainsi que de nombreux programmes sur cartouches.	Boîtiers d'extension de mémoire de 128 Ko—optionnels
	13 points d'accès pour les dispositifs en option
	Interface série intégrée

Que comprend-il? Une mémoire vive standard de 128 Ko (deux fois la capacité de mémoire de son concurrent le plus populaire), un processeur évolué de 16 bits et une unité de disquettes double face intégrée, pouvant stocker plus du double d'informations que la plupart des unités simple face.

Aujourd'hui, le PC*jr* peut prendre en charge, sur disquette, le puissant programme Lotus 1-2-3 (avec l'ensemble d'installation de Lotus 1-2-3 du PC*jr* et plus de capacité de mémoire). La nouvelle version en cartouche, qui n'exige pas de mémoire supplémentaire, sera mise sur le marché cet automne.

Fort de toutes ces nouvelles caractéristiques, le PC*jr* peut exécuter plus de mille programmes parmi ceux qui ont été conçus pour l'ordinateur personnel IBM. Qui plus est, grâce à sa nouvelle carte d'extension de 128 Ko, le PC*jr* peut en exécuter plus de mille autres.

Et ce n'est pas tout! Le PC*jr* peut également prendre en charge des programmes sur cartouche très perfectionnés. Il suffit de prendre parmi les exemples les plus récents le fameux Lotus 1-2-3**.

Une touche de raffinement pour le PC*jr*...Pourquoi ne pas aller le voir de plus près chez un distributeur agréé IBM ou à un centre de produits IBM? Pour connaître le nom du distributeur le plus proche, appelez le 1-800-268-7793.

Le nouveau boîtier d'extension de mémoire du PC*jr* peut faire passer la mémoire de 128 à 256 Ko. Et avec le boîtier d'extension d'alimentation, elle peut passer à 512 Ko.

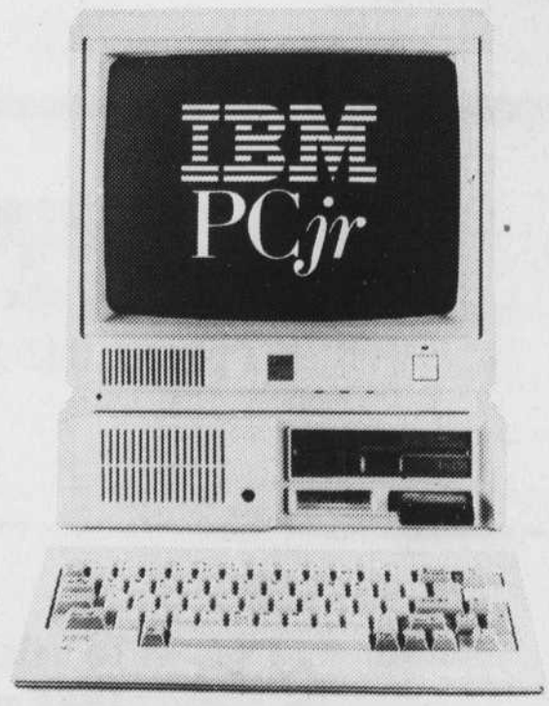

Le petit ordinateur qui fait des pas de géant.

*Prix du centre de produits IBM, moniteur non compris.
**1-2-3 et Lotus sont des marques de Lotus Development Corporation.
IBM est une marque déposée d'International Business Machines Corporation.
IBM Canada Ltée, compagnie affiliée, est un usager inscrit.
PC*jr* est une marque de commerce d'International Business Machines Corporation.

35 485,56 $ PAR ANNÉE ou 21,62 $ DE L'HEURE TRAVAILLÉE

COÛT MOYEN DU CHAUFFEUR D'AUTOBUS ET DE L'OPÉRATEUR DE MÉTRO À LA CTCUM EN 1983

SALAIRE DE BASE	HEURES	$
Heures travaillées à l'exclusion du temps supplémentaire	1 485	17 701,20
Allocation de temps	85	1 013,20
Garantie minimum	22	262,24
Maladie, congés sociaux et congés personnels	56	667,52
Jours fériés	88	1 048,96
Vacances	167	1 990,64

= 22 683,76 $/ANNÉE ou 11,92 $/HEURE *

+

AVANTAGES REFLÉTÉS DANS LE SALAIRE	HEURES	$
Temps supplémentaire (incluant jours fériés)	156	2 789,28
Prime du dimanche		403,22
Amplitude		840,27
Pause-repos et déplacement		1 243,14
Vacances (excédant du pourcentage sur taux de base)		427,28
Paiement des jours en maladie et congés personnels	48	572,16

= 6 275,35 $/ANNÉE

+

AVANTAGES ADDITIONNELS AU SALAIRE	$
Caisse de retraite	2 847,93
Assurance-vie	124,96
Assurance-maladie du Québec	868,77
Assurance-santé (plan familial)	47,52
Assurance-chômage	673,07
Assurance-salaire (4 jours)	381,44
Vêtements et uniformes	203,22
Compensation en sus de la loi des accidents du travail	88,59
Primes à la Commission de la Santé et Sécurité au Travail et Commission des Normes du Travail	887,39
Transport gratuit	288,00
Permis de conduire	31,00
Différentiel de 0,15 $ l'heure entre chauffeurs et employés des services connexes disqualifiés médicalement	84,56

= 6 526,45 $/ANNÉE

TOTAL = 35 485,56 $/ANNÉE ou 21,62 $/HEURE

(pour 1 641 heures travaillées)

Source: Service de Trésorerie et Contrôle

* **Le salaire horaire de base en 1983 était de 11,92 $. La Commission offre pour 1984 un salaire horaire de base de 12,35 $. De plus, elle garantit que, pour 1985 et 1986, ce salaire sera protégé contre l'augmentation du coût de la vie.**

Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal

ARTS ET SPECTACLES

16,500 fans au Forum

En écoutant Elton John

NATHALIE PETROWSKI

En écoutant Elton John mardi soir au Forum, je n'ai pensé à rien sinon à Diane Dufresne. Aucun souvenir, aucune image portant l'étampe d'une période précise, aucune perforation du passé. Le vide inodore et incolore, marqué ponctuellement par le refrain d'une chanson de Diane Dufresne. Je n'avais pas oublié les chansons d'Elton John. Je les avais seulement rangées au fond d'une malle comme des lettres déteintes et desséchées qu'on néglige, par sentimentalisme ou par paresse, de jeter.

Tout au long de la soirée martelée par les cris de 16,500 fanatiques, j'ai fait bande à part. Je n'ai jamais particulièrement aimé ou détesté Elton John. Il s'inscrivait le plus naturellement du monde dans le paysage radiophonique au moment où Diane Dufresne commençait à faire sauter les barreaux de sa cage en les remplaçant par autant de couches de costumes et de déguisements. Le Roi du kitsch allait lui servir d'exemple et de modèle.

A l'époque, le roi s'amenait avec des bottes de sept lieues, affublé de lunettes excentriques derrière lesquels flottait un regard fuyant. A l'époque, le roi se comportait un peu comme un babouin et menait une cour assidue au ridicule. Pour masquer un manque d'élégance évident sous une âme de compositeur trop sensible, Elton John versait sans vergogne dans l'exagération et le mauvais goût.

Il a bien changé depuis, a maigri, s'est marié, s'est assagi et même affadi. Il est un devenu un monsieur bien, un employé docile de l'Internationale des Variétés. De retour au Forum devant une salle comble et comblée, il a joué pour nous sa dernière carte. Une sorte d'American Express vouée au sain divertissement professionnel et d'où est banni toute émotion brouillonne, toute bavure technique et toute velléité de star hystérique.

A l'approche de la quarantaine prospère, Elton John est en plein possession de ses moyens. Il faut dire qu'il a justement les moyens de l'être. Mais sa tournée des « Coeurs brisés » ou des « Briseurs de coeur » ne casse rien sinon le budget de production. Peu d'accessoires sur la scène - trois estrades plantées comme des d'assiettes, un piano à queue et un dispositif d'éclairage en forme d'animal post-industriel.

L'animal en question balaie la scène de ses longs doigts lumineux comme un peintre de l'ère technologique. Sans cet animal, le spectacle

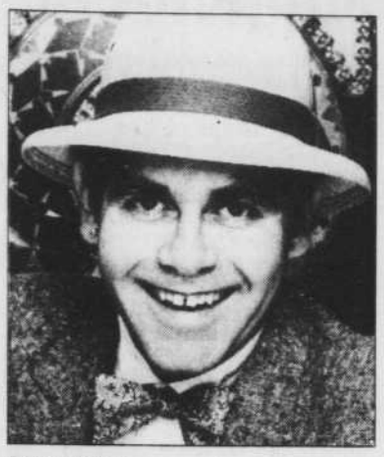

Elton John

n'aurait aucun relief, aucune dimension et plafonnerait très vite à force d'enfiler les chansons comme des grains de chapelet. Mais la technologie a maintenant des raisons que le coeur a perdu. Elton John a saisi l'astuce et l'exploite à fond.

Toutes les chutes rythmiques, tous les changements de tempo, tous les glissements d'atmosphères sont synchronisés avec les jeux de la lumière qui isole, dramatise, découpe et énergise. Le centre de l'action s'est déplacé des mains du chanteur qui esquive un regard à sa montre aux doigts de la lumière.

Elton John n'a plus besoin d'horipeaux extravagants pour retenir notre attention. Il est maintenant entièrement habillé par cette lumière qui se marie à la perfection au son puissant et percolant. Les chansons en ressortent grandies, malgré leur insipidité consommée, leur manque d'inspiration et leur refus de ne déranger ceux qui dorment éveillés.

Sous l'éclairage flatteur, le roi du kitsch est devenu un maître de l'effet calculé, contrôlé et technologiquement mesuré. Un maître de l'artifice cammoufflé sous un chapeau de cow boy. Il se démène encore derrière son piano, envoie à l'occasion son banc se briser dans le décor, fraternise gentiment avec la foule, sympathise avec ses musiciens, fait exactement tout ce qu'on attend de lui, sans déranger, sans déroger, sans dévier, en monsieur bien. En vieillard rangé.

ÉCHOS

Le romancier et dramaturge canadien, M.W.O. Mitchell donnera une conférencel publique sur la tradition orale à l'Université Concordia aujourd'hui à 20 h, au Pavillon Henry F. Hall, 1455 ouest de Maisonneuve.

La troisième édition du Festival de Rouyn

CINÉMA

RICHARD GAY

Un groupe de cinéastes, de comédiens et de journalistes s'envolent ce matin pour Rouyn où débute ce soir au Théâtre du Cuivre le troisième Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue.

Au programme de la soirée d'ouverture, *Le Dernier glacier*, un nouveau long métrage québécois de Roger Frappier et Jacques Leduc sur la fermeture de Schefferville. En complément, *Le Métro*, un court métrage d'animation de Pierre Hébert qui tentera une expérience de sonorisation de son film à partir de la musique que des musiciens improviseront sur place.

Le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue se poursuivra jusqu'au 7 novembre et présentera en guise de film de clôture la première nord-américaine du nouveau film de Marco Ferreri *Le Futur est femme*.

Deux autres avant-premières nord-américaines sont aussi prévues au programme, soit *John Movies* du cinéaste français Jean-Claude Carmona et *Jon* du réalisateur finlandais Jaakko Pyhala. Parmi les autres films étrangers, *Le pays où rêvent les fourmis vertes* de Werner Herzog, *Brussels by Night* un film belge de Marc Didden, *Born in Flames* de Lizzie Borden, *The Hit* du Britannique Stephen Frears, *La Prochaine victime* du Brésilien Joao Batista de Andrade, *Vive la Sociale* du Français Gérard Mordillat, *La Rose blanche*, un film allemand de Michael Verhoeven, *Un avocat allemand* de Norbert Kucklemann et *Le Journal d'Edith* de Hans W. Geissendorfer.

Plusieurs longs métrages québécois sont aussi de la sélection. C'est ainsi que s'ajoutent au film *Le Dernier glacier*, La Guerre des tuques d'André Melançon, *Les Années de rêves* de Jean-Claude Labrecque, *Jacques et novembre* de Jean Beaudry et François Bouvier, et *Mario* de Jean Beaudin.

Au total, une cinquantaine de films dont de nombreux courts et moyens métrages au nombre desquels figurent *L'Objet* de Roger Cantin et Danyèle Patenaude, *Les Garderies qu'on veut* de Carole Poliquin et Ishak Isitan, *Cher Monsieur l'aviateur* de Michel Poulette, *Mouvement-danse* de Gilles Paré et Céline Thibodeau, et *Amusegueule* de Robert Awad, auxquels s'ajouteront des films d'animation de 90 secondes réalisés ces jours derniers dans le cadre d'un animathon tenu à Rouyn sous la responsabilité du bureau régional de l'ONF.

Enfin plusieurs invités du Québec et de l'étranger sont attendus dont le cinéaste français Jean-Claude Carmona, le réalisateur allemand Michael Verhoeven et les comédiennes européennes Ingrid De Vos et Angela Winckler qui seront sans doute accueillis chaleureusement comme les gens de l'Abitibi savent le faire.

★★★

Le cinéma Outremont, où aura lieu ce soir la première du film québécois *Jacques et novembre*, présentera à partir du 21 novembre prochain les 10 meilleurs films du Canada tels que déterminés par un sondage mené l'été dernier par la direction du Festival of festivals de Toronto. On sait que *Mon oncle Antoine* de Claude Jutra s'est classé en première place et c'est ce long métrage qui inaugurera la série dont le début sera marqué par une réception gala. La série circule dans plusieurs villes du Canada depuis le début du mois d'octobre.

★★★

C'est aussi au cinéma Outremont que se déroulera du 17 au 25 novembre la sixième Semaine du cinéma soviétique. Au programme *Sans témoins* de Nikita Mikhalkov, *Les Contes du vieil Arbat* de Savva Kulish, *Une gare pour deux* d'Eldar Roazanov, *Le Temps des désirs* de Yuli Raisman, *Un nid dans le vent* d'Olev Neouland, *Je ne veux pas devenir adulte*, un film pour enfants de Youri Tchoulioukine, enfin un dernier long métrage dont le titre n'est pas encore confirmé.

★★★

Enfin dans le numéro d'octobre de la revue *Séquences* une entrevue de Jean Beaudin sur *Mario*, son nouveau film actuellement à l'affiche.

DEUXIEME FESTIVAL DE CHOREGRAPHES MASCULINS
MOMENT'HOMME
PERFORMANCES ACTUELLES AU MASCULIN
jeudi vendredi 1, 2 NOVEMBRE 21H00 John Greyson (Toronto) Denis Lessard (Montréal)
samedi dimanche 3, 4 NOVEMBRE 21H00 Stephen Andrews Kim Tomczak Douglas Durand (Toronto)
TANGENTE DANSE ACTUELLE 3655, ST-LAURENT (514) 276-2694 (514) 842-3532
BILLETS: 7$ 6$

Claudette Lagacé (Folksong)
Tout dans ce show respire la fraicheur, le soleil... j'y retournerais les yeux fermés *Pierre Beaulieu (La Presse)*
Il n'est pas rare que ce couple reçoive plusieurs ovations debout... *Claude Robert (Journal de Québec)*
Ce qu'ils proposent c'est le dépaysement. Et l'envoûtement *Pierre Boulet (Le Soleil, Québec)*
à 21h30 et 24h00 Entrée GRATUITE
Hugo Pamcos Harpe des Andes
AU BISTRO D'AUTREFOIS 1229, St-Hubert 842-2808
À L'AFFICHE 1, 2, 3, 8, 9, novembre
LE 10 NOVEMBRE Ne manquez pas RAYMOND LÉVESQUE
La Boîte à Lily

« Jacques et Novembre, je le dis sincèrement, est un fort beau film. Dense, vrai, simple, poétique, drôle et tendre. » — *Luc Perrault, La Presse.*
LES PRODUCTIONS DU LUNDI MATIN PRÉSENTENT:
Jacques et Novembre
POUR TOUS
DÈS AUJOURD'HUI
JEAN BEAUDRY, CAROLE FRECHETTE, MARIE CANTIN, PIERRE ROUSSEAU, REINE FRANCE, JEAN MATHIEU, MICHEL RIVARD, FRANÇOIS BOUVIER, MARQUISE LEPAGE, SERGE GIGUERE, CLAUDE DE MAISONNEUVE
Au Cinéma Outremont ce soir
2 au 29 novembre à l'Autre Cinéma

SUPER FOIRE DU DISQUE
APRÈS RÉNOVATION
MAINTENANT DEUX FOIS PLUS D'ESPACE CONSACRÉ AUX DISQUES, CASSETTES ET COMPACT DISCS. VISITEZ NOTRE NOUVEAU RAYON DE MUSIQUE CLASSIQUE SPÉCIALEMENT AMÉNAGÉ POUR TOUS LES MÉLOMANES.
Toutes les plus récentes nouveautés populaires et classiques offertes à des prix défiant toute compétition.
SPECIAL $4.99
Céline Dion "Une colombe"
SUPER SPÉCIAUX
SPÉCIAL $6.99
Ravel. Ma mère l'oye. Pavane pour une infante défunte. Orch. Symph. de Montréal. Direction Charles Dutoit.
Grand choix de compact discs à prix spécial
Fabienne Thibeault — Les chants aimés — Vol 11. SPÉC. $6.89
Frédéric François — 10 ans de succès (Aimer) SPÉC. $6.49
Diane Dufresne — Dioxine de carbone et son rayon rose SPÉC. $6.49
Sweet People — Prends le temps SPÉC. $6.99
Chante avec Nathalie Simard SPÉC. $6.99
Paul Piché — Nouvelles d'Europe SPÉC. $5.99
Chantal Pary — Profil (Grands succès) SPÉC. $5.99
Tape tambour — Vol 11 SPÉC. $6.99
Chabrier — Le Roi malgré lui — B. Hendricks — G. Quilico — Nouvel orchestre Phil. de Radio-France — Dir. Chs Dutoit. Album de 3 disques. SPÉC. $23.99
Erato Num-75127-2 — Purcell — Le Roi Arthur — J. Smith — G. Fischer. Sous la direction de John Eliot Gardiner — Album de 2 disques SPÉC. $23.99
Harmonia Mundi 1999813 — Rameau — Zordastre — J. Elwes — La petite bande. Dir. S. Kuijken — Album de 4 disques SPÉC. $45.99
Emi-1546133 — Les introuvables d'Élizabeth Schwarzkopf — Album de 5 disques SPÉC. $51.99
Emi-1731881 — Gluck — Iphigénie en Tauride (extraits) R. Gorr — N. Gedda — L. Quilico SPÉC. $12.99
Harmonia Mundi HMC 1139/41 — Charpentier — Médée — Album de 3 disques SPÉC. $34.99
Emi-C-165-54178/88 — Maria Callas — Ses récitals 1954-1969 — Album de 11 disques SPÉC. $86.99
CBS-IM-39153 — Rachmaninoff — Concerto pour piano No 2 — Cécile Ricad (Piano) (Musique du film "Somewhere in Time") SPÉC. $10.99
CBS-IM-37291 — Schubert Impromptus Opp 90 et 142 — Murray Perahia (Piano) SPEC. $10.99
CBS-FM-37849 — Philip Glass — The Photographer SPÉC. $7.99
CBS-M-39310 — Haydn — 3 concertos préférés — Yo Yo Ma — Wynton Marsalis — Cho-Liang Lin SPÉC. $8.99
London 411-959 — Luciano Pavarotti — Mamma — et autres chansons populaires italiennes SPÉC. $8.99
Sequenza (Philips) 6527216 — Jean-Pierre Rampal — La flute d'or — Albinoni — Adagio etc. SPÉC. $5.49
Oiseau Lyre 410183-1 — Christopher Hogwood, Continuo — Handel — Purcell — Vivaldi — Mozart — Academy of Ancient Music SPÉC. $9.89
Philips 412131-1 — Pavane — L'apprenti sorcier — Danse macabre — Marche Hongroise etc. Academy of St-Martin — Neville Marriner SPÉC. $9.89
Philips 411356-1 — Concerti da camera — Vivaldi — 8 concerti — Album de 2 disques SPÉC. $19.79
Sequenza (Philips) 6527192 — Les grandes vedettes chantent Verdi — C. Bergonzi — J. Carreras — P. Domingo etc... SPÉC. $5.49
Philips 412270-1 — Jose Carreras — Love is — Succès classiques de la chanson populaire Américaine SPÉC. $9.89
Philips 411122-1 — Handel — Musique pour un feu d'artifices — English Baroque Soloists — J.E. Gardiner SPÉC. $9.89
Deutsche 413309-1 — Pachelbel — Canon — Albinoni — Adagio — Phil Berlin — Karajan SPÉC. $9.89
Archiv 410999-1 — Bach — Oeuvres pour orgue — Ton Koopman SPÉC. $9.89
Deutsche 410916-1 — Schumann — Étude symphonique — Arabesque — M. Pollini SPÉC. $9.89
Philips 411123-1 — Gershwin — Rhapsodie en bleu — Addinsell — Concerto de Varsovie — M. Dichter — Phil. Orchestra — Neville Marriner SPÉC. $9.89
Philips 411189-1 — Beethoven — Les 5 concertos pour piano — A. Brendel — Orch. Symph. Chicago — J. Levine (Enregistré en concert) Album de 4 disques SPÉC. $37.99
Philips 6769100 — Dossini — Il barbiere di Sivigila — T. Allen — A. Baltsa — F. Arazia — Academy of St-Martin — N. marriner SPÉC. $28.99
London 410164-1 — Prokofiev — Alexandre Nevsky — Orch. Cleveland — R. Chailly, dir. SPÉC. $9.89
• Catalogues classiques complets (Disques et Cassettes) Deutsche-Grammophon, Philips, London, en spécial à $8.99 (Digital '9") (Compact-discs '18").
• Catalogue classique complet EMI — Importé de France en spécial à (Disques et Cassettes). $11.99
DISPONIBLE AUSSI SUR CASSETTES.
• Catalogue classique complet Harmonia Mundi — Importé de France en spécial à $10.49
• Cassettes classique Allegro-Festivo-Viola spéc. $3.99
• NOUVEAU: cassettes classique "Walkman" double durée (environ 90 minutes) Spéc. $5.49
• Disques de jazz "Blue Note" Importés de France. Spéc. $10.99
PRIX RÉDUITS À NOS DEUX MAGASINS SUR TOUS NOS DISQUES, CASSETTES ET COMPACT-DISCS.
EN VIGUEUR JUSQU'AU 17 NOVEMBRE
ARCHAMBAULT MUSIQUE
500 est, rue Ste-Catherine, Montréal 849-6201
METRO BERRI
COMPLEXE DESJARDINS 288-2444
METRO PLACE DES ARTS
TICKETRON
EN VIGUEUR JUSQU'AU 17 NOVEMBRE.

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Jean-Louis Roy

Rédactrice en chef: Lise Bissonnette

Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur

Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay

Directeurs adjoints: Denis Lord, Jacques Chabot

Directeur des services administratifs: Michel Paradis

L'INDE DÉSTABILISÉE

LE MONDE entier aura appris avec étonnement, douleur et inquiétude la mort brutale d'Indira Gandhi. Pour de nombreux pays et aux yeux de l'opinion internationale, la grande dirigeante de l'Inde n'était pas seulement identifiée au gouvernement, difficile, de la première nation démocratique d'Asie. La fille de Nehru comptait aussi parmi les rares personnalités mondiales activement engagées dans la recherche de la paix et le rapprochement des blocs.

Sa mort était « célébrée », hier, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, par des militants sikhs qui avaient juré sa perte après la prise du temple d'Amritsar et l'occupation militaire du Pendjab. Dans la tourmente, qui ne donnait aucun signe d'apaisement, Mme Gandhi avait pressenti cette fin violente, et donné sa vie d'avance à l'unité du pays. Sa disparition brutale ne marquera pas, cependant, la fin des tensions religieuses et des bouleversements politiques qui menacent la région.

S'il devient chaque jour plus évident que le pouvoir central à New Delhi aura aggravé la crise en l'exploitant à des fins électorales, en y intervenant sur le tard, en confondant terrorisme et revendication légitime, par contre, on se défend mal de l'impression que le leadership de l'Inde et du Parti du Congrès font aussi l'objet d'une sourde campagne de déstabilisation. Ainsi, le successeur présomptif de Mme Gandhi, son fils Sanjay, fut la cible d'attentats, avant de périr dans un « accident ».

Que cette agitation soit purement le reflet des tensions internes de l'Inde, où les affrontements confessionnels se multiplient, ou bien le produit de menées extérieures, comme Mme Gandhi l'a prétendu, sans donner trop de précisions, dans un houleux débat au Parlement, les conséquences risquent d'être les mêmes quant à la stabilité du pays et quant aux répercussions qu'un vide politique à New Delhi pourrait avoir dans la région.

L'inquiétude n'était pas feinte hier, alors que le président du pays, le sikh Zail Singh, et le nouveau chef du gouvernement, Rajiv Gandhi, lançaient des appels au calme, et que la violence éclatait déjà dans quelques villes, provoquant des couvre-feu. Le *mahatma* Gandhi lui-même, père de l'indépendance et apôtre de la non-violence, n'avait pu empêcher de terribles massacres d'éclater entre musulmans et hindous à la naissance de l'Inde moderne. L'État indien possède une constitution laïque, mais aucun dirigeant, pas même la « mère de la nation », n'a su à ce jour réconcilier les rivalités confessionnelles.

L'Inde est menacée d'abord de l'intérieur. Depuis l'indépendance, laborieusement arrachée à la Grande-Bretagne, le pays n'a jamais pu surmonter complètement les déchirements qui devaient opposer hindous et musulmans. La vigueur nouvelle prise par le fanatisme religieux ne fait pas seulement des victimes, le plus souvent innocentes, dans les émeutes. Elle secoue, comme au Moyen-Orient, la structure même des régimes politiques en place.

Les sikhs ne sont pas les seuls à réclamer plus d'autonomie. Ils ne sont pas, non plus, l'unique communauté à avoir durement ressenti le joug que Mme Gandhi n'hésitait pas à imposer à ses adversaires politiques, à des fins partisanes autant que pour assurer l'ordre public. Avec la disparition d'un chef de gouvernement aussi fort, l'Inde va-t-elle trouver un équilibre plus respectueux des multiples diversités du pays, ou bien la fédération commencera-t-elle de s'effriter ? Rarement question aura peut-être pesé aussi lourd dans le sort du monde.

Pour cimenter l'unité intérieure, New Delhi ravivait périodiquement la crainte des « complots étrangers ». Cette menace n'était pas tout à fait chimérique. Les blessures de 1948 ont gardé aux frontières d'aujourd'hui des cicatrices qui restent douloureuses. Après avoir ouvert avec le Pakistan des pourparlers propres à ramener la paix entre les deux pays, l'Inde avait repris récemment ses accusations contre Islamabad. Sans que la guerre soit imminente, la méfiance néanmoins persistait.

Au reste, en développant des rapports plus étroits avec l'Union soviétique, l'Inde prenait des risques avec les concurrents de l'URSS en Asie, la Chine et les États-Unis. Rien ne permet d'établir que Washington a joué un rôle direct dans le drame d'hier, malgré l'interprétation de Tass, devinant une main de la *Central Intelligence Agency (CIA)* dans la conspiration qui fut fatale à Indira Gandhi. Par contre, le soutien de Washington (et d'Ottawa) au régime dictatorial d'Islamabad n'aura pas favorisé non plus la désescalade.

Le gouvernement du président Zia Ul-Haq, tout en déclarant un deuil de sympathie à l'endroit de la nation voisine, manifestait aussi quelque nervosité. Voici peu de temps, le fils de Mme Gandhi, aujourd'hui premier ministre, affirmait que le Pakistan se préparait à attaquer l'Inde. Depuis l'attaque de l'Iraq contre l'Iran, nous savons que la folie guerrière reste d'une tragique actualité. L'intervention militaire de New Delhi, dans la crise qui donna naissance au Bangladesh, a amputé le Pakistan. Une même tentation guette aujourd'hui Islamabad — avec la différence que les deux pays sont dotés d'engins nucléaires.

Aussi le Canada ne doit-il pas se limiter à maintenir la tolérance, ici même, entre les sikhs et hindous. Ottawa doit aussi éviter que son aide, notamment en Inde rurale, n'ait d'effet néfaste sur les communautés locales. Mais surtout, notre présence doit devenir plus active dans ces régions où la paix n'a jamais été aussi fragile.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Militarisation et sous-développement

LOUIS O'NEILL

À L'OCCASION de la journée mondiale de l'alimentation (14 octobre), on a parlé de l'impact de la militarisation sur le sous-développement. La terrible famine qui sévit actuellement en Éthiopie révèle cette corrélation mieux que beaucoup d'hypothèses savantes. « De la peste, de la faim et de la guerre, délivre-nous Seigneur », clame une prière litanique fort ancienne. Les événements montrent que cette invocation est toujours pertinente.

On s'en prend à la sécheresse pour expliquer les misères de l'Éthiopie. C'est une excuse valable, mais incomplète. Il y a la sécheresse, c'est vrai, mais il y a aussi d'autres facteurs, dont certains aggravent grandement les effets de la sécheresse. Ce pays avait supporté pendant longtemps le poids d'un régime féodal inefficace et corrompu. Il subit maintenant le poids d'un régime qui se dit socialiste, qui est non moins efficace que le précédent, mais militariste par surcroît. Un régime qui ne sait pas comment lutter contre la faim, mais sait l'exporter par les armes. Car la misère frappe aussi l'Érythrée et la Somalie, des régions où le pouvoir socialiste éthiopien conduit la guerre. À ce régime ami l'Union soviétique fournit le soutien des armes et des conseillers militaires. Mais, chose étrange, elle semble incapable de lui apporter une aide alimentaire devenue urgente. En effet, les médias rapportent que si la famine en Éthiopie menace de faire des centaines de milliers de victimes, c'est parce que l'aide en provenance des pays de l'Ouest (pays capitalistes) risque d'arriver en retard. On ne parle pas d'une aide alimentaire en provenance de l'URSS. Comme si les camarades de là-bas ne savaient exporter que des armes.

La connexion entre la militarisation et le sous-développement n'est pas propre à l'Éthiopie. On pourrait fournir beaucoup d'autres exemples : le Soudan, la Namibie, l'Angola, le Tchad, le Vietnam, le Cambodge, etc.

Nombreux sont les pays où des hommes et des femmes combattent avec des armes sophistiquées, ultra-perfectionnées, alors qu'ils souffrent de sous-alimentation et n'ont pas de toit pour s'abriter. Tandis que des militaires rançonnent ou assassinent des paysans, les sols se dégradent, les terres retournent en friche ou se transforment en désert. La névrose militaire atteint parfois des sommets apocalyptiques : ainsi le conflit entre l'Irak et l'Iran, aux origines obscures et qui a déjà coûté la vie à un demi-million d'enfants-soldats. Le sang des enfants et des adolescents abreuve les terres que les aventures guerrières de leaders politiques délirants ont ravagées et brûlées.

On ne saurait tracer une problématique réaliste du sous-développement en passant sous silence le phénomène de la militarisation. Le développement, c'est le nouveaux nom de la paix, disait Paul VI. Dans beaucoup de pays du tiers monde, la militarisation est le nouveau nom du sous-développement.

Feu les partis

BILLET

ROLANDE ALLARD-LACERTE

APPELÉ en consultation auprès du premier ministre du Canada, l'ancien s'est empressé de dévoiler publiquement les conseils qu'il a prodigués au « nouveau gouvernemin ». On reconnaît là tout le doigté familier de l'homme.

« Inutile de faire la courbette ou de lécher les bottes du géant américain. Ça n'avancera guère les choses et surtout ça n'aidera pas le Canada à se faire respecter », a-t-il dit — et répété — en substance.

Eh oui ! L'homme qui a naguère *bulldozé* le Québec sait, d'expérience, que la raison du plus fort n'est pas une fable. À la guerre comme à la guerre, l'enfant de choeur (ou de chorale) s'incline toujours devant le caporal.

Sauf qu'avec un simple tire-pois, l'enfant de choeur peut crever les yeux du géant au bazooka. Aveuglé, ce dernier risque de se mettre à courir droit devant lui. À sa perte. Marchant dans les plates-bandes, enjambant les garde-fous, il peut tomber dans les eaux du grand fleu-eu-ve, être emporté par les flots bleus qui, comme dit l'autre chanson, font pleurer bien des yeux.

Redevenu simple — et grand — Montréalais, le rescapé a le privilège d'attendre, aux heures de pointe, que se pointe la « quinze » sur Maisonneuve (ou maison nette ?). Son parti, d'avoir été trop fort et de s'être tant enflé contre la grenouille, se retrouve pulvérisé.

Aujourd'hui, David et Goliath gisent disloqués, démembrés, aveugles et agonisants. Ils ont tous les deux perdu la guerre du bazooka *versus* tire-pois. Mais rien ne se perd à jamais. D'autres vont désormais tirer les marrons de feu les partis.

Un périlleux «passage obligé»

ON SÈME à tous vents l'idée que le secteur privé, et singulièrement dans le domaine des soins de santé, doit prendre le relais du secteur public.

Mais comment ce relais s'opérera-t-il ? Car l'arrimage paraît loin d'être facile.

Un exemple, d'une actualité brûlante, permet d'illustrer ce propos. Il s'agit des rapports entre Urgences-Santé, qui assume la coordination de tous les urgences sur le territoire du Montréal métropolitain et de Laval, et le transport ambulancier assuré par des firmes privées sous contrat.

Les quelque 550 employés de ces 17 entreprises se sont groupés en syndicat (le Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec — Retaq —, affilié à la CSN) et ont déposé leurs demandes.

L'objectif du Retaq : obtenir pour ses membres les conditions faites dans le secteur public pour des tâches comparables. Sa stratégie : exiger une table centrale où tous les employeurs seraient rassemblés en vue d'une négociation commune. Les employeurs ont d'abord mal accueilli cette demande, alléguant que chaque entreprise avait ses problèmes particuliers et ne disposait pas des mêmes ressources. Mais, après un peu de tordage de bras de la part du ministère du Travail, l'idée d'une table commune a finalement été acceptée.

Mais les négociations piétinent et les syndiqués, conscients qu'un arrêt de travail ne serait guère tolérable dans un service si indiscutablement essentiel, ont opté pour la tactique du harcèlement par divers moyens, les uns bouffons ou discutables, les autres carrément inacceptables.

La question qui se pose est celle de savoir si la guérilla que mène le syndicat perturbe le transport ambulancier au point de menacer la santé et la sécurité de la population. Le conseil régional de la santé et des services sociaux (CSSSRMM) en a exprimé la crainte en alertant le ministre qui a lancé un avertissement solennel aux syndiqués. Peine perdue.

Le Conseil des services essentiels, prenant la chose au sérieux, a convoqué les parties pour les entendre en audience publique. Mais sa démarche s'est heurtée sur la morgue du syndicat dont les porte-parole se sont présentés à la séance d'hier matin, mais pour y contester la juridiction de l'organisme que préside M. Bernard Bastien. Le Retaq est venu alléguer qu'il n'y avait pas de grève du transport ambulancier à Montréal et que le syndicat n'avait pas l'intention d'en déclencher une. La séance, disait-il, est sans objet. Il ne restait plus aux syndiqués qu'à quitter dramatiquement la salle.

Comme avocasserie, il ne se fait pas mieux. Et la CSN, en cette affaire, a donné un bel exemple d'une pratique qu'elle n'est pas la dernière à dénoncer lorsque c'est la partie patronale qui s'y adonne. Mais glissons...

La « grève perlée » du Retaq, en dehors de la question à laquelle le Conseil des services essentiels doit répondre, pose des problèmes de plusieurs ordres.

Elle permet d'abord de s'interroger sur l'existence même d'Urgences-Santé. Cette agence de coordination est impeccable dans sa conception. On voudrait faire mieux, comme modèle théorique, qu'on n'y arriverait pas. Et le ministère n'en est pas peu fier.

Mais Urgences-Santé, précisément, en raison de l'extrême centralisation de ses services, se révèle excessivement vulnérable. On a vu, ces derniers mois, l'agence perturbée par un conflit entre les médecins et les infirmières et, aujourd'hui, par les techniciens ambulanciers. Alors, demain, par qui ?

A-t-on vraiment besoin, pour le transport des malades et des accidentés, de ce « passage obligé » si propice aux prises d'otages ? Un modèle plus décentralisé ne serait-il pas, de ce point de vue, plus sécuritaire ?

Une autre question était inévitable et elle a été posée. Ne devrait-on pas, purement et simplement, étatiser le transport ambulancier ?

Comme quoi la cohabitation n'est pas facile entre le Pot de fer et le Pot de terre. Les gouvernements sont des ogres. Avis à tous les Petits Poucets : se tenir loin de ces robustes consommateurs de chair fraîche et garder à portée de main ses bottes de sept lieues.

— JEAN FRANCOEUR

$ 100,000 pour la conscience

EN AMÉRIQUE, en Europe, les télévisions livrent crûment les images insoutenables des morts vivants d'Éthiopie : six millions d'êtres que détruit aujourd'hui, sous nos yeux, la famine. Sous le choc, un mélange de générosité et de mauvaise conscience est en voie d'amener sur place une aide massive.

Au Québec aussi, la mobilisation s'organise rapidement. L'organisme *Développement et paix* a pris le leadership des opérations, et est en mesure d'assurer que les contributions des individus et des groupes se rendront bel et bien aux populations éprouvées. Les dons des individus affluent, de même que quelques sommes plus larges : $ 100,000 d'Oxfam-Québec et $ 100,000 du gouvernement du Québec, prélevés à même le fonds d'aide aux sinistrés que gère le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Constitué en 1980, ce fonds dispose chaque année d'un demi-million de dollars.

Deux images, ici, s'entrechoquent. Celle de Mme Louise Harel, ministre des Communautés culturelles, annonçant fièrement l'effort québécois. Celle du cardinal Paul-Émile Léger qui lançait mardi, au même moment, la campagne de financement de l'oeuvre *Fame Pereo* et qui nous rappelait que nos coups de coeur ne sont le plus souvent que des fièvres légères. La famine sévit dans des dizaines de pays et l'aide, pour être efficace, devrait être permanente. Le gouvernement du Québec y consacre, en tout et pour tout, un demi-million par année.

Est-ce son rôle ? On nous rappelle, évidemment, qu'Ottawa a une responsabilité en matière internationale et que, des $ 650,000 qui partiront de la capitale fédérale, une partie vient des taxes des Québécois. C'est un fait. Mais qui n'efface pas quelques questions de l'ordre de la morale.

En écoutant Mme Harel, qui fait ce qu'elle peut avec le minuscule fonds qu'elle a, on revoyait en filigrane les multiples gaspillages d'État dont nous avons été témoins au cours des derniers mois : on a trouvé aisément $ 13 millions pour des fêtes éphémères à travers le Québec l'été dernier, dont $ 400,000 pour la seule soirée rose de Mme Dufresne au stade olympique ; on a allongé facilement $ 3 millions pour les falbalas de Québec 1534-1984 ; on dépense, depuis le début de l'année, $ 1 million par mois pour la seule publicité gouvernementale, c'est-à-dire 24 fois plus, par année, que pour l'aide à des sinistres aussi tragiques que celui de l'Éthiopie. Et ce ne sont là que de pâles exemples des pipelines sans fond où s'abreuvent ponctuellement, par petits coups de dizaines de milliers de dollars, une armée de consultants, de faiseurs de colloques ou d'opérations-prestige à l'étranger.

Au temps où il était président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé fustigeait ceux qui s'ingéniaient à relever ces petits gaspillages, en leur rappelant que les étancher changerait peu de choses aux problèmes macro-économiques d'un gouvernement. Il avait sans doute raison quant à l'équilibre budgétaire général, mais faisait ainsi fi du scandale constant des citoyens devant ces fuites du système. Le scandale prend cependant tout son sens quand il témoigne, par la comparaison des sommes qu'on accorde à l'un et à l'autre, d'un ordre précis, voulu, de valeurs. Comment peut-on dépenser un million par mois pour de la propagande, et se sentir satisfait en divertissant $ 100,000 pour les plus pauvres de la terre ?

Sans qu'il en coûte un sou, une répartition budgétaire plus équitable permettrait au Québec de jouer un rôle plus significatif dans le soulagement de ce drame. Elle permettrait même au gouvernement d'assumer un leadership moral indéniable si seulement, par exemple, on détournait les sommes de ses insignifiants *jingles*, télédiffusés chaque jour à sa gloire, pour les transformer en messages d'appel à l'aide, à l'effort généralisé. Il y aurait là, on le voit déjà par la réaction spontanée des citoyens, une raison de rassemblement collectif autrement plus forte que le narcissisme fêtard avec lequel on ne cesse de vouloir nous acheter. Mais cet arbitrage n'aura pas lieu ; l'État tient généralement ce genre d'arguments pour des enfantillages irréalistes, dont sa raison plate n'a rien à faire.

— LISE BISSONNETTE

LETTRES AU DEVOIR

■ *Le métro de Montréal*

DANS LE DOCUMENT distribué aux participants au 11e congrès mondial des cités unies, tenu récemment à Montréal et intitulé « Aperçu du Québec », le journaliste du DEVOIR, Alain Duhamel, titre sa contribution : « La métropole des transports » et propose un compte-rendu édulcoré du réseau métropolitain de transport en commun. S'il est vrai que Montréal s'est doté d'équipements sophistiqués pour la CTCUM, il n'en demeure pas moins que ceux-ci restent sous-utilisés, que des études récentes démontrent que la clientèle fond à vue d'oeil en dépit de l'introduction de la carte autobus-métro, que le réseau est mal adapté aux besoins de celle-ci, lorsqu'il n'est pas carrément paralysé par un chapelet interminable d'arrêts de travail.

Avec la revue « Aperçu du Québec », fort bien exécutée par ailleurs, les 2,000 congressistes de 65 pays apporteront chez eux plus qu'un simple regard sur le Québec, mais un véritable panorama social.

« Si vous interrogez un Montréalais sur les motifs de sa fierté, il y a fort à parier que le métro, qui transporte près de 700,000 personnes tous les jours, se trouve en tête de liste », écrit M. Duhamel. Oui, mais... Ce Montréalais dont il parle roule-t-il en voiture ou en métro ? Est-il commerçant, à l'intérieur du réseau souterrain, périodiquement contraint au chômage (sinon à la faillite) à cause des grèves des opérateurs de métro ? Ne prenons pas des amateurs de canotage pour des galériens.

Utilisons l'exemple du métro londonien à titre de comparaison. Depuis mai 1983, un programme requérant de fortes subventions gouvernementales et visant une amélioration de la qualité de la vie a eu des effets positifs. D'après ce programme, le tarif des autobus et de l'*Underground*, le métro de Londres, a été réduit du tiers : des cartes d'abonnement peu dispendieuses ont été émises et des investissements ont été alloués pour une réorganisation plus efficace.

À la suite de ces investissements, on a pu constater, après une année : une augmentation de 13 % des passagers du métro ; un prolongement de 16 % du trajet parcouru dans les autobus et le métro ; une réduction de 10 % du temps d'attente ; une diminution de 10 % du trafic au centre-ville de Londres, réduisant ainsi la pollution et les accidents de la circulation (baisse de 3,000 du nombre total des blessés).

Les deux millions de personnes qui utilisent le système quotidiennement attendent en moyenne 3.3 minutes pour le métro et sept minutes pour l'autobus. Les personnes âgées peuvent utiliser les transports en commun gratuitement après neuf heures. Les touristes peuvent acheter des cartes hebdomadaires leur permettant d'avoir un accès illimité au système pour environ un dollar par jour. Sur le million de personnes qui font le va-et-vient entre le centre de Londres et sa périphérie quotidiennement, 80 % utilisent les transports publics.

Dans les 277 stations du métro, ouvert 18 heures par jour et qui dessert une agglomération de sept millions de personnes, il n'y a pratiquement pas de déchets visibles, pas de graffiti sur les murs ou d'urine dans les escaliers. Le taux de criminalité est remarquablement bas. Dans les escaliers roulants du métro, des panneaux minuscules demandent à l'aimable clientèle de bien vouloir serrer la droite afin de permettre à ceux qui le désirent de monter sans entrave et de gagner ainsi de précieuses minutes. Combien d'hommes/heures se perdent inutilement dans les couloirs du métro montréalais ?

Pour la « sémiocratie » occidentale, il est évident que le métro souterrain montréalais représente un pôle attrayant, comme le stade olympique d'ailleurs. Tout comme ce dernier, le réseau du métro de Montréal est loin d'avoir atteint le dernier stade de la perfectibilité. Dans ces deux cas, parler de la « fierté » des Montréalais relève de la pétition de principe. Devant le batifolage syndical des employés de la CTCUM et les attentes fastidieuses, les usagers s'enfoncent dans une apathie splénétique ou houspillent à qui mieux mieux. S'il manque toujours un toit au stade olympique, on pourrait presque dire qu'il manque un plancher au métro de Montréal.

— LOUIS-HENRI COMTE
Montréal, 3 octobre.

■ *Sauvons le TNM*

(Lettre adressée à M. Reynald Fréchette, ministre du Travail.

LES DIFFICULTÉS que rencontre actuellement le Théâtre du Nouveau Monde dans le conflit qui l'oppose à ses employés syndiqués ont entraîné l'annulation du premier spectacle de sa saison 1984-1985. Si ce conflit devait durer, c'est non seulement le prochain spectacle qui risque d'être compromis, mais aussi toute la saison théâtrale de cette compagnie dont la survie, du fait même, serait sérieusement remise en cause.

Le Conseil québécois du théâtre déplore vivement cette situation qui affecte l'une des plus importantes compagnies théâtrales du Québec, et il appuie le Théâtre du Nouveau Monde dans sa détermination à poursuivre et mettre de l'avant, même au prix de choix difficiles, la mission artistique qui a été la sienne jusqu'à maintenant. Cette considération doit primer sur toute autre.

Le milieu théâtral ne peut pas se permettre de perdre une compagnie de cette envergure, ni le public québécois être privé du répertoire joué par le Théâtre du Nouveau Monde. Enfin, la vocation théâtrale de l'ancienne Comédie canadienne doit être préservée, compte tenu de l'histoire de cette salle et des sommes que l'État y a investies à cette fin au cours des ans.

Pour toutes ces raisons, nous prions respectueusement le gouvernement québécois d'intervenir dans les plus brefs délais et nous demandons que le ministre du Travail puisse nommer un conciliateur spécial afin qu'une solution satisfaisante soit rapidement trouvée dans le conflit de travail qui paralyse le TNM.

— JEAN-LUC BASTIEN
président,
Conseil québécois du théâtre.
Montréal, 12 octobre.

■ *Légitime défense pour tous*

AINSI, les responsables de la fusillade de Rock-Forest ont été innocentés.

L'argument qui a prévalu, semble-t-il, c'est que les policiers ont eu peur et qu'ils ont tiré en croyant défendre leur vie contre deux poseurs de tapis endormis.

Cela veut dire que le prochain qui tuera un policier devra aussi être innocenté, s'il réussit à montrer qu'il a tiré parce qu'il avait peur pour sa vie.

À plus forte raison, le simple citoyen traqué par erreur qui tuera un policier brandissant son arme devra être innocenté parce qu'il défendait sa vie.

À la suite du jugement de Sherbrooke, il sera intéressant de voir comment les corps policiers se justifieront de réclamer le rétablissement de la peine de mort, dans les cas où la victime est un policier.

— CHARLES OTIS
Montréal, 22 octobre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.
Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Villé LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.
LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50$ par semaine. Le samedi seulement: .75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022
ABONNEMENT: Édition quotidienne 120$ par année; 6 mois 62$; 3 mois: 32$. À l'étranger: 225$ par année; 6 mois 115$; 3 mois: 60$; édition du samedi 65$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

La santé n'a pas de prix, mais la médecine a un coût certain !

« Il serait équitable de redonner au médecin, sans contrainte ni pénalité, les choix habituels d'une profession libérale. »

PAUL-P. DAVID

Extraits de la conférence prononcée, à Québec le 17 octobre dernier, à l'occasion du congrès annuel de la Société canadienne de cardiologie. L'auteur est directeur des services professionnels à l'Institut de cardiologie de Montréal.

LA MÉDECINE est devenue une énorme et coûteuse entreprise.

Les dépenses des services de santé au Québec sont passées de $ 528.3 millions en 1960 à $ 5.491.7 milliards en 1981. Pendant ce temps, la population a augmenté de 5.160 millions d'habitants à 6.438 millions et le pourcentage des personnes âgées s'est élevé de 5.8 % à 8.8 %.

Le taux annuel de croissance des dépenses de santé au Québec de 1960 à 1981 fut de 12.64 % comparativement à 5.61 % pour l'indice des prix à la consommation, à 1.06 % pour la population et à 2.01 % pour le nombre de personnes âgées.

Les dépenses prévues du 1er avril 1984 au 31 mars 1985 sont de $ 7.125 milliards, dont 48 % pour les hôpitaux de courte durée et de psychiatrie, 25 % pour les hôpitaux de longue durée, les centres d'hébergement, de réadaptation et de santé communautaire, et 21 % pour les programmes de la Régie de l'assurance-maladie.

Nous savons que 80 % des décès sont causés par les maladies cardiovasculaires, le cancer et les accidents. Ces pathologies ne représentent cependant que 29.1 % des dépenses de santé au Québec. Les coûts des troubles mentaux (17.9 %) dépassent ceux des maladies cardio-vasculaires (16.8 %). Les maladies de l'appareil digestif (10.8 %) et du système nerveux (8.6 %) ont des coûts plus élevés que le cancer (6.1 %). Les maladies de l'appareil respiratoire (6.2 %) ont un coût égal à celui des accidents.

La Régie de l'assurance-maladie du Québec rémunère à l'acte la quasi-totalité de ses médecins. Quelques tableaux résument l'ensemble de la situation :

■ 1. De 1972 à 1982, la population du Québec a eu une croissance annuelle de 0.56 % et le nombre de médecins de 4.53 %. Il en résulte un ratio de un médecin par 564 habitants en 1982 comparativement à un médecin pour 795 en 1972.

■ 2. Pendant cette même période, on constate une augmentation de 5.1 % des médecins praticiens (43.4 % à 48.5 %) et une diminution équivalente pour les médecins spécialistes (56.6 % à 51.5 %).

■ 3. Le coût des honoraires versés à l'ensemble des médecins du Québec par la Régie de l'assurance-maladie fut de $ 335 millions en 1973-74 et de $ 1.149 milliard en 1983-84, soit une augmentation de 243 %.

Commentaires généraux

Dans ce survol de 40 années, j'ai tenté de montrer l'ampleur des progrès de la médecine et ses conséquences.

Ce demi-siècle a été caractérisé par une révolution technologique extraordinaire qui, d'une part, prolonge l'espérance de vie individuelle et, d'autre part, peut détruire l'humanité en quelques heures.

Dans ce contexte de sécurité sociale et d'insécurité mondiale, notre civilisation cherche fébrilement des solutions aux nombreux problèmes qu'elle s'est créés.

Mais pour nous, médecins, notre tâche est toujours la même : soulager et guérir un autre être humain en transit, comme nous, entre deux éternités ! Quelles que soient nos prouesses, l'homme demeurera mortel et sa vie sera toujours limitée.

L'art médical

La pratique de l'art médical est, à mon avis, l'aspect le plus difficile de notre profession. Il fait appel à nos qualités morales, philosophiques, humanitaires et sociales. La vie demeure, pour moi, une priorité absolue de la médecine et du médecin. À cause de ce principe fondamental, je n'accepte pas l'avortement, ni l'aide au suicide, ni l'euthanasie active.

Une autre priorité du médecin est de demeurer au service de ses malades quelles que soient les circonstances. C'est pourquoi la grève me paraît incompatible avec l'objectif de préservation de la santé de nos concitoyens et j'endosse les déclarations du président du Comité provincial des malades, M. Claude Brunet, qui a écrit : « Le droit de grève est la négation du respect de la dignité du malade. » La grève dans les hôpitaux est « l'utilisation du malade et l'exploitation de sa souffrance ». Le médecin ne devrait-il pas donner l'exemple ?

Il deviendra de plus en plus important d'évaluer un malade non pas seulement comme porteur d'une pathologie à diagnostiquer et à traiter, mais aussi en fonction de ses problèmes affectifs, son travail, son environnement social, ses objectifs : en un mot, sur sa qualité de vie et ses espoirs de l'améliorer. Cette préoccupation suppose un temps suffisant pour écouter, dialoguer, expliquer et proposer des solutions. Je suis pleinement d'accord avec le docteur Young, de la clinique Mayo, qui déclarait : « Le problème d'aujourd'hui réside dans le fait que les médecins ne prennent pas le temps de bien connaître personnellement leurs malades. »

L'empathie est en soi une thérapeutique efficace qui, jointe aux progrès technologiques, peut faire des merveilles.

Dans une approche globale du malade, il est important que le médecin traitant conserve un lien privilégié avec son patient et n'hésite pas à recourir aux autres professionnels susceptibles de l'aider. Mais référer n'est pas l'équivalent d'abandonner. Combien de malades deviennent désemparés devant la multitude de médecins et de professionnels qui en prennent soin parallèlement et successivement.

Pour mieux coordonner les relations médecin-malade, il me semblerait souhaitable de mieux définir les responsabilités des médecins généralistes et spécialistes. Les malades ont tendance à se sentir en plus grande sécurité lorsqu'ils sont suivis par « l'expert » de leur pathologie. Cette orientation me paraît mauvaise pour le médecin omnipraticien qui devrait conserver son rôle de coordonnateur et le médecin spécialiste celui de médecin consultant.

La science médicale

Nous sommes fiers des progrès de la médecine, mais progrès et guérison ne sont pas synonymes. Souvent, les médias d'information ne font pas la différence et décrivent prématurément des découvertes, certes importantes, comme des miracles de la médecine.

Le public, impressionné par ces nouvelles sensationnelles répétitives, finit par croire que toutes les maladies sont guérissables. Il appartient alors au médecin d'appliquer ces progrès avec discernement sans sous-estimer les méfaits iatrogéniques des thérapies efficaces.

Avec le vieillissement de la population, nous devrons redoubler de conscience professionnelle car les frontières entre le possible et l'impossible se rétrécissent graduellement. La différence est souvent dans l'objectif visé qui demeure l'amélioration de la qualité de vie pour une durée de temps raisonnable. Dans ces choix difficiles, le *primo non nocere* demeure la règle capitale.

Devant l'accroissement des coûts de la santé, chaque État essaie d'organiser un système de qualité le moins dispendieux possible. On réalise enfin que la santé, qui n'a pas de prix, a néanmoins un coût certain ! Dans ce système, les médecins sont des partenaires indispensables qui doivent s'impliquer dans une collaboration imaginative et positive avec les autorités.

1. Les coûts augmenteront

Il serait illusoire de croire qu'on puisse stopper les progrès de la médecine et de la technologie. L'espérance de vie continuera à s'allonger et le nombre de personnes âgées augmentera. Des efforts considérables devront être entrepris pour améliorer l'espérance de vie en bonne santé et accentuer la recherche pour traiter efficacement les maladies invalidantes. En conséquence, les coûts continueront à augmenter.

2. La gratuité totale est-elle un droit acquis ?

La population active qui paie les frais des services de santé se rétrécit pendant que la population âgée augmente. Même l'entrée massive des femmes sur le marché du travail ne suffira pas à fournir des revenus suffisants. L'endettement s'aggravera à un rythme dangereux pour la santé économique de l'État si des mesures préventives ne sont pas prises maintenant. Les déficits du seul gouvernement fédéral montrent des chiffres éloquents qui totalisent $ 93.5 milliards en cinq ans (1979 à 1983 inclusivement). « On s'aperçoit aujourd'hui, a écrit Gilbert Blain, que l'État-providence a promis plus qu'il ne pouvait tenir. »

Dans ces conditions, est-il raisonnable de maintenir la gratuité de tous les services ? Entre la maladie banale qui représente une éventualité normale de la vie et une maladie catastrophique qui nécessite une hospitalisation dispendieuse, on peut imaginer des compromis équitables. Qu'on le veuille ou non, la gratuité complète entraîne des abus. Le rapport Rand, publié en 1981, a montré que les malades qui participaient financièrement à leurs soins faisaient un tiers de moins de visites à leur médecin et étaient hospitalisés un tiers de fois moins. L'application de frais modérateurs devrait être sérieusement étudiée par des économistes en dehors de tout préjugé politique ou idéologique. « Je ne crois pas, dit Blomqvist, que l'utilisation de frais modérateurs risque de compromettre la survie du système. »

3. Évaluation du système de soins

1. L'étatisation du réseau des services de santé a provoqué une bureaucratie intolérable à toutes les étapes de l'arbre de décision. « Par suite de la socialisation des services de soins, écrit Gilbert Blain, la santé est devenue un enjeu politique. On est vite passé de l'État payeur à l'État contrôleur ou de l'État-providence à l'État dirigiste. » D'un bout à l'autre de la pyramide, on étudie, planifie, contrôle, surveille et dirige. Selon Michel Bédard, « l'État s'empêtre dans des contradictions, irritantes au mieux, génératrices d'insatisfactions militantes au pire ». Ce fonctionnarisme à outrance est en soi un facteur d'augmentation des coûts.

2. En ce qui concerne les établissements, le temps est venu de leur redonner une autonomie plus responsable et de les juger sur les résultats obtenus. Je partage l'opinion du président de l'Association des hôpitaux du Québec, M. André Brosseau, qui suggère de « laisser le pouvoir d'initiative, de créativité et de flexibilité au niveau local ».

3. La rémunération des médecins

Le système actuel de la rémunération à l'acte des médecins par l'État comporte de graves défauts :

1) Le principe même de « à acte égal, rémunération égale » est faux car même des actes médicaux identiques reposent sur des degrés variables de compétence, d'expérience et de jugement. À ce propos, Pierre Grondin écrit : « Une courbe compensatrice des revenus selon la compétence serait un stimulant à faire mieux et une promotion à l'excellence. Notre système actuel ne respecte que la quantité et non la qualité des actes médicaux. »

2) Le paiement presque automatique par l'État de ces actes gratuits entraîne des exagérations. La population a tendance à surutiliser le système et il en est de même du médecin.

Avec le recul du temps, j'en suis venu à remettre en question le principe même de la gratuité totale de la rémunération du médecin. Je crois qu'il serait équitable de redonner au médecin, sans contrainte ni pénalité, les choix habituels d'une profession libérale.

Dans une enquête publiée en janvier, on peut constater que 48 % des omnipraticiens et 60 % des spécialistes, au Québec, éprouvent moins de satisfaction à exercer leur profession qu'il y a six ans. Je pense que cette insatisfaction des médecins s'explique par une évolution sociale et politique qui a trop rapidement modifié les caractéristiques fondamentales de la profession. [...]

Document du Projet Saint-Laurent sur le transport maritime de haute mer

Transport maritime et commerce international

Texte préparé par le Projet Saint-Laurent, groupe de travail rattaché au conseil exécutif, et transmis au Groupe de travail sur le transport maritime de haute mer mis sur pied par le ministère des Transports du Canada et présidé par M. Gunnar-K. Sletmo.

LE GROUPE DE TRAVAIL sur le transport maritime, récemment créé par le ministère des Transports du Canada, a été chargé d'étudier les changements qui se sont produits dans le secteur maritime international. Il tente de déterminer si ces tendances peuvent être préjudiciables au commerce canadien et, en conséquence, s'il convient de modifier les politiques actuelles afin de favoriser plus directement la création d'une flotte commerciale canadienne. Le Projet Saint-Laurent, pour sa part, a été mis sur pied en 1982 par le gouvernement du Québec afin d'étudier une stratégie de mise en valeur du fleuve, en particulier en ce qui a trait au transport maritime et au commerce international. Le présent document est donc transmis à titre d'information par le Projet Saint-Laurent au Groupe de travail sur le transport maritime.

Le Québec et le transport maritime

Le Québec joue un rôle primordial au sein du transport maritime canadien. Ses ports représentent plus de 40 % de l'ensemble des tonnages manutentionnés au Canada, et Montréal est le premier port canadien pour la valeur des marchandises transitées. Les ports du Québec jouent aussi un rôle à l'échelle continentale et l'arrière-pays du port de Montréal, pour le trafic conteneurisé, s'étend du Maine jusqu'au Mississippi. De plus, Montréal est un centre majeur de gestion dans les domaines connexes du transport maritime et du commerce international. Les principales entreprises canadiennes de transport y maintiennent leur centre d'activité (CN, CP, Fednav, CSL, Halco, CAST) et plusieurs autres sociétés canadiennes ou étrangères y ont des bureaux importants. Montréal regroupe également plusieurs grandes sociétés liées au commerce international, ainsi que tous les services nécessaires à cette activité : banques, assurances, expertise en douane, agences maritimes, droit maritime et international, etc.

Ce *corpus maritimus* permet à Montréal de jouer un rôle maritime beaucoup plus considérable que ne le laisserait croire la taille de la flotte marchande directement sous pavillon canadien.

Tendances récentes

La mise en application récente du code de conduite de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) produit déjà certains effets sur le commerce international. Les accords commerciaux déjà très nombreux entre certains pays du tiers monde et le Marché commun européen se voient encore renforcés par le biais d'ententes bilatérales sur le partage des trafics maritimes. Les flottes nationales naissantes ou déjà en croissance sont souvent dépendantes de ces flux commerciaux « garantis » pour s'assurer un minimum de rentabilité. Dans ce contexte, les percées commerciales canadiennes peuvent devenir encore plus difficiles, sauf dans le cadre d'ententes à long terme qui devront probablement inclure une composante maritime.

Le problème se pose d'ailleurs d'ores et déjà avec plusieurs pays d'Amérique latine qui exigent, pour l'obtention de permis d'importation sur leur territoire, que certaines marchandises soient transportées par des navires des deux flottes nationales en cause. À défaut de flotte canadienne, certains pays en concluent que l'ensemble du trafic doit transiter sur des navires de leurs propres flottes.

Cette forme de dépendance à l'égard de services maritimes dont l'efficacité n'est pas prévue en fonction des besoins des expéditeurs canadiens peut créer des problèmes sérieux d'approvisionnement. C'est le cas pour les projets « clés en mains » entrepris à l'étranger par les grandes firmes d'ingénierie montréalaises. Par exemple, l'inexpérience de certaines sociétés maritimes nationales en navigation d'hiver ou en logistique d'approvisionnement peut occasionner des hausses de coûts et des délais qui viennent réduire la marge de manoeuvre de nos sociétés. À la limite, des contrats sont perdus ou négligés au profit de concurrents pouvant s'appuyer sur un secteur maritime qu'ils sont mieux en mesure d'influencer.

En ce qui concerne le commerce maritime entre pays industrialisés, l'adoption cette année aux États-Unis du *Shipping Act* viendra modifier les règles de la concurrence en permettant aux membres d'une même conférence maritime de modifier leurs tarifs pour les clients importants. Le Canada devra veiller à ce que ses principaux expéditeurs bénéficient de cette libéralisation des règles du jeu, d'autant plus que la présence grandissante de sociétés non affiliées aux conférences vient modifier l'ensemble du marché international du trafic conteneurisé. Plusieurs de ces nouvelles sociétés « indépendantes » ou affiliées aux conférences sont d'origine asiatique : Evergreen et Yang-Ming (Taiwan), Neptune Orient (Singapour), etc. Elles se développent très rapidement sous l'impulsion plus ou moins directe de leurs gouvernements qui cherchent ainsi à promouvoir des activités de construction et de réparation navales sur leur territoire. Le lien établi entre activité industrielle et transport maritime risque de déboucher rapidement sur une forme de protectionnisme commercial et maritime. Ainsi, une surproduction de navires vracquiers et l'expansion trop rapide de certains transporteurs ont poussé récemment la Corée du Sud à réserver certaines marchandises dites « stratégiques » (pétrole, grains, minerai de fer, charbon, etc.) à des navires battant pavillon coréen. Ces marchandises représentent actuellement 80 millions de tonnes sur un total de 118 millions de tonnes originant de, ou destinées à la Corée. Si cette tendance « coréenne » ou l'extension de l'esprit du code de la CNUCED aux marchandises en vrac devait se généraliser, le Canada devra développer l'expertise nécessaire afin de bien jouer le volet maritime de ses négociations commerciales internationales.

Le Canada peut possiblement se passer d'une flotte marchande battant son pavillon, ce qui reste à étudier en profondeur, mais il ne peut certainement pas se passer de l'expertise lui permettant d'évaluer ses besoins et ses intérêts maritimes et commerciaux.

Le Canada est un expéditeur maritime de première importance au niveau mondial, en particulier pour les vracs solides tels les grains ou les minerais. Par contre, la flotte canadienne de haute mer est négligeable, ce qui entraîne un écart probablement unique entre les expéditions totales et le tonnage transporté sous pavillon canadien. Cependant, la situation est moins dramatique qu'il n'y paraît, du fait de la présence à Vancouver, Toronto, Halifax et surtout Montréal d'une communauté d'affaires parfaitement rompue au commerce international et au transport maritime.

Ainsi, on ne peut guère prétendre que, par le passé, le Canada a été pénalisé au chapitre du transport maritime et que son commerce a eu à en pâtir dangereusement. Par ailleurs, la situation est peut-être en train de se modifier sous la double influence d'un protectionnisme maritime accru des pays en voie de développement ou à devises faibles (URSS, bloc de l'Est) et d'une concurrence acharnée entre grands transporteurs qui, pour abaisser les coûts, augmentent la taille des navires conteneurs et réduisent le nombre des ports de chargement. Sur la côte ouest, Vancouver a déjà à souffrir de cette reconcentration des trafics sur quelques ports, et à l'est, Montréal pourrait voir sa situation érodée si les nouveaux services introduits cette année par Evergreen, Sea Land et ACL entre l'Europe de l'Ouest et la côte est américaine, connaissent le succès escompté.

La situation du transport maritime mondial a toujours évolué rapidement, ce qui n'a pas empêché les expéditeurs canadiens de tirer leur épingle du jeu. Mais l'évolution actuelle est accélérée et le rôle des États y prend une importance accrue. De là à suggérer une politique interventionniste et la création d'une flotte marchande pour le Canada, il y a une marge que la plupart des spécialistes hésitent à franchir. Ce qui apparaît cependant nécessaire, c'est de mener à bien des études approfondies à ce sujet. Plus important encore, il faudrait s'assurer que l'impact du transport maritime sur le commerce canadien soit mesuré de façon constante, afin de pouvoir intervenir le cas échéant.

Dès maintenant, les principaux organismes canadiens intéressés au commerce international devront s'adjoindre, si ce n'est déjà fait, des spécialistes en transport pour suivre de près les intérêts canadiens : Agence canadienne pour le développement international (ACDI), Commission canadienne du blé, Société pour l'expansion des exportations (SEE), Commission canadienne du lait, etc. À l'heure actuelle, la plupart de ces organismes livrent leurs marchandises à l'acheteur étranger dans un port canadien. Il pourrait devenir important pour chacune de ces organisations d'avoir des spécialistes suffisamment au fait du marché pour examiner la possibilité de livrer directement dans un port du pays acheteur ou bénéficiaire, soit par navires canadiens ou étrangers. Cette expertise permettrait aux Canadiens de discuter des prix réels pour l'acheteur et non seulement du prix livré à Montréal ou Vancouver.

De même, pour l'ACDI, le groupage de certaines expéditions avec des projets parallèles menés à bien par l'entreprise privée pourrait favoriser une réduction des coûts et, par là même, une compétitivité accrue pour nos entreprises. Pareillement, la SEE a peut-être un rôle à jouer pour que certaines exportations financées par ses soins soient confiées à des transitaires canadiens afin que ceux-ci effectuent des groupages favorables à notre commerce.

Un pays comme le Canada, dont une grande partie de la production est liée au commerce international, ne peut se permettre de mal connaître les conditions et l'évolution du transport maritime de haute mer. Au premier chef, il s'agit ici d'expertise et le Canada dispose déjà de spécialistes et de praticiens dans ce domaine. Il s'agit, en quelque sorte, d'une « réserve stratégique » en deçà de laquelle il ne faudrait pas glisser. Si l'organisation de nos transports se fait par d'autres, il ne faudra pas se surprendre qu'elle ne coïncide pas toujours avec nos intérêts.

Dans une perspective plus positive, accroître notre expertise maritime est rentable même à court terme. Ainsi, la Société des alcools du Québec, qui s'est dotée d'une équipe dans ce domaine, est devenue en quelques années un facteur non négligeable dans le transport des conteneurs via Montréal. Ceci lui a permis d'abaisser sensiblement ses coûts d'importation et de pénétrer le marché d'autres provinces et de certains États américains en y exportant des produits acheminés en grande quantité à Montréal.

Le Québec et ses organismes ont donc un rôle à jouer, mais l'initiative doit être prise à plusieurs niveaux. Elle pourrait débuter par des programmes de formation en transport et en commerce, mis sur pied en collaboration avec des centres universitaires, des entreprises privées et des organismes d'État. De tels programmes, accompagnés d'ouverture de postes au sein des organisations intéressées, auraient vite fait d'assurer un apport valable au milieu maritime déjà en place, qui a parfois eu tendance, faute de joueurs déjà formés, à recruter hors du Canada.

Conclusion

La nature de la concurrence mondiale au chapitre du transport maritime est en train de se modifier. Elle est toujours aussi acharnée, entre autres, en raison d'un important surplus de tonnage, mais cette concurrence se fait désormais de plus en plus en fonction des États et de leurs impératifs commerciaux ou industriels. Le transport maritime devient donc un élément important de la stratégie de développement de certains pays. De même, du fait des surplus de tonnage actuels, les expéditeurs ont maintenant beaucoup plus d'importance que les armateurs.

Dans ce contexte, le Canada, qui n'a pratiquement pas de flotte marchande mais qui contrôle des tonnages très importants, se trouve dans une situation favorable. À condition, toutefois, de jouer les atouts qu'il a en main et de ne pas laisser toute l'organisation de ses transports à ses concurrents et partenaires commerciaux. Un effort est donc requis à ce chapitre, afin non seulement de développer davantage l'expertise maritime et commerciale présente au Canada, mais surtout de s'assurer que les organismes pertinents dans ces domaines en fassent usage.

Un tel effort pourrait être entrepris rapidement sans pour autant négliger l'étude approfondie d'autres questions majeures, telles que les coûts et les bénéfices de la mise sur pied éventuelle d'une flotte marchande.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ L'assassinat

porté sur une prolonge d'artillerie tiré par un véhicule militaire. Tout au long des quatre kilomètres qui séparent l'hôpital de la résidence officielle, un double cordon de police montait la garde.

Le corps de Mme Gandhi sera exposé à partir de ce matin dans l'ancienne résidence des premiers ministres indiens, l'immeuble Ten Murti, transformé depuis en musée à la gloire du pandit Nehru, le père de Mme Gandhi. Le corps y restera exposé jusqu'à samedi, jour où la crémation aura lieu sur une grande place de New Delhi conformémant à la tradition hindoue.

Les deux présumés assassins, Beant Singh et Stawant Singh, ont tiré sur Mme Gandhi à 9 h 18 (heure locale), alors qu'elle revenait d'une séance de tournage avec Peter Ustinov, l'acteur et metteur en scène britannique, pour sa série télévisée *Peter Ustinov's People*. M. Ustinov a entièrement tourné le déroulement de l'attentat.

Mme Gandhi marchait d'un pas rapide, suivie du commissaire adjoint, D.K. Bhatt, et d'un collaborateur, R.K. Dhawan. Lorsqu'elle est arrivée à la hauteur du porche de la résidence, les deux gardes du corps, qui étaient de service, l'ont visée et ont fait feu, ont ajouté les mêmes sources.

L'un des assassins présumés du premier ministre, Beant Singh, était l'un de ses plus fidèles gardes du corps et se trouvait à son service depuis environ dix ans. Stawant Singh avait récemment été recruté à la résidence du chef du gouvernement indien.

Des policiers présents ont tué par balles Satwant Singh et ont maîtrisé Beant Singh, au moment où il tentait de s'enfuir, a déclaré un porte-parole officiel.

La participation d'une troisième personne à l'attentat n'a pas été confirmée.

MM. Bhatt et Dhawan ont immédiatement transporté Mme Gandhi, qui saignait abondamment, au plus grand hôpital de New Delhi, le All-India Medical Sciences Institute, où elle est arrivée à 9 h 32 (heure locale). Elle a été opérée par douze médecins et chirurgiens. Les efforts pour la sauver ont été vains.

Selon les témoins et des informations de presse, Mme Gandhi a été atteinte à l'estomac et à la poitrine par une douzaine de balles.

Une personne se réclamant de la secte sikh a revendiqué hier matin auprès du bureau de l'agence *Associated Press* à New Delhi l'assassinat du premier ministre. Environ deux heures trente après l'attentat, un homme non identifié a déclaré au chef de bureau d'*AP* à New Delhi : « Nous avons pris notre revanche. Longue vie à la religion sikh. » Il s'est refusé à donner tout élément susceptible d'authentifier sa revendication, se bornant à indiquer qu'elle était faite au nom de la secte sikh tout entière.

Selon des membres des services de sécurité à la résidence de Mme Gandhi, les deux agresseurs devaient être de service l'après-midi et la nuit, mais avaient modifié leur emploi du temps mardi demandant à être de service hier matin devant le porche.

L'équipe chargée de la sécurité de la résidence du premier ministre a été entièrement déchargée de ses fonctions et est entendue par les enquêteurs au sujet de liens éventuels avec les assassins de Mme Gandhi, a indiqué l'agence *PTI* (*Press Trust of India*) citant des sources policières.

Depuis l'assaut contre le Temple d'or d'Amritsar en juin dernier par l'armée indienne, les sikhs sont en rébellion ouverte contre le gouvernement central. Les militants les plus modérés réclament l'autonomie et les plus extrémistes revendiquent la création d'un Khalistan (État sikh indépendant) à l'intérieur des frontières de l'actuel État du Pendjab qui fait partie de l'Union indienne.

Les sikhs sont environ 15 millions sur 730 millions d'Indiens. Ils sont présents à tous les niveaux de l'administration et du gouvernment, en particulier dans l'armée dont il représentent 12 % des effectifs. Le président indien, Giani Zail Singh, est un sikh.

Les hommes politiques et les chefs religieux indiens ont condamné l'attentat qu'ils ont ont qualifié d'acte de lâcheté.

Pendant ce temps, une émotion considérable envahissait le monde entier.

Le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney a fait l'éloge de Mme Gandhi, déclarant que le Canada « a perdu une amie et la démocratie un allié solide ».

« Mme Gandhi était le premier ministre de la plus grande démocratie du monde, un pays extrêmement difficile à diriger, et à maintes occasions elle avait montré sa force et son courage », a déclaré M. Mulroney.

« En tant que présidente du mouvement des non-alignés, elle avait toujours montré de la compréhension et de l'amitié à l'égard du Canada », a-t-il ajouté.

De source autorisée à Ottawa, on ne savait pas encore hier si M. Mulroney allait se rendre aux funérailles ou qui y dirigerait la délégation canadienne.

De son côté, le chef de l'opposition, M. John Turner, a exprimé son indignation devant l'assassinat et dit espérer que ce crime n'amènerait pas l'Inde vers l'instabilité politique. « L'Inde est la plus grande démocratie au monde et est très importante pour l'avenir de la vie parlementaire », a-t-il dit.

Le gouverneur-général, Mme Jeanne Sauvé, a elle aussi transmis ses condoléances à la famille éprouvée, qualifiant Mme Ghandi de femme qui « a donné sa vie au peuple indien ».

À Montréal, pour sa part, l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau, qui avait rencontré Mme Gandhi plusieurs fois, a exprimé son émotion dans un communiqué où il affirme que « le monde perd peut-être sa plus remarquable combattante pour la justice entre les peuples et entre les nations ».

À Washington, le président Ronald Reagan a exprimé sa « profonde douleur personnelle » à la suite du meurtre.

Hier matin, le secrétaire d'État George Shultz, qui dirigera la délégation américaine aux funérailles, a publié au nom du gouvernement américain un communiqué indiquant que les États-Unis étaient « choqués et indignés » par cet « acte méprisable » et exprimant la « profonde sympathie » des États-Unis au peuple indien et à la famille de Mme Ghandi.

Mme Geraldine Ferraro, colistière du candidat démocrate à la Maison-Blanche Walter Mondale, s'est déclarée profondément choquée par l'assassinat de Mme Gandhi, qu'elle a qualifiée de « grand dirigeant d'un grand peuple ».

À Moscou, le président Constantin Tchernenko a condamné avec force l'assassinat de Mme gandhi, « glorieuse fille de la grande nation indienne » et grande amie de l'URSS.

À Paris, le président François Mitterrand a adressé un message de condoléances au président indien Zail Singh : « la tragique disparition de Mme Indira Gandhi m'inspire, ainsi qu'au peuple français, une peine profonde », écrit-il.

À Londres, le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, a affirmé que le meurtre de Mme gandhi était « une attaque contre la démocratie elle-même », comme elle a pensé qu'il y a près de trois semaines à Brighton, lors de l'attentat dont elle a réchappé miraculeusement, ce sont les mêmes institutions exemplaires en Occident qui étaient visées.

Au Vatican, le pape Jean-Paul II a qualifié l'assassinat de nouvel épisode affligeant dans la chaîne d'atrocités qui tache le monde de sang.

D'autre part, la Chine a été choquée « d'apprendre la regrettable nouvelle » de la mort de Mme Gandhi, « un chef d'État hors du commun qui a contribué de façon utile à l'amélioration et au développement des relations sino-indiennes », a déclaré à Pékin un porte-parole officiel.

De son côté, le président de la République italienne Sandro Pertini a fait part au président indien de son « émotion et de celle du peuple italien » et condamne une nouvelle fois cette « forme inhumaine de lutte politique ».

À Bonn, le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl a déclaré que le monde avait perdu un dirigeant politique digne d'entrer dans l'histoire et a exprimé sa consternation devant cette « perte irréparable ».

À Islamabad, où la mort de Mme Gandhi accroît l'incertitude née de la dégradation récente des relations entre les deux pays, le général Mohammad Zia Ul Haq a rendu un hommage appuyé aux qualités de chef d'État de Mme Gandhi et apprécié « sa contribution décisive au processus de normalisation » des relations indo-pakistanaises.

Enfin, le président cubain Fidel Castro a déploré la « mort terrible » de Mme Gandhi, une « éminente personnalité politique, amie du mouvement progressiste de tous les pays représentés à La Havane » pour la 39e session du Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM, marché commun socialiste).

◆ Le «petit Penjab»

secrétaire général du Conseil suprême de l'organisation « Sikh Uk », qui représente les 300 000 sikhs de Grande-Bretagne, a déclaré que l'attaque était « l'acte d'un lâche », mais a ajouté que Mme Gandhi « l'avait plus ou moins cherché ». Par contre, M. Mahender Singh Rathour, responsable du mouvement « Dal Khalsa Uk », particulièrement actif dans le centre de l'Angleterre, a déclaré : « nous sommes heureux que quelqu'un l'ait tuée. Elle avait endommagé le Temple d'or et tué 10 000 innocents. Aujourdhui, elle a payé ».

La secte sikh, fondée par des pacifistes au 15e siècle, a surtout pris son essor deux siècles plus tard, sous l'impulsion de Gobind Singh. Elle s'est trouvée placée au premier plan de l'actualité le 6 juin dernier, lorsque Mme Gandhi avait donné l'ordre à l'armée indienne d'investir le Temple d'or d'Amritsar, haut lieu de la secte, où les indépendantistes sikhs s'étaient retranchés. L'assaut avait fait au moins 800 morts.

Pendant ce temps à Washington, M. Hardam Singh Azad, président de l'Association sikh d'Amérique, a déclaré en apprenant l'assassinat du chef d'État indien qu'un « Hitler des temps modernes est tombé ».

« Nous remercions Dieu que ceci soit arrivé et que justice ait été faite », a de son côté affirmé M. Amrit Singh, porte-parole du chapitre de Californie du Sud de l'Organisation mondiale sikh.

Le président de la communauté religieuse sikh Sri Guru Singh Sabah du New Jersey, a déclaré : « nous sommes heureux. Je ne peux pas pas être désolé ».

Seul un porte-parole de la communauté sikh en Arizona, M. Soul Singh Khalsa, a qualifié le meurtre de Mme Gandhi de « dramatique ». « Les choses vont empirer (en Inde), a-t-il ajouté. Elle était un facteur de stabilité qui maintenait ensemble religions et factions ».

Pinochet échappe à un attentat

SANTIAGO (AFP) — Une bombe de forte puissance a explosé mercredi devant le parc des expositions de la Foire internationale de Santiago (FISA-84) alors que le chef de l'Etat chilien, le général Augusto Pinochet, visitait les installations, a-t-on appris de sources policières.

Selon des informations diffusées par des radios de Santiago, l'explosion n'aurait pas fait de blessé, mais aurait détruit un tronçon d'une voie ferrée qui longe le parc des expositions, situé à l'ouest de Santiago.

Le général Pinochet était en train de visiter les pavillons de la foire (à laquelle participent le Chili et 18 autres pays) après l'avoir officiellement inaugurée, a précisé une radio de la capitale, Radio-Portales.

◆ Déficit

née fiscale prenant fin le 31 mars 1985 avait été estimé à $ 29.6 milliards dans le budget de février de l'ancien ministre des Finances, M. Marc Lalonde. *Political Alert* avait contesté ces prévisions dès leur annonce, affirmant alors que le déficit dépasserait les $ 30 milliards. Le ministre libéral devait par ailleurs affirmer durant la campagne électorale que ces prévisions étaient probablement dépassées, mais il n'avait annoncé aucun chiffre total.

Le ministre des Finances, M. Michael Wilson, et le premier ministre Mulroney ont d'ailleurs répété à plusieurs reprises que les coffres de l'État étaient dans un état bien pire que ce qu'on leur avait fait croire et que le déficit était plus élevé que ce qu'ils avaient prévu.

L'ampleur du déficit canadien est un souci constant pour les milieux des affaires. De nombreux porte-parole ont fait part de leurs appréhensions ces dernières semaines.

AUJOURD'HUI

« Le couple et le changement », tel est le thème de la conférence animée par Ginette Valiquette, à 19 h 30, salle 122, du Centre communautaire de Pierrefonds, 9506 boul. Gouin ouest. 637-7854

Un bon conseil

Faites vérifier votre tension artérielle

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

LES RADIAUX TOUTES SAISONS À LA MESURE DES DURES RÉALITÉS CLIMATIQUES ET DES LONGUES DISTANCES AU CANADA.

Des routes brûlantes qui s'étendent à travers les Prairies sur des distances interminables. Des routes secondaires qui serpentent à travers les Rocheuses. Des routes sèches et brûlantes au cours de l'été, qui deviennent bientôt couvertes de glace et de neige amoncelée. C'est ça la réalité canadienne. Voilà pourquoi nos pneus radiaux toutes saisons ceinturés d'acier Petro-Canada s'imposent.

LE SECRET? LA BANDE DE ROULEMENT.
Pour qu'un pneu soit vraiment toutes saisons, sa bande de roulement doit être de conception particulière. Grâce à une bande de roulement munie d'un grand nombre de nervures et de rainures antidérapantes, notre pneu radial toutes saisons assure un maximum de traction dans la circulation urbaine, peu importe que la chaussée soit enneigée ou mouillée. Nos pneus radiaux toutes saisons ceinturés d'acier Petro-Canada sont le résultat d'une technologie d'avant-garde. Leur carcasse de polyester construite selon la technologie de l'ère spatiale et leur double ceinture d'acier assurent un roulement stable, confortable et sécuritaire sur les autoroutes. Ces pneus offrent une résistance élevée aux crevaisons et permettent une excellente tenue de route quelles que soient les conditions.
Sécurité, rendement et économie. Tout est dans la bande de roulement.

GARANTIE GRATUITE CONTRE LES RISQUES ROUTIERS.
Nous connaissons bien la valeur de nos pneus radiaux toutes saisons ceinturés d'acier; c'est pourquoi nous pouvons offrir gratuitement une garantie contre les risques routiers. Si un de ces pneus, en cours d'usage normal, était endommagé au point de devenir dangereux, nous le remplacerions. Vous n'avez qu'à vous présenter chez l'un de nos quelque 1 600 détaillants participants qui déterminera l'usure de la bande de roulement avant que n'apparaisse le dommage. Il vous suffira de payer une somme nominale correspondant à l'usure constatée, et vous repartirez avec un pneu neuf.
Rien de plus simple.

PETRO-CANADA ®

® Marque de commerce de Petro-Canada

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE CAHIER 2

Montréal, jeudi 1er novembre 1984

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SYLVAIN BLANCHARD

■ LES ACTIONS DE TEMBEC MAINTENANT À LA BOURSE DE TORONTO

Les actions ordinaires de la compagnie Tembec de Montréal sont cotées à la Bourse de Toronto depuis trois jours. Tembec est le plus important producteur canadien de pâtes au bisulfite fabriquées à partir de la cellulose de bois. Ces pâtes sont utilisées pour la fabrication de fibres de Rayonne Viscose, de cellophane, de polymères de cellulose, pour n'en nommer que quelques unes. La compagnie fabrique également par l'entreprise de l'une de ses filiales des produits à base de lignine utlisés comme adhésifs dans l'industrie des panneaux de bois et comme agents de granulation dans l'industrie des aliments pour animaux. Tembec détient une participation de 50 % dans Temfor, un fabricant de contre-plaqués spéciaux installé à Ville Marie. La compagnie détient égalemenbt une participation de 30 % dans un holding qui possède notamment Midtec Paper Corporation, un fabricant de papier-couche de Kimberly, au Wisconsin.

■ Le bénéfice trimestriel de DuPont Canada baisse de $ 2 millions

Les ventes de la compagnie DuPont du Canada ont connu de légères hausses au cours du dernier trimestre. Au 30 septembre dernier, les ventes de l'entreprise se sont élevées à $ 278.7 millions, comparativement à $ 272 millions un an plus tôt. Les bénéfices de DuPont ont pour leur part chuté de près de $ 2 millions au cours des trois derniers mois, ayant passé de $ 8.6 millions, ou 54 cents l'action, à $ 10.2 millions lors de la période de juillet-septembre de l'année 83. Pour les neuf premiers mois de l'année, les bénéfices de la société s'élèvent à $ 36 millions, ou $ 2.28 cents l'action, en hausse de $ 14 millions si on compare ces résultats avec ceux que DuPont a encaissés à ce poste à la même époque de l'an dernier.

■ Husky Oil enregistre des profits de $ 29 millions

Husky Oil a enregistré des bénéfices de $ 66 millions, ou 69 cents l'action, au cours des neuf derniers mois de son présent exercice financier, une forte augmentation par rapport à l'an dernier où les profits de la compagnie atteignait $ 28 millions, ou 25 cents l'action. Pour le dernier trimestre, les bénéfices de Husky Oil se sont chiffrés à $ 29 millions, ou 33 cents l'action, comparativement à $ 16.6 millions, ou 17 cents l'action, lors du trimestre correspondant de l'année dernière. Les revenus de l'entreprise ont atteint depuis le début de l'année $ 1.3 milliard, une augmentation de 10 % par rapport à ce qui avait été réalisé au trimestre de 83. Les liquidités de Husky Oil provenant de ses opérations courantes s'élèvent à $ 265 millions, une augmentatiomn de $ 67 millions, ou 34 %, en comparaison avec 83.

■ La pétrolière Bralorne Ressources a encaissé des revenus de $ 113 millions

Pour les neuf premiers mois de l'année, la pétrolière albertaine Bralorne Ressources a enregistré un revenu brut de $ 113.6 millions, $ 12 millions de plus que ce que la compagnie avait totalisé à ce chapitre un an plus tôt. Selon le communiqué transmis par l'entreprise hier après-midi, cette amélioration serait attribualble à la bonne performance de leurs ventes aux États-Unis. Les fonds autogénérés de Bralorne Ressources s'établissent présentement à $ 13.5 millions, ou 49 cents l'action, comparativement à $ 7.1 millions, ou 26 cents l'action, lors de la période correspondante de l'année 83.

■ Oakwoods Petroleum versera un dividende de 47.5 cents

Une autre pétrolière albertaine, Oakwoods Petroleums, vient de déclarer des dividendes à ses détenteurs d'actions privilégiées de classe A qui seront inscrits avant le 15 nobvembre prochain. Ce dividende sera de 47.5 cents et sera versé le premier décembre prochain.

■ Consoltex Canada réussi à augmenter légèrement son chiffre d'affaires

Consoltex Canada Inc. a réalisé au cours des neuf premiers mois de l'année courante un bénéfice net de $3.8 millions, contre $1.9 million durant la période comparable de 1983. Son chiffre d'affaires s'est élevé à $96.3 millions, $ 5 millions de plus que l'année dernière

■ Entente entre Stelco et la Citibank Leasing Canada

Stelco vient de conclure un entente de cession-bail avec la Citibank Leasing Canada relativement à son unité de coulée continue de brames installé à son usine du Lac Érié. L'accord intervenu prévoit la vente de cet équipement à la Citibank pour la somme de $ 50 millions et sa location ultérieure à la Stelco en vertu d'un contrat à long terme d'une durée de 15 ans. Les fonds mobilisés par cette transaction serviront à un important programme de modernisation des installations d'élaboration de l'acier et de laminage à l'usine Hilton de Hamilton en Ontario.

■ Canron augmente ses gains de $ 2.3 millions

Le bénéfice trimestriel net de la compagnie torontoise Canron s'est élevé à $ 2.3 millions, une augmentation de près de 70 % par rapport au profit trimestriel de septembre 83. Les revenus de la compagnie se sont chiffrés à $ 94 millions comparativement à $ 75 millions un an plus tôt. Le conseil d'administration de l'entreprise a profité de sa rencontre avec la presse de Toronto pour annoncer le versement d'un dividende de 10 cents à ses détenteurs d'actions ordinaires. Il s'agit là du premier dividende, sur actions ordinaires, de Canron depuis le mois de mai 82. Au 30 septembre dernier, le carnet de commande de l'entreprise pour la fabrication d'acier était évalué à $ 176 millions, ce qui représente $ 47 millions de plus que la valeur du carnet de 83.

■ Canmar-Reading &Bates obtient son premier contrat d'importance

Canmar-Reading&Bates vient d'obtenir son premier contrat de forage d'importance dans la mer de Beaufort. Il s'agira pour la compagnie de forer un puits dans la région de Baie Camdem pour la firme Amoco production, Shell, Western E&P et Union Oil Company of California. Ce puits sera foré au cours de la saison de forage de 85 à l'aide du navire Explorer 2. Rappelons que Canmar-Readings&Bates est un groupe de forage contractuel qui a été formé en 83. Il est une filiale à part entière de Dome Petroleum.

■ Redpath vend deux de ses usines de tuyaux de drainage

Les industries Redpath viennent de finaliser la vente de leurs usines de tuyaux de drainage du Canada et des États-Unis. L'usine canadienne, appelée Division Daymond, a été vendue à la firme The Big O Drain Tile Company Limited, tandis que les installations américaines de la compagnie torontoise ont été cédées à la firme Advanced Drainage Systems de Colombus, Ohio. Les termes de ces deux transactions n'ont cependant pas été dévoilés.

La British Columbia Resources manifeste son intérêt pour la CDIC

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — A peine une journée après avoir annoncé la mise en vente des entreprises contrôlées par la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC), le ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Sinclair Stevens, a confirmé hier que la British Columbia Resources Investment Corporation (BCRIC) était intéressée à les acheter.

Au cours d'une brève conférence de presse en fin d'après-midi, le ministre a indiqué qu'il s'était entretenu avec M. Bruce Howe, président et directeur général de la BCRIC, dont le siège social est en Colombie-Britannique, et que celui-ci lui avait manifesté son intérêt de se porter acquéreur de la totalité ou d'une partie des actifs de la CDIC.

« Pour le gouvernement, a souligné M. Stevens, la BCRIC est la société idéale avec laquelle nous pouvons entamer des pourparlers. Il s'agit d'une société canadienne détenue par plus de 100,000 actionnaires, répartis dans toutes les provinces canadiennes. »

CDIC

Ces actionnaires regroupent le Fonds de pension des employés de la Société Radio-Canada, l'Ontario Hospital Employees Association et la Fondation Terry Fox.

« Puisque cette compagnie a son siège social à Vancouver, a ajouté le ministre conservateur, cela nous permettra de mieux étendre le commerce canadien aux pays du littoral du Pacifique. »

Toutefois, les pourparlers d'achat en sont toujours au stade préliminaire et aucune offre ferme n'a été présentée par l'acheteur éventuel. De plus, M. Stevens n'a pas été en mesure, hier, de divulguer à quel prix le gouvernement voudrait vendre les actifs de la CDIC. « Il faudra voir tous les livres, a -t-il dit, et préparer une évaluation ».

La Corporation de développement des investissements du Canada administre et contrôle entre autres Canadair, De Havilland, Eldorado Nucléaire et Téléglobe Canada.

Quant à la BCRIC de Vancouver, elle a été mise sur pied par le gouvernement du Crédit Social de la Colombie-Britannique et elle ressemble étrangement à la Caisse de dépôt du Québec. Chaque citoyen de cette province a d'ailleurs reçu du gouvernement provincial cinq actions au moment de sa création en 1979.

Ses actifs à la fin de 1983 atteignaient $2.4 milliards. Sa dette à long terme est de $132 millions à $1.2 milliard.

Le ministre Stevens ne sait pas encore si le gouvernement canadien conservera un certain volume d'actions de la BCRIC, une fois que les transactions auront été complétées.

Tout ce M. Stevens a été en mesure de dire, hier, c'est qu'il était clair que le gouvernement ne garderait des actions pour un certain temps que s'il avait la certitude de les revendre le plus rapidement possible à des entreprises et des investisseurs privés. Il a d'ailleurs précisé que la CDIC demeure disposé à faire démarrer les discussions préliminaires avec toute autre partie intéressée aux actifs mis en vente.

Le chef de l'opposition à Ottawa, John Turner, refuse quant à lui de se prononcer sur la privatisation de certaines sociétés de la couronne tant qu'il n'aura pas pu étudier le contrat de vente.

Pour l'ancien ministre des Transports, M. Loyd Axworthy, les libéraux « ne sont pas idéologiquement contre » le désir d'Ottawa de revendre ces compagnies par le passé en mauvaise posture financière, « c'est la façon de faire qui soulève chez nous des interrogations », a-t-il ajouté.

Selon le libéral, Ottawa est trop généreux en offrant aux acheteurs des compagnies totalement libérées de dettes que les contribuables ont dû éponger, sacrifiant $1.4 milliard pour Canadair seulement.

Montréal Trustco crée deux filiales spécialisées en placements immobiliers

PAUL DURIVAGE

La société Montréal Trustco Inc. a annoncé hier la création de deux filiales de conseillers en placements. Il s'agit de MT Associates Investment Counsel Inc. de Toronto et Montrusco et Associés Inc. dont les bureaux seront situés à Montréal. Celles-ci commenceront leurs activités sous peu, après avoir reçu les approbations réglementaires.

« Cette initiative fait partie d'un plan global visant à renforcer les activités de gestion de placements de la compagnie », a expliqué M. Robert Gratton, président du conseil et chef de la direction de Montréal Trustco. Ce dernier assumera d'ailleurs également la fonction de président du conseil d'administration des deux nouvelles entités corporatives.

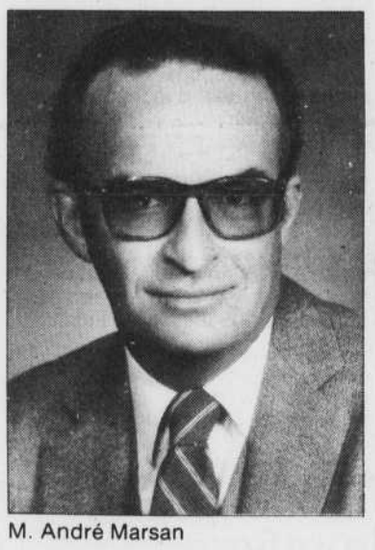

M. André Marsan

Le Montréal Trust est déjà l'un des plus importants gestionnaires de l'argent d'autrui au Canada. La direction a toutefois jugé appropriée de modifier sa structure afin de se doter d'unités indépendantes, enracinées dans leur milieu, et auxquelles participent les intéressés.

« Des statistiques récentes portant sur la décennie précédente et sur la croissance des entreprises spécialisées en conseils en placements démontrent clairement que le marché des services de gestion de placements s'est radicalement tourné vers des firmes plus petites, plus souples, dont le conseil en placements est l'unique activité », a expliqué M. Gratton.

Montréal Trustco a par ailleurs réservé à ses cadres supérieurs une part importante du capital-actions des deux nouvelles sociétés, soit 49 % tandis qu'elle retient les 51 % restantes. « La gestion de placements est plus efficace lorsqu'elle est assurée par des professionnels dont la rémunération dépend directement des résultats », a commenté M. Gratton.

M. Gratton a néanmoins relevé l'apport que représentait également la participation du Montréal Trust dans ces compagnies: « Cela apporte une base financière bien établie et solide de même que l'assurance de la continuité des activités. Une fiducie complète de plus les aptitudes d'un conseiller en placements, par ses compétences en matière fiscale et la gamme de produits de placements qu'elle offre ».

MT Associates et Montrusco se voient ainsi confié environ $ 2.8 milliards d'actifs précédemment sous la gestion du Montréal Trust. Ce montant représente les portefeuilles de quelques 200 importantes sociétés clientes, de divers fonds communs du Montréal Trust ainsi que des comptes de particuliers. On compte également sur la nouvelle vigueur que prendront ces services pour attirer de nouveaux comptes, particulièrement des particuliers.

Pour sa part, Montrusco prendra en charge environ 55 comptes institutionnels dont l'actif global vaut au-delà de $ 425 millions. Plus de $ 100 millions seront gérés pour le compte de particuliers.

C'est M. André Marsan qui a été nommé président et chef de la direction de Montrusco et Associés Inc. Il était précédemment à l'emploi de la firme Timmins & Associés Ltée à titre de vice-président placements et administrateur. Montrusco accueille également dans ses rangs M. Michel Bastien, qui était directeur du portefeuille d'actions de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le bureau montréalais comptera au total, dix gestionnaires de fonds plus huit employés de soutien.

Aucun arrangement particulier n'a été pris avec des courtiers conventionnels ou mini-marge pour l'exécution des ordres boursiers. M. Marsan a toutefois affirmé que cela pourrait éventuellement survenir.

M. Robert Gratton

M. Marsan a par ailleurs expliqué que la firme entendait procéder par regroupement des commandes boursières ce qui permet d'obtenir des tarifs préférentiels. « Les économies ainsi réalisées permettent somme toute de couvrir les frais d'honoraires de gestion », a-t-il affirmé.

Les deux compagnies exerceront leurs activités à l'échelle nationale. Elles entendent toutefois se concentrer sur leurs marchés immédiats.

L'Arabie saoudite assumera la majeure partie de la baisse de production de l'OPEP

GENEVE (AP) — Les ministres du pétrole des 13 pays de l'Opep ont conclu mercredi leurs travaux par un accord: la production va être réduite de neuf pour cent afin de permettre au prix du brut de se maintenir à $29 US le baril.

Au total et dès jeudi, sur une production globale de 17.5 millions de barils par jour, plafond adopté en mars 1983, les pays de l'Opep observeront une réduction de leur production de 1.5 millions de barils.

L'Arabie saoudite supportera à elle seule la moitié environ de cette réduction. Sa production, actuellement de cinq millions de barils par jour, serait ainsi réduite de 647,000 barils. Dix des 12 autres pays membres se partageront le reste de la réduction envisagée, soit 853,000 barils par jour. L'Irak et le Vénézuéla, considérés comme des « cas spéciaux », selon les termes du communiqué final, ne se verront imposer aucune réduction.

« D'un point de vue strictement économique, la décision sera efficace » et ses effets sur l'approvisionnement en brut devraient se faire sentir sur le marché d'ici la deuxième semaine de novembre, a affirmé le ministre saoudien du pétrole, cheikh Ahmed Zaki Yamani, à l'issue de la réunion extraordinaire des membres du cartel.

Toutefois, a ajouté cheikh Yamani, il ne faudrait pas que cette baisse de production ait pour conséquence de faire monter les prix audessus de la barre des $29 le baril. Si tel était le cas, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole se réunirait à nouveau afin de prendre des mesures pour maîtriser la hausse.

Le ministre saoudien du pétrole, M. Zaki Yamani.

La réduction, a souligné le président de la réunion de Genève, M. Subroto, ministre indonésien du pétrole, sera temporaire. « Nous pensons qu'avec une réduction de 1.5 millions de barils par jour, les prix vont s'améliorer et que, disons, à la fin 1984 les prix sur le marché parallèle seront égaux à ceux du marché officiel. » (Actuellement, les prix du brut sur le marché parallèle sont d'au moins un dollar par baril inférieurs à ceux du cours officiel).

Si une réduction de la production a été décidée, les prix n'ont pas bougé. Le Nigéria, qui avait baissé ses prix de deux dollars par baril le 18 octobre, a refusé de revenir sur sa décision, menaçant toujours de briser la politique des prix du cartel.

Une commission spéciale à laquelle participent les ministres du pétrole de Libye, d'Arabie saoudite et des Emirats arabes unis, a été mise sur pied et chargée d'examiner les moyens de remodeler la politique des prix. Plusieurs pays membres estiment en effet que cette politique se fait aux dépens de certains. La commission devra rendre compte de ses travaux lors de la prochaine réunion de l'Opep prévue pour le 19 décembre.

La quote-part de l'Arabie saoudite (5 millions de barils-jour) va être temporairement abaissée d'environ 800,000 b-j, alors qu'officiellement son effort ne porte que sur 647,000 b-j.

Ryad va prendre à son compte la baisse de 17,000 b-j incombant à l'Equateur, et une partie de celles promises par l'Indonésie (30,000 b-j sur un total de 111,000 b-j) et le Vénézuéla (5,000 b-j sur un total de 120,000 b-j).

Enfin, Ryad va réduire son extraction de 100,000 b-j pour que le Nigéria puisse continuer à produire 1.4 millions de b-j, et non son quota fixé à Londres (1.3 million).

desjardins Une ressource naturelle.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

INFORMATIQUE

MIKE FUHRMANN
de la Presse canadienne

L'ordinateur nous changera bientôt en spécialiste

Le jour n'est pas loin où chacun de nous pourra se transformer en expert dans une douzaine de domaines différents grâce à l'aide d'un ordinateur personnel supersophistiqué.

Les premiers systèmes de logiciel dits pour experts atteindront le marché des consommateurs en 1985, révèle James Martin, spécialiste des ordinateurs qui a publié pas moins de 31 livres sur cette technologie.

Ceux qui s'interrogent encore sur l'utilité d'un ordinateur personnel pourraient apprécier ces nouveaux outils: « Ces logiciels vous aideront à prendre des décisions dans divers domaines », d'expliquer M. Martin.

Ainsi, plutôt que de consulter un courtier ou un spécialiste en investissement lorsqu'il s'agira de placer votre argent, vous pourrez obtenir une réponse rapide de votre ordinateur.

Il est même possible, grâce à ce dernier, que vous puissiez réduire le nombre de vos visites à votre avocat et à votre médecin.

L'opérateur peut obtenir des « conseils médicaux » en décrivant les symptômes de son indisposition à l'ordinateur. Il n'a qu'à répondre aux questions posées par l'ordinateur et ce dernier peut lui fournir un diagnostic lui permettant de déterminer si une visite au médecin est vraiment nécessaire. Avant quelques années, d'ailleurs, il y a de grandes chances que votre médecin se serve également d'un ordinateur pour poser un diagnostic encore plus sophistiqué.

L'avenir

M. Martin, qui est embauché par plusieurs firmes pour prévoir les développements dans ce domaine de haute technologie, affirme que, d'ici quelques années, les ordinateurs personnels offriront également des conseils dans le domaine des loisirs, notamment pour certaine activités tel le jardinage qui requiert des connaissances étendues.

Ce ne sont là que quelques applications pratiques de ce qu'il est convenu d'appeler le dernier euphémisme en vogue dans le domaine de l'informatique: l'intelligence artificielle.

« L'utilisation que nous prévoyons pour l'intelligence artificielle, à l'heure actuelle, est pour le moins naive », affirmait M. Martin lors d'un collogue récent sur l'informatique, à Toronto.

En règle générale, les experts en informatique estiment que ce sont surtout les grandes compagnies qui pourront utiliser cette intelligence artificielle, notamment pour compléter certains ouvrages complexes tels le forage pétrolier et le design de composants électroniques. Or, de dire M. Martin, ce type de logiciels aura de nombreuses applications pratiques pour le citoyen moyen qui, jusqu'à maintenant, ne pouvait prendre certaines décisions qu'après consultation auprès de spécialistes.

Les ordinateurs actuels sont considérés comme des « mathématiciens ultra-rapides » en raison de la vitesse à laquelle ils font certaines opérations. Or, ces appareils seront bientôt remplacés par d'autres qui seront capables de poser des « inférences », c'est-à-dire de donner des réponses comme pourrait le faire une personne agissant par le biais de la pensée. Ces nouveaux ordinateurs seront d'autant plus puissants qu'ils pourront donner plus d'inférences logiques en une seule seconde.

Marché fantastique

M. Martin rappelle que les Japonais se sont fixés comme objectif de mettre au point, d'ici 1992, un superordinateur capable de « un milliard de lips (inférences) par seconde ».

L'homme normal a une capacité d'inférences (décisions pensées) de deux lips par seconde. À quoi pourront alors servir ces ordinateurs d'une capacité de pensée aussi vaste? Personne ne le sait.

« Nous n'avons actuellement aucune idée de ce que pourront faire ces appareils », confie M. Martin.

Une chose est certaine, cette forme d'intelligence artificielle trouvera en premier lieu des applications là où elle sera financièrement rentable. Ainsi, de dire M. Martin, d'ici dix ans on pourrait fabriquer un ordinateur qui jouerait mieux aux échecs que l'actuel champion du monde, « mais personne n'y travaille sérieusement ».

Une chose est toutefois sûre. Dans dix ans il existera un ordinateur, pas plus gros qu'un pupitre et ne coûtant qu'environ $25,000, mais qui aura la même puissance qu'un appareil coûtant aujourd'hui $10 millions.

Logiciels améliorés

Malgré que « la sophistication des logiciels se poursuivra très rapidement à l'avenir », les programmes actuels seront toujours utiles.

« Il existe une grande quantité de logiciels qui sont inconnus de la plupart des consommateurs », affirme le spécialiste. Ce dernier sait d'ailleurs de quoi il parle. Il est lui-même propriétaire de sept ordinateurs dont il se sert régulièrement, à domicile. Il en a commandé un huitième qui, bientôt, sera appelé à jouer du piano pour sa famille...

Selon lui, l'ordinateur familial doit avant tout servir d'instrument didactique et il conservera cette vocation dans les années à venir, alors que « les logiciels éducatifs » s'amélioreront de façon fantastique, à un point tel que les enfants devront bientôt traiter du concept de l'intelligence artificielle.

Les enfants apprennent à manipuler les ordinateurs à un âge beaucoup plus précoce que ne l'auraient cru possible les psychologues, rappelle M. Martin. Ainsi, les spécialistes croyaient auparavant qu'un enfant était incapable de penser de façon symbolique avant l'âge de 12 ans. Or, beaucoup d'enfants de cinq ans comprennent cette forme de pensée en utilisant le langage informatique logo.

« Les ordinateurs nous obligent à repenser certaines théories sur le fonctionnement du cerveau et sur le potentiel de nos enfants. »

Quebecair établiera une liaison entre Québec et New York dès février

SYLVAIN BLANCHARD

Quebecair espère retirer un bénéfice de $200,000 dès la première année d'exploitation de la nouvelle liaison Québec-New York si le taux d'occupation du Boeing 737 atteint 65 %.

Le transporteur aérien Quebecair exploitera deux fois par semaine, le vendredi et le lundi, la liaison Québec-New York, sans escale, à compter du 8 février prochain. Un bureau commercial de la compagnie sera prochainement ouvert dans la métropole américaine. La société est à la recherche depuis quelques temps déjà d'un directeur des ventes pour diriger les activités de Quebecair dans cette région. C'est ce qu'a confirmé au DEVOIR hier après-midi le directeur de la publicité et de la promotion de l'entreprise, M. Georges Thériault.

La compagnie a en effet reçu, à la fin du mois de septembre, l'autorisation de la Commission canadienne des Transports d'utiliser cette ligne commerciale. Deux autres transporteurs étaient en concurrence avec Quebecair pour l'obtention de ce permis d'exploitation, soit CT Express, d'Ontario, et un autre dont il a été impossible d'obtenir l'identité.

Le tarif aller seulement coûtera $ 185 et l'aller-retour $ 370. Les départs se feront à partir de l'aéroport de l'Ancienne Lorette et l'arrivée à la piste de Newark, situé dans la banlieue sud de New York.

M. Thériault a indiqué que le transporteur espérait réaliser un profits de $ 200,000 par an grâce à cette liaison dès la première année. Il estime que les dépenses occasionnées par l'exploitation de cette nouvelle route pourraient fort probablement s'élever aux alentours de $ 1.6 million, tandis que les revenus nets devraient atteindre près de $ 1.8 million à la fin de la première année.

M. Thériault précise cependant que ces résultats ne pourront se concrétiser que dans la mesure où le coefficient de remplissage des Boeing 737 qui seront utilisés atteindra 65 %.

Il y a quelques années, Air Canada avait tenté de percer ce marché. L'expérience avait duré deux ans et s'était avérée un échec. Selon M. Thériault il devrait en être tout autrement pour Québécair puisque la compagnie n'offrira pas de service quotidien comme le faisait le transporteur fédéral, mais deux envolées seulement rattachées à d'importants forfaits, lesquels devraient être dévoilés d'ici un à trois mois.

En ce moment, Air Canada dessert les Québécois de la capitale à destination de New York mais en faisant escale à Montréal. Le voyageur qui quitte la ville de Québec pour se rendre à New York doit donc faire un arrêt à Montréal aussi bien lors du départ de Québec que lors de l'arrivée en provenance de New York. Le service direct offert par le transporteur aérien québécois permettra de rogner 90 minutes par rapport à la durée du vol Québec-New York d'Air Canada.

Le tarif aller-retour d'Air Canada pour New York est présentement identique à celui qu'offrira Québécair au début de l'année prochaine, soit $ 370, mais compte tenu de l'économie de temps que réalisera le voyageur en partance de Québec, Québécair compte bien aller chercher une bonne partie du marché d'Air Canada dans cette région.

Toute la campagne de promotion que lancera Quebecair à cet effet au début de janvier sera axée sur ses tarifs à forfait. La compagnie tentera de « vendre » la ville de Québec aux New Yorkais et New York aux Québécois. Pour y arriver, les spécialistes de la société d'État mettront l'accent sur le dépaysement qu'offre la capitale québécoise pour les américains et sur l'aspect cosmopolite de la métropole américaine pour attirer les québécois.

Les femmes d'affaires avancent plus vite aujourd'hui

NEW YORK (AFP) — Les femmes d'affaires d'aujourd'hui avancent plus vite dans leur carrière que celles de jadis parce qu'elles sont plus décidées et plus prêtes à jouer le jeu. Mais malgré tout elles ne sont pas vraiment admises « dans le club des hommes ».

Le Wall Street Journal vient de publier une étude sur les femmes d'affaires, réalisée par la firme Gallup auprès de 722 femmes ayant au moins le statut de vice-présidentes dans des entreprises d'un chiffre d'affaires supérieur à $100 millions.

Les femmes d'affaires de jadis, indique le journal, commençaient au bas de l'échelle. « J'ai commence comme caissière à temps partiel, sans grande ambition », raconte l'une d'entre elles, aujourd'hui vice-présidente d'une banque. « Puis je suis devenue chef-caissière, puis chef du service-clients, et c'est seulement alors que j'ai commencé à me dire que je pouvais faire le travail du directeur au moins aussi bien que lui ».

Jusqu'à récemment, les femmes d'affaires commençaient en général par être secrétaires dans l'entreprise, avant de monter peu à peu l'échelle. Aujourd'hui, selon l'enquête, les choses ont changé. De jeunes femmes d'affaires arrivent sur le marché et, diplômes en main, commencent dans l'entreprise à un haut niveau.

Selon l'enquête, la majorité d'entre elles savaient d'ailleurs très tôt ce qu'elles voulaient, et n'étaient pas prêtes à attendre des années, reléguées à des postes inférieurs. En outre, comme les hommes, elles sont décidées à donner la majeure partie de leur temps au travail et à adapter leur vie personnelle et leur personnalité à leurs fonctions. Il est significatif, à cet égard, que 52 % des femmes d'affaires n'aient pas d'enfants.

La structure largement masculine des entreprises tend à se méfier de ces nouvelles venues: « Il y a un certain nombre de réunions auxquelles je ne suis pas invitée », souligne la vice-présidente d'une banque. « Les femmes, explique-t-elle, ne définissent pas la politique de l'entreprise ». D'autre part, elles voyagent beaucoup moins que les hommes, ce qui est un indice de leur moindre statut à l'intérieur de l'entreprise.

À l'occasion de ce sondage, les femmes chefs d'entreprise — qui en grande majorité se disent satisfaites de leur vie — donnent des conseils aux femmes entrant dans la carrière. « Faites des études solides, affirment-elles, travaillez deux fois plus et trois fois plus de temps que les hommes dans la même fonction. Soyez agressives, offensives ».

Le Barreau a scruté la loi antitrust

OTTAWA (PC) — Un comité du Barreau canadien a conseillé au gouvernement fédéral de réviser la loi antitrust, qu'il trouve trop vague, en conflit possible avec la Charte des droits et nuisible au commerce international.

La recommandation est contenue dans un mémoire que le comité a présenté à la commission d'enquête Macdonald sur l'économie, en précisant que son rapport n'avait cependant pas encore été approuvé par le Barreau.

Le comité s'est également prononcé, à cette occasion, pour la dissolution de la commission des pratiques restrictives de commerce, qui est un organisme quasi judiciaire.

Le revenu net de la Régie des loteries et courses augmente de 20%

QUEBEC (PC) — La Régie des loteries et courses a vu son revenu net augmenter de 20 % au cours de l'exercice 1983-84, dépassant ainsi $12 millions.

Le rapport annuel de la Régie des loteries et courses a été déposé cette semaine à l'Assemblée nationale par le ministre du Revenu Robert Dean.

L'organisme chargé de la surveillance et de l'application de la loi et des règlements concernant les courses de chevaux, loteries, tirages, bingos et appareils d'amusement, avait connu un profit de $9.9 millions en 1982-83. Pour l'exercice 1983-84, le revenu net atteint $12,007,184.

Quatre des cinq divisions de la Régie ont enregistré une hausse de leurs revenus.

Les revenus issus des loteries sont passés de $1.7 à $1.9 million. Les appareils d'amusement ont généré cette année $7.6 millions, comparativement à $6.6 millions lors de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1984, la Division des systèmes de loteries a procédé à la délivrance de 4,927 licences, partagées principalement entre les permis de bingos (2,299) et de tirages (2,468).

Les revenus en provenance des concours publicitaires et des autres sources (amendes, confiscations) ont aussi connu des augmentations.

Seules les courses ont entraîné une légère baisse de revenu pour la Régie, passant de $355,000 en 1982-83 à $346,000 en 1983-84.

Le Service des courses est chargé de contrôler et superviser la conduite des courses de chevaux, les fermes d'élevage, ainsi que les personnes oeuvrant dans l'industrie des courses de chevaux. Elle coordonne le travail des juges de courses, délivre des permis et peut effectuer des enquêtes sur les demandes de licences.

Au cours de l'exercice, la Régie a été invitée à analyser son mode de fonctionnement afin de soumettre au ministre du Revenu des propositions visant à modifier ses lois et règlements. Le travail de révision touche particulièrement le domaine des courses attelées.

Pour le prochain exercice, la Régie prévoit centrer ses efforts sur les modifications à la réglementation en matière de loteries, d'appareils d'amusement et de courses attelées.

Les employés de Ford Canada veulent obtenir la même chose que ceux de GM

TORONTO (PC) — Si la société Ford du Canada n'accorde pas à ses 14,000 employés un contrat de travail aussi avantageux que celui que les Travailleurs unis de l'auto viennent d'arracher à General Motors du Canada, une grève sera déclenchée chez Ford à minuit et une le 9 novembre.

En annonçant cette date limite, mercredi, le directeur des TUA pour le Canada, Bob White, a dit que son comité de négociation réclame le même règlement économique de trois ans que celui que les employés de General Motors du Canada ont ratifié lundi au terme d'une grève de 13 jours.

« Nous nous attendons à ce qu'ils (Ford) soumettent une projet de contrat basé sur celui proposé par GM », a dit M. White aux journalistes après la reprise des négociations dans un hôtel du centre-ville.

« Avec l'Halloween la partie patronale va sans doute tenter de nous jouer des tours, mais nous espérons bénéficier de ses largesses. »

Les négociations entre Ford du Canada et les Travailleurs unis de l'auto étaient non pas rompues mais simplement suspendues depuis la fin de septembre quand le syndicat a jeté son dévolu sur GM comme cible d'une grève et a intensifié ses pourparlers avec cette compagnie.

Le syndicat n'a encore reçu aucune proposition salariale de la part de Ford Canada depuis le début des négociations, en juillet. Un simple assembleur chez Ford gagne $13.08 de l'heure, y inclus une allocation pour le coût de la vie.

ENVOYEZ VOS DOCUMENTS URGENTS
par
DIAL-A-FAX
Rapide
Fiable
Économique
Garantie de transmission
le jour même
Toutes destinations
DIAL-A-COPY
Tour de la Bourse
397-9492

TEXACO CANADA INC.
PAIEMENT DE DIVIDENDE
Dividende d'Actions Ordinaires No. 184
Le conseil d'administration de Texaco Canada Inc., a déclaré un dividende trimestriel de trente cents (30¢) par action, sur les actions ordinaires de la Corporation, en circulation. Le dividende devient payable le 3 decembre, 1984 aux actionnaires inscrits à la clôture des livres, le 13 novembre, 1984.
Par ordre du conseil
Ernest J. Little
Secrétaire général
Don Mills, Ontario
Le 19 octobre, 1984

LA BANQUE ROYALE DU CANADA
Dividendes
AVIS est par les présentes donné que des dividendes sur les actions en circulation de cette Banque ont été déclarés payables pour le trimestre en cours, au siège social de la Banque et à ses succursales, à compter du 23 novembre 1984 aux actionnaires inscrits le 24 octobre 1984, comme suit:
1. Dividende n° 15 de $0.47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série A, de $1.88;
2. Dividende n° 6 de $0.3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série B, de $1.45;
3. Dividende n° 2 de $2.199 par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série C;
4. Dividende n° 2 de $2.165 U.S. par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série D;
5. Dividende n° 12 de $0.6875 par action sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de $2.75;
6. Dividende n° 389 de $0.50 par action sur les actions ordinaires.
Les détenteurs d'actions des classes susmentionnées, sauf celles dont il est question en 4. ci-dessus, peuvent choisir de recevoir leurs dividendes, plutôt qu'en espèces, sous forme d'actions ordinaires de la Banque conformément aux dispositions du Régime de dividendes et d'achat d'actions établi par la Banque.
Par ordre du conseil d'administration
Le vice président et secrétaire
R.J. Moores
Montréal, le 2 octobre 1984

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER
11 5/8 % payé annuellement
1 AN
12 1/4 % payé annuellement
56 MOIS
PLACEMENTS À TERME GARANTI
Taux passibles de changer sans préavis.
Montréal: 612, rue Saint-Jacques • 2e étage (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084
Institution inscrite: Régie de l'assurance-dépôts du Québec • Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada

MONACO
JCI
JEUNE CHAMBRE ÉCONOMIQUE DE MONACO
En préparation de la
MISSION DE CONTACTS ÉCONOMIQUES AU CANADA
qui se tiendra du 10 au 18 novembre 1984
PROMOTIONS INTERNATIONALES MULTIPLES INC.
propose aux entreprises canadiennes d'établir un premier contact en vue d'ententes futures d'importation exclusive de produits monégasques.
SECTEURS VISÉS:
- Tourisme et hôtellerie
- Immobilier
- Transformation chimique (produits chimiques, pharmaceutiques, chimiques divers,...)
- Transformation de matières plastiques
- Mécanique
- Industrie alimentaire
- Bijouterie
- Textile et confection
- Banques
- Sociétés de livres d'art et produits d'édition
LA PASSION DE L'ÉVÉNEMENT EN PRINCIPAUTÉ
POUR INFORMAITON, S.V.P. CONTACTER DÈS MAINTENANT:
M. Louis-Paul Brisebois, président
Société PROMOTIONS INTERNATIONALES MULTIPLES INC.
(514) 682-3472

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

La Laurentienne fait son entrée à l'American Stock Exchange

JEAN CHARTIER
envoyé spécial du DEVOIR

NEW YORK — La Corporation La Laurentienne dispose maintenant d'une filiale new-yorkaise inscrite à l'American Stock Exchange, filiale qui se propose de prendre le contrôle de plusieurs petites compagnies d'assurances américaines avant de procéder à une nouvelle émission de capital-actions dans le public.

La Laurentienne et ses filiales disposent de fortes liquidités qu'elles ne veulent pas diluer avant de procéder à de nouvelles acquisitions. De la même manière, la corporation-mère de Québec ne va procéder, d'ici à la fin de l'année, qu'à une émission de capital-actions entièrement souscrite par les institutions financières canadiennes. Elle attendra d'avoir procédé à de nouvelles acquisitions en 1985 avant de consentir à une première émission de capital-actions auprès du public investisseur. La Laurentienne ne sera donc pas éligible à l'épargne-actions en 1984. L'émission publique d'action est retardée afin de susciter une croissance accélérée et montrer, le temps venu, un actif encore plus considérable aux actionnaires.

C'est ce que LE DEVOIR a appris du président du groupe de 22 compagnies, M. Claude Castonguay, juste avant la tenue d'une conférence de presse tenue au Metropolitan Club de New York, fondé par le célèbre J.P. Morgan, le fondateur de US Steel. Le groupe La Laurentienne s'est servi de trois intermédiaires pour arriver à ses fins à New York.

En premier lieu, sa filiale à 99.5% de Toronto, l'Impériale, compagnie d'assurance, a acheté la Loyal American Life Insurance de Mobile en Alabama. Celle-ci a par la suite pris le contrôle d'une compagnie de Floride nommée Southland Capital Corporation. Ce contrôle tient à ce que la Loyal détient 21% des actions de la Southland et une option pour porter cette proportion à 51%.

L'Imperial Life de Toronto va garder son 21%, assumé directement par la Loyal et La Laurentienne de Québec, et va souscrire le 30% additionnel d'actions, permissible sous peu.

Avant même que cela ne soit accompli, le nom de la Southland a d'abord été changé en celui de Laurentian Capital Corporation et le siège social de celle-ci a été déplacé de Winter Park en Floride au 666 Madison Avenue à New York. En outre, cette nouvelle compagnie financière va acquérir de la Loyal 100% des actions de Prairie State Life, une compagnie sise au Nord-Dakota, le seul état américain qui permet à une compagnie d'assurance d'acheter une banque et vice-versa.

Laurentian Capital Corporation était déjà négociée au comptoir sous son ancienne appellation. Pour obtenir un statut qui lui permette éventuellement d'accéder au rang moyen de compagnie d'assurance américaine, celle-ci a demandé et obtenu d'être ajoutée à la cote de l'American Stock Exchange. Pour le moment, les transactions sur ce titre ne sont pas nombreuses parce qu'il y a peu de vendeurs.

Le président de la nouvelle compagnie new-yorkaise, M. Matthew Metcalfe, se propose de quintupler son actif de $200 millions à $1 milliard au cours des cinq prochaines années. « Il y a 1,900 compagnies d'assurances aux États-Unis et les plus petites sont souvent en difficulté financière. Personne ne se présente pour acheter ces petites compagnies privées ». M. Metcalfe estime qu'il y a là une bonne affaire à conclure; il se propose d'innover dans ce marché pour accéder ainsi, par des acquisitions, au rang de compagnie d'assurance de moyenne envergure aux États-Unis.

Le groupe La Laurentienne a aussi foncé sur un autre front à New York, en s'associant avec la firme d'investissement Dillon Read. En effet, la corporation La Laurentienne a acheté 50% des actions du groupe Pallas incorporé au Luxembourg conjointement avec la firme Dillon Read. Ce groupe a été mis sur pied par l'ex-président de Paribas, M. Pierre Moussa. Quand son groupe bancaire fut nationalisé par le gouvernement français, M. Moussa se conduisit en rebelle et sortit les capitaux de cette compagnie de France, ce qui créa tout un émoi, il y a trois ans. Il était associé à M. Paul Desmarais de Power Corporation, qui avait vendu son bloc de 50% des actions d'Imperial Life à la Laurentienne pour $25 millions.

Voilà qu'on retrouve le nouveau propriétaire de l'Imperial Life avec les associés de M. Desmarais en Europe et, par conséquent, avec un puissant groupe américain à New York.

La Laurentienne devient donc un groupe de plus en plus complexe. On apprend également que c'est son autre filiale dans les assurances générales, La Prévoyance, qui s'apprête à frapper un grand coup à Toronto.

En excluant le groupe bancaire et fiduciaire, les 22 filiales de La Laurentienne avaient, au 31 décembre dernier, des actifs de $3.5 milliards. Ceuxci ne dépassaient pas $60 millions, il y a 10 ans. L'an dernier, le bénéfice net de ce groupe — n'incluant ni la Banque d'Épargne ni le Crédit foncier — atteignait les $27 millions. M. Castonguay nous a précisé que tout allait encore mieux en 84. C'est d'ailleurs pourquoi il n'est pas nécessaire de faire une émission de capital-actions dans le public à court terme.

M. Castonguay a expliqué que les règlements de la loi 75 n'ont été déposés qu'en octobre et que la Mutuelle La Laurentienne n'a pas pu créer encore légalement La Corporation La Laurentienne. Celle-ci sera la société de gestion qui contrôlera les filiales et qui émettra des actions; celles-ci seront par la suite négociées aux Bourses de Momntréal et de Toronto.

La filiale new-yorkaise n'émet pas non plus de nouvelles actions pour le moment car, elle est riche de liquidités. M. Castonguay a déclaré au DEVOIR qu'il serait sans intérêt pour le moment de diluer cet avoir des actionnaires actuels.

La filiale immobilière de La Laurentienne, le Fonds FIC, procède aussi à une expansion majeure avec Lavallin et la société immobilière Marathon aux coins des rues Dorchester et Peel à Montréal.

M. Castonguay a finalement souligné le fait qu'une seule des 22 filiales perd de l'argent cette année. Il s'agit de la filiale de la Colombie-Britannique — qui vient d'ailleurs de changer de nom — et dans laquelle il met de grands espoirs.

C'est ainsi que la compagnie d'assurance Paragon s'appellera dorénavant Laurentian Pacific de Vancouver. Il y a là-bas un vaste marché de disponible.

Le président de l'Imperiale, M. Claude Bruneau, était aussi présent à cette conférence de presse. Il a fait valoir que l'Imperial n'a pas l'intention de se départir de ses avoirs dans la Loyal; il a ajouté que sa compagnie mène une vaste expansion en Angleterre. L'Imperiale est la 11e compagnie d'assurance-vie au Canada par sa taille.

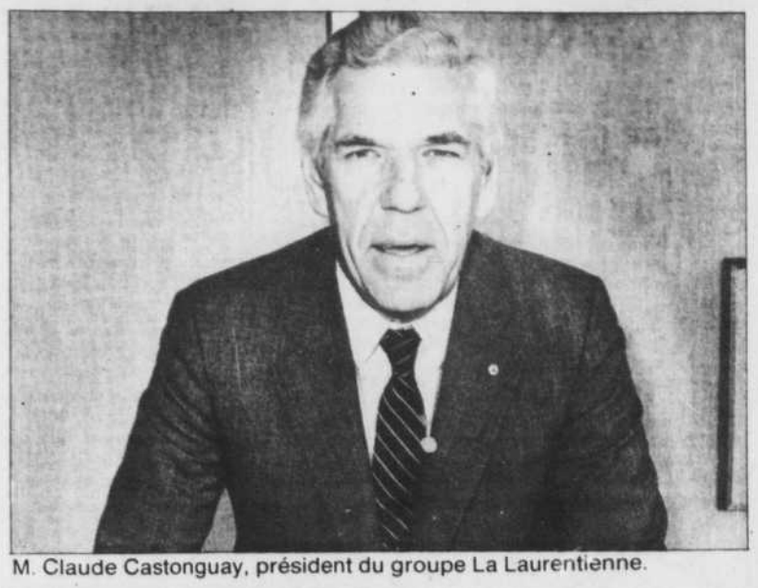
M. Claude Castonguay, président du groupe La Laurentienne.

Les négociations entre Bowater Newfoundland et Kruger

Le contenu de l'entente de principe toujours secret

CORNER BROOK, T.-N. (PC) — Les membres de six syndicats à l'usine de papier journal Bowater Newfoundland Ltd ont voté hier sur le protocole d'accord intervenu aux petites heures de la matinée avec la compagnie montréalaise Kruger Inc..

Les unions représentant les ouvriers de la papeterie et de la maintenance ainsi que les employés de bureau ont conclu une entente avec Kruger, au terme de négociations ardues qui avaient commencé dimanche.

Aucune précision n'a été donnée au sujet du marché conclu.

Les négociateurs de la partie syndicale avaient recommandé à leurs commettants de ratifier les projets de convention.

Un vote positif éviterait la fermeture de l'usine annoncée l'an dernier par Bowater. Le conglomérat papetier, qui a son siège en Grande-Bretagne, cherche à consolider ses activités nord-américaines aux Etats-Unis. Il a fait savoir que l'usine de Corner Brook serait condamnée s'il ne trouvait pas d'acquéreur.

Une fois que tous les syndicats auront ratifié la convention collective, Kruger aura les mains libres pour terminer son acquisition de l'usine, qui fait vivre la région en injectant plus de $80 millions dans son économie, chaque année.

La province a offert des garanties financières pour aider Kruger à racheter l'usine, une centrale électrique à Deer Lake et les droits de coupe concédés à Bowater.

Les gouvernements fédéral et terre-neuvien ont également offert une subvention de $40 millions pour des travaux de modernisation que Kruger entreprendra au coût de $200 millions, dès que la transaction arrivera à sa conclusion.

Le gouvernement de Terre-Neuve, qui a collaboré avec Bowater et un comité communautaire, a donné la préférence à Kruger plutôt qu'à d'autres concurrents intéressés à l'usine.

NOMINATION

Schenley
CANADA INC.

J.A. (Joel) MILBURN

La nomination de J.A. (Joel) Milburn au poste de Directeur pour le Québec, est annoncée par D. W. McNaughton, Président Directeur Général, Schenley Canada Inc. M. Milburn, qui dernièrement prenait sa retraite, était un Vice-Président de la Banque Royale du Canada. Il est très engagé dans les affaires communautaires, plus particulièrement dans les campagnes de souscriptions de la Société pour les enfants handicapés du Québec, Centraide et l'Hôpital St. Mary's. M. Milburn est un Directeur de la Société St. Patrick. Parmi les nombreuses associations dont il est membre, il y a la Chambre de Commerce Suisse-Canadienne et Les Services Communautaires Catholiques Inc.

M. Milburn se joint au Brigadier Général Maurice Archer, qui est Directeur de Schenley pour le Québec, depuis quelques années.

LE 1600 OUEST HENRI-BOURASSA
(près de l'Acadie)

Édifice à bureaux de classe A dans un secteur décongestionné et facile d'accès avec stationnement extérieur et intérieur, services commerciaux au rez-de-chaussée.

VENEZ-VOUS JOINDRE À NOS PRINCIPAUX LOCATAIRES:

- La Maison neuve publicité
- Lavallée, Machan, Rousseau, cour. ass.
- La Prévoyance
- C.U.M.
- Drouin, Papineau & Ass. avocats
- Unipain inc.
- Vacances Mercure inc.
- Desmarais, Lapratte & ass. C.A.
- Bélanger & ass. C.A.
- Nettoyeur Lubar
- Decarufel, Decarufel & ass.
- Caisse Populaire St-Joseph de Bordeaux
- Tabagie 1600
- Restaurant Le Marcelin
- Cordonnerie Bois-de-Boulogne
- Salon de Coiffure L'Unique
- Voyages Laser inc.
- Institut de Beauté Marlène «Edith Serei»
- Valencia fruits & légumes
- Donald Watier Design Inc.
- Baron, Geoffrion, Beauchamp & Chartrand, avocats

DÉJÀ LOUÉ À 75%

Espaces commerciaux et professionnels encore disponibles, à partir de 7,95$/pi.car.

Informations: Jean-Pierre Tremblay (514) 336-1811

Bienvenue aux courtiers

LA CORPORATION D'INVESTISSEMENTS RODICAN LTÉE.

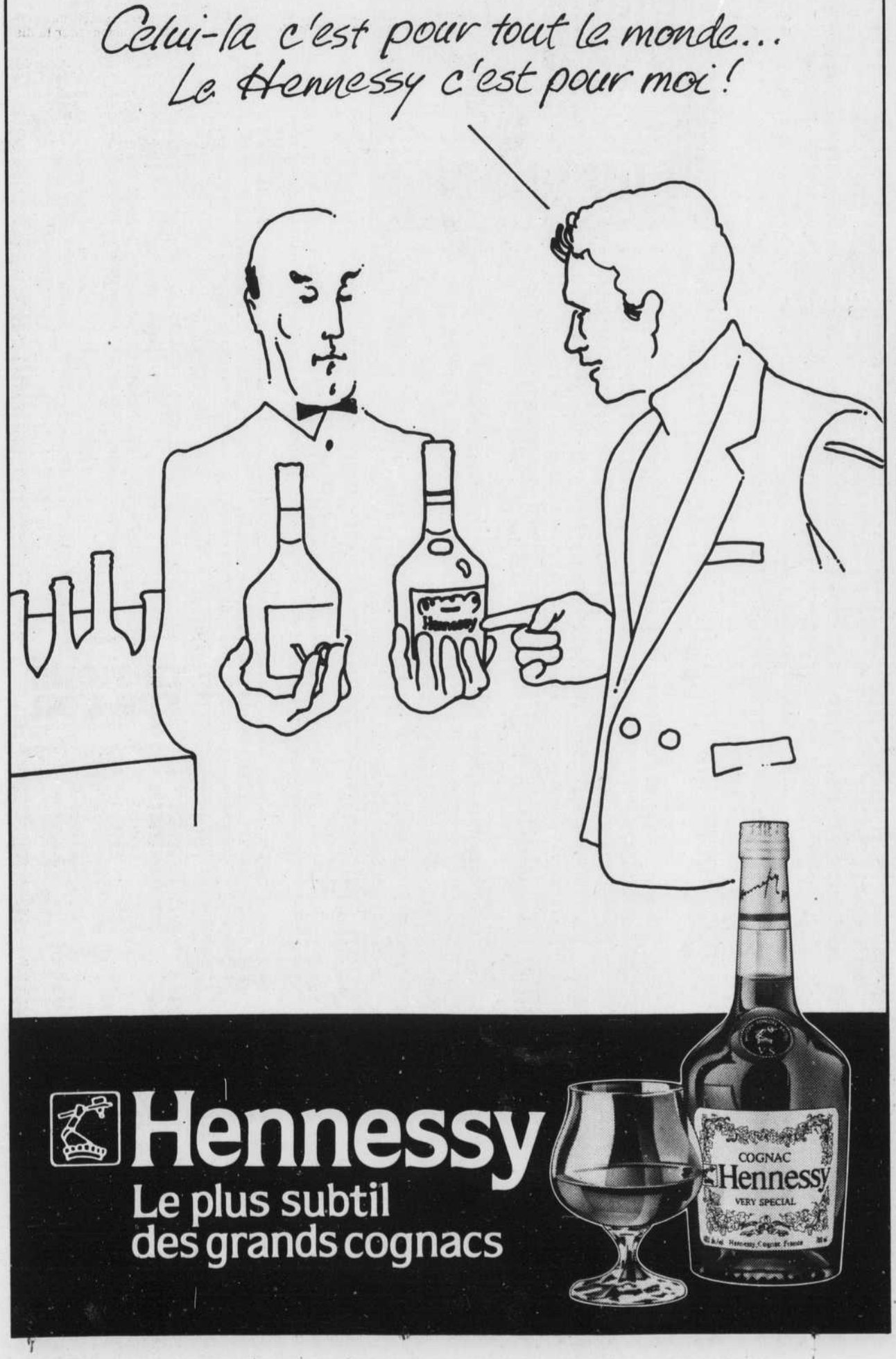

Pour des milliers d'investisseurs actifs, la Bourse c'est Disnat

POUR DES ÉCONOMIES DE COMMISSION SUBSTANTIELLES

POUR L'ACCESSIBILITÉ AU SERVICE

PARCE QUE LA DÉCISION VOUS APPARTIENT

Commission chargée par:	3000 actions à 20$	500 actions à 30$	100 actions à 30$
DISNAT	276 $	87 $	35 $
Votre courtier	861 $*	255 $*	60 $*

* *Ces montants sont une moyenne établie à partir des taux pratiqués en Septembre 1984 par sept (7) maisons de courtage en valeurs mobilières.*

Tous les clients de Disnat apprécient avant tout **l'accessibilité instantanée** à nos services, pour obtenir des cotes, vérifier l'état de leurs valeurs, ou passer une commande. Grâce à notre système électronique d'accès aux marchés de Montréal et Toronto, les clients de Disnat sont certains que leurs commandes sont automatiquement transigées **aux meilleures conditions pour eux,** à l'achat comme à la vente.

Évidemment, Disnat offre à sa clientèle **une gamme complète de comptes,** le règlement à cinq jours ouvrables, et **aucun frais** d'enregistrement ni de livraison des titres. Nous payons un intérêt quotidien élevé sur tout solde créditeur, et **notre intérêt sur marge est des plus concurrentiels.**

De plus en plus d'investisseurs savent que c'est d'abord leur propre temps qu'il faut investir. Ils reconnaissent aussi l'importance d'obtenir d'un courtier, **des conditions d'exécution idéales,** alliant **rapidité** et **exactitude** à un taux de commission **allégé du coût de conseils qu'ils n'ont pas sollicités;** c'est pour eux que Disnat existe, et aussi pour ***vous,*** si vous recherchez un courtier exécutant qui offre du service.

"PETITES COMMISSIONS, GRAND SERVICE"

Appelez à Montréal: 842-8471
Sans frais au Québec: 1-800-361-8462

VEUILLEZ M'ENVOYER VOTRE DOCUMENTATION:

Nom
Adresse
Ville
Province Code Postal

Les Investissements Disnat Inc.

Les Investissements Disnat Inc., filiale de McNeil, Mantha, Inc. Transactions U.S. par Q&R Clearing, membres du New York Stock Exchange, 360 rue St Jacques, bureau 706, Montréal, Québec H2Y 1P5

D

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TORONTO

Les cours fléchissent

TORONTO (PC) — Les cours ont fléchi ,hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé a fini la journée en recul de 8.85 points, à 2353.26.

Quelque 8.35 millions d'actions ont changé de main, contre 7.32 millions la veille.

Parmi les industrielles, Bank of Montreal perd 1-8 à $23 5-8, Bell Enterprises 3-8 à $33 1-2, Alcan 3-8 à $36 7-8, Canadian Pacific 1-8 à $46 1-8 et Dome Pete cinq cents à $2.40. AMCA International gagne 1-8 à $19 1-2, Northern Telecom 1-8 à $50 1-4, Imasco 1-4 à $42 5-8, Reed Stenhouse A 1-4 à $13 1-8 et Warnaco of Canada 2 à $21.

Dans les minières, Campbell Red Lake cède 1-4 à $28 3-4, Echo Bay 1-8 à $13 et Rio Algom 1-8 à $19 7-8. Teck Corp. B gagne 1-2 à $11 et Gibraltar Mines 3-8 à $8 3-4.

Dans les pétrolières, Asamera Inc. abandonne 1-8 à $10 1-2, Morgan Hydrocarbons 10 cents à $3.65 et Canada Northwest 1-4 à $27 1-4. Chieftain Development gagne 1-8 à $13 et Commercial Oil and Gas 10 cents à $1.80.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

TSE 300	Services publics	Pétrole et gaz
2353,26	2302,69	3188,50
8,85	16,08	31,91

Variations des titres	Produits industriels	Produits de consommation
249		
359	1717,13	3022,15
320	0,97	7,55

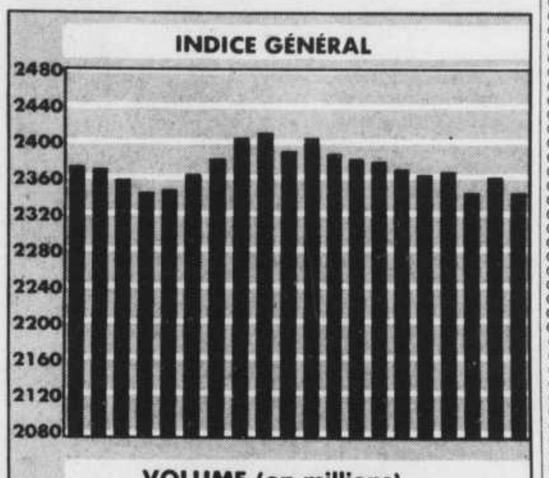

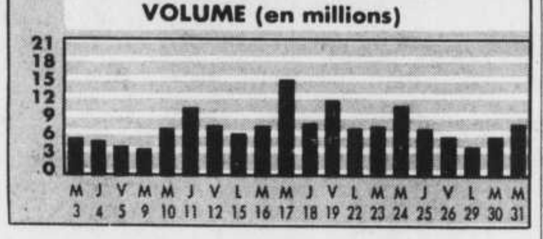

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	3100	$10¼	10	10¼	+ ¼
AMCA	423275	$19⅝	19¼	19½	+ ⅛
AMCA p	470	$24¾	24½	24½	— ⅜
Abatera o	500	68	68	68	
Aberford	700	$8¾	8¾	8¾	
Aberford w	450	158	158	158	
Abti Prce	400	$28½	28½	28½	— ¼
Agassiz	1700	175	173	175	
Agnico E	6000	$14½	14⅜	14⅜	— ⅛
Agra Ind A	10000	$5	480	5	+ 35
Agra B f	1300	460	460	460	
Aiguebel o	1300	$7	7	7	— ¼
Albany o	1500	50	50	50	— 2
Alt Energy	10695	$20¾	20½	20½	— ½
Alt Enr A	2900	$31⅜	31	31⅜	+ ⅜
Al Enr 1125	200	$36¼	36¼	36¼	— ⅛
Alta Nat	700	$11⅛	11⅛	11⅛	
Alcan	83510	$37¼	36⅝	36⅞	— ⅜
Alcan w	5750	$9⅞	9½	9¾	— ¼
Algo Cent	100	$18½	18½	18½	+ ⅛
Algoma St	z84	$20½	20½	20½	
Algma St B	2835	$23¼	23	23	
Altex o	11000	125	124	125	+ 1
Alum A	103500	$26	25⅞	26	
Alum 1st p	1400	$26⅜	26¼	26⅜	+ ⅜
Alum c p	7100	$25⅛	24⅞	25⅛	+ ⅛
Amco A o	3500	30	30	30	
Am Eagle o	3150	155	155	155	
A Expr	800	$48¾	48⅜	48⅜	+ ⅜
Andrs WA f	200	$20⅝	20⅝	20⅝	
Ang CT 265	z115	$26½	26½	26½	
Ang CT 315	200	$33	32½	33	
Anthes	1000	20	20	20	— 1
Argcen	7020	$20¼	20¼	20¼	+ ⅛
Args 250 p	2190	$29	28¾	29	+ ¾
Args 260 p	145	$27¼	27¼	27¼	— ¼
Argus B pr	150	$27¼	27¼	27¼	— ¾
Asama	258700	$10¾	10½	10½	— ½
Asbestos	300	$6½	6½	6½	— ¼
Atco I f	1600	$7	6¾	7	+ ⅛
Atco 11½	2050	$29⅛	29	29⅛	
Atco w	300	100	100	100	
Atlas Yk o	1500	24	24	24	+ 1
Aur Res o	6600	110	105	105	— 3
Ato Hdw Y	600	$7¾	7½	7½	— ½
Avinda o	15600	145	130	135	—10
Avinda w	6500	30	27	30	+ 2
BC Rail p	2500	$26⅝	26¼	26¼	— ¼
BC Sugar A	400	$20¾	20⅝	20¾	
BC Sugar P	200	$11¾	11¾	11¾	
BGR A	3040	$6¼	6¼	6¼	
BGR w	3700	125	120	125	
BMB Comp	2178	380	380	380	—10
BP Canada	1408	$27¾	27⅝	27¾	
Bachelor	100	470	470	470	
Banister C	900	$7	7	7	— ¼
Bk Alberta	3050	$8¾	8½	8¾	+ ⅛
Bk B C	125818	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
Bk BC 228	4000	$21¼	21⅛	21¼	+ ¼
Bk BC 222	1000	$23	22¾	23	+ ¼
Bk Mtl	418754	$23¾	23½	23⅝	— ⅛
Bk Mtl 285	4450	$33¼	33	33	
Bk Mtl 250	65130	$29¾	29½	29½	— ⅛
Bk Mtl 3p	5000	$24⅝	24⅝	24⅝	
Bk Mtl w	1000	400	400	400	
Bank N S	36445	$12¾	12⅝	12¾	+ ⅛
Bk N S 1p	4200	$25¼	25	25¼	+ ¼
Bankeno o	1213	370	370	370	+ 5
Bankeno w	2846	29	29	29	
Barrick o	57431	182	179	180	
Barrick w	8500	70	65	65	— 3
Baton A f	210	$15½	15½	15½	+ ⅜
Baton B	z20	$15⅛	15⅛	15⅛	
Bay Mills	200	$20½	20½	20½	+ ¼
Beauty C o	5000	20	20	20	
Becker B f	340	$22½	22½	22½	
BCE	60046	$33⅞	33½	33½	— ⅜
BCE 1.80 p	700	$23½	23¼	23¼	— ⅛
BCE 2.05 p	700	$33¾	33⅝	33⅝	— ⅛
BCE 2.70 p	5735	$35⅜	35⅛	35¼	+ ⅛
Black Phot	700	$18¾	18⅜	18¾	+ ⅜
Blkdom o	5300	295	295	295	— 5
Blake	438500	2	1	1½	
Bluesky	14232	420	415	415	—10
Bombdr A	200	$16¾	16¾	16¾	+ ¼
Bonanza R	23180	450	450	450	— 5
Bonza R w	710	61	61	61	— 4
Bonar	6300	$9⅝	9½	9⅝	
Bonar w	6500	185	180	180	
Bow Valy	46855	$19	18¼	18½	— ⅜
Bow Vly 205	3100	$28	27½	27¾	— ¼
Bow Vly 200see below					
Bow Vly R	25006	$9	8½	8⅞	+ ½
Bralorne	5350	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Bralor 8.75	600	$20⅞	20¾	20⅞	+ ⅛
Bramalea	1100	$16⅞	16⅝	16⅝	— ¼
Brscade p	4112	$40⅛	40	40⅛	+ ⅛
Brascan A	4573	$31⅜	31¼	31¼	— ⅜
Brascan B	630	$31⅜	31⅜	31⅜	— ⅜
Brscn 1981	3000	$26⅛	26	26⅛	
Brkwater o	89900	$5⅛	495	5	— ⅛
Brenda M	2100	$8⅝	8¼	8¼	— ½
Brinco	250	225	225	225	— 5
Brinco p	z22	235	235	235	
Brisa o f	3146	160	150	155	+15
BCFP	3318	$9⅝	9½	9½	
BC Pack B	350	$64	64	64	— ½
BC Res	38370	278	276	276	— 2
BC Res p	450	$28⅛	27⅞	28⅛	+ ⅛
BC Phone	24211	$20¼	20	20⅛	+ ⅛
BCPh 4½ p	z5	$45¼	45¼	45¼	
BCPh 4¾ p	z86	$48¼	48¼	48¼	
BCPh 1956	100	$48½	48½	48½	— 1
BCPh 4.84	600	$13	13	13	— ⅛
BCPh 5.15	z20	$51¾	51¾	51¾	
BCPh 6 pr	z58	$60½	60½	60½	
BCPh 6.80	200	$17⅝	17⅝	17⅝	
BCP 10.16 p	298	$25⅝	25⅝	25⅝	+ ⅛
BCP 11.24 p	400	$29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅛
Broulan	z332	92	92	92	
Brunswk	200	$16	16	16	

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CAE	11560	$12⅞	12⅝	12¾	— ¼
CB Pak	6600	$13½	13⅜	13⅜	+ ¼
CB Pak w	4500	265	260	265	+ 10
CCL B f	2200	$22½	22½	22½	
CIL	113	$25¼	25¼	25¼	— ¼
CME Res o	2500	28	28	28	— 2
CSA A f	1000	450	450	450	
Cableshar	1400	190	187	187	+ 2
Cabre	2900	320	310	310	— 5
Cad Frv	800	$16	15¾	16	
Cad Frv A	16850	$8¾	8⅝	8⅝	+ ⅛
Cad Frv w	2500	$8	8	8	— ¼
Calais	19500	68	65	68	+ 3
Calvert o	1000	36	34	36	+ 4
Cambridg	1850	$16	16	16	— ¼
Cmbridg w	750	345	335	335	—10
Camco Inc	700	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
Camel O G	4825	50	50	50	
Cmnx	2000	72	72	72	+ 2
Camp RL	35745	$29¼	28½	28¾	— ¼
Camp Res	1126	$7⅜	7⅜	7⅜	
Cam Res p	1876	370	370	370	— 5
Camp Soup	3825	$16	15⅞	15⅞	
Campeau f	1700	$22	21⅞	21⅞	— ⅛
Cmpeau w	900	480	480	480	— 5
Camreco o	3200	62	62	62	
CCem ex p	505	$14	13¾	13¾	— ¼
CCem 2 p	4710	$16⅛	16	16	— ⅛
CDC f	73014	$6	5¾	5¾	+ ¼
CDC pr B	1616	$97¾	97¼	97¾	— ⅛
CDC 1980	19550	$15⅛	14¾	14⅞	— ¼
CDC 1983	8750	$24⅜	23⅞	24	— ½
Con Malt	25800	$22¾	22½	22½	
C Nor West	9100	$27¼	27	27¼	— ¼
ConP Ent	16510	$23	22⅝	22⅞	+ ⅛
C Packrs	2100	$25¼	25⅛	25¼	
CS Pete f	4500	440	440	440	—10
Can Trust	2735	$27¾	27½	27¾	+ ⅛
C Trust 11	500	$23¾	23⅜	23⅜	+ ⅛
CTrust w A	1600	$29½	29	29	— ½
C Tung	1700	$14⅛	14	14⅛	+ ⅛
CCamrcl p	1800	$20¼	20	20	+ ¼
CCMan X f	100	$25¼	25¼	25¼	
CC Man Y	300	$25¼	25¼	25¼	
CForms A f	300	310	310	310	+ 10
CG Invest	340	$36½	36½	36½	— ½
C Hydro pr	600	$14½	14½	14½	
CI Bk Com	13825	$27	26¾	26⅞	— ⅛
CIBC 250 p	11200	$26¼	26⅛	26⅛	— ⅛
CIBC 2.05 p	5815	$24⅜	24⅛	24¼	
CIBC 35625	2375	$29⅞	29¾	29¾	
CIBC 3 p	2400	$99	98¾	98¾	— ¼
CIBC w	900	440	430	430	—10
Cdn Jorex	1540	320	315	315	— 5
C Manoir	1000	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
C Marconi	48950	$20¾	20	20½	— ¼
CNat R	3866	25	25	25	
C Ocdental	2439	$26	25⅞	25⅞	— ⅛
C Ocdntl p	150	$25½	25½	25½	
CP Ltd	67164	$46⅜	46⅛	46⅛	— ⅛
CPL A p	534	$9¾	9¾	9¾	
CTire A f	35429	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
CUtil A f	8956	$16⅛	16	16⅛	+ ⅜
C Util B	124	$16⅛	16⅛	16⅛	+ ⅜
C Util 9.24	2800	$25	24⅞	24⅞	— ½
C Util 7.30	102	$20⅞	20⅜	20⅞	+ ⅜
CUtil 2nd E	600	$27¼	27	27¼	+ ⅜
CUtil 2nd F	1500	$28⅜	28⅜	28¾	
CUtil 2nd G	2700	$30	30	30	
CUtil 2nd H	14260	$22¾	22⅜	22¾	+ ⅛
CUtil 2nd I	600	$26	25¾	26	
CUtil A w	7463	240	230	230	—10
CUtil B w	4650	250	240	240	+ 5
CWN 5½ p	500	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
C Wrld	590	420	400	415	—15
Cnamax o	2000	480	470	480	+ 20
Canfr Cp 1p	1100	$24⅞	24⅜	24⅞	— ⅛
Canfor	177200	$10½	10¼	10⅜	
Canfor pr	4000	$22¾	22⅜	22½	— ⅛
Canron A	500	$10½	10½	10½	+ ¼
Canuc o	5000	42	42	42	— 3
Cara	600	$10⅞	10⅜	10⅞	
Cara A f	3600	$10½	10½	10½	+ ⅛
Carl OK	8115	$15¾	15⅝	15⅝	— ⅛
Carl A p	375	$23⅞	23⅞	23⅞	— ⅛
Carl B p	100	$28	28	28	
Carma A	9512	40	39	40	— 1
Carolin o	21850	285	270	270	—18
Cascades	2850	$9⅝	8¾	9⅝	+ 1⅛
Celanese	4600	$7⅛	7	7⅛	+ ¼
Celan 175 p	z18	$17¼	17¼	17¼	
Centenial	2000	$5	495	5	
CFund A f	5300	$6	5⅞	5⅞	— ¼
Centrl Tr	857	$11	10¾	10¾	— ¼
Cntrl Tr p	2500	$25	24⅞	25	+ ⅜
Chnclr	6000	40	39	39	+ 1
Charter Ol	1100	50	50	50	—10
Chateau A f	30700	$15¼	15⅛	15¼	
Chvco A	400	330	330	330	—15
Chieftan	10300	$13	12¾	13	+ ⅛
Chrysler	166	$41⅛	41⅛	41⅛	— ¼
CHUM B f	100	$33	33	33	
Cimaron o	1400	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Cineplex o	23325	370	360	365	+ 15
Cineplex p	5673	385	375	385	+ 15
Circo Crft	2700	$7⅝	7½	7½	
Coastl A f	100	$6	6	6	
Coho A f	1400	202	202	202	
Colonial o	240	150	145	150	+ 15
Cmplx	1500	275	270	270	— 5
Cominco	13368	$14¼	14	14	
Cominco D	1800	$28¾	28⅜	28⅜	— ⅛
Cmrcl OG	28500	192	175	180	+ 10
Cmplg	500	$16⅜	16⅜	16⅜	
Cmp Inv o	200	227	227	227	— 3
Comterm	910	157	157	157	+ 2
Con Bath A	2700	$15½	15½	15½	+ ⅜
Con Bath p	238	$15¾	15¾	15¾	
C Norex	3500	200	195	195	
Con Prof o	1600	135	135	135	
C Rambler	200	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Consoltex	1250	$6	5⅞	6	+ ⅝
C Distb A	600	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅜
CDistb B f	4100	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Cons Gas	1800	$19½	19⅜	19⅜	
Con Gas B	z35	$57¾	57¾	57¾	
C Gas 9¼	3600	$26¼	26	26¼	
Cons Gas w	2600	390	375	390	
Con Glass	600	$12¼	12¼	12¼	
CTL Bank	4210	$10	10	10	+ ⅛
CTL A p	3200	$24¼	24	24¼	+ ¼
Conwest A	200	$9¼	9¼	9¼	
Conwst B f	1148	$9⅜	9¼	9¼	— ⅛
Corby vt	325	$29¾	29¾	29¾	+ 1¾
Cor Mark f	1500	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Core Mrk w	1300	230	230	230	
Corp Food	2200	$13⅛	12¾	12¾	— ¼
C Falcon C	550	$15¾	15½	15¾	+ ⅛
Corrida o	11100	24	23	23	
Coseka R	6900	299	290	290	— 5
Coseka 7 p	700	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Costain Ltd	1514	$8½	8½	8½	
Courvan o	2000	35	35	35	
Crain RL f	400	$15¼	15¼	15¼	— ⅛
Crestbrk	200	$8⅛	8⅛	8⅛	
Crown For f	200	$31¼	31¼	31¼	
Crwn Life	z1	$120½	120½	120½	
Cr Life Ap	7450	$25¾	25½	25½	— ¼
Crownx	100	$15½	15½	15½	
Crownx A f	850	$15½	15⅜	15½	
Crnx w	100	365	365	365	
Cuvier o	1000	18	18	18	
Czar Res	1150	165	160	160	
DRG A f	1000	$9⅝	9⅛	9⅛	— ¼
Daon Dev	13879	142	140	140	— 1
Daon A	z300				
Daon 8⅝ p	z1250				
Daon 9½ p	z100				
Davidson o	4100	465	460	465	
Dejour o	3200	21	21	21	— 3
D Eldona o	531	55	55	55	— 1
Delhi	202500	10	8	8	— 2
Denison A	2106	$17⅝	17½	17⅝	+ ⅛
Denison B f	3706	$15⅝	15½	15½	— ⅛
Denison p	2065	$26¼	26	26	— ⅛
Develcon	1500	$10¾	10⅝	10¾	+ ⅛
Dexleigh o	1000	105	105	105	
Dexligh w	z130	20	20	20	
Dicknsn A f	1285	425	425	425	
Dicknsn B	28300	455	450	455	—15
Digtech	5000	44	44	44	— 1
Discovry f	5200	175	175	175	
Dofasco A	12170	$24¼	23⅞	23¾	+ ⅛
Dfs 4¾	405	$52	52	52	+ 1¼
Dofasco wt	15740	$27	26	27	+ 1½
Doman A	1120	205	205	205	
Doman B f	3520	155	150	150	— 2
Dome Cda	26053	$6⅛	6	6	— ⅜
Dome Mine	10300	$12⅛	12	12	— ⅛
Dome Pete	81470	250	240	240	— 5
DPete A p	3190	$12⅜	12¼	12⅜	+ ⅛
D Scotish p	z20	$24¼	24¼	24¼	
D Textle	5200	$13	12⅞	12¾	
Domtar	10363	$34⅜	34	34	— ½
Domtar pr	500	$12½	12½	12½	
Domtar 225	2450	$25⅜	25¼	25¼	— ⅛
Dorset o	50500	42	39	39	— 4
Dover Ind	1200	$16½	16½	16½	+ ⅛
Drm Pete o	1500	27	27	27	— 2
Dumagmi	200	$6	6	6	— ⅛
Dunraine o	500	35	35	35	— 1
Du Pont A	700	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅜
Durham o f	33515	151	130	140	—14
Durham w	1860	79	78	78	+ 1
Dylex A	975	$29⅞	29⅞	29⅞	
Dynamar	600	60	60	60	
Dynmr 105	600	$7¾	7¾	7¾	
Dynamr w	1000	7	7	7	+ 1
Dynex A	1000	22	22	22	— 1

E F

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
E-L Fin	100	$22¼	22¼	22¼	
Eaglet o	500	225	225	225	
Eaton A	100	$10	10	10	+ ¼
Echo Bay	72674	$13¼	12⅞	13	— ⅛
Echo 1986 w	845	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Echo 1987 w	1200	$5⅝	5⅝	5⅝	
Echo 1988 w	3550	$6⅛	6	6⅛	— ⅛
Echo 1989 w	2250	$7⅛	6⅞	7⅛	— ⅛
Elcthom X	z50	305	305	305	
Elcthm Y f	100	295	295	295	
Electhom p	z15	$54⅜	54⅜	54⅜	
Enertec	z40	97	97	97	
Epitek	1000	42	42	42	— 3
Equity Svr	2800	$9	8¾	8¾	— ⅛
Erickson	300	470	470	470	—10
Evergren o	5500	35	35	35	— 2
FCA Intl	z76	$17⅛	17⅛	17⅛	
Fibrdg	3701	$79½	79	79½	
Ficnbrdg w	1800	$26¼	26	26¼	
Fordy Res	600	285	285	285	
Fathm Ocn	10000	150	145	150	+15
Fed Ind A	1150	$18¾	18⅜	18⅜	— ¼
Fed Ind II	5500	$28⅞	28¾	28⅞	+ ⅛
Fed Pion	300	$19	19	19	— ¾
Fidelty Tr p	5500	10	10	10	— 2
Fidinam p	500	$26⅛	26⅛	26⅛	
Fin Truco	2500	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Fin Trsco w	1000	25	25	25	
Finning A	2200	$9	9	9	
Finning B f	200	$8⅝	8⅝	8⅝	
F Calgary o	59400	85	80	85	
F City Fin	5700	$11¾	11½	11¾	+ ¼
F Cty Tr B	1000	$8¼	8	8	— ⅛
F Cty Tr D	300	$8⅝	8⅝	8⅝	— ⅛
F Marthon	2500	300	300	300	
F Mar	200	195	195	195	— 5
Fleet Aero	500	$8¼	8¼	8¼	
Ford Cnda	1255	$124	124	124	— ½
F Sea A pr	100	$7¾	7¾	7¾	
Franco o	3000	67	67	67	— 1
Fraser	393	$18	17¾	17¾	— ¼
Fruehauf	100	$18½	18½	18½	+ ¼

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
GB Auto	1400	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
Galtaco	800	$5⅝	5⅛	5⅝	+ ¼
Galtaco w	8600	200	175	200	+ 25
Gandalf	732	$17½	17½	17½	
Gane	6000	40	40	40	
Gaz Metr	4170	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Gaz 5.40 p	100	$92¼	92¼	92¼	
Gaz 5½ p	100	$92¼	92¼	92¼	
Geac Comp	900	$10⅞	10¾	10¾	
Gendis A	1250	$23¾	23⅜	23⅜	
GMC	3259	$106⅜	105⅛	105½	— 1
Genstar L	8625	$25¾	25½	25½	— ¼
Gnstar 2.35	3300	$30½	30¼	30¼	— ¼
Genstr D p	77022	$27½	26½	27	— ½
Geocrude	15480	221	218	218	— 3
Gerin 1st p	150	$8	8	8	
Gibraltar	3200	$8⅞	8½	8¾	+ ⅜
Glamis o	1300	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Glenayre	700	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
Goldcrp f	8100	$6⅜	6¼	6¼	
Goldcrp w	40600	138	135	137	
Gld Kn	3101	240	225	240	+ 10
Gldn Rul o	3000	74	70	74	— 1
Gldn Ter o	2000	33	30	30	— 5
Goldlund o	5200	58	55	55	
Goodyear	940	$35	34½	34½	—2½
Gowanda o	6200	130	130	130	
Grandma	3100	70	65	65	— 5
Granges r	52900	10	10	10	
GL Forest	1106	$88	88	88	
GW Steel A	7500	125	125	125	
Grenwich o	800	160	160	160	
Greyhnd C	600	400	400	400	
Greyhnd	414	$21½	21½	21½	— ½
Guard Cap	300	$16½	16½	16½	+ ½
Gardn MS f	23050	$6¾	6¼	6½	— ½
Gard MS w	21600	120	105	115	+ 5
Gard PA f	4250	$8⅜	8¼	8¼	
Gardn P w	5450	92	88	88	— 2
Gulf Can	52865	$17¼	17	17	— ¼
Gulfstrm o	9500	69	65	66	— 1
HCI A f	3716	37	35	37	+ 2
HCI Hldg B	14000	45	44	45	+ 5
Hale Res o	1800	22	22	22	— 3
Haley	1300	$8¾	8⅝	8⅝	+ ⅛
Hardee	2100	110	105	110	+ 4
Hrding A f	500	160	160	160	+ 5
Hard Crp C	1700	120	120	120	
Harris A f	1800	$6½	6¼	6½	
H Wood	480	300	290	290	+ 15
Hawker	841	$18¾	18½	18¾	+ ⅛
Hawker pr	480	$58	57	58	+ 1½
Hayes D	10744	$19⅛	19⅛	19⅛	— ¼
Hees Intl	59225	$21¼	20¾	21⅛	
Hees Intl w	13550	$6⅜	6⅛	6¼	— ⅛
Helix	3900	$11	10¾	11	+ ¼
Helix w	2000	$6⅛	6	6⅛	+ ¼
Heritage	100	$19	19	19	
Heritag A f	2000	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
Highwod o	3800	320	310	320	+ 10
HBay Mn s	3876	$7⅛	6⅞	7	
HBay Mn w	4000	55	52	52	—13
H Bay Co	z38	$19¾	19¾	19¾	
HBC A p	3714	$17½	17⅜	17½	
HBC B p	8255	$26⅝	26½	26⅝	
Husky Oil	24555	$12¼	12⅛	12¼	
Husky 13 p	3450	$49¾	49½	49⅝	+ ⅛
Hydro Ex o	1500	36	36	36	+ 1

I J

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
IU Intl	1060	$21	21	21	+ ¼
Imasco	49032	$42¾	42⅛	42⅝	+ ¼
Imp Oil A	32192	$42¾	42⅜	42½	— ⅜
Inco o	4500	410	395	410	
Inco	49503	$13½	13¼	13¼	— ¼
Inco 7.85	800	$18½	18⅛	18½	
Inco 10	3700	$26	25⅞	26	+ ⅛
Inco wt.	52850	175	155	160	—15
Indal	200	$11¼	11¼	11¼	
Inglis	231	$11	10⅞	11	+ ¼
Inland Gas	3270	$14¾	14½	14¾	+ ¼
Inlnd G 10p	300	$25⅛	25⅛	25⅛	
Innopac	3600	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
Inter-City	7100	$9⅝	9½	9½	— ⅛
Inter C A p	z2	$12¾	12¾	12¾	
I Atlantis o	200	150	150	150	
IBM	516	$166	165½	165½	—1½
Intl Thom	29050	$8⅛	8	8	
Intpr Pipe	4175	$31¾	31⅝	31¾	
Inverness	6600	$5⅜	5¼	5⅜	
Inverns 875	500	$15⅝	15⅝	15⅝	+ ⅛
Ipsco	200	$12¼	12¼	12¼	
Iron Bay T	3230	380	370	370	— 5
Irwin Toy	632	$6½	6⅜	6½	+ ¼
Island Tel	z43	$22½	22½	22½	
Ivaco A f	400	$14¾	14½	14¾	+ ¼
Ivaco D p	z15	$26¼	26¼	26¼	
Ivaco E p	2400	$24⅝	24½	24½	
Ivaco F p	900	$25	24⅞	25	— ⅛
Ivaco w	540	425	420	420	+ 5
Jamie o	4075	55	52	55	
Jannock	10400	$10	9⅞	9⅞	+ ⅛
Joutel o	750	20	20	20	

K L

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Kam Kotia	1300	105	100	105	+ 5
Keg Rest	1716	380	360	360	—20
Keg A f	213	350	345	345	—15
Keg w	z600	1	1	1	
Kelly DA f	200	$20	20	20	+ 1¾
Kelsey H	200	$32	32	32	
Kerr Add	545	$15⅞	15⅝	15⅞	+ ⅝
K Anacon o	z33	74	74	74	
Kiena Gld	3700	$21½	21	21½	+ ¼
L A Varah	2100	420	410	420	
LAV w	500	120	120	120	
Labatt	4565	$20⅛	20	20	— ⅛
Lac Mnrls	3229	$29½	29¼	29¼	— ½
Lacana	2412	$12½	12⅜	12½	+ ⅛
Lafarge	1500	$12¾	12½	12½	+ ⅛
Laidlaw A	5565	$18⅜	18¼	18⅜	— ⅛
Laidlw B f	23665	$17¼	17⅛	17¼	
Laidlaw 8	300	$8½	8½	8½	— ¼
LOnt Cem	300	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
L Shore	6390	$41⅝	40	40	—1½
Lambda o	8700	380	370	380	+ 10
Lmbda A p	8000	325	325	325	
Lanpar	2800	270	260	265	+ 10
Larder o	3000	30	30	30	+ 4
Lariat OG	6000	95	95	95	
Lava Cap o	2600	72	69	72	
Lawson A p	200	$12	12	12	
Leigh Inst	65100	295	278	295	+ 20
Levy A pr	300	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Liberian	700	140	132	140	
Linear T	1500	$9½	9⅜	9½	+ ⅛
Loblaw Co	8017	$18⅛	18	18⅛	+ ⅛
Lob Co pr	310	$26⅜	26¼	26⅜	+ ⅜
Lob 370 p	z50	$39½	39½	39½	
Lochel A i f	5104	105	98	98	— 2
Lochiel B	3300	100	96	98	— 2
Lumonics	3233	$17⅜	17⅜	17⅜	
Lytton M o	9600	41	38	38	— 5

M N

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
MICC	700	200	200	200	
MICC A	100	$8	8	8	
Vid-one	1500	260	255	260	
MSR Exp	2000	440	440	440	—10
Mclan H X	2609	$21⅞	21½	21½	
Mcln HY f	350	$20⅞	20⅞	20⅞	
Macmilan	25769	$25⅝	25⅜	25½	
Mcmiln 200	100	$24	24	24	
Mcmiln 208	1435	$23	22⅜	22⅜	
Mcmiln 221	17840	$25⅛	25	25	
Madeline	2094	30	30	30	— 4
Mga A f	100490	$17⅞	17⅝	17⅝	— ⅛
Magnetcs	20250	100	90	100	+ 10
Maistc Con	500	320	320	320	
Manitoba p	7550	$26⅜	26⅛	26¼	— ¼
Man w	64500	175	160	165	—10
Manridg o	1000	83	81	81	— 1
M Lf Gard	z5	$43	43	43	
Mrtme El	100	$28½	28½	28½	
Mrtme El p	z30	$24¾	24¾	24¾	
Maritime f	272	$38⅜	38	38⅜	+ ⅝
Martim A p	400	$7½	7½	7½	
Mar T 860	100	$9¼	9¼	9¼	
Mar T 940	620	$10	10	10	
Mar T 765	400	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Mark Spnc	1000	$7⅞	7⅞	7⅞	
Mark Wrk f	11425	80	76	76	— 3
Mar Dmc A	200	$7½	7½	7½	
Mascot I w	1800	25	25	25	
Mascot II w	2900	45	45	45	— 5
Mass Fer	10994	360	355	360	+ 5
Mas F A	3240	$12⅝	12⅝	12⅝	
Mas F B	3819	$12⅝	12⅝	12⅝	
MF Init w	10000	82	82	82	
Maynard	5047	375	375	375	
Mc Intyre	300	$34	33½	34	—1½
Melcor	400	$5¾	5¾	5¾	
Mercantil	1716	$9¼	9⅛	9⅛	
Mercntl 2	3800	$25¼	25⅛	25¼	
Meridian	19600	470	460	460	—10
Meridn 2 w	2000	90	90	90	— 5
Merland E	18600	485	480	485	
Merland p	300	$19¼	19¼	19¼	— ⅛
Meston o f	200	150	150	150	+ 10
Metalore	z8	$6	6	6	
Mdlnd Dty	600	$7⅜	7¼	7¼	— ¼
Mikes Subs	700	$5¼	5¼	5¼	
Minrl Res	9200	315	300	300	—15
Mitel Corp	12500	$8¾	8⅜	8⅜	— ¼
Mitel 200 p	1800	$15¾	15¾	15¾	
Molson A f	16017	$16¼	16	16	— ⅛
Molson B	2002	$16½	16½	16½	+ ¼
M Trsco A	1600	$11¾	11½	11¾	+ ¼
Moore	4738	$55½	55¼	55¼	— ¼
Morgn	103300	375	355	365	—10
Morgan 9½	900	$31¾	31½	31¾	— ⅛
Morisn	700	365	365	365	+ 10
Muscocho	8750	210	205	205	— 5
Mus p	200	$10¼	10¼	10¼	
N B Cook	7900	23	21	21	— 2
NBU Mine	2700	37	34	34	— 1
Nabisco L	18100	$23¼	23⅛	23⅛	
Nabu o	2700	32	27	27	— 7
Nahanni o	8000	15	15	15	— 3
Nat Bk Con	11919	$13⅛	13	13	
Nat Bk 15	1200	$29¼	29	29	— ¼
Nat Res o	200	150	150	150	—20
N Victoria	z61	$28¾	28½	28¾	
Nt Vg Trco	32745	$14½	14⅛	14½	+ ½
Nearctic o	3500	36	32	36	— 2
NB Tel	4800	$15	14⅞	14⅞	
NB Tel 1.37	1300	$15½	15½	15½	
NB Tel 1.85	693	$19¾	19¾	19¾	
N QRagln o	500	200	200	200	
Nfl CapA f	200	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Nfld Cap B	200	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Nfld LP A	2062	$31¼	30¾	30¾	— ¼
Nfld Tel	2049	$14½	14¼	14½	+ ¼
Nfld Tel 725	200	$15½	15½	15½	— ¼
Newscap o	5300	125	120	120	— 5
Noble M o	1000	43	43	43	— 1
Noma A f	1900	$14	13⅞	14	
Noranda	49434	$18½	18⅛	18⅜	— ¼
Nor 9½	942	$100¾	100¾	100¾	
Norcen	3872	$18⅛	17⅞	17⅞	
Norcn ord f	4585	$16¼	16	16	— ⅛
Norcn 7¾	12850	$25¾	25⅜	25⅜	+ ¼
NC Oils	700	$20¼	20¼	20¼	
Nor Ct 270p	100	$28½	28½	28½	+ ½
Nor Tel	127157	$51⅜	50	50¼	+ ⅛
NTel 21875	1400	$25¾	25¾	25¾	— ⅛
NTel 222	2265	$26	25⅞	26	+ ⅛
NTel 3 p	400	$25⅜	25⅜	25⅜	
Northgat	1900	470	470	470	—10
Nthgat w	5200	20	20	20	
Nthind Bk	1220	470	460	470	— 5
Northstar	12200	105	97	97	— 8
Nthstar 10	200	440	440	440	
Nthmber o	23333	22	20	22	
Nthws Drg	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Nva AltA f	22229	$7¾	7⅝	7¾	
Nova G p	140	$25⅜	25⅜	25⅜	
Nova J p	350	$31⅞	31⅞	31⅞	+ ⅛
Nova K p	13850	$22¼	22	22¼	+ ¼
Nova L p	100	$30½	30½	30½	+ ½
Nova M p	18800	$32¾	32⅜	32¾	+ ¼
Nova N p	800	$27¾	27⅝	27¾	+ ⅛
N Beauc o	4000	31	31	31	+ 1
Nowsco W	100	$21½	21½	21½	
Nu-Wst A	8954	58	55	58	+ 3
NuWst C f	z1559	38	38	38	
Nu-Wst p	500	105	105	105	
Nu-Wst 8 p	2600	115	103	107	+ 5
Numac	19210	$15¼	14⅞	15⅛	+ ¼

O P

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
OPI	z220	27	27	27	
Oakwood	442	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ¼
Oakwd A f	542	405	405	405	— 5
Oakwd pr	560	$17¾	17¾	17¾	+ ⅛
Okwd B p	750	$26	26	26	+ ¼
Oakwood w	2691	$9⅛	8⅞	9⅛	+ ⅜
Oakwd A w	2391	35	35	35	— 5
Obrien o	1200	92	92	92	+ 1
Ocelot B f	401	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Oiltex o	3750	185	158	185	+ 30
Omega	2200	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Omnibus o	8900	225	216	220	+ 5
Onyx Pete	600	$8	8	8	— ⅛
Opawica o	500	90	90	90	— 5
Orbit	2849	152	152	152	
Orca o	42401	30	20	20	—15
Orca w	z250	4	4	4	
Oshawa A f	850	$23⅜	23⅛	23¼	— ¼
Pac TrOc o	44500	95	91	95	
Pac W	66720	$10½	10⅜	10⅜	— ⅛
PWstrn A p	18675	$24⅝	24½	24¾	+ ⅛
Page Pet	1200	95	95	95	— 1
Paurin A f	500	$10½	10½	10½	— ½
Paloma P	306	410	410	410	
Pamour	400	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Pan Amr o	400	240	240	240	
PanCan P	7236	$29¾	29	29	— ½
Pango	z100	38	38	38	
Parkland	800	$8⅞	8½	8⅞	+ ⅜
Parlake o	1000	41	41	41	
Pe Ben O	1350	85	85	85	
Pegasus	6793	$10½	10⅜	10⅜	— ¼
Pembina	2200	$18½	18¼	18¼	— ¼
Penn Wst o	4900	126	124	124	— 1
Pennant o	13500	44	44	44	— ½
Penningtn	100	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅜
P Jewl	6000	$11	11	11	
PJewl A f	700	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
PC Prods B	700	$14⅜	14⅜	14⅜	
Phillips Cb	1850	$13⅜	13⅜	13⅜	
Phonix Oil	2850	$8	7⅞	7⅞	— ⅛
Photo Eng	100	$16½	16½	16½	+ ½
Placer	31676	$24	23½	23½	— ⅛
Placer w	5400	405	390	405	+
Plexus o	2050	149	143	149	+ 9
Poco Pete	5500	$5¼	5⅛	5¼	— ¼
Pysr pr	1950	$28½	28⅜	28½	
Pominex o	5000	28	27	27	— 2
Potash Co p	1500	$25¾	25½	25¾	+ ¼
Potter A f	5000	120	117	120	+ 3
Potter w	z250	13	13	13	
Powr Cor f	5450	$24⅛	24	24	
Pow C 2.375	100	$32½	32½	32½	+ ½
Powr Fin	200	$17⅛	17⅛	17⅛	
Precamb	1100	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Provigo	z50	$16½	16½	16½	

Q R

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Que Sturg o	6300	$5½	5⅜	5⅜	+ ⅛
Qintra B o	z162	43	43	43	
Rambler o	10600	4	4	4	+ ½
Rnchm A f	500	$6⅜	6⅜	6⅜	
Rnchmn p	200	$25	25	25	+ ⅛
Ranger	12260	$8	7⅞	7⅞	
Rayrock f	400	$8⅝	8⅝	8⅝	
Rea Gld o	6400	135	115	125	— 5
Redlaw o	500	265	265	265	+ 10
Redpath	200	$28¼	28	28	— ¼
Redstone o	1000	41	41	41	— 1
R 5th A	88422	$13¼	12⅞	13⅛	+ ¼
Regional o	3100	450	430	440	—10
Reichhold	400	$9¼	9¼	9¼	— ¼
Reich 10½	200	$10⅝	10⅝	10⅝	
Reigate A o	8250	40	38	40	+ 4
Reitman	320	$15¼	15¼	15¼	— ¼
Reit A f	540	$16⅛	16⅛	16⅛	— ⅜
Renabie w	500	23	23	23	— 2
Res Serv f	1200	170	170	170	— 5
Revlstk A f	1000	$5½	5½	5½	
Revn Prp A	1166	140	140	140	
Revnu B f	734	50	50	50	—15
Rio Algom	44500	$20	19⅞	19⅞	— ⅛
Rio 8.5	z60	470	470	470	
Rio Alto o	1800	180	170	180	+ 5
RLittle f	3500	200	180	200	+ 50
RLittl A f	300	160	160	160	+ 10
Rogers A	500	$6	6	6	— ⅛
Rogers B f	900	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
Rolland A f	2900	$15⅛	14⅞	14⅞	— ¼
Roman	4600	$14⅛	13⅞	13⅞	— ⅛
Rothman	z75	$38⅞	38⅞	38⅞	
Rothm 2p	z50	$13⅞	13⅞	13⅞	
Rxmk	6040	14	13	14	— 1
Roxy B	9400	205	195	205	+ 5
Royal Bnk	52972	$28⅜	27¾	28⅜	+ ⅜
Ry Bk 1.88	2025	$20¾	20½	20¾	
Ry Bk 2.75	4151	$32	31¾	31⅞	+ ¼
Ry Bk 1.45	6950	$16⅝	16½	16⅝	— ⅛
Ry Bk w	10566	420	405	420	+ 15
Ryl Gld o	1500	34	34	34	+ 1
RyTrco A f	30284	$33¾	32¾	32¾	— ¾
RyTrco B f	100	$33¼	33¼	33¼	+ 1¼
RyTrco C p	234	$29¼	29	29	
Rovex o	8173	450	430	440	+ 5
Rovex p	3406	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
Ruprtind o	z408	13	13	13	
Ruprtind p	100	200	200	200	

S T

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
StL CemA f	100	$24¼	24¼	24¼	— ½
Santa M o	1000	20	20	20	
Saska B o	1000	23	23	23	
Scarboro o	2400	88	72	88	+ 6
Sceptre	10714	$6⅜	6¼	6¼	
Sceptre pr	400	$16½	16½	16½	
Scintilor o	10500	150	135	147	+ 6
Scintrex	100	$8¼	8¼	8¼	
Scot Paper	1200	$14½	14½	14½	
Scot York	2000	200	200	200	
Scotts f	34796	$18¼	18⅛	18⅛	+ ⅛
Seabrit A o	500	158	158	158	
Seagram	24984	$49⅛	48⅝	48⅝	— ⅜
Sears Can	5369	$7¾	7½	7⅝	+ ⅛
Selkirk A f	22320	$19¼	19	19⅛	+ ¼
Selkirk w	9300	$6⅜	6	6¼	+ ⅜
Seniac o	14000	165	156	165	+ 15
Shaw Ind	1600	$11½	11⅛	11⅛	— ½
Shawnee	600	25	25	25	
Shell Can	15171	$23¾	23⅜	23⅜	
Sherritt	5906	$6½	6¼	6⅜	— ⅛
Shpng NZ p	800	$25¼	25⅛	25⅛	
Sienna o	3500	55	51	51	— 4
Silcorp A f	900	$25¼	25¼	25¼	
Siltronic	500	340	340	340	
Silvr Lk	126850	155	150	154	— 1
Silver Lk r	71500	1	½	½	
Silvma o	z200	12	12	12	
Silversid o	100	111	111	111	
Silverton o	11800	220	211	211	+ 1
Silvertn r	6500	3	3	3	
Simco Eri	400	$5	5	5	
Slater A	200	$9⅝	9¼	9⅜	+ ¼
Slater B f	3000	$8⅞	8¾	8⅞	+ ½
Slater B pr	200	$13½	13½	13½	
S Louvem o	100	175	175	175	—64
Sogepet o	1000	77	77	77	— 3
Sonora o	3700	$5¾	5⅜	5⅜	— ⅜
Sorrel o	25500	90	87	87	— 3
Southm	11150	$51½	51	51	— ½
Spar Aero f	15330	$23½	23	23⅜	+ ⅜
Spar w	201	$32½	32½	32½	+ ⅜
Spooner	1500	29	29	29	+ 3
St Brodcst	600	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅜
S Trstco p	1050	$24	24	24	+ ⅛
Stanford o	3200	10	10	10	
Starrex o	300	215	210	210	+ 5
States Ex o	900	60	60	60	
Steinbg A f	100	$25	25	25	+ ⅜
Stnbg 5¼	z37	$60	60	60	
Stnbg 29375	200	$27½	27½	27½	
Stelco A	13215	$21½	21¼	21¼	— ¼
Stelco C p	3750	$23½	23⅜	23½	
Stelco D p	1700	$26	25¾	26	
Stelco w	1200	400	400	400	—10
Strnd OG o	1900	395	385	390	— 5
Strhcana	5575	55	52	52	— 4
Sud Cont o	3500	175	168	175	+15
Sulivan	3500	350	340	340	
Sulptro B f	2388	400	385	385	—10
Sunburst o	1000	30	30	30	
Systmhs A	33300	125	108	120	+ 15
Systmhs p	520	300	275	300	+ 25
T H Res	7000	45	45	45	+ 2
TIE Tel	1400	$12⅞	12¾	12¾	— ⅛
Talcorp	500	88	88	88	
Tnglwod o	10100	30	30	30	+ 2
Tara	300	$15½	15½	15½	
Taro Ind	1500	115	110	115	
Teck Cor A	340	$10½	10½	10½	+ ¼
Teck B f	44588	$11	10½	11	+ ½
TelMet B f	1400	$21¾	21¾	21¾	— ¼
Temagmi	1600	42½	42½	42½	+ ½
Tembec A	1000	370	370	370	
Terra Mn o	2945	330	325	325	—10
Teratech o	1000	14	14	14	+ 2
Tex Can	1539	$37½	36⅞	36⅞	—1⅛
Thd CGInv	150	$35	35	35	
Thd CGIp	100	$28¾	28¾	28¾	
Thom N A	6305	$47¼	46½	46½	— ¾
Thom N pr	z70	$39¼	39¼	39¼	
Tiber	3846	450	450	450	
Tintina o	18500	35	35	35	
Tombill A	175	140	140	140	— 1
Tombil B f	525	135	135	135	
Tor Dm Bk	45732	$16⅞	16⅝	16⅞	+ ⅛
TD Bk 1.835	1600	$20½	20¼	20½	+ ⅛
TD Bk 2.375	4500	$25⅛	25	25	— ⅛
TD Bk C	1300	$26¼	26	26¼	+ ¼
Tor Sun	1425	$24⅝	24⅜	24⅜	— ⅜
Torstar B f	2773	$15¼	15⅛	15¼	+ ⅛
Torstar 268	2066	$26¼	26¼	26¼	
Total Pet	6100	$12¼	12⅛	12⅛	— ⅛
Total PA p	2550	$32¼	32	32	+ ¼
Total P w	6500	120	120	120	
Traders A f	1433	$18⅞	18⅝	18⅞	+ ⅜
Trade 4½ p	z75	$43½	43½	43½	
TrCan R A	12983	230	225	226	— 4
TrC R p	515	$16¼	16¼	16¼	— ⅛
Trns Mt	625	$7	6⅞	7	
Trns Wst	3000	10	10	10	
TrAlt R pB	1900	$25¼	25	25	
TrAlt R pC	750	$26¼	26	26⅛	+ ¼
TrAlt A	29834	$22½	22⅜	22⅜	
TrAlta 7½	100	$78	78	78	
TrAlta 9.80	z40	$97½	97½	97½	
TrAlta 2.36	600	$25⅛	25	25	— ¼
TrAlta 8¾	100	$93	93	93	—3½
TrAlta 1.40	400	$22⅝	22⅜	22⅜	+ ½
TrAlta 12	100	$27½	27½	27½	+ ¼
TrAlt 14.25	1600	$30	29¾	29¾	— ¼
TrAlt 12½	700	$29⅜	29¼	29⅜	— ⅛
TrAlt 9	650	$26	25¾	25¾	— ¼
TrAlt 8.40	1710	$25⅛	24⅞	25	
TrAlt w	12703	265	260	262	— 3
TrCan PL	69128	$18½	18	18	
TrP 2.80 p	z50	$31⅜	31⅜	31⅜	
TrP 1st E	210	$53⅞	53¾	53¾	— ⅛
TrP 1st F	14850	$58⅞	58¾	58⅞	+ ⅜
Trpac Res o	10600	75	72	72	— 2
Trpac w	z80	½	½	½	
Tresr Vly o	28800	95	90	90	—10
Tricentrol	z50	$7⅜	7⅜	7⅜	
Trilogy o	677	136	136	136	+ 1
Trilon A	10905	$27½	27⅛	27¼	— ⅛
Trilon Fin p	5200	$24¾	24½	24⅝	— ⅛
Trilon w	4200	$5⅛	5	5⅛	
Trimac	4638	435	430	435	— 5
Trc 9.12	z50	$20⅞	20⅞	20⅞	
Trinity Res	2600	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Trpl Crn E	1300	390	390	390	— 5
Trizec A f	600	$25⅛	25	25⅛	+ ⅛
Trizec B	100	$25½	25½	25½	
Tudor o	18900	390	370	380	
Turbo f	6500	34	32½	33	+ 1
Turbo sp	3000	30	30	30	
Turbo 10½	1000	99	99	99	
Tut Ent o	10000	31	28	28	— 6

U V

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
UAP w	100	$10	10	10	+ ¾
Ulster P o	27693	118	115	116	
Unicorp A f	2275	$5¾	5⅜	5⅝	— ⅜
Unicorp B	2560	$5½	5⅜	5½	— ⅛
Unicorp .80	300	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅜
Un Carbid	11285	$10¾	10⅝	10⅝	+ ⅛
Union Gas	12335	$11⅜	11⅛	11⅜	+ ⅛
U Gas 1438	2530	$25	24¾	24⅞	+ ⅛
U Cdn Shar	300	$9	9	9	— 1
U Canso	12850	175	172	172	
U Keno	1300	$11½	11¼	11½	— ¼
Un Reef o	z250	10	10	10	
U Siscoe	2650	170	160	165	
Un Tire 7p	100	100	100	100	—20
VS Serv	100	$21	21	21	
Verstl A f	6700	$6¼	6	6	
Verstl Cl B	1500	$5⅝	5½	5⅝	— ⅛
Verstl Cor p	1100	$12⅞	12¾	12¾	
Verstl 2625	100	$29½	29½	29½	
Vestgron	700	$11¾	11¼	11¼	— ⅛
Vulcan Ind	z70	150	150	150	

W X

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
WIC B f	14400	$8	7⅞	8	
Waiax A	1300	$10¼	10¼	10¼	
Walker R	16568	$24⅜	24⅜	24⅜	
Walker 9	2226	$32¼	32	32¼	+ ¼
Walker 7½	5825	$24⅜	24¼	24⅜	
Walker 9½	1950	$27⅝	27½	27⅝	+ ⅛
Wlkr 14.16	800	$29½	29½	29½	+ ⅛
Walker w	200	275	275	275	—10
Wlkr 1988 w	1907	305	300	300	
Walwyn	1000	250	250	250	
Wardair	6600	$8¼	8	8	— ¼
Warn Can	1800	$21	19½	21	+ 2
Warren o	10000	20	18	18	— 2
Wrintn	20000	83	80	80	
Wasabi o	500	28	28	28	
Weldwod	51600	$15¾	15½	15½	
Westar A p	3800	$25⅛	25	25	— ⅛
Wstburne	150	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅛
Wcoast T	2205	$13¼	13⅛	13⅛	
Wcost 8½ p	1000	$51	51	51	
Wstfair A f	300	$80	80	80	
Westfield	38700	187	180	180	— 4
Westfld w	64000	48	40	44	
Wstar	7950	69	68	69	+ 1
Wstgro B p	1300	450	450	450	
Westley o	2050	90	90	90	—10
Westmin	780	$12¾	12¾	12¾	
Westmin p	15750	$27¼	27	27	+ ⅛
Westmnt r	1000	110	110	110	— 2
Weston	300	$72	72	72	
Wharf	14200	385	380	380	— 5
White P A	400	$15½	15½	15½	
Whonok A f	2128	315	300	315	+ 10
Wilanour o	z220	87	87	87	
Wilco o	z100	18	18	18	
Wilshir E o	2000	30	30	30	+ 3
Woodwd A	2215	$11⅛	11⅛	11⅛	
WEaite A f	2700	$7½	7⅜	7⅜	
WEqute I w	2300	60	60	60	
WEqu II w	500	117	117	117	
Xerox w	3800	335	325	330	— 5
Xerox	700	$19¼	19⅛	19⅛	— ⅛
YRI 170	z100	27	27	27	
Zavitz	6300	185	185	185	+ 5
Partnership Units					
Trust Units					
BBC R un	2700	$5¾	5¾	5¾	— ⅜
BarickC u	5000	76	76	76	— 3
C Perm un	3000	$9⅛	8¾	8¾	— ⅜
Traded in US Funds					
Alum B	500	$25½	25⅜	25½	
Alum d pr	1300	$25	25	25	
Bow Vly 200	1000	$25¾	25¾	25¾	
C Bath 525	1100	$53⅛	53	53⅛	+ ⅛
Mercntl 1	2500	$26¼	26¼	26¼	
RvTrco D p	600	$29	29	29	

FONDS MUTUELS

Institute Members	
AGF Group	
Amer Gwth	16.11
Cdn Gas Egy	6.83
Cdn Sec Gth	5.91
xdCn Trsteed	4.20
Corp Invest	9.80
Corp Inv Stk	5.35
Gwth Equity	6.22
HiTech	8.48
Japan	8.29
nMMF 10.66	10.00
Option Eqty	4.41
Special	9.27
xdPfd Incom	9.76
Assoc Inv	5.28
Bolton Tremblay	
Cda Cumul	13.25
Income Fnd	10.88
Internatl	15.52
MnyFd 11.41	1.00
Pld Resourc	12.21
Taurus	4.95
Calvin Bullock Gr	
xdAcrofund	1.88
Banner Fnd	4.81
xdCIF	6.53
xdCIF Incom	8.21
Central Group	
yCompound	11.75
yDividend	12.75
yFund 4000	5.96
yIntl Gwth	8.30
yNat Res Gth	5.84
yNorthn Egy	4.97
yRevenue Gth	3.67
yUnivest	6.32
CSA Mgmt Gr	
Goldfund	4.20
Goldtrust	5.05
Confed Group	
Dolphin Eqty	7.23
yDolphin Mtg	5.15
Cundill Group	
ySecurity	11.12
yValue	10.79
Dynamic Group	
ynDyAm Cdn	8.86
ynDyAm US	6.74
ynDyCdn Fd	15.53
ynDyGrd Gld	4.07
ynDyn Incom	5.56
ynProspector	.81
Eaton Bay Group	
Commwlth	8.60
Dividend	6.21
Growth	10.31
Income	3.73
Internatnl	12.02
Mortgage	10.29
Viking	11.56
E-P Mny 11.50	**1.00**
Guaranty Trust Gr	
In Inv Eqty	17.34
yInInv Incom	3.95
ynMortgag	10.30
Guardian Group	
Enterprise	1.39
Gwth Fund	23.95
North Amer	6.65
Canadn MAF	5.53
STMny 10.93	10.10
World Eqty	6.06
Investors Group	
yBond	3.86
yDividend	8.11
yGrowth	7.54
yIndexed Stk	4.63
yInternatl	12.11
yJapan	20.93
yMortgage	4.88
yMutual	7.20
yProvidt Stk	9.38
yReal Prop	4.99
yRetiremnt	15.01
Jones Heward Gr	
ynJH Fund	5.45
ynJH Amer	5.84
ynLotus Fund	**10.73**
Montreal Trust Gr	
ynEquity	24.81
ynIncome	7.19
ynInternatl	14.53
ynMortgage	9.97
Principal Gr	
yBond	2.66
yCollective	15.46
yEquity USF	5.80
yGrowth	6.39
yVenture	8.02
yWorld In US	6.08
Prudential Gr	
Growth	8.74
Income	4.94
Ptnm Hlth Sci	**8.47**
ynReal Gwth	**10.08**
Resourcs Can	**9.73**
Sagit Group	
yCam Gwth	7.18
yIntl Engy	2.98
yIntl Income	4.46
yTrans A	5.96
yTrans B	73.00
yTrans C	12.20
ySask Dev Fd	**4.93**
Sterling Group	
Equity	5.58
yMortgage	4.88
Templeton Group	
Temp Gwth	12.53
Temp Cdn	4.13
Trimark Group	
Trimark	8.91
Trimark Cdn	7.61
United Bond Share	
nRoyfund	13.12
nRoyfund Inc	4.69
Universal Group	
American	7.46
yEquity	6.78
Income	4.25
Japan	6.54
Resource	5.82
nyWaltaine	**40.59**
Non-Members	
ynAltamira Fd	6.13
Beauconagx	6.42
nyCan-Anoes	8.41
Canagex Gr	
yHypothea	10.09
yObligatns	9.06
yCapital Gth	7.80
nCapstone	4.98
Co-op Trust Gr	
ynCT Mutual	18.02
ynGrowth	9.41
ynIncome	8.53
Desjardins Gr	
yActions	16.17
yHypothea	4.29
yInternatl	14.92
yObligatns	4.23
Dixon, Krog Gr	
D K Trust	11.60
D K Intl	13.17
Heritage	3.28
yDomequity	11.37
nFstCdn Mtg	10.93
yFiscon Fund	6.84
Harvard	13.39
Industrial Gr	
Indust Amer	5.33
Indust Div	7.49
Indust Eq	13.63
Indust Gwth	9.52
Indust Incom	8.09
Indust Pens	3.91
Mack Eqty	1.87
Mack Mtg Inc	1.07
yMaritime Eq	3.71
Marlborgh	10.39
yMD Growth	8.84
MER Group	
Equity	11.88
Growth	11.94
MMF 11.32	10.00
nNatrusco	26.88
NW Group	
Canadian	6.43
Equity	11.81
Pemberton Group	
Pac Growth	7.15
Pac Ret	5.81
Pac US Gwth	4.51
PHN Group	
yBond	8.26
yCanadian	14.11
yDiv Income	12.10
Fund	26.69
yPooled	40.94
yRRSP	32.24
PMF Managmnt	
nPension	9.12
nXanadu Fnd	7.99
Pret et Revenu Gr	
yAmerican	19.00
yCanadian	9.60
yFonds H	5.05
yRetraite	14.54
ySyncrovest	6.59
yTradex	6.14
Trust General Gr	
yActions	17.42
ynOblig Hypo	8.12
ynHypo	10.00
ynVal Americ	9.18
United Group	
Accumula	7.41
Accumula R	8.44
American	4.38
Cont Mortg	5.14
Security	3.99
Venture	7.12
Venture Ret	8.81
yWestern Gth	**3.67**
Dreyfus Group	
A Bnd	13.04
ColTx	12.76
Dreyf	12.21
Interm	12.22
Levge	17.24
GthOp	9.61
NY Tx	12.95
Spl Inc	7.41
Tax Ex	10.77
Thrd C	6.31
Fid Trend	37.11
Keystone Group	
Cus K-2	6.30
Cus S-1	18.47
Cus S-4	5.13
Intl	4.92
Lex Resrch	15.56
Manhatn	6.43
Oppenhmr	8.14
Putnm Grotn	10.85
Tech	11.77

NEW YORK

La reprise est bloquée

NEW YORK (AFP) — Des statistiques jugées négatives en ce qui concerne l'économie ont fait avorter, hier, à Wall Street, dans un marché assez actif, la reprise amorcée mardi. L'indice des industrielles s'est établi à 1,207.38 en baisse de 9.93 points.

Quelque 95 millions d'actions ont changé de mains. Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 821 contre 744. 461 titres ont été inchangés.

Selon les analystes, les investisseurs ont été découragés par les statistiques du département américain du Commerce, selon lesquelles les commandes passées à l'industrie avaient diminué de 1.8 pour cent en septembre.

Cette meme administration a par ailleurs révisé l'indice des principaux indicateurs économiques en août: un déclin a effectivement été enregistré alors qu'une progression avait été initialement annoncée. Cet indice a ainsi chuté durant trois mois consécutifs, ce qui a davantage affecté le marché que l'annonce d'une progression de 0.4 pour cent en septembre, ont estimé les courtiers.

Digital Equipment a cédé 1 3-4 à 102 3-4. Textron a perdu 1 1-2 à 36 3-8. General Dynamics a baissé de un à 64 1-4. Delta Airlines a gagné 1 1-8 à 38 1-2. American Express a monté de 3-4 à 37 1-8. Boeing a progressé de 5-8 à 57 5-8.

Parmi les valeurs canadiennes, Alcan a perdu 1-4 à $27 3-4, McIntyre Mines 1-4 à $26 et Ranger Oil 1-8 à $5 7-8. Canadian Pacific Enterprises a gagné 3-8 à $17 3-8, Northern Telecom 1-4 à $38 3-8 et Westcoast Transmission 1-8 à $10.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Dow Jones Industriel	Dow Jones Transport	Services publics
1207,38	529,64	142,49
9,93		0,31

Variations des titres	S & P 500	NASDAQ OTC
744		
461	166,09	247,03
821	0,75	0,42

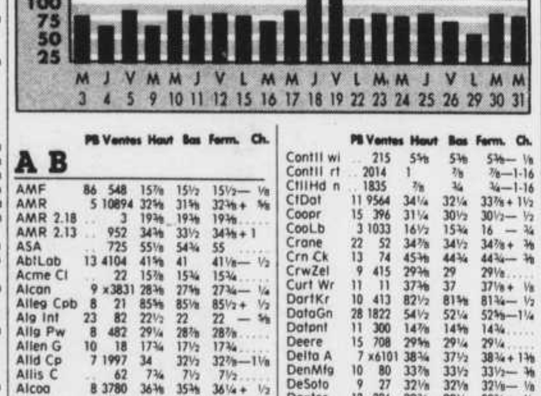

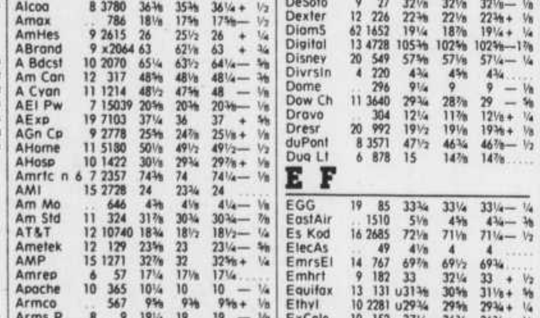

A B

	PE	Ventes	Haut	Bas	Ferm. Ch.
AMF	86	548	15⅞	15½	15½— ⅛
AMR	5	10894	32⅜	31⅜	32⅜+ ⅝
AMR 2.18	..	3	19⅝	19⅝	19⅝.....
AMR 2.13	..	952	34⅜	33½	34⅜+ 1
ASA	..	725	55⅛	54⅝	55.....
AbtLab	13	4104	41⅝	41	41⅛— ½
Acme Cl	..	22	15⅞	15¾	15¾.....
Alcan	9	x3831	28⅜	27⅝	27¾— ¼
Alleg Cpb	8	21	85⅝	85⅛	85½+ ½
Alg Int	23	82	22½	22	22 — ⅝
Allg Pw	8	482	29¼	28⅞	28⅞.....
Allen G	10	18	17¾	17½	17¾.....
Alld Cp	7	1997	34	32½	32⅞—1⅛
Allis C	..	62	7¾	7½	7½.....
Alcoa	8	3780	36⅞	35⅜	36¼+ ½
Amax	..	786	18⅛	17⅝	17⅝— ½
AmHes	9	2615	26	25½	26 + ¼
ABrand	9	x2064	63	62⅛	63 + ¾
A Bdcst	10	2070	65¼	63½	64¼— ⅝
Am Can	12	317	48⅞	48⅛	48¼— ⅜
A Cyan	11	1214	48½	47⅝	48 — ⅛
AEl Pw	7	15039	20⅝	20⅜	20⅜— ⅛
AExp	19	7103	37¼	36	37 + ⅝
AGn Cp	9	2778	25⅝	24⅞	25⅛+ ⅛
AHome	11	5180	50⅛	49½	49½— ½
AHosp	10	1422	30⅛	29⅜	29⅞+ ⅛
Amrtc n 6	7	2357	74⅜	74	74¼— ⅛
AMI	15	2728	24	23¾	24.....
Am Mo	..	646	4⅜	4⅛	4¼— ⅛
Am Std	11	324	31⅞	30¾	30¾— ⅞
AT&T	12	10740	18¾	18½	18½— ⅛
Ametek	12	129	23⅜	23	23¼— ⅝
AMP	15	1271	32⅞	32	32⅝+ ¼
Amrep	6	57	17¼	17⅛	17¼.....
Apache	10	365	10¼	10	10 — ¼
Armco	..	567	9⅝	9⅜	9⅝+ ⅛
Arms R	8	9	19¼	19	19 — ⅛
Arm Win	8	185	30¼	29	29¾— ⅜
Asarco	..	613	21¾	20¾	21¼— ⅜
Ashld O	..	453	27⅝	27	27⅜.....
Atl Rich	18	2844	47⅜	47	47 — ⅜
Atlas Cp	..	6	15⅝	15⅝	15⅝.....
Avco Cp	8	5378	39½	38¼	38⅝— ⅞
Avon	10	1589	22⅞	22⅝	22¾— ⅛
BkrIntl	19	565	16⅛	15⅞	16 + ⅛
BaldwU	..	187	⅞	¾	13-16.....
BaxtTr	11	1618	14	13¾	13¾— ¼
BeatGo	9	1111	29	28¾	28⅞.....
BelHow	13	139	28⅛	28	28.....
BellAt	8	417	78	77½	77¾+ ⅛
BCE	..	90	25¾	25½	25⅝+ ⅛
BellSo	8	2395	32½	32⅛	32⅛— ⅜
Bendx pf	..	4	81¼	81	81 — ¾
Benfl Cp	7	308	28½	28	28⅛— ⅛
Beth Stl	..	1723	17¼	16½	16⅝— ⅛
Black D	12	710	22	21¾	21¾— ¼
Blck HRb	11	143	44¼	43⅞	44¼— ½
Boeing	15	193m.m	qu57		57⅝+ ⅝
Bois Cas	11	53	40⅛	39⅞	40 + ¼
Borden	9	182	60¾	59⅛	59½—1⅜
Borg Wa	9	625	20¾	20½	20¾+ ⅛
Bowtr	10	401	21⅝	21½	21⅝— ⅛
BristM	15	2190	49¾	48⅞	49⅛+ ⅛
BritPt	6	346	23⅜	23	23⅜+ ⅛
Bwn Gp	8	95	26⅜	26	26⅛— ⅜
BrwnF	15	408	37¼	36½	37.....
Bucy Er	..	71	13¼	13	13 + ⅛
Burl Ind	11	1127	25¼	24⅝	24⅞+ ⅜
BrlNth	17	2931	46	45	45½— ⅛
Burndy	14	278	14⅜	14⅜	14⅜+ ⅛
Burrgh	11	1667	56⅝	56	56⅛+ ⅛

C D

	PE	Ventes	Haut	Bas	Ferm. Ch.
CBI Ind	10	138	26½	26	26¼.....
CBS	10	1024	78⅜	77	77½—1¼
CPC Int	14	513	38¼	37½	38¼+ ⅞
CSX	7	2833	23	21¾	22½— ½
Calhn	51	59	15½	15¼	15⅜.....
CRLk	..	370	22⅛	21½	21⅞— ⅛
CamSP	12	706	70½	69¾	69¾— ⅜
CdPac	..	114	35¼	35	35⅛.....
CanPE	..	21	17⅝	17⅜	17⅜+ ⅜
Caring	..	5	12	11⅞	11⅞— ⅛
Carnat	14	182	80	79¾	79⅞.....
CartWl	10	x115	27	26⅜	26½— ⅜
CatrpT	..	1260	31	30⅞	31 + ⅛
Cense	47	825	u79⅛	77⅞	78⅛+ ⅛
CessAir	468	229	23⅜	23	23⅜+ ⅛
Chmpln	9	4207	20½	20¼	20⅜.....
Chase	4	970	41⅜	40⅞	41 — ⅜
Chevrn	7	4367	33⅛	32⅜	32¾— ⅜
Chk Full	65	116	9⅞	9¼	9¾+ ⅝
ChrisCr	..	7	34⅜	34¼	34⅜— ⅛
Chryslr	4	2961	31½	31	31⅛— ⅛
Citicrp	4	6149	36	35⅜	35¾— ⅜
ClevEl	5	608	18⅞	18¾	18¾.....
Clorox	10	1236	28⅞	28⅜	28¾+ ¼
Cluett P	8	147	28½	27¾	28 — ⅝
Coastal	6	381	26½	26¼	26⅜— ⅛
CocaCl	14	2038	65⅞	64⅞	65 — ⅞
Coleco	..	2159	17¾	17⅛	17¼— ⅜
ColgPal	10	2795	23¼	23	23⅛— ⅛
Col Aik	6	231	33⅜	32⅞	33½.....
ColGas	6	215	31¼	30⅞	30⅞+ ¼
CmbEn	13	799	34	33¼	33⅜— ⅜
CmwE	6	1937	27¼	26⅞	27.....
Cmsat	10	214	24	23⅝	24 + ¼
Compgr	11	10	30¼	30	30.....
Comp S	9	131	13	12⅝	12⅝— ⅜
ConsEd	6	x2948	28⅜	28¼	28¼— ⅛
ConFd	10	372	33⅞	33⅛	33⅜— ⅜
CnsFrt	10	173	25½	25¼	25½+ ⅜
CnsNG	8	205	39⅞	39⅜	39⅜— ⅜
CntlCp	6	2576	34¾	34½	34¾+ ¼
Contll wi	..	215	5⅜	5⅜	5⅜— ⅛
Contll rt	..	2014	1	⅞	⅞—1-16
CtlHd n	..	1835	⅞	¾	¾—1-16
CtDat	11	9564	34¼	32¼	33⅞+ 1½
Coopr	15	396	31¼	30½	30½— ½
CooLb	3	1033	16½	15¾	16 — ¾
Crane	22	52	34⅞	34½	34⅞+ ⅜
Crn Ck	13	74	45⅜	44¾	44¾— ⅜
CrwZel	9	415	29⅜	29	29⅛.....
Curt Wr	11	11	37⅜	37	37⅛+ ⅛
DartKr	10	413	82½	81⅜	81¾— ½
DataGn	28	1822	54½	52¼	52⅝—1¼
Datpnt	11	300	14⅞	14⅝	14¾.....
Deere	15	708	29⅝	29¼	29¼.....
Delta A	7	x6101	38¾	37½	38½+ 1⅛
DenMfg	10	80	33⅞	33½	33½— ⅜
DeSoto	9	27	32⅛	32⅛	32⅛— ⅛
Dexter	12	226	22⅜	22⅛	22⅜+ ⅛
DiamS	62	1652	19¼	18⅞	19¼+ ¼
Digital	13	4728	105⅜	102⅝	102¾—1¾
Disney	20	549	57⅜	57⅛	57¼— ¼
Divrsln	4	220	4¾	4⅝	4¾.....
Dome	..	296	9¼	9	9 — ⅛
Dow Ch	11	3640	29¾	28⅞	29 — ⅝
Dravo	..	304	12¼	11⅞	12⅛+ ⅛
Dresr	20	992	19½	19⅛	19⅜+ ⅛
duPont	8	3571	47½	46¾	46⅞— ½
Duq Lt	6	878	15	14⅞	14⅞.....

E F

	PE	Ventes	Haut	Bas	Ferm. Ch.
EGG	19	85	33¾	33¼	33¼— ¼
EastAir	..	1510	5⅛	4⅞	4⅞— ⅜
Es Kod	16	2685	72⅛	71⅛	71¼— ⅞
ElecAs	..	49	4⅛	4	4.....
EmrsEl	14	767	69⅞	69½	69¾.....
Emhrt	9	182	33	32¼	33 + ½
Equifax	13	131	u31⅜	30⅝	31⅛+ ⅝
Ethyl	10	2281	u29¾	29⅛	29¾+ ¼
ExCelo	10	152	37¼	36¾	36¾+ ¼
Exxon	6	7404	44	43¾	43¾— ¼
FMC Cp	9	242	59	58⅜	58¾.....
Fairchd	..	9	264 u	16⅞	17 — ⅜
Feders	8	183	5	4¾	4⅞— ⅛
Firestn	8	523	18½	18¼	18⅜.....
FlaPl	9	425	44⅞	44¼	44½+ ¼
Fluor	..	1350	17	15¾	16½— ½
FordM	3	4019	47⅜	46¾	47 — ⅛
Fruehf	6	61	35¾	35⅛	35⅛— ¼

G H

	PE	Ventes	Haut	Bas	Ferm. Ch.
GAF	..	823	24½	23⅞	24⅜+ ½
GCA	14	677	24¾	24	24 — ¾
GEO	..	200	5¼	5⅛	5¼.....
GTE .08	7	1513	41⅛	40½	40½— ⅜
GnCorp	13	x792	31⅞	31½	31½— ⅛
Gn Dyn	10	870	65¼	64⅛	64¼—1
GenEl	12	3976	58⅝	57½	57½— ⅞
GnFd	9	2451	57	56½	56⅝— ⅛
GnInst	21	1486	22¼	21⅞	22⅛— ⅛
GMot	6	5172	80⅞	80⅛	80⅛— ⅜
GPU	7	316	11⅛	11	11 — ⅛
GenRe	21	1779	61¼	60	60⅞+ ½
GnSignl	13	298	47½	46¾	47¼+ ¼
Genst	..	261	19½	19⅜	19⅜.....
Ga Pac	10	838	23	22½	22⅞— ⅛
Gillette	10	1290	52	51½	52 + ⅜
Goodrch	9	1676	28¼	27⅞	27⅞— ¼
Goodyr	7	2713	27¼	27	27⅛+ ⅛
Gould	13	1041	22⅝	22⅜	22½— ⅛
Grace	11	1010	43⅞	43⅜	43½— ⅛
Gt AP	14	166	17	16⅝	16⅞— ⅛
GtWFin	10	2346	24⅞	24½	24⅝+ ⅛
Greyhd	12	947	24	23⅝	23⅝— ⅜
Grum	7	621	28⅜	27⅞	28 — ⅛
Glf Wst	8	549	28⅞	28⅝	28¾— ⅛
GulfRs	6	89	14½	14	14 — ⅛
Gulton	13	9	15⅛	14⅞	14⅞.....
Halbtn	11	4293	30⅞	30⅜	30⅞.....
Hanna	..	20	17⅛	16⅞	17.....
Harris	12	1286	26⅛	25⅜	25¾— ⅜
HeclaM	16	312	16⅞	16½	16⅜.....
Heinz	11	564	42⅜	41	41 —1⅜
Hercul	9	8944	33⅜	33¼	33⅜.....
Hershy	12	1101	38⅞	38¼	38⅞+ ⅜
HewPk	18	3227	36⅞	36	36¼— ⅜
Hilton	15	327	55	54⅝	54⅝.....
Holiday	12	1950	40	39⅜	39⅞.....
Hmstke	32	1122	25	24¼	24⅜— ⅝
Honwll	9	2382	60⅜	59½	59½— ½
Housint	8	821	32⅜	32	32⅛— ⅛
Houlnd	6	523	22⅛	21⅞	22 + ⅛

I J

	PE	Ventes	Haut	Bas	Ferm. Ch.
IC Ind	7	538	25⅞	25½	25¾— ⅛
ICN	48	95	8¾	8½	8⅝— ⅛
INA In	..	59	15¾	15½	15¾+ ⅛
ITT Cp	8	x5336	28⅜	27½	27⅝— ½
INCO	..	1579	10¼	10	10¼.....
IngerR	..	250	42¾	41¾	41¾— ¾
InldStl	..	x1303	23⅛	22⅞	23.....
Interco	8	425	58⅛	57¾	58 + ½
IBM	12	x9295	126⅛	124⅜	124⅜—1
IntHarv	..	1054	6⅜	6⅛	6¼— ⅛
IntMin	11	232	38½	38	38 — ½
IntMult	8	288	26⅜	26⅜	26⅜— ⅛
Int Pap	11	2133	51⅛	50⅜	50⅜— ⅜
IpcoCp	9	25	11¼	11	11 — ⅛
JohnJn	13	2959	32⅞	32¼	32⅜— ½
JoyMfg	16	72	24⅜	24⅛	24⅜+ ⅛

K L

	PE	Ventes	Haut	Bas	Ferm. Ch.
KLM s	..	2210	13¼	12⅞	13⅛+ ½
K Mart	9	2009	36¼	35½	35⅞— ¼
KaisAl	38	1081	13¾	13½	13⅝+ ⅛
KautBr	9	52	15⅞	15¾	15¾+ ⅛
Kellogg	11	382	36½	35⅞	36⅜+ ¼
KerrM	11	1755	28⅞	28⅝	28⅝.....
KimbCl	9	1092	46⅝	46	46⅛.....
Kopers	19	349	20⅞	20⅛	20⅜— ⅜
LTV	..	2493	9⅞	9½	9⅝— ¼
Lamaur	13	23	14¾	14⅝	14⅝— ⅛
LeaRnl	12	104	15⅝	15⅜	15⅜— ¼
LeeEnt	14	27	25	24½	24½.....
LeviSt	12	1711	27½	27	27¼.....
Levitz	8	580	33½	32⅝	33½+ ⅞
Litton	9	516	67¾	67	67 — ¼
Lockhd	9	3108	46	45	45⅛.....
Loews	7	316	86½	85½	85½— ¾
Loral	16	474	27¼	26¾	26¾— ½
LLand	9	764	27¾	27⅛	27¼.....
Lukens	142	1593	11½	11¼	11⅜— ⅛

M N

	PE	Ventes	Haut	Bas	Ferm. Ch.
MCA	18	610	42¾	42	42 — ½
MGM UA	14	209	12¼	11⅞	11⅞— ⅛
MacMil	14	678	u42	41	41⅞+ 1⅛
Macy	10	1919	45⅝	44½	44⅞+ ⅜
Mad Re	..	3212	16⅞	15¾	16¼— ⅝
Manvl	5	106	6¾	6½	6⅝.....
MarMid	5	94	26½	26⅜	26⅜— ⅛
MrshM	38	1114	52	51	51¼— ½
Masco	12	1107	26¾	26¼	26½.....
MaseyF	..	353	2⅞	2¾	2¾+ ⅛
Mattel	..	536	13	12⅞	12¾— ⅛
Maxam	7	249	14	13½	13¾.....
McDnld	12	2370	53	52¼	52½.....
McDnD	9	1624	72¾	71⅝	72 + ⅞
McGEd	12	230	35⅜	35	35¼— ⅛
McGrH	15	1535	41½	40¾	40⅞+ ⅛
McInt	..	9	26	25⅞	26 — ¼
Mead	10	111	36⅝	36⅜	36⅝— ⅛
Measrx	19	69	18⅞	18¼	18⅞+ ⅜
Melvill	11	701	39⅜	38¾	38⅞— ⅛
Merck	13	1015	87	86¼	86¾+ ⅛
Merr Ly	125	4997	30⅞	30	30 — ⅝
Mid Ros	19	29	18¾	18⅝	18¾+ ⅛
MMM	13	1243	82¼	81⅜	81⅜— ¾
MoPsv b	6	359	u19	18½	18½— ⅛
Mitel	..	121	6¾	6½	6⅝+ ⅛
Mobil	8	6735	30⅛	29¾	29¾— ⅛
MoblH	..	55	2⅝	2½	2⅝.....
Mhwk D	..	734	10¼	10	10 — ⅛
Monsn	8	1911	44⅝	44⅛	44¼— ⅜
MoreM	10	44	21	20⅞	20⅞— ⅛
Morton	12	170	86	84¾	84¾—1½
Motrola	10	3122	35⅛	34½	34¾— ⅛
NCR	8	2219	26⅛	25⅝	25⅞— ⅜
NL Ind	86	5382	12⅛	11⅞	12 + ¼
NabscB	11	872	52½	52¼	52⅜— ⅛
Nat Can	8	63	34¾	34½	34⅝+ ⅛
Nat Dist	13	215	26⅞	26⅜	26¾+ ¼
Nat Gyp	6	186	37⅛	36⅞	36⅞— ⅝
NII	..	256	28⅝	28⅜	28⅜.....
NMedE	13	1175	23⅛	22½	22¾.....
NSemi s	12	2609	12⅜	12	12⅛.....
NtSvIn	10	39	26¼	26⅛	26⅛.....
Newmt	29	62	36⅛	35⅝	35⅝— ¼
NiaMP	6	1099	16⅞	16½	16⅞+ ¼
NorTel	..	1063	39⅛	38⅛	38⅜+ ¼
Nthgate	..	80	3¼	3⅛	3⅛— ⅛
Nwst Air	9	1097	39⅛	38½	38⅝— ⅛
NYNX	8	971	73¼	72⅝	72⅞+ ⅛

O P

	PE	Ventes	Haut	Bas	Ferm. Ch.
Occ Pet	7	8567	30¼	29⅞	29⅞— ⅛
Ohio Ed	5	8493	13¼	12¾	13 — ⅜
Olin	8	98	30⅛	30	30⅛.....
OutbM	8	306	24	23⅞	23⅞.....
Owen Cn	8	352	31⅜	30½	30¾— ⅞
PacG	6	1944	15¼	15	15¼+ ⅛
Pac Ltg	11	234	36¾	36⅜	36⅜— ⅛
PcTel	8	2441	66⅜	65⅛	66⅜+ 1¼
PanAm	..	1042	5	4¾	4¾— ¼
PanhEC	10	4312	36¾	36½	36½— ¼
Penney	8	643	53⅞	53⅛	53⅛— ⅜
Pennzol	10	349	41½	40¾	40¾— ¼
PeopEn	7	1016	14¾	14½	14½— ⅛
PepsiCo	21	2095	44⅞	44⅛	44½— ⅜
Pfizer	13	2561	38¼	37½	38¼+ ¾
PhelpD	..	295	14¼	14⅛	14⅛— ¼
PhibS	10	6492	31½	30¼	31⅜+ ⅞
Phila El	6	1680	14¾	14½	14¾+ ¼
PhilMr	10	1503	80⅜	79⅝	79⅞— ½
Phil Pet	7	9442	41¼	39⅞	41¼+ 1⅛
PitnyB	10	357	33¼	33	33.....
Polarid	20	473	27⅜	26½	26⅞— ½
Pandr	15	78	16	15¾	15¾.....
Portec	..	30	18	17⅞	18.....
PortGE	5	302	15¾	15½	15⅝— ⅛
ProctG	11	1844	58⅝	58	58 — ¾
PSv EG	6	3584	25½	25¼	25⅜.....

Q R

	PE	Ventes	Haut	Bas	Ferm. Ch.
QuakO	11	333	71½	70¼	71½+ 1
RCA	11	1716	38¾	38⅛	38¼— ½
RalsPur	13	1068	34⅞	33⅝	33¾— 1
RangrO	8	148	6	5⅞	5⅞— ⅛
Rayth	16	2173	42¾	42⅛	42¼— ½
ReichC	9	13	32⅝	22¼	32⅜+ ¼
Rever	..	125	11⅞	11¼	11⅞+ ½
Revlon	12	1793	36⅝	36⅛	36¼— ⅜
Rexnrd	17	138	14¾	14¼	14¼— ⅜
Reynln	9	5925	68⅝	68⅝	68⅝.....
RevMll	7	434	33⅞	33¼	33¾+ ½
Rch Vck	9	1077	28⅞	26⅝	27 —1¼
RiteA .41	17	1275	u27¼	26¼	26½+ ¼
Rockwl	10	3806	30	29⅝	29⅞+ ⅜
Ronson	..	12	3¼	3⅛	3⅛— ⅛
RoylD	4	1996	49⅝	49⅛	49⅜+ ¼

S T

	PE	Ventes	Haut	Bas	Ferm. Ch.
SCM	9	206	u42⅝	42	42¼+ ⅜
Safewy	8	961	26⅝	26	26¼— ¼
StRegis	16	502	57⅛	56½	57 + ⅛
SJuanR	17	67	10½	10¼	10½+ ⅜
Schr Plo	11	464	37¾	37½	37⅝— ⅛
Schlmb	11	3216	42⅛	41½	41⅞.....
Scott P	9	8826	31⅜	30⅞	31 — ⅜
Seacnt .42	7	31	25⅜	25⅛	25⅜.....
Seagrm	9	321	37⅜	36⅞	37⅛.....
Sears	8	5623	32¾	32⅛	32⅜— ¼
Sedco	8	26	43½	43¼	43⅜— ⅛
Shakle	12	172	12⅛	11¾	12 + ⅜
Shell Oil	10	86	56	55⅜	55¾+ ¼
Shrwin	11	230	30⅛	29⅞	29⅞— ⅛
Signal	13	1113	32	31⅜	31⅞.....
Smithln	22	3943	12⅞	d12½	12⅝— ¼
SmkB	9	9171	54⅜	53⅝	54 — ¼
SnapOnT	13	48	36	35½	35⅝.....
SonyCp	21	2962	16	15¾	15⅞— ⅛
SCalEd	7	4370	22½	22	22⅛— ½
SoRy	..	2	23¾	23½	23½.....
Soutlnd	9	281	30¾	30¼	30½.....
SwBell	7	1401	65¾	65⅛	65½.....
Sperry	7	1596	37⅝	37⅛	37⅜— ¼
Squibb	14	851	50½	49½	49¾— ¼
StOInd	8	x2270	57½	57⅛	57¼+ ⅜
StdOOh	7	3519	44⅛	43½	43¾— ¼
Sterl Dg	12	1421	27¼	27	27⅛.....
StwWr	24	328	32¾	32½	32½— ⅛
SunCo	12	973	48½	46	47¼+ 1⅛
SunMn	11	169	9⅞	9¾	9¾— ⅛
Syntex	12	2173	49⅝	48¾	49 + ¼
TRE Cp	24	81	19¾	18⅞	18⅞— ⅝
TRW	11	1066	75¼	73¾	74 —1½
Taft Brd	14	189	64½	63¼	63⅝+ ⅞
Tandy	9	5071	24⅛	23½	23½— ⅝
Tndycft	13	6	14¾	14¾	14¾.....
Tektrn	13	329	58¼	57¼	58¼+ ¾
Telex	12	785	34¾	33½	34⅝+ ⅝
Tenneco	7	2598	36½	36	36 + ⅛
Texaco	7	2543	34¾	33⅝	33⅞— ⅝
TxOGs	12	1895	19⅞	19⅜	19⅝— ⅛
Textron	14	9795	37⅞	35¾	36¾—1⅛
Tigerln	..	966	u 9	8¾	8¾.....
Timel	14	1054	44½	43½	43¾+ ⅝
Timkn	13	531	55¼	54¾	54¾— ¼
Tonka	..	55	41½	40¾	41¼.....
Transm	13	891	26⅛	25⅝	25⅞— ¼
Transco	9	1029	51⅛	49¾	49⅞—1⅛
Transcn	5	41	9⅞	9⅛	9¼.....
Tranwy I	9	65	33½	33¼	33¼— ¼
TriCon	..	171	24¾	24⅜	24½— ⅛
Trico	22	30	6⅞	6¾	6¾.....
TritEng	17	308	16⅝	16½	16½.....

U V

	PE	Ventes	Haut	Bas	Ferm. Ch.
UAL	6	1544	43⅜	43	43⅜+ ¼
UNC Re	..	95	10	9⅞	9⅞.....
UniNV	8	203	88½	88	88¼+ ½
Un Carb	17	x1205	49	48¼	48¼— ¾
UnPac	14	3051	38½	38	38¼— ¼
UnBrnd	6	60	13¾	13⅜	13⅜— ⅛
US Gyps	6	83	61⅜	60½	60½— ⅞
US Steel	..	4986	23¾	23½	23⅝— ⅛
USWst	7	1040	66¾	65⅝	66½+ ⅝
UnTch	8	3178	40⅛	39⅝	39¾— ¼
UnoCal	9	4000	38½	37⅝	38¼+ ¼
Varco	..	25	2¾	2⅝	2⅝.....
Vornad	17	33	36¾	35½	36¾+ 1½

W X

	PE	Ventes	Haut	Bas	Ferm. Ch.
Wainoc	51	202	6⅝	6⅜	6⅜— ⅛
WkHRs	..	85	18¾	18⅝	18⅝.....
WrnCm	..	593	20¾	20¼	20½— ⅛
WarnL	13	2298	34⅝	34	34 — ⅛
WstctT	..	8	10⅛	9⅞	10 + ⅛
Wn Air	..	184	3⅞	3¾	3¾.....
W Union	..	1484	18	17⅜	17⅜.....
Westg El	9	3936	27⅝	26¾	27⅛— ⅜
Weyerh	15	609	28	27½	27½— ⅜
WhelPit	..	64	20¾	20½	20⅝+ ⅛
Whit C	8	395	28⅜	27⅞	28⅛+ ⅝
William	6	902	30⅝	30⅜	30⅝+ ¼
Winnbg	13	378	14⅛	13⅞	14 + ⅛
Witco	8	56	34¾	34½	34¾.....
Wolwth	..	84	35⅞	35½	35¾— ¼
Xerox	10	3616	35⅞	35⅜	35½— ⅛
ZenithE	8	1418	24⅛	23⅝	24 + ¾
Zurnln	10	32	23¾	23½	23⅝.....

OPTIONS
TRANS-CANADA TRANSIGÉES

A B

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
Alcan	Fb	30	10	61	$7⅜	$36⅞
Alcan	Fb	35	30	1219	$3¼	$36⅞
Alcan	Fb	40	53	1769	105	$36⅞
Alcan	Fb	40 p	26	201	$4⅛	$36⅞
Alcan	My	32½p	3	109	95	$36⅞
Alcan	My	35	10	121	$4¼	$36⅞
Alcan	My	40	12	330	185	$36⅞
Alcan	My	40 p	2	206	$4⅜	$36⅞
Alcan	Nv	35	108	1930	185	$36⅞
Alcan	Nv	35 p	43	1879	20	$36⅞
Alcan	Nv	40	24	4820	20	$36⅞
Alcan	Nv	40 p	11	403	$3¼	$36⅞
Alcan	Nv	45 p	5	11	$8½	$36⅞
Alt Enr	Jn	22½p	20	50	185	$20¾
Alt Enr	Dc	22½	5	969	25	$20¾
Asama	Ja	10	15	757	130	$10½
Asama	Ja	12½	30	1395	40	$10½
Asama	Ja	15	20	809	15	$10½
Asama	Ap	10	5	186	175	$10½
Asama	Ap	10 p	5	65	60	$10½
Asama	Ap	12½	5	158	70	$10½
BCE	Fb	32½	18	1748	190	$33½
BCE	Fb	32½p	20	476	40	$33½
BCE	Fb	35	65	2343	65	$33½
BCE	My	32½	65	1009	$2⅜	$33½
BCE	My	35	22	469	105	$33½
BCE	Nv	32½	45	4004	130	$33½
BCE	Nv	32½p	2	1994	5	$33½
BCE	Nv	35	69	3235	10	$33½
BCE	Nv	35 p	15	91	135	$33½
Bk NS	Mr	10	10	596	$2⅞	$12¾
Bk NS	Mr	10 p	10	28	10	$12¾
Bk NS	Jn	12½p	10	13	85	$12¾
Bk NS	Dc	10	7	829	$2¾	$12¾
Bk NS	Dc	12½	10	2462	55	$12¾
Bow Val	Ja	17½	20	157	$2	$18½
Bow Val	Ja	20	41	1673	75	$18½
Bow Val	Ja	20 p	15	434	175	$18½
Bow Val	Ap	17½	2	6	$2⅝	$18½
Bow Val	Ap	20	5	256	120	$18½
Bow Val	Ap	20 p	19	33	190	$18½
Bow Val	Ap	22½	50	306	60	$18½
Bow Val	Ap	22½p	23	16	$4	$18½
Bow Val	Ap	25	40	262	30	$18½
Bow Val	Ap	25 p	6	7	$6⅞	$18½

C D

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
C Im B	Mr	30	12	50	35	$26⅞
C Im B	Jn	27½	10	44	135	$26⅞
C Im B	Dc	27½	10	1492	45	$26⅞
Carl OK	Nv	17½p	22	18	175	$15⅝
Cmnc	Mr	15	5	303	95	$14
Cmnc	Jn	12½p	10	10	50	$14
Cmnc	Dc	15 p	2	158	100	$14
CP Ltd	Fb	45	5	432	$3⅞	$46⅛
CP Ltd	Fb	50	18	507	125	$46⅛
CP Ltd	My	50	40	95	$2½	$46⅛
CP Ltd	Nv	40	20	822	$6⅜	$46⅛
CP Ltd	Nv	45	48	2591	155	$46⅛
CP Ltd	Nv	45 p	95	1146	15	$46⅛
CRL	Mr	25	15	300	$5⅜	$28¾
CRL	Mr	25 p	50	264	100	$28¾
CRL	Mr	27½	20	509	$4	$28¾
CRL	Mr	27½p	20	1134	185	$28¾
CRL	Mr	30	38	314	$2¾	$28¾
CRL	Mr	30 p	11	250	$2¾	$28¾
CRL	Mr	32½	10	1412	170	$28¾
CRL	Mr	32½p	50	436	$4⅝	$28¾
CRL	Jn	27½	1	11	$5	$28¾
CRL	Jn	27½p	2	72	$2¼	$28¾
CRL	Jn	30	14	60	$4	$28¾
CRL	Jn	32½	1	305	$2⅝	$28¾
CRL	Dc	25 p	13	674	45	$28¾
CRL	Dc	27½	38	805	$2½	$28¾
CRL	Dc	27½p	71	756	95	$28¾
CRL	Dc	30	30	1099	140	$28¾
CRL	Dc	30 p	50	1074	$2¼	$28¾
CRL	Dc	32½	35	1971	65	$28¾
CRL	Dc	32½p	50	1084	$4	$28¾
CRL	Dc	35	1	1032	25	$28¾
Den B f	Ja	15 p	35	35	45	$15½
Dom M	Ja	10	1	242	$2½	$12
Dom M	Ja	12½	11	796	65	$12
Dom M	Ja	15 p	20	229	$3⅛	$12
Dom M	Ap	12½	5	311	135	$12
Dom M	Jy	12½	63	463	180	$12
Dom M	Jy	12½p	33	173	175	$12

G H

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
Gnstar	Ja	22½	1	170	$3½	$25½
Gnstar	Ja	25	8	1002	155	$25½
Gnstar	Ja	27½	12	851	50	$25½
Gnstar	Ap	20	5	6	$5¾	$25½
Gnstar	Ap	27½	15	567	100	$25½
Gnstar	Jy	27½	2	2	150	$25½
Husky	Ja	10	10	1034	$2½	$12¼
Husky	Ja	12½	76	7056	55	$12¼
Husky	Ap	12½	63	1858	80	$12¼
Husky	Jy	12½	10	54	115	$12¼

I J

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
I-City	Mr	10	10	327	40	$9½
Inco	Fb	12½	30	1052	160	$13¼
Inco	Fb	15	5	1694	55	$13¼
Inco	Fb	15 p	25	243	190	$13¼
Inco	My	12½	5	38	$2⅛	$13¼
Inco	My	15	10	1110	100	$13¼
Inco	My	15 p	3	36	$2	$13¼
Inco	Nv	15 p	5	349	150	$13¼
IOil A	Fb	40	4	949	$4⅜	$42½
IOil A	Fb	40 p	19	317	85	$42½
IOil A	Fb	45	24	1302	140	$42½
IOil A	My	45	47	185	$2¼	$42½
IOil A	Nv	40	52	2342	$2¾	$42½
IOil A	Nv	40 p	280	1611	15	$42½
IOil A	Nv	45	10	1960	25	$42½
L Mnr	Mr	25 p	5	85	65	$29¼
L Mnr	Mr	30	5	50	$2⅜	$29¼
L Mnr	Dc	30	5	164	125	$29¼

M N

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
Mitel	Dc	7½p	10	842	25	$8⅜
Mitel	Dc	10	26	2305	30	$8⅜
Mitel	Dc	10 p	10	390	135	$8⅜
Moore	My	60	5	29	70	$55¼
Moore	Nv	55	5	857	90	$55¼
Nor Tel	Ja	40	5	75	$11⅜	$50¼
Nor Tel	Ja	45	31	1010	$7¼	$50¼
Nor Tel	Ja	45 p	110	1702	40	$50¼
Nor Tel	Ja	50	124	2254	$3⅛	$50¼
Nor Tel	Ja	50 p	75	1425	170	$50¼
Nor Tel	Ja	55	378	2185	125	$50¼
Nor Tel	Ja	55 p	5	136	$4½	$50¼
Nor Tel	Ap	45 p	11	358	80	$50¼
Nor Tel	Ap	50	5	512	$5¼	$50¼
Nor Tel	Ap	50 p	25	144	$2½	$50¼
Nor Tel	Ap	55	23	461	$2⅞	$50¼
Nor Tel	Jy	45 p	1	1	130	$50¼
Nor Tel	Jy	50	4	11	$6⅜	$50¼
Nor Tel	Jy	50 p	60	187	$2¾	$50¼
Nor Tel	Jy	55	7	8	$3⅞	$50¼
Nor Tel	Jy	55 p	300	310	$6	$50¼
Nva A f	Fb	7½	165	11173	45	$7¾
Nva A f	My	7½	57	1560	75	$7¾
Nva A f	My	10 p	3		$2¼	$7¾
Nva A f	Nv	7½	8	7437	15	$7¾

O P

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
Placer	Mr	25	2	401	155	$23½
Placer	Jn	27½	20	20	95	$23½
Placer	Dc	25	1	601	85	$23½
Rang	Ja	7½	4	1365	80	$7⅞
Rang	Ja	10	120	5483	20	$7⅞
Rang	Ap	10	75	2273	35	$7⅞
Rang	Ap	10 p	10	84	$2	$7⅞
Rang	Jy	7½	15	71	140	$7⅞
Roy Bk	Ja	27½	7	1011	140	$28⅜
Roy Bk	Ja	27½p	104	452	40	$28⅜
Roy Bk	Ja	30	7	1668	45	$28⅜
Roy Bk	Ja	30 p	5	234	$2	$28⅜
Roy Bk	Ja	32½p	2	2	$4½	$28⅜
Roy Bk	Ap	25	33	573	$3⅞	$28⅜
Roy Bk	Ap	27½	1	281	$2	$28⅜
Roy Bk	Ap	30	5	752	90	$28⅜
Roy Bk	Ap	30 p	2	68	$2¼	$28⅜
Roy Bk	Jy	30	20	31	110	$28⅜

S T

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
Segrm	Ja	45	10	297	$5¼	$48⅝
Segrm	Ja	50	40	912	180	$48⅝
Segrm	Ap	55	62	104	110	$48⅝
Segrm	Ap	55 p	20	20	$6¼	$48⅝
Shell C	Fb	22½	3	383	$2⅝	$23⅜
Shell C	Fb	22½p	15	86	65	$23⅜
Shell C	Fb	25	5	494	100	$23⅜
Shell C	Fb	27½	5	742	50	$23⅜
Shell C	My	22½	2	29	$3⅛	$23⅜
Shell C	My	25	28	242	$2	$23⅜
Shell C	Nv	25	12	952	10	$23⅜
Shell C	Nv	27½	5	835	5	$23⅜
Stlco A	Fb	20	5	709	$2⅜	$21¼
Stlco A	Fb	22½	16	611	120	$21¼
T-D Bk	Mr	17½	65	867	60	$16⅞
T-D Bk	Jn	17½	33	88	100	$16⅞
T-D Bk	Dc	15	10	509	$2	$16⅞
T-D Bk	Dc	17½	100	3957	30	$16⅞
TIX	Ja	125	2	2	135	117⅝
TIX	Nv	120	20	664	100	117⅝
TIX	Dc	115 p	8	101	115	117⅝
Total P	Ja	12½	80	968	60	$12⅛
Total P	Ja	12½p	20	232	65	$12⅛
TrC PL	Fb	17½p	20	185	25	$18
TrC PL	Fb	20	110	311	40	$18
TrC PL	Fb	20 p	25	20	175	$18
TrC PL	My	17½	10	251	170	$18
TrC PL	My	20	60	191	75	$18
TrC PL	My	20 p	100	60	175	$18

Total volume 5539.
Total open interest 333368.

OPTIONS SUR L'OR

(Prix en devises américaines)

Series	Vol.	Int. en cours	Haut	Bas	Ferm.
nov 325p	277	1717	3.80	2.00	3.40
Fb 325	4	236	21.00	21.00	21.00
Feb 325p	82	584	7.00	6.20	6.90
Mai 325	5	1	31.00	31.00	31.00
Mai 325p	20	137	7.00	7.00	7.00
Nov 350	51	1413	2.00	1.00	1.00
Nov 350p	108	1114	17.00	14.00	15.00
Feb 350	64	1221	10.00	7.00	10.00
Feb 350p	19	1206	17.50	17.00	17.50
Mai 350	15	149	18.00	17.00	18.00
Nov 375	19	2394	.50	.11	.20
Feb 375	47	1297	5.10	4.00	5.10
Mai 375	13	167	10.00	10.00	10.00
Feb 400	90	2107	2.00	2.00	2.00
Nov 425	213	3053	.11	.11	.11

Total volume: 1027

Non transigées

Séries	Int. en cours	Offre	Dem.
nov 325	65	12.50	14.50
Mai 350p	728	18.00	20.00
Nov 375p	105	39.00	42.00
Feb 375p	89	39.00	40.00
Mai 375p	0	39.00	42.00
Nov 400	1288	0.00	.40
Nov 400p	18	63.00	67.00
Feb 400p	1	63.00	67.00
Nov 425p	0	83.00	92.00

Total open interest: 19090

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Les cours ont évolué sur une note irrégulière hier dans le marché canadien des obligations.

Le court terme a gagné 12 cents. Les moyen et long termes de même que les obligations des provinces, ont baissé d'un huitième de point. Les titres des sociétés étaient inchangés.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 12.75 %.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TRUST GÉNÉRAL
DÉPÔT GARANTI
12 1/4 % (3 ans)
Interêt annuel

MONTRÉAL

Nouvelle baisse hier

MONTRÉAL (PC) — Le marché a de nouveau viré à la baisse, hier, à la Bourse de Montréal. L'indice général a cédé 0.48 point, à 116.04. En tout 1,708,831 actions ont été échangées, au lieu de 1,312,874 le jour précédent.

Les hydrocarbures perdent 1.97 à 126.97, les services publics 0.28 à 114.22, les produits forestiers 0.18 à 139.80, les mines 0.17 à 116.01 et les banques 0.14 à 108.82, cependant que les biens d'équipement montent de 0.50 à 110.23.

Parmi les valeurs les plus traitées, Provigo est inchangée à $16 et 411,275 actions changent de main. Falconbridge Copper baisse de 5-8 à $15 5-8 (31,725 actions).

D'autre part Alcan perd 1-2 à $36 3-4, Pancanadian 1-2 à $28 3-4, Noranda 3-8 à $18 1-4, Bell Canada Enterprises 1-4 à $33 5-8, Kiena 1-4 à $21 1-2 et Rio Algom 1-8 à $19 7-8. Par contre, Cascades gagne 3-4 à $9 1-2, Imasco 3-8 à $42 3-4, Northern Telecom 3-8 à $50 3-8, Royal Bank 1-4 à $28 1-8 et Teck Corp. B 1-4 à $10 3-4.

Au total 88 titres sont en hausse, 119 en baisse et 93 stables.

Dans les titres juniors, Yorbeau gage quatre cents à 86 cents, Talisman Mines reste à 23 cents, et Abitibi abandonne deux cents à 28 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

XXM MARCHÉ	XCO HYDRO: CARBURE	XCB BANCAIRE
116,04	126,97	108,82
0,48	1,97	0,14
VARIATIONS DES TITRES	**XCF PRODUITS FORESTIERS**	**XCM MINES ET MÉTAUX**
88	139,80	116,01
93	0,18	0,17
119		

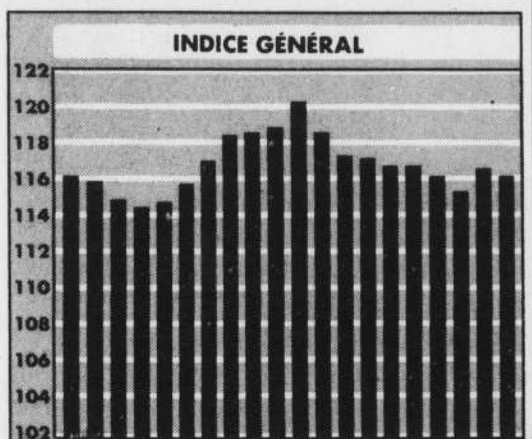

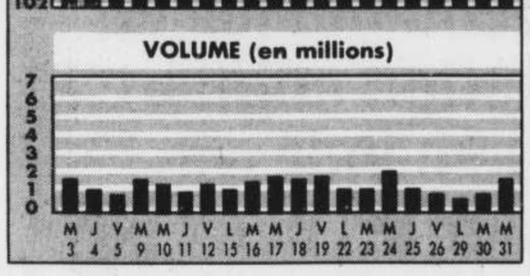

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Aberford	700	$8⅞	8¾	8⅞	— ½
AberfrdWt	100	160	160	160	+2
Abti Prce	z24	$28⅜	28⅜	28⅜	—4⅛
Agnico E	3100	$14½	14⅜	14⅜	— ⅜
Aiguebelle	5346	$7⅛	7	7⅛	
Alta energ	2950	$20¾	20⅝	20⅝	— ⅛
Alta N Gs	16300	$11	11	11	
Alcan Alu	31884	$37¼	36¾	36¾	— ½
Alcan Wt	7255	$9⅞	9½	9⅝	— ¼
Aldona M	z155	6	6	6	—7
Aligro	100	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅛
Alum 2.312	600	$26	26	26	
Alum 2.00	300	$26¼	26¼	26¼	
Alum.flC	2000	$25	25	25	+ ⅛
AMCA int	3600	$19½	19⅜	19½	+ ⅛
Amusecor	1000	110	110	110	+5
Asamera	6000	$10¾	10½	10½	— ⅛
Asbestos	z80	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅜
fAstral A	350	$5	490	5	— ⅜
fAstral B	250	490	490	490	—22
BCE	27319	$33⅞	33½	33⅝	— ¼
BCE 2.25p	100	$30	30	30	
BCE 1.80p	3940	$23⅜	23⅛	23⅜	+ ⅛
BCE 2.05p	600	$33¾	33⅝	33⅝	— ½
BCE 2.70p	8700	$35¼	35⅛	35⅛	
B C Forst	2825	$9⅝	9½	9½	— ⅛
BGRpMt.A	100	$6¼	6¼	6¼	
BGRwt	4400	124	118	124	—4
BC Phone	525	$20¼	20⅛	20⅛	+ ⅛
BC Ph7.04	z17	$18⅜	18⅜	18⅜	— ⅛
Bank NS	11646	$12¾	12⅝	12⅝	— ⅛
B NS sr1	900	$25¼	25¼	25¼	+ ⅛
Baue Cont	2840	$10	9⅞	9⅞	
Bq Mercn	3500	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Baue Mtl	13235	$23¾	23½	23⅝	— ⅛
BMO 2.85	3600	$33⅛	33	33	+ ⅛
BMO $2.50	1600	$29¾	29½	29½	— ⅛
BMO Sr3	400	$24⅝	24⅝	24⅝	
BMO Wts	2650	400	400	400	
Bq Eparg	100	$16¾	16¾	16¾	— ½
BqEp 2.62	400	$27	27	27	
Baue Nat	21763	$13¼	13	13	
BqNat 2.94	1640	$33¼	33⅛	33⅛	— ⅛
Bq Nat B	400	$29	29	29	
Bq Royale	122004	$28⅜	27¾	28⅛	+ ¼
Bq Ry Wt	3250	415	405	405	—5
BqRy 1.45	1960	$16⅝	16½	16⅝	— ⅛
BqRy 1.88	600	$20⅝	20⅝	20⅝	+ ⅛
BqRy 2.75	1185	$31⅞	31⅞	31⅞	+ ⅛
Barrick R.	3100	180	180	180	
Berkley.pr	400	440	440	440	
Bluewater	z10	$6	6	6	+ ⅝
fBomb A	560	$16¾	16¾	16¾	+ ¼
fBomb B	280	$15⅞	15⅞	15⅞	+ ⅛
Bow Val	5600	$18⅞	18¼	18¼	— ⅞
BowVl2.05	435	$28	27¾	28	+ ⅜
Bow V Rs	7800	$8¾	8½	8¾	+ ⅜
Brascade	2134	$40⅛	40	40	— ⅛
Brascan A	4384	$31½	31⅛	31¼	— ⅜
Brinco	500	230	230	230	
C D					
CAE Ind	3415	$12⅞	12⅝	12¾	— ¼
CB Pak	2850	$13½	13⅜	13⅜	+ ⅛
CB Pak.wt	5675	265	260	265	+ 10
CIIT 5p	z20	$35	35	35	
C T G Inc	1200	210	200	200	—15
Cad Frvw	1800	$16⅛	15¾	16	
Cad Fw a	6100	$8⅝	8½	8⅝	
Cambridge	500	$16	16	16	— ¼
Cmpbel.Sp	1550	$16	16	16	
Cda Pack	800	$25¼	25¼	25¼	+ ¼
fCDC	7200	$6	5¾	5¾	
CDC Pr B	745	$97¾	97¼	97¾	— ½
CDC 1980	8150	$15⅛	14¾	15	— ⅛
C Imp Bk	2896	$27	26¾	26¾	— ⅛
CIBa 2.50	1300	$26¼	26⅛	26¼	
CIBa 2.05	460	$24¼	24⅛	24⅛	— ⅛
CIBQ 3.562	1400	$30	29⅞	30	+ ⅛
CIBa wt	1000	420	420	420	—30
CP Ltee	11764	$46½	46¼	46¼	
fC Tire A	11135	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
fC Utilit A	1100	$16½	16⅜	16½	+ ½
C Utilit B	2300	$16¾	16¾	16¾	+ ½
C Util 9.24	300	$24⅞	24⅞	24⅞	+ ⅞
C Util prL	200	$29¾	29¾	29¾	— ¼
CanronA	2300	$10½	10¼	[illegible]	+ [illegible]
Carl Ok	1600	$15¾	15⅝	15⅝	— ⅛
Casco.	100920	$9½	8⅝	9½	+ ¾
Celanese	2000	$7	7	7	+ ⅛
Central Tr	500	$11	10¾	10¾	— ¼
Charan	4000	340	320	340	+340
Charan.wt	7260	70	35	70	+70
fChateau	1678	$15¼	15⅛	15¼	+ ¼
Chrysler	1600	$41¼	40⅞	40⅞	— ⅜
Circo Crft	2520	$7⅝	7½	7½	— ⅛
CimL PrE	468	$14	14	14	+ ⅛
Cim L 1.17	1802	$16⅛	15¾	16	— ⅛
Cominco	360	$14	14	14	— ⅛
Cmp Inv	200	227	227	227	—4
Comterm	1725	156	151	155	
C Bath A	5320	$15½	15⅜	15½	+ ⅛
Cons Gas	1000	$19⅝	19⅝	19⅝	
C Gas Wt	900	385	380	385	—5
C gas 1312	400	$32	32	32	+1½
CnsGas914	200	$26¼	26¼	26¼	— ⅛
Coseka Rs	500	290	290	290	—5
fCrain RL	800	$15¼	15¼	15¼	— ¼
fDalmys C	319	$8½	8½	8½	—1
Daon Dvlp	3649	142	140	140	—1
Denison.A	250	$17½	17⅜	17⅜	— ⅛
fDenisonB	9250	$15¾	15⅜	15⅜	— ⅛
Dofasco A	4200	$24	23¾	24	+ ½
Dofasc Wt	700	$27	26½	27	+1½
Domco Lte	200	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Dome Cda	8450	$6¼	6¼	6¼	
Dome Mns	z5	$12	12	12	
Dome Pet	39297	249	240	240	—3
Domtex	736	$13	12¾	13	+ ¼
Domtar	5924	$34¼	34	34	— ⅜
Donohue	1030	$17	16¾	16¾	
Donohue a	700	$16½	16½	16½	
DuPont A	200	$17⅞	17⅞	17⅞	— ⅜
E F					
Echo Bay	1300	$13⅛	13	13⅛	
fEnPr A	z75	20	20	20	—30
Entrep CP	4308	$23	22⅝	23	+ ¼
Epitek Int	5200	45	43	43	
Falcn Cop	31725	$15¾	15⅝	15⅝	— ⅝
Forex	21281	90	85	85	
Fraser Inc	z20	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ⅛
G H					
Gaz Metr	5852	$7¾	7⅝	7⅝	— ¼
Gen Motrs	23	$105⅞	105⅞	105⅞	+ 1¼
Genstar	4100	$25¾	25½	25½	— ¼
Genstar c	400	$30⅜	30¼	30⅜	+ ⅛
Geocrude	6500	220	220	220	—3
fGldcrp.A	7000	$6⅞	6⅛	6⅞	+ ⅛
GldcWt	14200	140	135	137	—1
Guard. T.	300	$9	9	9	
Gulf Can	15250	$17¼	17	17⅛	— ⅛
Hawker	200	$18¾	18¾	18¾	+ ⅛
Helix.Circ	300	$10¾	10¾	10¾	
Helix.CrWt	500	$6	6	6	
Hir Walkr	5852	$24½	24⅜	24½	+ ⅛
H Wlkr D	950	$24¼	24¼	24¼	
H Wlkr E	2400	$27⅝	27½	27⅝	
H Wlkr f	500	$29½	29½	29½	— ⅛
Wlkr Wts	200	275	275	275	
H Bay Co	z95	$19¾	19¾	19¾	— ⅛
Husky Oil	2400	$12¼	12⅛	12¼	
Husky 13	700	$49⅞	49¾	49⅞	+ ⅛
I J					
IU Inter	1000	$20⅞	20⅞	20⅞	— ½
Imasco ltd	41574	$42¾	42⅛	42¾	+ ⅜
Imp Oil A	2422	$42⅝	42½	42½	— ½
Inco Ltd	18500	$13⅛	13⅛	13¼	— ¼
Inco Wts	3590	170	155	155	—20
IBM	199	$166¼	165	165	— ⅜
Inter Pipe	500	$31⅞	31⅜	31⅜	— ⅜
Inverness	1300	$5⅝	5⅛	5⅜	— ⅛
fIvaco A	200	$14⅝	14⅝	14⅝	+ ⅛
Ivaco E p	4450	$24⅝	24½	24⅝	+ ⅛
Janock	150	$10	10	10	+ ⅛
K L					
Kiena	12750	$21½	21½	21½	— ¼
Labatt	1400	$20⅛	20	20	— ⅛
LafargeCo	744	$12⅝	12⅝	12⅝	+ ⅛
fLaidlw B	300	$17¼	17¼	17¼	
Lake Shre	200	$40¼	40¼	40¼	—2
Lanpar T.	1300	270	265	265	+ 10
Loblaw	100	$18¼	18¼	18¼	+ ⅛
Louvem	2317	180	170	170	—15
M N					
MRRM 5.8	z50	$18¾	18¾	18¾	
McM Bidl	2620	$25½	25⅜	25⅜	— ¼
MnP.p	9000	$26⅛	26⅛	26⅛	— ¼
Mntoba wt	500	163	163	163	—6
C Marconi	25225	$20¾	20	20½	— ½
Marit El	579	$28½	28½	28½	+ ½
fMarit Tel	525	$38½	38	38½	+ ¼
Mrt Tel A	100	$7½	7½	7½	
Mar dmc.a	123	$7½	7½	7½	
Mass Fer	z132	350	350	350	—5
Merland	511	490	485	490	+ 5
Min Lac	990	$29¼	29¼	29¼	— ¼
fMitchll A	500	$18	18	18	+ ½
Mitel Corp	1100	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
fMolson A	16500	$16¼	16⅛	16⅛	— ⅛
fMonenc a	320	$7¾	7¾	7¾	— ¼
MTrustc A	1200	$11½	11½	11½	
Moore	1075	$55½	55⅜	55⅜	— ⅛
Nabisco L	1000	$23⅛	23⅛	23⅛	+ ⅛
Nabu Net	7000	32	30	30	—4
NB Tel	1850	$14⅞	14¾	14⅞	
NB Tel p	1100	$15½	15½	15½	
NfldL 512	1700	$5⅞	5½	5½	— ¼
NfldL 514	100	$5½	5½	5½	— ¼
NfldL 9.84	150	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Nfld Tel	980	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅛
Noranda	37180	$18⅝	18¼	18¼	— ⅜
Norcen	11000	$18	17⅞	18	+ ⅛
fNoreNv	2114	$16⅛	15⅞	15⅞	— ¼
Normick	223	$8	8	8	+ ¼
Nor Tel	18191	$51¼	50	50⅜	+ ⅜
NWest Spt	100	475	475	475	—50
fNova Alt	4800	$7¾	7⅝	7⅝	
Nova 638	400	$31⅞	31⅞	31⅞	+ ⅛
Nova 612	1200	$22¼	22	22¼	+ ¼
Nova 12	950	$32⅝	32⅝	32⅝	+ ⅛
Nova 11.24	100	$27⅝	27⅝	27⅝	
NuWest A	2202	57	57	57	+ 2
O P					
Oakwood	300	$5¼	5¼	5¼	
Oak Pr B	100	$26	26	26	— ⅛
Oak Wt	420	$9	9	9	+ ¼
fOcelot B	1500	$5¼	5¼	5¼	
fOsha A	200	$23¼	23¼	23¼	— ¼
Pancdn Pt	7700	$29¼	28¾	28¾	— ½
Placer Dv	1800	$23¾	23⅝	23¾	+ ⅛
PlacerDwt	1700	405	405	405	+ 10
fPowr Cr	2159	$24⅛	23⅞	24	
Pow Corp E	530	$20	20	20	+ 2
Power Fin	324	$17	17	17	— ¼
Prooptic	1900	235	230	235	+ 5
Provigo	411275	$16⅛	15⅞	16	
Q R					
Que Tel	426	$32	32	32	— ½
Quebecor	1000	$21⅞	21½	21½	— ⅜
Reichold	100	$9¼	9¼	9¼	— ⅞
fReitmn A	700	$16⅛	16⅛	16⅛	— ⅜
Rio Algom	16000	$20	19⅞	19⅞	— ⅛
RogersC A	200	$6	6	6	
fRogerC B	1200	$6½	6⅜	6⅜	— ⅛
fRollnd A	4200	$15⅛	14⅞	14⅞	— ¼
Rolland B	200	$15⅜	15⅜	15⅜	
Ry Trco A	1800	$33½	33½	33½	
S T					
fSI CemA	200	$24	24	24	— ¼
Sceptre	2850	$6¼	6¼	6¼	
Scot Paper	200	$14¾	14¾	14¾	+ ¾
Seagram	2050	$49	48⅝	48⅝	— ⅜
Sears Can	327	$7½	7½	7½	— ⅜
Shell Can	6600	$23¾	23⅝	23½	— ⅛
SherW 7	z10	$20⅛	20⅛	20⅛	—25
Sintra	z50	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Southam	7200	$51½	51	51½	
Stelco A	2769	$21⅜	21¼	21⅜	— ¼
Stelco Wts	400	400	400	400	
Stel 1.94	150	$23½	23½	23½	
Stelco pd	300	$26	26	26	+ ⅜
Sullvn.Min	5000	345	340	345	+ 10
Systemhse	8900	125	108	120	+ 15
fTeck B	29000	$10⅞	10⅝	10¾	+ ¼
fTel Mt B	800	$21¾	21½	21½	
Tembec.A	2200	370	370	370	+ 10
Texaco	750	$37½	36¼	36¼	—1
TIE teleco	6750	$13	12¾	12¾	— ¼
Tor Dm Bk	7417	$16⅞	16⅝	16⅞	+ ⅛
TDm 1.83	400	$20⅝	20⅝	20⅝	
TrDm pc	z50000				—175
Total Pete	1500	$12⅛	12⅛	12⅛	— ⅛
Total.P.wt	2000	120	120	120	
Tot Pet pr	450	$32¼	31¾	31¾	
TAIRs.prB	2000	$25⅛	25	25⅛	+ ⅛
TrAlta A	2317	$22½	22⅜	22½	+ ⅛
TrCan Pl	10405	$18½	18	18	
TrCan 5.0	200	$50⅞	50⅞	50⅞	+ ⅛
Trilon Fin	z65	$27⅛	27⅛	27⅛	— ⅜
Trilon srA	200	$24¾	24¾	24¾	+ ¼
Trimac	408	430	430	430	—10
fTrizec A	3900	$25	25	25	— ¼
Trizec B	210	$25½	25½	25½	— ½
Trizec.prB	z10	$9⅝	9⅝	9⅝	— ¼
Trust Gen	1246	$19½	19	19½	+ ½
fTurbo Rs	1343	32½	32½	32½	+ ½
U V					
UAP Wt	389	$10	10	10	+ ½
Uniges A	572	265	265	265	—5
Union Gas	800	$11¼	11⅛	11¼	
Unit Corp	2000	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅝
fVerso.CIA	500	$6	6	6	
W X					
Wargton	24000	80	80	80	—2
Westburne	600	$11⅜	11¼	11¼	— ¼
Wcst Trn	700	$13⅛	13⅛	13⅛	
Westm 2.12	150	$27	27	27	+ ⅛
WrldEa	1300	$7½	7⅜	7⅜	
Xerox wt	1200	330	330	330	—5
Total sales: 1,662,858					
Junior Mines Oils					
Abcourt	1200	105	100	105	
Abitibi As	4500	33	28	28	—2
Bachelor	200	470	470	470	
Barexor	2500	22	22	22	
Brominco	1500	215	210	210	
C.Imp. 10	400	250	250	250	+5
Dumagmi	800	$6	6	6	+ ⅛
DumagaWt	800	70	70	70	—2
Dumont	3000	18	18	18	+1
Explo Que	z300	20	20	20	—9
Gold Tigr	1600	115	115	115	
Kew Gold	500	45	45	45	+5
Midep.Int	573	155	155	155	+5
Muscocho	3300	210	205	205	—5
N.Pascalis	1300	310	290	300	+90
Oakw Intl	3000	10	10	10	—1
Pet Sun	3500	170	170	170	
Prov Exp	2000	41	41	41	—2
Queenstn	1000	146	146	146	
Talisman	5000	23	23	23	
Wrightbr	2000	80	75	75	—5
Yorbeau	7000	86	84	86	+4
Total sales: 45,973					
Total market: 1,708,831					

Precious Metal Certificates

Certificates	Oz	High	Low	Close
Grdn gld	159	333.00	333.00	333.00

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

—Season— High	Low		High	Settle Low	Price	Chg.	Open Int.
LUMBER(MEM)—130,000 bd.ft.;US$—1,000bd.ft.							
220.70	188.00	NV	206.50	206.40	206.40	—.10	16
224.00	198.00	JA	220.00	219.90	219.90	+.10	12
234.50	211.60	MR	232.70	232.00	232.00	—.80	2
240.80	222.50	MY	240.20	239.50	239.50	—1.30	0

Estimate Sales: ...16...
Total open interest: ...30

OPTIONS

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
A B						
Alcan	Fb	30 p	15	30	40	32
Alcan	Fb	32½	$5	$5¼	$5⅜	166
Alcan	Fb	32½p	55	70	75	274
Alcan	Fb	35 p	130	145	140	837
Alcan	My	32½	$5⅞	$6¼	$6⅜	10
Alcan	My	35 p	170	190	195	255
Alcan	Nv	30	$6⅝	$6⅞	$6½	
Alcan	Nv	30 p	1	10	15	131
Alcan	Nv	32½	$4⅛	$4⅜	$4⅝	20
Alcan	Nv	32½p	1	10	10	407
Alcan	Nv	45	5	10	10	1408
Alt Enr	Mr	17½	$3¾	$4⅛	$4	70
Alt Enr	Mr	17½p	5	20		
Alt Enr	Mr	20	190	$2⅛	$2	71
Alt Enr	Mr	20 p	45	65	65	169
Alt Enr	Mr	22½	65	80	85	269
Alt Enr	Mr	22½p	170	195	180	38
Alt Enr	Mr	25	15	30	40	10
Alt Enr	Mr	25 p	$4⅛	$4⅜		
Alt Enr	Jn	20		$2¼	$2½	$3	25
Alt Enr	Jn	20 p	60	75	40	5
Alt Enr	Jn	22½	100	120		
Alt Enr	Jn	25	35	45	90	19
Alt Enr	Jn	25 p	$4⅛	$4½		
Alt Enr	Dc	17½	$3⅜	$3⅝	$3¾	30
Alt Enr	Dc	17½p		10	40	35
Alt Enr	Dc	20	130	155	150	244
Alt Enr	Dc	20 p	30	45	40	56
Alt Enr	Dc	22½p	165	190	140	3
Alt Enr	Dc	25		10		
Alt Enr	Dc	25 p	$4⅛	$4⅜		
Asamo	Ja	10 p	40	50	40	287
Asamo	Ja	12½p	190	$2⅛	160	129
Asamo	Ja	15 p	$4¼	$4½	$4⅛	23
Asamo	Ap	12½p	$2	$2¼	$2¼	17
Asamo	Ap	15	20	30	20	153
Asamo	Ap	15 p	$4⅜	$4¾		
Asamo	Jy	10	$2	$2¼	$2⅜	29
Asamo	Jy	10 p	70	90		
Asamo	Jy	12½	90	105	100	34
Asamo	Jy	12½p	$2⅛	$2⅜		
BC Tel	Ja	17½	$2⅝	$3	$3	1
BC Tel	Ja	17½p		10		
BC Tel	Ja	20	40	65	105	99
BC Tel	Ja	20 p	20	35	15	5
BC Tel	Ja	22½		10	10	30
BC Tel	Ja	22½p	$2⅜	$2⅝		
BC Tel	Ap	17½	$2¾	$3		
BC Tel	Ap	17½p		10		
BC Tel	Ap	20	65	85	105	100
BC Tel	Ap	20 p	30	55		
BC Tel	Ap	22½	5	15	30	40
BC Tel	Ap	22½p	$2⅜	$2⅝		
BC Tel	Jy	17½	$2¾	$3		
BC Tel	Jy	17½p		10		
BC Tel	Jy	20	80	105		
BC Tel	Jy	20 p	45	70		
BC Tel	Jy	22½	10	30		
BC Tel	Jy	22½p	$2⅜	$2¾		
BCE	Fb	27½	$6¼	$6⅝	$7	100
BCE	Fb	27½p	1	15	10	21
BCE	Fb	30	$4	$4¼	$4¼	2590
BCE	Fb	30 p	10	15	15	330
BCE	Fb	35 p	155	175	135	214
BCE	My	30	$4⅜	$4¾	$5	56
BCE	My	30 p	15	35	40	2
BCE	My	32½p	65	85	60	782
BCE	My	35 p	165	190	155	89
BCE	Nv	27½	$6	$6¼	$7	103
BCE	Nv	27½p		5	40	20
BCE	Nv	30	$3½	$3¾	$3⅞	699
BCE	Nv	30 p		5	1	557
Bk NS	Mr	12½	85	90	85	1841
Bk NS	Mr	12½p	45	60	50	57
Bk NS	Mr	15	15	20	20	218
Bk NS	Mr	15 p	$2¼	$2⅝	$3¾	2
Bk NS	Jn	10	$3	$3¼	$3⅛	1
Bk NS	Jn	10 p	15	40		
Bk NS	Jn	12½	110	125	125	28
Bk NS	Jn	15	25	45		
Bk NS	Jn	15 p	$2⅜	$2¾		
Bk NS	Dc	10 p		15	10	57
Bk NS	Dc	12½p	25	35	25	767
Bk NS	Dc	15	5	15	10	416
Bk NS	Dc	15 p	$2¼	$2½	190	3
Bow Val	Ja	17½p	40	60	20	252
Bow Val	Ja	22½	15	30	35	1462
Bow Val	Ja	22½p	$4	$4¼	$3	73
Bow Val	Ja	25	10	20	15	929
Bow Val	Ja	25 p	$6⅜	$6¾	$5½	1
Bow Val	Ja	27½	1	15	30	85
Bow Val	Ja	27½p	$8⅞	$9¼	$8⅞	
Bow Val	Ap	17½p	65	90	85	29
Bow Val	Jy	17½	$3	$3¼		
Bow Val	Jy	17½p	100	120		
Bow Val	Jy	20	160	185	$2⅛	14
Bow Val	Jy	20 p	$2⅛	$2½	$2⅛	23
Bow Val	Jy	22½	80	100	105	3
Bow Val	Jy	22½p	$4	$4⅜		
C D						
C Im B	Mr	22½	$4¼	$4⅝	$5⅜	253
C Im B	Mr	22½p	5	15	25	96
C Im B	Mr	25	$2¼	$2½	$2¾	1335
C Im B	Mr	25 p	30	45	30	224
C Im B	Mr	27½	90	105	110	1033
C Im B	Mr	27½p	130	150	190	100
C Im B	Mr	30 p	$3	$3½		
C Im B	Jn	25	$2½	$2¾	$2⅜	12
C Im B	Jn	25 p	65	80	100	10
C Im B	Jn	27½p	165	190		
C Im B	Jn	30	50	60	60	71
C Im B	Jn	30 p	$3⅛	$3⅜		
C Im B	Dc	22½	$4⅛	$4½	$5⅛	20
C Im B	Dc	22½p		10	15	181
C Im B	Dc	25	$2	$2¼	$2½	471
C Im B	Dc	25 p	15	25	15	81
C Im B	Dc	27½p	115	135	75	125
C Im B	Dc	30	5	15	15	240
C Im B	Dc	30 p	$3	$3⅜	$3⅜	
C Im B	Dc	32½				
C Im B	Dc	32½p				
Carl OK	Fb	15	140	165	150	357
Carl OK	Fb	15 p	35	45	40	115
Carl OK	Fb	17½	35	60	65	495
Carl OK	Fb	17½p	185	190	$2⅛	108
Carl OK	Fb	20	5	30	5	212
Carl OK	Fb	20 p	$4	$4⅜		
Carl OK	My	15	190	$2⅛	$2¼	140
Carl OK	My	15 p	35	60	55	2
Carl OK	My	17½	75	100	125	34
Carl OK	My	17½p	185	$2	125	10
Carl OK	My	20	25	50	50	10
Carl OK	My	20 p	$4	$4⅜		
Carl OK	Nv	15	75	100	175	79
Carl OK	Nv	15 p		20	20	18
Carl OK	Nv	17½	5	15	20	902
Carl OK	Nv	20		5	5	1496
Carl OK	Nv	20 p	$4	$4⅜	$2	5
Carl OK	Nv	22½		5	55	25
Carl OK	Nv	22½p	$6½	$6⅞	$2¼	
Cmnc	Mr	10	$4⅜	$4¾		
Cmnc	Mr	10 p	1	15		
Cmnc	Mr	12½	$2	$2¼	$3½	60
Cmnc	Mr	12½p	10	30	80	20
Cmnc	Mr	15 p	125	150	60	95
Cmnc	Mr	17½	15	35	30	896
Cmnc	Mr	17½p	$3½	$3⅞	150	300
Cmnc	Jn	12½	$2½	$2⅞		
Cmnc	Jn	15	100	125	$2½	5
Cmnc	Jn	15 p	140	165	140	50
Cmnc	Jn	17½	35	55	70	1120
Cmnc	Jn	17½p	$3⅝	$4	175	545
Cmnc	Dc	10	$4	$4⅜	$5	
Cmnc	Dc	10 p	1	15		
Cmnc	Dc	12½	190	$2⅛	$4	525
Cmnc	Dc	12½p	5	20	65	33
Cmnc	Dc	15	35	50	145	344
Cmnc	Dc	16⅝	5	15	15	259
Cmnc	Dc	16⅝p	$2½	$2¾	160	11
Cmnc	Dc	17½	1	10	20	664
Cmnc	Dc	17½p	$3⅜	$3¾	$2	2
Cmnc	Dc	18⅜	1	10	20	129
Cmnc	Dc	18⅜p	$4¼	$4⅝	$3	
CP Ltd	Fb	35	$11⅞	$12⅜	$13	110
CP Ltd	Fb	35 p	5	25	55	116
CP Ltd	Fb	40	$7⅛	$7½	$8⅞	54
CP Ltd	Fb	40 p	15	30	25	79
CP Ltd	Fb	45 p	105	125	150	122
CP Ltd	Fb	50 p	$3⅞	$4⅛	$3⅞	162
CP Ltd	My	45	$4⅝	$5	$6½	49
CP Ltd	My	45 p	150	175	160	27
CP Ltd	My	50 p	$4⅛	$4½	$3⅜	5
CP Ltd	Nv	35	$11⅛	$11½	$13	20
CP Ltd	Nv	35 p	1	5	1	53
CP Ltd	Nv	40 p	1	10	5	719
CP Ltd	Nv	50	10	20	25	1382
CP Ltd	Nv	50 p	$3⅜	$4	$3¾	127
CRL	Mr	22½	$7¼	$7¾	$8⅞	20
CRL	Mr	22½p	35	50	40	235
CRL	Mr	35	75	100	135	319
CRL	Mr	35 p	$6¼	$6¾	$6⅛	123
CRL	Jn	30 p	$3	$3¼	$3	26
CRL	Jn	32½p	$4⅝	$4⅞	$4⅛	81
CRL	Dc	22½	$6⅝	$7	$7½	80
CRL	Dc	22½p	5	20	20	181
CRL	Dc	25	$4⅜	$4¾	$5	487
CRL	Dc	35 p	$6⅛	$6⅝	$5⅛	2032
CRL	Dc	40	1	15	25	508
CRL	Dc	40 p	$11⅛	$11⅝	$13	
Den B f	Ja	12½	$3⅛	$3⅜	$2	1
Den B f	Ja	12½p	5	20	100	2
Den B f	Ja	15	100	120	125	36
Den B f	Ja	17½	30	50	35	446
Den B f	Ja	17½p	$2	$2¼	115	20
Den B f	Ja	20	1	5	30	245
Den B f	Ja	20 p	$4⅛	$4½	$3¾	
Den B f	Ap	12½	$3¼	$3½	$3	10
Den B f	Ap	12½p	10	30	120	7
Den B f	Ap	15	125	140	170	40
Den B f	Ap	15 p	40	65	65	17
Den B f	Ap	17½	50	70	55	23
Den B f	Ap	17½p	$2⅛	$2⅜	140	25
Den B f	Ap	20	20	40	60	25
Den B f	Ap	20 p	$4¼	$4⅝		
Den B f	Jy	15	$2	$2⅜		
Den B f	Jy	15 p	75	100	95	10
Den B f	Jy	17½	100	125		
Den B f	Jy	17½p	$2¼	$2⅝	$4⅜	10
Dom M	Ja	10 p	15	25	25	31
Dom M	Ja	12½p	110	120	110	236
Dom M	Ja	15	15	25	35	702
Dom M	Ja	17½	10	20	15	624
Dom M	Ja	17½p	$5½	$5⅝	$5	103
Dom M	Ja	20	1	10	10	1539
Dom M	Ja	20 p	$8	$8¼	$6⅞	55
Dom M	Ap	10	$2⅝	$2⅞	$4	13
Dom M	Ap	10 p	35	45		
Dom M	Ap	12½p	135	150	110	238
Dom M	Ap	15	50	55	55	250
Dom M	Ap	15 p	$3¼	$3½	$2⅞	121
Dom M	Jy	10	$3⅛	$3¼	$3¼	8
Dom M	Jy	10 p	50	65		
Dom M	Jy	15	80	100		
Dom M	Jy	15 p	$3⅜	$3⅝		
G H						
Gnstar	Ja	17½	$7⅞	$8¼	$8	20
Gnstar	Ja	17½p	1	15	35	20
Gnstar	Ja	20	$5⅜	$5⅞	$5½	78
Gnstar	Ja	20 p	5	20	10	42
Gnstar	Ja	22½p	10	35	30	74
Gnstar	Ja	25 p	50	65	75	229
Gnstar	Ja	27½p	$2⅛	$2½	$3¼	5
Gnstar	Ap	20 p	5	25	25	4
Gnstar	Ap	22½	$3¾	$4⅛	$4¼	82
Gnstar	Ap	22½p	30	55	75	12
Gnstar	Ap	25	$2⅛	$2½	$2¼	76
Gnstar	Ap	25 p	75	100	135	14
Gnstar	Ap	27½p	$2¼	$2⅝		
Gnstar	Jy	25	$2⅞	$3⅛	$2⅞	
Gnstar	Jy	25 p	125	150	130	3
Gnstar	Jy	27½p	$2⅜	$2¾		
Husky	Ja	7½	$4⅝	$5	$4¾	1
Husky	Ja	7½p		10		
Husky	Ja	10 p	5	15	20	140
Husky	Ja	12½p	50	65	75	361
Husky	Ja	15	5	20	15	516
Husky	Ja	15 p	$2⅝	$3	$3½	5
Husky	Ap	7½	$4⅞	$5¼		
Husky	Ap	7½p		15		
Husky	Ap	10	$2⅝	$2⅞	$2½	271
Husky	Ap	10 p	15	30	35	70
Husky	Ap	12½p	70	80	85	72
Husky	Ap	15	20	30	35	200
Husky	Ap	15 p	$2¾	$3⅛	$3⅛	
Husky	Jy	10	$2¾	$3⅛		
Husky	Jy	10 p	30	45		
Husky	Jy	12½p	100	125	100	12
I J						
I-City	Mr	7½	$2⅛	$2½		
I-City	Mr	7½p		25		
I-City	Mr	10 p	55	80	75	3
I-City	Mr	12½	5	10	35	11
I-City	Mr	12½p	$2⅞	$3¼		
I-City	Jn	7½	$2¼	$2⅝	$2⅞	5
I-City	Jn	7½p		25		
I-City	Jn	10	65	90	120	10
I-City	Jn	10 p	60	85	75	
I-City	Jn	12½	10	35		
I-City	Jn	12½p	$2⅞	$3¼		
I-City	Dc	7½	$2	$2⅜	$2½	10
I-City	Dc	10	20	30	20	1930
I-City	Dc	10 p	45	70	50	34
I-City	Dc	12½		5	5	2167
I-City	Dc	12½p	$2⅞	$3¼	$2½	
Inco	Fb	10	$3½	$3⅞	$4⅝	14
Inco	Fb	10 p	5	20		
Inco	Fb	12½p	40	55	55	190
Inco	Fb	17½	20	40	35	307
Inco	Fb	17½p	$4¼	$4⅝		
Inco	My	12½p	55	80	75	5
Inco	My	17½	30	50	50	57
Inco	My	17½p	$4¼	$4⅝	$2	
Inco	Nv	10	$3⅛	$3⅜	$5⅝	77
Inco	Nv	10 p		10	10	70
Inco	Nv	12½	75	100	85	227
Inco	Nv	12½p	10	25	15	157
Inco	Nv	15	1	10	10	2635
Inco	Nv	17½		5	5	765
Inco	Nv	17½p	$4⅛	$4½	$2¾	45
Inco	Nv	20		5	20	184
Inco	Nv	20 p	$6⅝	$7	$6⅜	
IOil A	Fb	32½	$10½	$11		
IOil A	Fb	32½p	5	20	35	60
IOil A	Fb	35	$8¼	$8¾	$10¾	56
IOil A	Fb	35 p	20	40	40	96
IOil A	Fb	45 p	$2⅝	$3	$3¼	50
IOil A	My	35	$8⅞	$9⅜	$7½	25
IOil A	My	35 p	45	65	60	112
IOil A	My	40	$5	$5⅜	$5⅛	153
IOil A	My	40 p	120	140	125	52
IOil A	My	45 p	$3	$3¼	$3⅜	10
IOil A	Nv	32½	$9⅞	$10¼	$10	73
IOil A	Nv	32½p	1	10	5	59
IOil A	Nv	35	$7⅜	$7¾	$7¼	670
IOil A	Nv	35 p	1	10	10	622
IOil A	Nv	45 p	$2½	$2¾	$4½	110
K L						
L Mnr	Mr	22½	$7½	$7⅞	$8⅛	3
L Mnr	Mr	22½p	15	30	45	6
L Mnr	Mr	25	$5⅜	$5¾	$7⅛	13
L Mnr	Mr	27½	$3½	$3¾	$4⅞	25
L Mnr	Mr	27½p	110	130	125	8
L Mnr	Mr	30 p	$2⅜	$2⅝	$2¼	36
L Mnr	Mr	32½	115	135	140	19
L Mnr	Mr	32½p	$3⅝	$4		
L Mnr	Mr	35	65	85	125	106
L Mnr	Mr	35 p	$5¾	$6	$4¼	3
L Mnr	Jn	27½	$4½	$4⅞		
L Mnr	Jn	27½p	150	175		
L Mnr	Jn	30	$3	$3⅜	$4¼	4
L Mnr	Jn	30 p	$2⅝	$2⅞		
L Mnr	Jn	32½	$2	$2⅜		
L Mnr	Jn	32½p	$3⅞	$4¼		
L Mnr	Jn	35	130	150	$2⅜	5
L Mnr	Jn	35 p	$5⅞	$6¼		
L Mnr	Dc	22½	$7	$7⅜		
L Mnr	Dc	22½p	5	20	80	15
L Mnr	Dc	25	$4⅝	$4⅞	$5⅜	10
L Mnr	Dc	25 p	20	35	20	71
L Mnr	Dc	27½	$2½	$2¾	$4⅛	40
L Mnr	Dc	27½p	55	80	65	70
L Mnr	Dc	30 p	160	185	150	118
L Mnr	Dc	32½	30	45	75	208
L Mnr	Dc	32½p	$3¼	$3⅜	$2⅞	14
L Mnr	Dc	35	10	30	70	241
L Mnr	Dc	35 p	$5¾	$6⅛	$3¼	18
L Mnr	Dc	40	5	20	10	194
L Mnr	Dc	40 p	$10¾	$11⅛	$13⅝	
M N						
Mitel	Mr	5	$3⅞	$4¼	$4⅜	36
Mitel	Mr	5 p	15	30	20	86
Mitel	Mr	7½	$2	$2¼	$2⅜	257
Mitel	Mr	7½p	50	65	60	271
Mitel	Mr	10	80	100	100	655
Mitel	Mr	10 p	170	195	180	114
Mitel	Jn	7½	$2⅝	$2⅞	70	8
Mitel	Jn	7½p	80	90	80	16
Mitel	Jn	10	120	135	130	86
Mitel	Jn	10 p	190	$2⅛	$2	7
Mitel	Dc	5	$3⅝	$4	$4⅝	26
Mitel	Dc	5 p	1	10	10	75
Mitel	Dc	7½	150	175	190	440
Mitel	Dc	12½	5	15	10	3335
Mitel	Dc	12½p	$3½	$4	$3¼	5
Mitel	Dc	15	1	5	10	418
Mitel	Dc	15 p	$6	$6½	$5	
Moore	Fb	50	$5¾	$6¾	$6	3
Moore	Fb	50 p	20	60	100	3
Moore	Fb	55	$2⅛	$2½	$2⅜	63
Moore	Fb	55 p	150	190	140	112
Moore	Fb	60	40	80		
Moore	Fb	60 p	$4½	$5½		
Moore	My	50	$6⅜	$7⅜		
Moore	My	50 p	40	110		
Moore	My	55	$2¾	$3½	$3	50
Moore	My	55 p	175	$2¾		
Moore	My	60 p	$4½	$5½		
Moore	Nv	40	$15	$15¾	$13	1028
Moore	Nv	40 p		10	50	26
Moore	Nv	45	$10	$10¾	$11⅛	62
Moore	Nv	45 p		15	25	41
Moore	Nv	50	$5	$5¾	$6	578
Moore	Nv	50 p		10	50	613
Moore	Nv	55 p	20	45	40	27
Moore	Nv	60		25		
Moore	Nv	60 p	$4⅜	$5⅜		
Nor Tel	Ja	35	$15⅞	$16⅜	$15⅛	38
Nor Tel	Ja	35 p	5	15	10	20
Nor Tel	Ja	40 p	15	20	20	481
Nor Tel	Ap	40	$12⅜	$12⅞	$11⅞	9
Nor Tel	Ap	40 p	30	35	40	150
Nor Tel	Ap	45	$8¼	$8¾	$7⅛	69
Nor Tel	Ap	55 p	$5	$5¼	$6⅜	315
Nor Tel	Jy	45	$9⅛	$9⅝		
Nva A f	Fb	5	$2⅝	$2⅞	$2¾	200
Nva A f	Fb	5 p		10		
Nva A f	Fb	7½p	15	35	20	25
Nva A f	Fb	10	5	10	5	78
Nva A f	Fb	10 p	$2¼	$2½	$2⅛	
Nva A f	My	5	$2¾	$3	$2⅞	85
Nva A f	My	5 p		15		
Nva A f	My	7½p	25	45	35	20
Nva A f	My	10	10	20	10	226
Nva A f	Nv	5	$2⅝	$2¾	$2½	420
Nva A f	Nv	5 p		5	1	20
Nva A f	Nv	7½p	5	10	10	211
Nva A f	Nv	10		10	$3⅛	
Nva A f	Nv	10 p	$2¼	$2½	$3⅛	
O P						
Obc 03	Mr	87½				
Obc 03	Mr	87½p				
Obc 03	Mr	90				
Obc 03	Mr	90 p			$5½	1
Obc 03	Mr	92½				
Obc 03	Mr	92½p				
Obc 03	Mr	95				
Obc 03	Mr	95 p				
Obc 03	Mr	97½				
Obc 03	Mr	97½p				
Obc 03	Jn	92½				
Obc 03	Jn	92½p				
Obc 03	Jn	95				
Obc 03	Jn	95 p				
Obc 03	Jn	97½				
Obc 03	Jn	97½p				
Obc 03	Dc	85			$10½	1
Obc 03	Dc	85 p			$2⅜	96
Obc 03	Dc	87½			$5¼	36
Obc 03	Dc	87½p			25	46
Obc 03	Dc	90			$5	1
Obc 03	Dc	90 p			$2¼	62
Obc 03	Dc	92½				
Obc 03	Dc	92½p				
Obc 03	Dc	95				
Obc 03	Dc	95 p				
Obc 03	Dc	97½				
Obc 03	Dc	97½p				
Placer	Mr	17½	$6¾	$7⅛	$6⅝	10
Placer	Mr	17½p	10	25	25	18
Placer	Mr	20	$5	$5⅛	$6	240
Placer	Mr	20 p	20	45	50	33
Placer	Mr	22½	$2½	$2⅝	$3½	188
Placer	Mr	22½p	95	110	65	114
Placer	Mr	25 p	$2⅛	$2¼	$2⅛	107
Placer	Mr	27½	50	75	55	3
Placer	Mr	27½p	$3⅞	$4¼		
Placer	Jn	22½	$3¼	$3⅜	$4⅜	1
Placer	Jn	22½p	115	130	80	5
Placer	Jn	25	$2	$2⅜	$2⅜	10
Placer	Jn	25 p	$2⅜	$2½	195	10
Placer	Jn	27½p	$3⅞	$4¼		
Placer	Dc	17½	$6½	$6⅝	$6¼	513
Placer	Dc	17½p	10	15	15	385
Placer	Dc	20	$3⅞	$4⅛	$4⅛	1028
Placer	Dc	20 p	15	20	50	825
Placer	Dc	22½	180	185	190	1242
Placer	Dc	22½p	75	85	55	795
Placer	Dc	25 p	185	190	170	222
Placer	Dc	27½	5	30		
Placer	Dc	27½p	$3⅜	$4		
Q R						
Rang	Ja	5	$2⅞	$3¼		
Rang	Ja	5 p	1	20		
Rang	Ja	7½p	25	45	25	155
Rang	Ja	10 p	$2⅛	$2¼	$2	81
Rang	Ja	12½	5	15	35	540
Rang	Ja	12½p	$4⅜	$4¾	$4⅞	
Rang	Ap	5	$3	$3⅜		
Rang	Ap	5 p	5	25		
Rang	Ap	7½	120	135	135	832
Rang	Ap	7½p	45	60	50	54
Rang	Ap	12½	15	20	20	87
Rang	Ap	12½p	$4⅜	$4¾		
Rang	Jy	5	$3⅛	$3½	$3⅜	3
Rang	Jy	5 p	10	30		
Rang	Jy	7½p	50	75	60	14
Rang	Jy	10	50	70	50	15
Rang	Jy	10 p	$2⅛	$2⅜	$2⅛	5
Roy Bk	Ja	25	$3½	$3¾	$3¾	490
Roy Bk	Ja	25 p	10	20	20	84
Roy Bk	Ja	32½	5	15	10	483
Roy Bk	Ap	25 p	25	45	40	257
Roy Bk	Ap	27½p	80	100	95	141
Roy Bk	Jy	27½	$2⅝	$3	$3⅛	10
Roy Bk	Jy	27½p	100	125	110	5
Roy Bk	Jy	30 p	$2¼	$2⅝		
S T						
Segrm	Ja	35	$14⅛	$14½		
Segrm	Ja	35 p	5	15		
Segrm	Ja	40	$9¼	$9⅝	$10⅝	83
Segrm	Ja	40 p	10	25	25	116
Segrm	Ja	45 p	50	75	80	146
Segrm	Ja	50 p	$2	$2¼	$2	142
Segrm	Ja	55	25	35	45	186
Segrm	Ja	55 p	$6⅛	$6½		
Segrm	Ap	35	$14⅞	$15¼	$15	1
Segrm	Ap	35 p	5	20		
Segrm	Ap	40	$10¼	$10⅝	$10⅜	11
Segrm	Ap	40 p	25	40	30	44
Segrm	Ap	45	$6¼	$6⅝	$6	71
Segrm	Ap	45 p	75	100	75	38
Segrm	Ap	50	$3⅛	$3½	$3⅜	222
Segrm	Ap	50 p	$2¼	$2½	$2⅞	58
Segrm	Jy	45	$7½	$7⅞	$8¼	1
Segrm	Jy	45 p	105	125	100	7
Segrm	Jy	50	$4⅜	$4¾	$3⅞	10
Segrm	Jy	50 p	$2½	$2⅞		
Shell C	Fb	17½	$6	$6½		
Shell C	Fb	17½p	5	30		
Shell C	Fb	20	$3⅞	$4¼	$5¼	17
Shell C	Fb	20 p	25	40	20	31
Shell C	Fb	25 p	$2	$2¼	165	57
Shell C	Fb	27½p	$4¼	$4⅝	190	5
Shell C	My	20	$4¼	$4⅝	$5⅜	10
Shell C	My	20 p	30	50	30	7
Shell C	My	22½p	90	110	85	39
Shell C	My	25 p	$2⅛	$2½	$2⅛	21
Shell C	My	27½	90	110	120	234
Shell C	My	27½p	$4¼	$4⅝	$3⅞	17
Shell C	Nv	17½	$5⅝	$6⅛		
Shell C	Nv	17½p		10		
Shell C	Nv	20	$3¼	$3⅝	$3¾	47
Shell C	Nv	20 p		10	50	2
Shell C	Nv	22½	120	140	140	587
Shell C	Nv	22½p	10	25	20	120
Shell C	Nv	25 p	145	155	150	134
Shell C	Nv	27½p	$4	$4⅜	$3⅝	2
Stlco A	Fb	17½	$4¼	$4⅝		
Stlco A	Fb	20 p	25	50	40	10
Stlco A	Fb	22½p	135	160	90	248
Stlco A	Fb	25	25	50	50	762
Stlco A	Fb	25 p	$3½	$3⅞	185	92
Stlco A	My	20	$3	$3⅜	$3	1005
Stlco A	My	20 p	45	70	65	50
Stlco A	My	22½	150	170	170	72
Stlco A	My	22½p	150	175	110	5
Stlco A	My	25	65	90	45	52
Stlco A	My	25 p	$3⅜	$4		
Stlco A	Nv	17½	$3⅞	$4¼	$6	
Stlco A	Nv	20	155	180	$2½	4
Stlco A	Nv	20 p		25	30	29
Stlco A	Nv	22½	15	20	10	1095
Stlco A	Nv	22½p	110	135	145	43
Stlco A	Nv	25		5	5	977
Stlco A	Nv	25 p	$3⅜	$3¾	$2½	33
Stlco A	Nv	27½		5	5	678
Stlco A	Nv	27½p	$5⅞	$6⅜	$6	
Stlco A	Nv	30		5	25	300
Stlco A	Nv	30 p	$8⅜	$8⅞	$4¼	
T-D Bk	Mr	12½	$4⅜	$4¾	$4¾	102
T-D Bk	Mr	12½p	1	10		61
T-D Bk	Mr	15	$2⅛	$2⅜	190	1557
T-D Bk	Mr	15 p	15	40	10	124
T-D Bk	Mr	17½p	75	100	90	95
T-D Bk	Jn	15	$2⅜	$2¾	$2⅝	11
T-D Bk	Jn	15 p	25	45	40	5
T-D Bk	Jn	17½p	100	120		
T-D Bk	Dc	12½	$4⅜	$4¾	$4¾	218
T-D Bk	Dc	12½p	1	5	20	147
T-D Bk	Dc	15 p	1	20	10	245
T-D Bk	Dc	17½p	60	85	95	376
TIX	Ja	115	$5⅛	$5½	$6½	10
TIX	Ja	115 p	175	190		
TIX	Ja	120	$3	$3¼	$3½	10
TIX	Ja	120 p	$4½	$4¾	$4	4
TIX	Ja	125 p	$7⅞	$8⅜		
TIX	Nv	115	$3	$3⅜	$3⅞	30
TIX	Nv	115 p	45	55	65	685
TIX	Nv	120 p	$2⅞	$2	$2⅞	57
TIX	Nv	125	5	20	20	216
TIX	Nv	125 p	$7⅜	$7¾	$7½	3
TIX	Dc	115	$4½	$4¾	$5⅜	26
TIX	Dc	120	$2¼	$2	$2½	365
TIX	Dc	120 p	$3	$4⅛	$4	325
TIX	Dc	125	65	80	100	151
TIX	Dc	125 p	$7⅜	$8	$5½	
Total P	Ja	10	$2¼	$2⅝	$2⅜	97
Total P	Ja	10 p	1	25	5	25
Total P	Ja	15	5	25	10	312
Total P	Ja	15 p	$2⅜	$3	$2	5
Total P	Ap	10	$2⅜	$2¾		
Total P	Ap	10 p	5	30		
Total P	Ap	12½	100	110	110	15
Total P	Ap	12½p	75	90		
Total P	Jy	10	$2⅝	$3	$2⅞	5
Total P	Jy	10 p	15	40		
Total P	Jy	12½	125	140	90	4
Total P	Jy	12½p	90	110	90	4
TrAlt A	Fb	17½	$5	$5⅜		
TrAlt A	Fb	17½p	1	20		
TrAlt A	Fb	20	$2½	$2⅞	175	
TrAlt A	Fb	20 p	10	35	25	
TrAlt A	Fb	22½	40	65	55	1235
TrAlt A	Fb	22½p	50	75	105	10
TrAlt A	Fb	25	5	30		
TrAlt A	Fb	25 p	$2⅜	$3		
TrAlt A	My	20	$2⅜	$3		
TrAlt A	My	20 p	25	50		
TrAlt A	My	22½	65	90	75	10
TrAlt A	My	22½p	75	100		
TrAlt A	My	25	10	35		
TrAlt A	My	25 p	$2¾	$3⅛		
TrAlt A	Nv	17½	$4⅞	$5¼		
TrAlt A	Nv	17½p		15		
TrAlt A	Nv	20	$2⅜	$2¾	$2¼	10
TrAlt A	Nv	20 p		25		
TrAlt A	Nv	22½	15	35	20	275
TrAlt A	Nv	22½p	20	45	60	55
TrAlt A	Nv	25		20		
TrAlt A	Nv	25 p	$2½	$2¾		
TrC PL	Fb	12½	$5⅞	$6¼	$5	
TrC PL	Fb	12½p		10		
TrC PL	Fb	15	$3⅜	$3⅝	$3⅛	763
TrC PL	Fb	15 p		10		
TrC PL	Fb	17½	140	165	140	757
TrC PL	My	15	$3⅜	$3¾	$3¼	60
TrC PL	My	15 p	5	20		
TrC PL	My	17½p	35	60	60	30
TrC PL	Nv	12½	$5⅞	$6¼	$4¾	
TrC PL	Nv	12½p		10		
TrC PL	Nv	15	$3¼	$3½	$3	120
TrC PL	Nv	15 p		10	1	18
TrC PL	Nv	17½	85	100	85	428
TrC PL	Nv	17½p	5	15	15	81
TrC PL	Nv	20		10	20	38
TrC PL	Nv	20 p	160	180	150	5
W X						
Wcoast	Mr	12½	90	140		
Wcoast	Mr	12½p	10	35		
Wcoast	Mr	15	5	25	20	6
Wcoast	Mr	15 p	190	$2⅜		
Wcoast	Jn	12½	105	150		
Wcoast	Jn	12½p	20	45		
Wcoast	Jn	15	15	35	25	650
Wcoast	Jn	15 p	$2	$2½		
Wcoast	Dc	12½	65	115	140	381
Wcoast	Dc	12½p	5	30		
Wcoast	Dc	15	1	20	30	290
Wcoast	Dc	15 p	175	$2¼		

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 76,08 CENTS US (0,20)

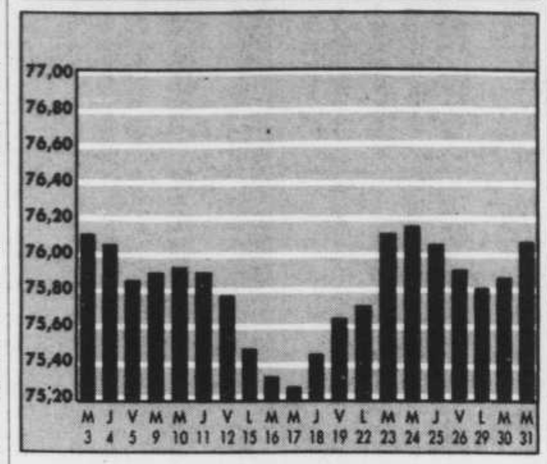

TAUX D'INTÉRÊT

INSTITUTIONS	DÉPÔT À TERME 30-59	1 an	3 ans	5 ans	PRÊT HYPOTHÉCAIRE 1 an	5 ans	PRÊT PERSONNEL 1 à 5 ans
Fid. du Québec	10.25	11.75	12.25	12.50	12.75	13.75	—
Trust Royal	10.25	11.75	12.25	12.25	12.75	13.75	14.50
Trust Général	10.25	11.63	12.13	12.25	12.75	13.25	—
Crédit Foncier	10.62	11.75	12.25	12.50	12.75	13.75	—
Morguard	11.00	11.75	12.25	12.25	12.75	13.75	—
Montréal Trust	10.50	11.75	12.25	12.25	12.50	13.25	—
Fid. Prêt. Rev.	10.75	11.75	12.25	12.25	12.75	13.50	—
Guardian	11.00	11.75	12.25	12.25	13.00	14.25	—
Fiduciaires	10.37	11.75	12.25	12.50	12.75	13.75	—
Le Permanent	10.00	11.75	12.25	12.25	12.75	13.75	14.00
Morgan Trust	10.50	11.75	12.25	12.25	12.75	13.75	—
Soc. Nat. Fid.	10.50	11.75	12.00	12.25	12.75	13.75	—
Trust National	10.00	11.75	12.00	12.00	12.75	13.50	14.25
First City	10.50	11.75	12.25	12.50	—	—	—
Guaranty Trust	10.25	11.75	12.25	12.50	12.75	13.75	—
B. Mercantile	11.25	11.25	11.00	11.50	—	—	—
B. Nationale	10.00	10.50	10.75	11.50	12.75	14.00	14.25
B. d'Épargne	9.75	10.75	11.00	11.75	12.75	14.00	14.75
B. Royale	10.00	10.50	10.75	11.50	12.75	13.75	—
B. Commerce	10.00	10.50	10.75	11.50	12.75	13.75	14.25
B. de N.-Écosse	10.00	10.50	10.75	11.50	12.75	13.75	14.25
B. Continentale	10.25	11.75	12.25	12.75	—	—	—
B. de Montréal	10.00	10.50	11.00	11.75	12.50	13.25	14.50
B. T.-Dominion	10.00	11.50	12.00	12.50	12.75	13.75	—
T. Financial	10.87	12.00	12.25	12.50	—	—	—
B. Com. Italiana	10.75	12.00	12.50	12.50	12.75	13.75	—
B. Com. du Cda	11.25	12.00	12.00	12.00			

(Compilation par LE DEVOIR, le 19 octobre 1984)

BENEFICES

Onyx Petroleum Exploration Co. Ltd, neuf mois clos 30 sept.: 1984, $851,740 ou 29 cents; 1983, $573,345 ou 19 cents.

Rolland Inc., neuf mois clos 30 sept.: 1984, $5.83 millions ou $3.16; 1983, $5.38 millions ou $2.91.

Terra Mines Ltd, neuf mois clos 30 sept.: 1984, perte $5.33 millions ou 59 cents; 1983, perte $664,000 ou huit cents.

Union Gas Ltd, semestre clos 30 sept.: 1984, $9.6 millions ou huit cents; 1983, $8.7 millions ou cinq cents.

Versatile Corp., neuf mois clos 30 sept.: 1984, $3.36 millions ou six cents; 1983, perte $24.62 millions ou $1.19.

TABLEAU DE BORD

			Mois précé.	Variation annuelle en %
EMPLOIS, REVENUS				
Gains moyens hebdomadaires ($)	juil.	405.12	406.84	4.1—
Revenu du travail (millions $)	juil.	19,588.4	19,962.7	4.8
Personnes occupées (en millions)	sept.	11.16	11.51	1.9
Chômeurs	sept.	1,363,000	1,347,000	7.4
INVENTAIRES				
Grands magasins (millions $)	août	3,434.7	3,304.7	6.8
Appartenant aux fabricants (millions $)	août	32,575.4	32,411.6	8.9
Nouvelles commandes (millions $)	août	19,176.6	17,336.6	12.7
Commandes en carnet (millions $)	août	22,354.2	22,126.0	33.9
PRIX				
Prix à la consommation (1981 = 100)	sept.	123.0	122.9	3.8
Indice des prix des maisons neuves (1981 = 100)	août	95.1	95.2	0.2
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	août	215.0	217.1	1.3
Sans charbon pétrole brut, gaz naturel	août	159.1	162.5	2.6
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	août	312.2	312.5	3.6
			Cumulatif	
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS				
Permis de bâtir (million $)	juil.	1,320.7	8556.4	2.6
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	août	11,029	75,027	−20.7
ÉNERGIE				
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	juil.	4,437	32,120	31.6
Production d'électricité (TW/h)	juil.	31.6	245.7	9.5
Production de gaz (millions de mètres cubes)	juin	6,921.5	50,617.2	5.7
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	juil.	8.0	51.4	9.1
COMMERCE EXTÉRIEUR				
Exportations, base balance des paiements (Millions $)	août	9,011	74,132	28.2
Importations, base balance des paiements (millions $)	août	−8,059	−62,054	33.5
PRODUCTION				
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	août	23.0	174.4	20.3
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	août	1,136.0	9,829.1	21.7
VENTES				
Ventes des grands magasins (millions $)	août	873.0	6,506.5	4.7
Livraisons des fabricants (millions $)	août	18,948.4	148,872.6	16.1
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions $)	août	1,186.6	10.794.9	34.5
Ventes au détail (millions $)	août	9,768.3	73,432.8	9.5

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées.

Source: Statistique Canada.

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	0.6985
Afrique franco	Franc CFA	0.002834
Allemagne-Ouest	Mark	0.4346
Antilles Angl.	Dollar	0.4886
Australie	Dollar	1.1198
Autriche	Schilling	0.06184
Bahamas	Dollar	1.3199
Belgique	Franc	0.02154
Danemark	Couronne	0.1202
Espagne	Peseta	0.007747
États-Unis	Dollar	1.3166
Finlande	Mark	0.2082
France	Franc	0.1417
Grèce	Drachme	0.01059
Hollande	Florin	0.3854
Hong Kong	Dollar	0.1684
Inde	Roupie	0.1090
Israël	Sheqels	0.002656
Italie	Lire	0.000700
Jamaïque	Dollar	0.3211
Japon	Yen	0.005361
Liban	Livre	0.1660
Mexique	Peso	0.006359
Norvège	Couronne	0.1496
Nouv.-Zélande	Dollar	0.6438
Portugal	Escudo	0.008102
Royaume-Uni	Sterling	1.6039
Suède	Couronne	0.1521
Suisse	Franc	0.5285
Venezuela	Bolivar	0.1079

L'OR

VALAIT HIER À LONDRES 333,50 EN $ US (2,00)

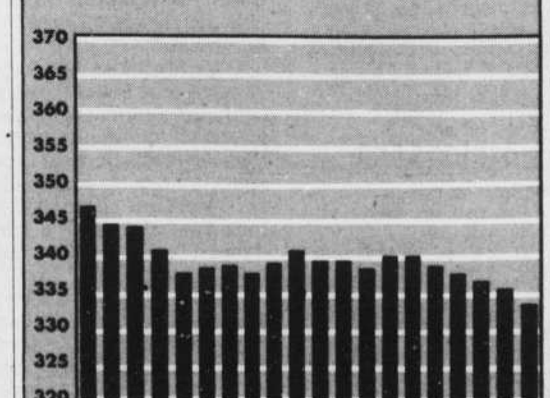

L'ARGENT

VALAIT HIER À LONDRES 7,195 EN $ US

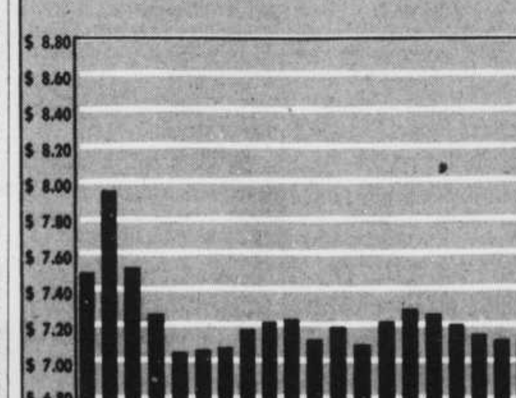

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

VANCOUVER

Marché modéré

VANCOUVER (PC) — Les cours ont fluctué dans un marché modéré, hier, à la Bourse de Vancouver. En tout 8,673,183 actions ont été traitées.

On comptait 229 titres en hausse, 196 en baisse et 441 inchangés.

L'indice global a fini en baisse de 5.09 à 913.80.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Indice général	Volume (en millions)	Variations des titres
	0,4	229
913,80	8,7	441
5,09		196

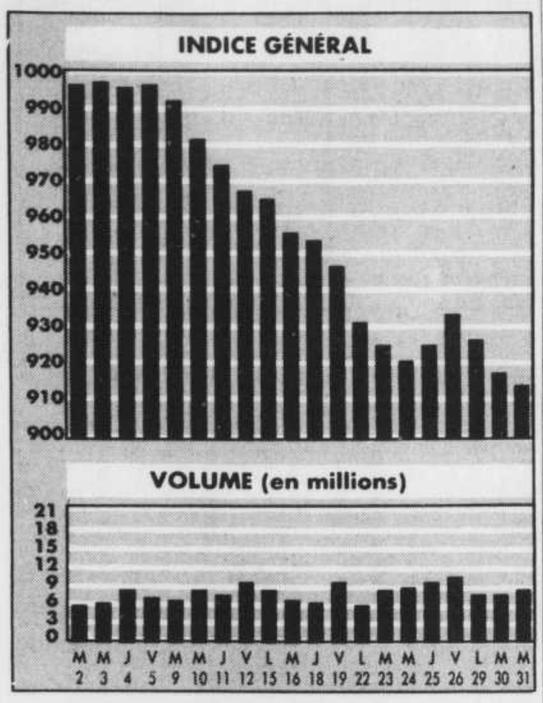

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Abaton	500	20	20	20	
Aby inv b	5500	34	28	28	
Aber res	1500	65	60	60	
Abuail	16500	60	51	58	—1
Acacia	2000	18	18	18	—1
Acadm	3000	35	30	30	
Achats	3000	42	40	40	
Achron	208467	35	31	33	
Achrn w	z93650	2	1	2	
Achils	500	22	22	22	+1
Acorn	23500	30	25	25	—5
Adams	4000	105	105	105	+5
Adnarn	9000	19	18	19	+2
Adriatc	27000	60	50	50	—3
Aegis rs	6000	35	34	35	
Aerolift	25000	83	80	80	—2
Aerolf w	7500	21	21	21	
Ajax res	9500	7	5	6	+1
Alaska	1200	120	120	120	
Alice Lk	2500	40	40	40	
Alina Int	6750	15	15	15	
Altar gld	13500	24	22	22	
Alto Exp	2000	21	21	21	
Amaig	7562	27	25	25	—4
Amazn	89000	50	45	48	+1
Amzn w	10100	4	4	4	+1
Ambra	1000	70	70	70	
Amble	9667	65	57	60	
Amca	7300	94	92	94	+1
Amer bd	40112	37	35	36	
Am mcr	7000	20	15	20	+5
Am Pyd	6300	115	111	115	+4
Amer a	300	220	220	220	—5
Amer tel	5000	145	135	135	
Amhwk	11500	30	27	30	
Amstar	3000	29	29	29	+1
Andarx	3000	29	28	28	
Andron	1500	20	20	20	
Anglo	17500	81	77	80	
Anglo Bo	13600	94	90	90	
Angusrs	13706	3	21	21	—2
An arbr	1500	32	32	32	
Ansco rs	17700	29	26	26	
Apex	6500	34	34	34	—4
Applied	6500	189	185	185	—5
Agarus	6000	20	20	20	
Arbor	6000	40	40	40	
Artc Red	6500	23	21	23	
Argont	1500	35	32	35	+3
Aries	11600	320	305	310	—10
Arivac	5100	225	220	225	+20
Arvc w b	3000	15	15	15	
ARK	1000	15	15	15	
Ark la tx	1000	20	20	20	
Ashcrft	1000	10	10	10	
Asitka	6500	65	59	59	—6
Atintc	6400	17	17	17	+2
Agdom	2000	20	20	20	
Avinch	3000	66	66	66	
Avance	9000	16	15	16	+3
Avino	500	175	175	175	+10
Award	2500	21	21	21	
Awsom	3000	27	27	27	+2
Ayerok	6500	3	3	3	—1
Azora	31000	49	47	48	—1
Azure	1000	20	20	20	
BC res	22990	280	275	276	—1
Baden	1000	15	15	15	
Baha res	8000	34	33	33	—1
Baker	5200	340	315	320	—30
Balco	300	$7½	7½	7½	
Banbry	15000	40	38	39	+3
Bnbr c w	5000	1	1	1	
Banco rs	19500	93	90	91	—2
Bnk BC	22500	$6⅞	6¾	6¾	— ¼
Bankit	113000	63	45	50	—10
Bnqwst	13000	17	17	17	
Bar	500	75	75	75	
Battle	500	15	15	15	
Bay ann	3500	32	30	30	—2
Beau pre	5000	45	45	45	
Beaver	13500	52	51	51	—1
Bedrck	5000	49	40	45	
Belair	11000	26	24	26	
Bellevu	4000	22	21	22	+1
Belmnt	2500	94	94	94	
Bimorl	12600	63	60	60	—10
Berg	1500	32	30	30	—2
Berl res	16000	20	20	20	—2
Best res	1833	45	45	45	
Better	2000	31	31	31	—4
Big ben	5000	111	110	110	—5
Bighrn	1000	16	16	16	
Bgs mnr	14400	60	56	56	—3
Bishop	2900	175	165	165	—5
Bitec dvl	1200	180	180	180	+5
Blk Dmd	1000	14	14	14	
Black hil	200	150	150	150	
Blac mrl	3000	15	15	15	
Blac sw	2000	50	45	45	
Blk thdr	5200	36	34	34	—3
Blackst	19800	7	5	7	+2
Blizard	1500	8	8	8	
Blue lke	500	65	65	65	
Blugrss	2000	14	14	14	
Bmp tec	2500	90	90	90	
Boise cr	2900	33	30	31	+1
Borcan	2500	14	14	14	
Bouldr	3667	15	15	15	
Bowes lv	3500	25	25	25	
Bowes w	15000	3	3	3	
Bpi res	6100	185	180	181	+1
Brace	7000	40	38	38	
Brama	500	40	40	40	
Brkwtr	100	$5	5	5	
Brnwst	2000	6	6	6	
Brese	10300	60	50	60	+5
Brdgw	7000	6	6	6	
Brigde	1100	37	37	37	+2
Britcol	3000	14	14	14	
Bro res	1500	12	10	12	+2
Br slbk a	850	56	56	56	
Br slbk b	850	25	25	25	
Brx min	17000	19	19	19	+5
Bullet en	17000	13	10	12	+1
Bur Gld	3000	15	14	14	
Butler	30100	55	50	50	+2
C D					
Caora	2500	70	65	70	
Cal dnvr	200	300	300	300	
Calavrs	2000	9	9	9	
Calif slv	8000	475	435	440	—35
Calpetr	4000	7	7	7	
Calpine	3500	20	20	20	
Calyps	1667	20	20	20	
Canmx	10500	60	50	55	
Cnreo	3500	31	31	31	
Constat	8000	12	12	12	
Canuc	9500	43	40	43	+3
Canuc w	9000	8	7	8	+2
Cape res	2000	25	25	25	
Capella	1000	14	14	14	—3
Capilno	29700	118	114	118	+1
Capoos	19000	5	5	5	
Capri	1500	40	40	40	
Cap cons	1000	7	7	7	
Caribe	2500	21	21	21	
Carlson	4000	24	24	24	—1
Carmc	2000	28	28	28	
Crpnter	4000	25	25	25	
Cdrera	100	110	110	110	+5
Cascda	2000	25	25	25	+1
Casia pt	13500	39	38	39	+1
Catear a	5500	15	15	15	
Caulfld	4000	20	20	20	
Cdn arct	8000	29	28	29	+1
C Brnco	5000	30	30	30	—7
Cdn cntl	1000	6	6	6	
Cdn ferit	500	28	28	28	+2
Cdn pwn	1500	41	41	41	—4
Cdn untd	4630	41	39	39	
Celbrty	22000	21	20	21	+1
Champ	1400	8	8	8	
Chanel	z150	18	18	18	
Chargr	3500	13	13	13	
Chrlmg	10500	60	56	56	—6
Charltn	2500	9	9	9	
Chariot	14500	43	40	40	—5
Chatwd	14000	36	33	36	—1
Chavin	1500	20	20	20	
Chckmt	16800	70	60	70	+5
Chcmt w	23000	30	25	30	+3
Cheryl	1700	46	45	46	
Cheyen	25700	43	42	43	+1
Chutine	3500	23	21	23	+5
Clavmr	26500	17	16	16	
Clear	1000	27	27	27	
Cst rang	7500	80	74	80	+5
Coastln	3000	35	35	35	
Coastro	22000	23	22	22	—2
Colby	3000	128	120	128	—2
Cold Lk	3000	45	45	45	+5
Colfax	12000	45	38	38	—2
Collins	2000	23	23	23	
Colony	2200	140	140	140	
Comco	7000	15	15	15	—1
Comet	3000	55	55	55	
Comput	2100	20	20	20	
Condka	3000	19	19	19	
C andex	1625	20	20	20	
C ascot	7253	31	30	30	—1
C barier	1600	114	114	114	+2
C Bound	3000	16	16	16	
Cons cal	1025	35	35	35	
Cns cmg	3125	90	90	90	+10
C Cinola	300	375	375	375	
C Five St	2500	38	38	38	
Cons knb	2100	28	25	28	
C S Butte	500	16	16	16	—4
Cons slv	1640	100	100	100	
Consort	5000	20	20	20	
Contct	17000	49	45	48	—1
Contnd	8000	75	67	75	+5
Con Sv	82600	170	160	165	
Control	2500	18	18	18	
Cop Lak	2000	95	95	95	+3
Coralta	5000	25	24	25	+2
Corin	6500	32	30	32	
Corin w	5000	4	4	4	
Corprte	1600	7	7	7	
Corvet	2000	8	8	8	
Cosmos	14000	25	22	25	
Cotn val	9000	16	15	15	—1
Cous crk	5500	68	65	68	+4
Cous b w	13500	8	7	8	
Cove	8000	30	30	30	
Crack	2000	23	23	23	
Cream	1300	41	41	41	
Crescnt	z300	29	29	29	
Cruiser	5500	50	45	45	—5
Crystal	12000	70	65	65	—8
Cube	3500	84	80	80	
Cumbr	2500	18	18	18	
Currie	1000	60	60	60	
Currie w	10000	10	8	8	—2
Cusac	700	130	125	125	
Custom	500	9	9	9	—6
Cutlass	6100	165	165	165	+5
Cymric	2000	35	35	35	
Dor val	1100	115	110	115	+10
Datrey	3000	15	13	13	—2
Dankoe	700	30	30	30	
Danstr	4000	6	6	6	
Dawsn	5800	120	110	120	
De baca	6500	39	38	38	—2
Decker	2000	70	70	70	—3
D south	15500	14	14	14	
Dentia	1000	22	22	22	—4
Devon	5000	11	11	11	
Dia met	2000	40	40	40	
Dimnd	500	100	100	100	
Diatec	33000	38	35	38	—3
Dplmat	11500	74	70	74	+4
Divrsfd	8000	80	70	70	—15
Dly vrd	z125	39	39	39	+2
Dolphin	500	27	27	27	
Domgo	1000	10	10	10	
Draw rs	500	80	80	80	—10
Drc res	11000	67	65	67	
Dromld	7500	20	20	20	
Du wel	10500	36	32	32	—7
Du wel w	4000	4	4	4	
Dual res	3300	210	210	210	
Duncan	11800	26	20	26	
Dunoil a	3000	175	175	175	+5
Dusty M	500	170	163	170	
Dnamc	24000	43	41	41	—4
Dntrnc	3500	40	35	40	
E F					
Eagle R	1000	22	20	22	+2
East wst	400	140	135	135	—10
Estrn	500	25	25	25	
Estma	700	90	90	90	
El cmin	2000	26	26	26	—4
El Coco	6000	50	50	50	
El dordo	61100	125	118	120	+5
E paros	11000	22	21	22	—3
Eldrdo	4000	12	12	12	
Electra	4500	60	60	60	—3
Elite res	1000	25	25	25	
Emerik	2250	75	70	70	
Endtc	86500	60	55	60	
Energx	500	23	23	23	
Enfield	8000	50	50	50	+2
Entek	2000	6	6	6	
Epoch	500	105	105	105	
Equine	5500	14	14	14	
Esprnz	500	50	50	50	
Eureka	3600	125	112	112	—8
Euro pet	4700	260	260	260	
Euro am	12666	81	76	81	
Europa	1400	28	26	26	—1
Explre	1000	15	15	15	
Expo oil	3500	7	5	5	
Extotal	1100	35	31	31	
Field	1000	30	30	30	
Fifth a	3500	72	67	71	
Frst wst	37200	112	92	110	+24
Fleck	6000	15	10	10	—5
Fleck w	2000	1	1	1	
Fletwd	1000	35	35	35	—5
Flin flon	1000	50	50	50	
Force	500	85	85	85	
Frt knox	146300	61	50	55	+4
Forum	6000	32	31	32	+1
Form w	9000	1	1	1	
Fredon	14000	8	8	8	
Freeprt	1000	45	45	45	+5
Freewy	5600	63	60	63	
Ftm inc	5000	16	15	15	
Fury	1000	80	80	80	
Futurtk	22500	28	25	25	—3
G H					
Galactc	11000	$5¾	5½	5⅝	
Galc w c	9000	30	30	30	—2
Galiln	2000	24	24	24	+6
Gamin	2000	48	48	48	
Gaslite	4000	25	25	25	
Gator rs	7500	31	28	28	—2
Geddes	3000	115	115	115	
Gen syst	12100	154	152	154	
Gensiux	2000	13	13	13	
Genex	14500	15	13	15	—1
Genove	14500	29	25	25	—5
Geo data	1050	35	35	35	—5
Geodm	2900	200	190	200	
Gint bay	1500	270	260	270	+10
Gnt pipr	23000	56	56	56	—4
Gigi oil	1000	10	10	10	—2
Gldtr rs	5000	27	25	25	—1
Gldtr w	3000	2	2	2	
Glamis	4400	$5¼	5	5	— ¼
Gle res	2000	15	15	15	
Glf tech	17000	22	20	22	—2
Glitr gld	3500	15	15	15	
Global	2000	16	15	15	+1
Glory	3000	5	5	5	
Glow res	4000	27	27	27	+1
Gd brige	15000	16	13	14	+1
Gldmrk	500	32	32	32	
Gold pnt	5000	52	50	50	—4
Gld reef	8500	14	11	12	
Gld seek	8000	20	20	20	
Gld star	z1	45	45	45	
Gold pan	7750	24	22	22	
Goldblt	37900	84	72	72	—12
Gl cncrd	2000	35	35	35	
Gldn div	1000	15	15	15	—1
Gldn hnd	1500	40	37	37	—3
Gldn hpe	5000	43	43	43	+2
Gldn key	32500	65	57	60	+1
G knight	17700	230	225	230	+5
Gldn lion	14500	155	140	155	+10
Gld nws	11200	40	38	40	
Gld nrth	z300	67	67	67	
Gld pond	3000	38	38	38	
Goldn sc	8929	$6	5¾	5⅞	+ ⅛
Gld seal	36000	24	19	19	
G shield	19000	35	32	35	+3
Gldn tg	1500	38	38	38	+1
Gldnbel	38400	108	100	100	—5
Goldra	5500	90	85	88	—2
Goldex	2000	45	45	45	+5
Gldhrst	500	25	25	25	
Goldrh	62800	60	55	56	—4
Gldsil	2710	150	143	143	—2
Goldstk	500	130	130	130	
Goldwn	5500	45	34	34	—15
Goliath	10929	$7	6¾	6⅞	+ ⅛
Gosson	10000	10	10	10	
Grnde tk	11800	78	75	75	+2
Grnduc	10000	43	43	43	
Grndv	2700	290	280	290	+5
Granar	20500	27	26	26	
Granvil	35000	30	26	29	+9
Grenwl	2000	33	33	33	
Grenlk e	z1	55	55	55	+32
Grtn	15500	70	55	70	+6
rndst	3500	20	20	20	1
Grt cmr	10000	15	15	15	
G Centrl	4500	17	17	17	
Grt Pac	1325	70	70	70	
G w pete	23500	21	17	17	
Gulf titn	2500	115	105	115	+15
Gyro	25500	30	25	25	—9
Htr ind	1000	320	315	315	—5
Hallmk	4500	23	23	23	
Hardy	10000	23	20	20	—4
Hargor	500	18	18	18	
Harlin	2000	55	55	55	
Haultin	1000	10	10	10	
Hawk rs	13500	45	41	42	—2
Hector	500	115	115	115	—10
Helix	11100	191	180	189	—6
Hmspr	1000	90	90	90	
Henesy	34800	37	33	33	—7
Herdis	36900	125	111	120	—5
Heron	13000	40	38	40	
Hi cor	46000	60	52	60	+10
High rsr	5167	34	34	34	
Hilnd Cr	1000	40	40	40	
Hihmk	11300	44	42	42	—2
Hilton rs	3000	105	105	105	
Himac	7000	15	13	13	+1
Homstd	21250	89	85	86	+3
Horton	8000	12	11	11	—2
Hot res	1040	66	66	66	
Hudson	33100	96	90	94	—5
Hmbolt	6000	17	16	16	
Huntng	12250	27	23	23	—3
Hycroft	2000	38	35	35	—5
I J					
Ican	4000	105	105	105	—20
Ice Stn	5700	26	26	26	+1
Impala	12500	6	6	6	+1
Imprial	2500	85	80	85	+5
Idp	3000	60	60	60	
Infsy sys	8000	10	5	5	
Irecov	13300	95	92	92	—3
Inland w	5000	13	13	13	
I ocean	3000	50	50	50	+3
Intactn	5000	21	20	21	—4
Intr dta	6833	95	95	95	—5
Intrlke	25229	102	100	102	—2
Intrl e w	10000	2	2	2	
Isrt res	18800	60	55	58	+3
Itl Brmc	z100	23	23	23	
I camero	2500	90	90	90	—5
I chroke	6500	21	20	20	
I dmascs	8000	61	60	61	—2
Intl hrs	z14	355	355	355	
I lonarc	8000	8	5	8	+3
I laco	1000	22	22	22	
Intl med	6500	90	89	89	—11
Intl mrd	1000	25	25	25	
Intl Pete	3400	185	180	180	
Intl phsr	7100	45	41	42	—3
Int phnx	4500	25	25	25	—1
I rhodes	18900	24	19	19	
I Stndrd	500	75	75	75	
Intl trbn	18700	103	100	100	
Intl vrfc	26300	136	125	134	+14
I wstwrd	500	13	13	13	+4
Invadr	52500	50	35	50	—10
Invmay	201400	49	40	46	+2
Iona ind	18000	40	35	40	+7
Is canyn	1500	15	15	15	
Island M	6000	40	40	40	+5
Jack crs	11090	750	712½	712½	—12½
Jacksn	19200	80	78	78	+3
Jarvis	1500	68	68	68	
Jetta res	28300	65	55	60	—2
Joy Ind	1500	32	32	32	
Julia	3930	15	15	15	
June	5000	32	25	32	
K L					
Kala exp	1515	40	40	40	
Kaliber	12500	65	58	65	+6
Kamad	10600	48	45	45	—3
Kelly	2000	6	6	6	
Kenar	1500	25	22	22	—5
Kenrgy	1000	6	6	6	—1
Kenedy	4700	38	38	38	—2
Kerry	5500	34	32	34	+2
Kettle	8100	87	83	83	—5
Kidd res	3000	35	35	35	—5
Kilemb	5500	100	94	94	—7
Kinai	35000	16	15	16	
Kng slm	2700	245	225	245	+25
Kngdm	1000	5	5	5	
Knie	2000	20	20	20	
Kokane	2000	18	18	18	—2
Kyle res	3000	8	8	8	
La Teko	12300	100	80	86	—12
Ldy robn	2000	35	35	35	
Lkwood	2000	8	8	8	—2
Lana	1000	90	90	90	
Lancstr	3000	66	66	66	
Lansco	500	30	30	30	—4
Lnsdwn	1000	40	40	40	
Laredo	36000	35	26	29	+2
Lasir gd	500	30	30	30	
Lathwl	3000	33	31	33	—1
Lawrnc	6500	20	20	20	
Leader	10000	10	10	10	
Lear oil	1000	55	55	55	—5
Levind	1500	23	23	23	
Levon	20930	238	230	230	
Librt bel	9900	105	95	105	+15
Lincoln	4200	150	145	147	+2
Livngst	7500	7	7	7	
Loblw A	200	$18	18	18	
Lockwd	10500	52	51	51	
Lode res	12000	43	43	43	
Lodstr	4600	18	16	18	+2
Lodi mtl	1000	15	15	15	—10
Logan	3500	20	20	20	
Logan w	8000	2	2	2	
Logo res	7600	20	15	20	
Londn	11000	85	80	85	+3
Lngrch	500	15	15	15	—8
Loredi	11500	17	16	17	+1
Lornex	3100	$28	28	28	—2
Lost lak	1500	70	70	70	
Loyalst	3500	50	45	48	+3
Lckv stk	2500	10	10	10	
M N					
M M Prc	7000	30	30	30	
Mac am	800	35	35	35	
Macfie	4000	23	23	23	+2
Mcmiln	226000	72	65	70	
Magnta	1500	29	29	29	
Magic 3	500	55	55	55	
Magna	8000	310	300	305	+5
Maistic	18000	6	5	6	
Maisty	7500	22	20	20	
Majore	3000	13	13	13	
Majrt	32600	65	40	60	+20
Mirt b w	22000	6	4	6	+3
Mlartic	4810	$18½	18	18	+ ⅛
Malka	14500	63	60	60	—3
Mmoth	15000	25	20	24	+4
Manito	1000	115	115	115	—3
Mann oil	5000	12	12	12	
Maple w	3000	1	1	1	—1
Mar gold	10500	11	10	10	
Marlg	10167	90	90	90	
Marlg w	6000	25	20	25	+5
March	2200	22	21	22	
Marco	4686	390	375	375	
Mariln	2200	20	20	20	
Markfx	2000	24	24	24	+4
Martel	6500	18	18	18	—2
Masive	2000	380	375	380	+30
Maymc	12500	295	285	285	—10
Mconel	15500	23	20	23	—1
Mckiny	2000	10	9	9	
Mcneln	1000	60	60	60	
Mecca	4000	15	15	15	—2
Medaln	3000	7	7	7	
Media a	21500	87	75	87	+14
Merfin	1230	70	55	70	+26
Metro	2000	50	50	50	
Michl rs	1500	16	15	16	
Micron	700	270	266	270	+5
Mid cda	1500	30	29	29	—1
Midlnd	6000	35	32	35	+1
Midnpr	5000	30	30	30	
Migent	5100	200	175	200	+15
Minerx	3700	123	118	120	—5
Mneta	16500	9	9	9	—1
Mintek	1000	15	15	15	
Mistral	7000	32	30	31	—1
M video	3000	260	251	251	+1
Module	2500	44	35	44	
Molco	16000	12	10	10	—4
Mono	1000	11	11	11	—1
Mono wt	2000	2	2	2	
M christ	5000	15	15	15	
Mosprt	17500	260	250	260	
Mosato	2000	38	38	38	—1
Moss	11125	23	20	20	
Mountn	5000	18	18	18	
Mt clvry	11700	70	63	63	
Musto E	7000	340	335	340	
Myst mt	1000	70	70	70	—5
Nalcus	3000	23	23	23	
Nalos	24250	89	82	87	+2
NCA Mrl	500	267	262	262	—8
Ncn expl	38200	160	130	158	+33
Nevcal	6000	27	24	24	
N alster	1000	30	30	30	
New beg	58450	100	91	100	+4
N Cinch	z200	17	17	17	
New frn	500	90	90	90	
New pnr	1000	26	26	26	
New rid	10000	30	30	30	
New sbn	2000	43	43	43	
N Scope	3000	130	120	120	—10
Nwbry	3000	25	25	25	
Newfld	5000	54	45	54	
Newhk	3000	11	10	10	—1
Newlin	7500	15	10	10	
Newtec	6000	36	35	36	+1
Nexus	5000	290	285	285	
Ni Cal	2500	$7⅞	7½	7½	— ¼
N hawk	8500	470	455	460	+5
Nirvna	8500	17	16	16	
Nor con	4000	25	25	25	—1
Norco	7500	20	20	20	
Normn	10000	50	48	50	
Norsat	2100	500	490	500	
Norsmt	2000	75	75	75	
Nortek	1500	40	40	40	
Na powr	37100	40	35	38	
Nth Sth	500	45	45	45	
Nthair	14300	130	125	125	—5
Northcl	900	27	27	27	—3
N Hrzon	1900	20	18	20	
Nrg res	7100	27	25	27	—2
N dynsty	3900	130	120	130	+5
N eagle	5500	24	22	22	
N Lights	1000	2	2	2	
Nat res	3700	155	150	150	—10
Nu start	28000	43	40	43	+3
Nugold	5900	29	27	28	+3
Nunsco	900	100	100	100	+10
Nuspar	11500	60	55	55	—3
O P					
Op res	25000	46	41	46	+1
Odysey	1500	58	56	56	—2
Ohio	1000	50	50	50	
Omab	1000	17	17	17	
Omni	1000	19	19	19	—1
Orbex	2000	85	85	85	—5
Orofino	1000	55	55	55	
Orsina	5000	45	45	45	—5
Osec A	12000	36	30	30	—6
Outlnd	4000	75	75	75	+1
Ovrlord	z1	50	50	50	
Pac rdge	5500	16	15	15	—3
Padre	4500	12	10	12	+2
Palace	15000	51	48	48	—2
Paliser	3600	23	22	23	+1
Plmyra	500	25	25	25	
Paragn	4000	30	30	30	
Parkin	1000	50	50	50	
Psdna	100	375	375	375	+15
Pcr ind	6000	8	5	5	—3
Pecos	8700	150	145	145	
Penisla	200	125	125	125	
Permin	500	45	45	45	
Perron	3000	60	60	60	
Petrgld	5000	50	50	50	—5
Petrlgc	3000	20	20	20	+2
Petrom	3600	122	121	122	+1
Ptroan	10500	25	21	21	—2
Petrotx	4500	6	5	5	
Pezaric	22150	291	269	270	—21
Philip rs	5000	40	37	37	—3
Pilgrm	96750	20	17	20	
Pine val	1000	26	26	26	
Pinto	400	325	325	325	
Pipestn	6600	63	56	63	+8
Plmbn	41500	8	7	7	
Pm ind	5000	30	30	30	+1
Pola res	1000	11	11	11	
Polaris	4000	34	34	34	
Poney	666	23	23	23	
Potntil	500	21	21	21	+1
Pwrgm	41000	48	45	46	—4
Preferd	19000	160	130	151	—8
Presid	800	40	40	40	
Prcemr	1500	20	20	20	
Pride	9700	19	16	18	—1
Primrs	33000	310	295	310	+11
Princtn	2500	109	105	105	
Princt w	12500	7	7	7	—1
Prism	3300	27	26	26	—1
Propsy	3000	25	25	25	—1
Propht	5500	20	18	20	
Pryme	12700	65	60	63	
Pulsar	5000	12	12	12	
Q R					
QC Exp	1250	55	55	55	
Quntm	1500	10	10	10	—3
Que west	1000	35	35	35	—1
Qued res	13500	30	26	27	—3
Quest en	3000	45	43	45	
Qstmnt	14500	39	38	38	+1
Quillo	1000	31	31	31	
Quintra	z325	47	47	47	
Quinto	15000	37	35	37	
R c i res	6500	42	40	40	—5
Rabbit	2000	11	10	10	
Ramm	83200	150	140	150	+5
Ramp	1000	20	20	20	
Ramrd	3000	25	25	25	
Rapid cd	2500	30	30	30	
Rea gold	19400	136	115	125	—6
Reako	4000	16	16	16	
Reba res	4000	60	60	60	
Rd erth a	2000	45	40	40	
Redfrd	45000	31	25	31	
Reg res	38000	34	28	34	
Regncy	2000	11	11	11	
Retlaw	347800	257	230	255	+40
Rex silv	5000	95	92	95	
Rex slv r	2000	10	10	10	
Rhyolit	13500	73	62	73	+11
Richprt	9400	216	212	215	—1
Ridcrst	1000	20	20	20	
Ripple	500	10	10	10	
Rise res	3000	50	50	50	
Rocestr	1000	95	95	95	
Rocrdg	13000	22	20	20	—5
Rckspn	1000	23	23	23	+3
Rocky	20000	40	40	40	
Rodeo	32500	15	14	15	
Romx	5000	14	14	14	—1
Rose res	1500	20	20	20	
Ruby	17000	85	80	80	—5
Rule	1000	32	32	32	
Ruskin	4700	77	72	72	—5
Ryan	2500	42	35	35	—6
S T					
So res	13000	15	15	15	
Saco	2000	6	6	6	
Sands M	1500	115	115	115	
Sanfred	1000	70	70	70	
Santna	3500	5	5	5	
Sasko b	1000	20	20	20	
Saturn	3030	235	235	235	+5
Saxton	5600	415	405	415	+10
Scarlt en	3000	25	25	25	+5
Schrbr	5000	40	40	40	+4
Schrbr w	2000	5	5	5	+2
Score	6200	26	23	26	
Scottie	1550	140	140	140	—10
Sea gold	130500	30	25	25	—2
Searay	3000	5	5	5	—2
Seawnd	1000	6	6	6	
Snsrstt	2000	100	100	100	
Snsrt wt	500	3	3	3	
Seymor	2000	25	25	25	
Shandn	500	11	11	11	
Shebnd	2000	42	42	42	
Shoal	7500	16	14	14	
Sienna	4900	53	50	53	+3
Sierra	4000	13	13	13	
Sigma	4500	335	325	330	—5
Signl hil	3400	115	110	110	—1
Signet rs	156500	44	25	44	+19
S Cloud	1000	15	15	15	
Silvr cup	8500	28	26	26	+1
Slv hrt o	1000	145	145	145	
Silvr hill	11500	30	30	30	+5
S Spring	5000	12	12	12	
Slvr strk	16300	110	102	110	
Svr Tusk	10500	15	15	15	—1
Slvrdo	1981	160	156	156	—4
Slvrhw	4050	220	215	215	
Slvrlf	5000	38	38	38	
Silvrsd	5000	112	112	112	+1
Simpat	19100	154	145	152	+2
Skeena	1000	18	18	18	
Skyline	2000	65	65	65	—5
Skyrckt	500	22	22	22	
So lumnr	6700	60	55	59	+9
Sooner	6000	7	7	7	
S atln	1300	21	21	21	
Sthrn lit	8000	18	16	16	—2
Sthn star	5000	69	60	69	
Spetro	5500	57	52	57	+5
Sthw tec	20500	75	75	75	
Sovrgn	500	22	22	22	—1
Spirit	7500	56	53	53	+1
Sro entrt	1000	11	11	11	—1
St clair	5000	48	40	40	—5
Stabell	20000	78	72	72	—3
Stackpl	5000	15	15	15	
Stall Lak	5000	45	45	45	
Strbrst	12800	15	15	15	—1
Starfire	20800	135	130	133	—2
Strlight	4000	35	33	33	+3
Stan gld	2000	42	42	42	+2
Std e w	3500	3	3	3	
Stefan	1000	15	15	15	
Straits ol	500	25	25	25	
Stralak	8500	54	48	54	
Strata	14500	39	30	39	+9
Stryker	500	145	145	145	—3
Suez pet	3000	50	50	50	
Sumit	8000	85	85	85	
Sun god	3000	25	25	25	—1
Sundan	1500	15	15	15	+2
Sunxco	10500	10	7	7	
Sunshin	1000	10	10	10	
Sutton	2000	40	40	40	
Synrgy	2000	4	4	4	
TRV Mn	2700	190	181	181	—9
Taina	1000	23	23	23	+2
Tandm	1200	32	32	32	
Tappit	3500	30	30	30	
Tarron	500	70	70	70	
Tashta	7000	40	40	40	
Tasu	5000	10	10	10	
Taurus	500	80	80	80	
Tay Rvr	11500	8	8	8	
Telstar	12000	29	28	29	+1
Templr	17500	26	24	24	—1
Tenain	4000	22	21	22	
Tenore	1500	15	11	11	
Tenquil	9000	10	10	10	—5
Terato	19861	35	30	35	+5
Teriton	25600	36	32	32	—8
Tera nva	2000	45	45	45	+4
Terace	1000	105	105	105	
Terrm	4500	62	62	62	
Thor Ex	3000	30	30	30	
Thndr ex	500	100	100	100	
Tiara	1000	28	28	28	
Tiburn	1000	135	135	135	+4
Tiffany	5000	18	18	18	
Tillicm	49500	25	22	25	—8
Time	12800	148	140	148	+3
Time w	1000	48	48	48	—2
Tms sq	11000	19	16	16	—2
Tinto gld	2000	35	35	35	
Titan	33500	24	20	20	+5
Todwn	5650	20	15	15	
Topki	2500	15	15	15	
Tor col	2500	40	40	40	
Totem	6000	40	40	40	
Torngn	4300	110	100	110	+10
Tracon	14100	9	8	9	+1
Tracer	6300	24	20	20	
Trawlr	3000	42	42	42	—4
Tresr isl	1000	40	40	40	+5
Tri basin	8100	105	100	105	+5
Tri Powr	8000	110	108	110	
Tri Star	22201	102	100	100	—2
Tri state	6400	152	150	150	+5
Tri west	1000	8	8	8	
Triex rs	13700	54	45	50	
Trojan	3000	10	10	10	
Troy	6000	20	20	20	—4
Tu fahl	7500	29	29	29	+4
Tundra	20000	66	62	64	—6
Tungco	6000	13	12	12	—1
Tunkw	2100	29	29	29	
Tunstl	3000	25	25	25	
Turner	31500	57	54	54	—3
U V					
Uke res	500	42	42	42	—8
Unicrn	2100	56	55	56	+9
UCbrge	1000	45	45	45	
U grnwd	10040	36	34	35	—1
U Gunn	3000	20	20	20	+2
U Herne	1000	310	310	310	
Utd kng	1000	27	27	27	
U Ravor	3300	200	190	200	+15
U Wstld	3000	70	65	70	+20
Val Dor	12000	25	25	25	
Valclar	3500	45	45	45	—5
Valhala	9200	59	55	56	
Vndrx	3000	33	33	33	
Varitec	5500	25	25	25	—1
Val Pete	1000	22	22	22	
Velvet	1000	50	50	50	
Ventex	5000	10	10	10	—3
Ventra	8000	28	28	28	—2
Veronx	2538	$6½	6¼	6½	+ ⅛
Vilnuve	13000	27	25	27	+2
W X					
Warstr	9500	26	25	26	
Watrlo	8500	25	25	25	
Wvcrst	2900	121	120	120	—10
Waybo	9000	29	25	29	+2
Weaco r	30000	78	78	78	—2
Wnatch	75000	54	41	54	+11
Wescol	4800	33	28	33	+8
West nrs	5400	425	400	400	—5
Westat	7000	65	61	65	+5
Wstbnk	3000	405	400	400	
Wstbr	4000	30	30	30	+2
W trinity	4500	30	29	29	—1
Westfld	3000	180	180	180	
Wstlke	3500	38	35	38	
Westly	1500	95	90	95	
Westsn	500	95	95	95	
Wstunit	61900	117	95	111	+1
Weswtr	30000	82	82	82	—1
Wildfir	36000	43	40	42	
Wimbly	2500	2	2	2	
Windra	228030	125	103	112	—5
Wrld c	5500	32	28	32	+2
Y Z					
Xenex	6000	27	26	27	+2
York	2530	$6½	6½	6½	
Young	3000	17	17	17	+2
Zenco	144500	57	45	57	+10
Zone	3000	95	95	95	
Zurich	12300	45	40	40	—1
Zytec	13500	258	250	258	+3
20th Cen	1000	26	26	26	—2

MERCURIALE

MONTRÉAL (PC) — Voici les prix payés au Marché central métropolitain tels que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Fruits

Pommes: Lobo et Cortland: 12x3 lb ou 9x4 lb, au détaillant $10.50, au grossiste $9.19; 8x5 lb, au détaillant $11.00, au grossiste, $9.63; Cell pack, grosseur 120, au détaillant $14.00, au grossiste $12.25; Cell pack, grosseur 140, au détaillant $12.00, au grossiste $10.50; 4x4, au détaillant $7.00 au grossiste $6.13, minot (en vrac) au détaillant, $7.50, au grossiste, $6.56.

McIntosh, Spartan hâtives et High River: 12x3 pintes ou 9x4 pintes, au détaillant, $11.50, au grossiste, $10.06; 8x5 lb, au détaillant, $12.00, au grossiste, $10.50; Cell pack, grosseur 120, au détaillant, $15.00, au grossiste, $13.13; Cell pack, grosseur 140, au détaillant, $13.00, au grossiste $11.38; 4x4 pintes, au détaillant, $8.00, au grossiste, $7.00; minot en vrac, au détaillant, $8.50, au grossiste, $7.44.

Régions à plus de 290 km de Montréal: ajoutez $0.50.

Une allocation de transport de $0.35 est allouée aux détaillants qui vont chercher les pommes chez le producteur ou l'emballeur.

Ces prix sont fournis par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Légumes

Ail en tresse: $2.50 à $7.00 la tresse de 12 unités.

Betteraves: moyennes, $2.00 à $2.50 le sac de 25 lb.

Brocoli: glacé $9.00 la caisse de 14 unités; ordinaire $9.00 la caisse de 12 ou 14 unités

Carottes: $2.00 à $2.50 le sac de 25 lb; $4.00 à $4.50 le sac de 24 sachets de 2 lb ou 10 sachets de 5 lb; carottes mini: $5.00 à $5.50 la caisse de 20 sachets de 12 oz; grosses, $3.00 à $4.00. la caisse de 50 lb.

Céleri ordinaire: $7.50 à $8.00 la caisse de 24 unités.

Choux chinois: $5.00 à $6.00 la caisse de 12 unités.

Choux de Bruxelles: $6.00 à $6.50 la caisse de 12 casseaux de 10 oz; la caisse de 9 tiges $8.00; glacés, la caisse de 25 lb, $14.00 à $15.00.

Choux de Savoie: $5.00 à $6.00 la caisse de 12 unités.

Choux-fleurs: $6.00 à $6.50 la caisse de 12 unités.

Choux-fleurs en vrac: $9.00 à $10.00 pour 12 unités.

Choux rouges: $4.50 à $5.00 la caisse de 12 unités.

Choux verts: $3.25 à $3.50 la caisse de 40 lb; $2.50 à $2.75 le sac de 50 lb; gros, $1.75 à $2.00 le sac de 50 lb.

Citrouille: $7.00 à $8.00 la doz.

Concombres de serre: sans pépin, petits $10.50 la caisse de 12 unités; moyens $11.50; gros $12.50; de champs, gros, $5.00 à $8.00 le boisseau.

Echalotes françaises: $9.00 à $10.00 la boîte de 10 lb; $7.50 à $8.00 la caisse de 12 sachets de 250 gr.

Endives, en caisse de 5 lb, $9.00 à $9.50.

Epinards: $5.50 à $6.00 la caisse de 12 sachets de 10 oz; $6.00 à $7.00 le boisseau.

Haricots verts: $18.00 le sac de 20 lb.

Laitue Boston, la caise de 16 unités $5.00 à $6.00; de serre, $6.00 à $7.00 ls caise de 12 unités; la caisse de 24 unités, $13.00; Iceberg, $11.00 à $12.00 la caisse de 18 unités.

Menthe verte: $4.00 à $4.50 pour 12 paquets.

Navets blancs; $5.00 à $5.50 le sac de 25 lb. Oignons jaunes: gros, $8.00 à $9.00 les 50 lb; moyens, en 50 lb, $3.50 à $4.00; moyens, sac de 25 lb, $2.00 à $2.25; oignons jaunes moyens, le sac de 10 lb, $1.00 à $1.10; oignons jaunes moyens, sac de 24 sachets de 2 lb ou 10 sachets de 5 lb, $4.75 à $5.00; oignons jaunes petits, $0.60 à $0.75 le sac de 10 lb. Oignons rouges, $6.00 le sac de 50 lb.

Panais: $5.00 à $5.50 le sac de 20 lb.; $6.00 à $7.00 12 sachets de 2 lb.

Persil: $9.00 à $10.00 les 5 doz de paquets.

Poireaux: $2.25 à $2.50 la botte de 12 unités.

Pommes de terre: grosses (lavées), $3.00 le sac de 50 lb; ordinaires, $0.55 à $0.65 le sac de 10 lb (lavées); $1.05 à $1.10 le sac de 20 lbs (lavées); $2.15 à $2.35 le sac de 50 lb (lavées); $4.50 à $5.00 le sac de 10x5 lb (lavées); $4.50 à $5.00 la caisse de 50 lbs (lavées); rouges, $5.00 à $5.50 la caisse de 50 lb (lavées); rouges en sac de 50 lb, $3.00. Arrivages: 150,000 lb.

Radis: la caisse de 30 sachets de 6 oz ou 12 sachets de 16 oz, $4.00 les trois doz de paquets.

Rutabaga: moyens $3.50 à $4.00 le sac de 50 lb; gros, $2.50 à $3.50 le sac de 25 lb; gros, sac de 50 lb, $$2.50 à $3.00.

Tomates: de serre, $6.50 à $7.50 la caisse de huit lb.

BESTIAUX

MONTRÉAL (PC) — Les arrivages au marché aux bestiaux de Montréal hier comprenaient 1,215 bovins, 1,234 veaux, 54 moutons et 19 porcs.

Les prix s'établissaient ainsi:

Bouvillons: commercial: $52-$65.

Génisses: commercial: $48-$64.

Vaches: D1, D2: $50-$52; D3: $44-$49.50; D5: $40-$44.

Taureaux: $52.25-$61.25.

Génisses d'embouche de plus de 500 lb: $50-63.

Veaux de choix: $100-$115; bons animaux: $80-$100; moyens et communs: $40-$80.

Bons veaux de remplacement: $85-$111; moyens et communs: $57-$84.

Prix moyen du porc ontarien, lundi: $69.94; mardi: $70,17.

DENRÉES

MONTRÉAL (PC) — Cours des denrées transmis par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat, No 92, $4.76 le kg; No 93, $4.78 le kg; prix moyen du grossiste au détaillant: $5.15 le kg.

Fromage cheddar au kilo: blanc, $4.869; coloré: $4.876.

Produits concentrés: lait en poudre écrémé: No 1, sac de 25 kg, $2.851 le kg; lait écrémé destiné à l'alimentation: $1.103; petit lait en poudre comestible, $0.474 le kg; petit lait destiné à l'alimentation, $0.352 le kg; lait de beurre, $1.947 le kilo.

Oeufs: prix moyens des grossistes aux détaillants, boîte d'une douzaine, A-extra-gros, $1.36 1-10; A-gros, $1.34 8-10; A-moyens, $1.29 8-10; A-petits, $0.94 2-10

Prix de gros aux distributeurs établis par la Fédération des producteurs avicoles du Québec: A-extra-gros, $1.32; A-gros, $1.31; A-moyens, $1.26; A-petits, $0.91; A pee-wee, $0.53.

Pommes de terre, prix de gros: Québec, nouvelles: $0.65 à $0.70 le 10 lb; $1.15 à $1.25 le 20 lb; $2.75 à $3.00 le 50 lb; Canada No 1 lavées, $4.00 à $4.50 le 50 lb.

CÉRÉALES

WINNIPEG (PC) — Les cours étaient irréguliers et l'activité modérée, hier au marché aux grains de Winnipeg. Environ 165,000 tonnes de denrées ont fait l'objet de transactions.

Le colza gagne 80 cents à $1.10 et clôture à $393.10 en novembre.

Le lin reste inchangé et en hausse de 40 cents, octobre à $347.20.

L'orge de Thunder Bay marque un gain de 10 à 60 cents et finit à $135.00 en octobre. L'orge d'Alberta est stationnaire, novembre à $136.50.

L'avoine perd $1.20 et gagne $1.10 avec octobre à $118.70.

Le blé fourrager prend 40 cents à $5.00 et termine à $173.60 en octobre.

Le seigle est inchangé et en hausse de 70 cents, octobre à $140.50.

MARCHÉ À TERME

Marché des valeurs à terme (Transactions combinées Toronto-Montréal) Par la PRESSE CANADIENNE

Bons du trésor du Canada, 91 jours, $1 million, multiples de $0.005.

	Haut	Bas	Cours Régl.	Var.	Cont Vig.
Déc 84	—	—	97.250	—	471
Mar 85	97.220	97.220	97.220	—	362
Jun 85	—	—	97.180	—	170
Sep 85	97.080	97.080	97.080	—	5
Déc 85	—	—	—	—	—

Ventes: hier: 33, mardi: 38.
Contrats en vigueur: mercredi 1,008.
Limite de fluctuation quotidienne: $0.150 plus ou moins cours de règlement.

Obligations du Canada, 18 ans, 9 %, quantité $100,000, base $100 (décimales à 1-32e)

	Haut	Bas	Cours Régl.	Var.	Cont Vig.
Déc 84	75-00	75-00	74-26	06	487
Mar 85	74-01	74-01	74-01	04	302
Jun 85	73-07	73-07	73-07	04	2650
Sep 85	—	—	72-15	04	2650

Ventes: hier 31; mardi: 20.
Contrats en vigueur: lundi: 6,089.
Limite de fluctuation quotidienne: 64-32 plus ou moins dernier cours de règlement.

DIVIDENDES

Canron Inc.: A, 10 cents; B, une action équivalente; payables le 30 nov. aux inscrits le 15 nov.

Goodyear Canada Inc.: quatre pc priv., 50 cents; 31 janv., 10 janv.

Grey Goose Corp. Ltd: 9.75 pc priv. A, 24.375 cents; 30 nov., 15 nov.

Innopac Inc.: cinq cents; 3 déc., 15 nov.

Oakwood Petroleums Ltd: A priv., 47.5 cents; 1er déc., 15 nov.

Photo Engravers and Electrotypers Ltd: 30 cents; 1er déc., 9 nov.

Power Corp. of Canada: 25 cents; 28 déc., 6 déc.

Power Financial Corp.: 15 cents; 1er fév., 28 déc.

Malgré son allure de chantier

Heatrow est toujours très opérationnel

CLAUDE TURCOTTE

L'aéroport de Heathrow à Londres, qui se classe au premier rang dans le monde depuis 20 ans comme plaque tournante pour les vols internationaux, ne ménage rien pour conserver ce titre encore longtemps.

Le célèbre aéroport accueillera cette année 29 millions de passagers au départ ou à l'arrivée de vols internationaux. L'an dernier, c'est l'aéroport Kennedy de New York qui était arrivé au second rang avec près de 15 millions de passagers. Ce n'est cependant pas la concurrence nord-européenne qui inquiète les Britanniques. Depuis quelques années, d'autres aéroports européens cherchent à remplacer Heathrow comme principale porte d'entrée en Europe et comme plaque tournante des passagers vers tous les continents, notamment l'Amérique du Nord, l'Afrique et l'Asie. Actuellement, 30 % des passagers internationaux de Heathrow ne font pas de visite en Grande-Bretagne et repartent immédiatement vers un autre pays.

De passage à Montréal, dans le cadre d'une tournée de promotion au Canada, Mme Peta J. Wright, directrice adjointe à Heathrow, et M. Lindsay Todd, gérant pour British Airways, veulent convaincre les voyageurs que cet aéroport, malgré sa réputation d'encombrement, de labyrinthe et de son allure de chantier de construction, reste encore le meilleur choix, et que ce sera même davantage le cas dans un an avec l'ouverture d'une quatrième aérogare.

Aux yeux des Britanniques, le principal rival potentiel en Europe est Schipol, l'aéroport d'Amsterdam, qui cherche à recruter la clientèle internationale. Il accueillera cette année 10 millions de passagers internationaux. Les autres concurrents potentiels sont les aéroports de Francfort avec un peu plus de 12 millions de passagers et Charles-de-Gaule qui a reçu près de 12 millions de passagers internationaux l'an dernier. Heathrow n'est donc pas sérieusement menacé.

Cet aéroport offre présentement le gîte à 74 compagnies aériennes qui assurent des liaisons avec 215 destinations différentes. Un service par hélicoptère relie en 15 minutes Heathrow avec Gatwick, qui est l'aéroport complémentaire, ce qui permet d'ajouter 120 autres points de destinations. Gatwick reçoit présentement 13 millions de passagers internationaux par année et sa capacité est de 16 millions. Un deuxième aérogare présentement en construction portera cette capacité à 25 millions de passagers.

Mais c'est surtout des changements à Heathrow que les promoteurs parlent. Tout d'abord, ils rappellent qu'il y a eu en 1979 des changements sensibles dans la manière de diriger les voyageurs dans les trois aérogares existantes, par l'établissement d'un système de zonage, selon les provenances et selon les catégories de voyageurs; ainsi les hommes d'affaires peuvent profiter de voies plus rapides pour travers les douannes par exemple, alors que les groupes d'étudiants et les touristes sont dirigées vers d'autres portes.

De plus, pour simplifier et accélérer la circulation à l'intérieur même de l'aéroport et vers le centre-ville, on a construit un réseau souterrain raccordé au système de métro, qui permet à un visiteur de franchir en 45 minutes la distance entre l'aérogare et Piccadilly Circus.

En outre, un quatrième aérogare est en construction; son ouverture aura lieu dans un an, ce qui permettra d'accueillir 8 millions de passagers de plus et de donner plus d'espace aux compagnies aériennes qui y ont déjà pignon sur rue, notamment Air Canada qui avec l'aide du gouvernement canadien a livré une dure bataille, il y a une dizaine d'années pour demeurer à Heathrow, alors que les autorités britanniques voulaient l'en expulser pour faire plus de place aux compagnies domestiques. Air Canada avait finalement obtenu gain de cause.

Après l'ouverture de la quatrième aérogare, on procédera à la modernisation de l'aérogare numéro 3, qui est la plus ancienne.

Pour ce qui est de la compagnie British Airways, M. Todd indique que la clientèle a augmenté de 12 % depuis un an, ce qui correspondrait à une tendance générale. La hausse de la demande entre le Canada et Londres fut de 21 % et on n'a pas constaté de baisse cet automne, comme cela est généralement l'habitude. Une explication de ce phénomène pourrait être la forte différence dans la valeur des monnaies nord-américaines par rapport aux monnaies européennes. British Airways possède environ 34 % du marché entre le Canada et le Royaume-Uni.

L'enjeu économique de la coopération militaire franco-allemande est capital pour les deux pays

ELIE MARCUSE

BONN (AFP) — Le projet de satellite d'observation militaire franco-allemand — lancé à Rambouillet par le président François Mitterrand et le chancelier Helmut Kohl en mai dernier — va jeter une ombre négative sur le sommet de Bad-Kreuznach, estiment les observateurs avant la rencontre des deux hommes d'Etat français et allemand.

Le chancelier Helmut Kohl devra, en effet, expliquer à François Mitterrand que le Conseil national de sécurité ouest-allemand s'est catégoriquement opposé fin septembre au plan de lancement de trois satellites franco-allemands vers 1995, ce qui constitue une quasi-condamnation du projet.

Les objections allemandes — dans lesquelles un expert français voit un manque flagrant d'esprit d'initiative — sont très fortes:

1- La technologie optique proposée par la France est dépassée selon Bonn. Ainsi le satellite optique franco-allemand ne verrait pas à travers les nuages et serait donc dépendant des conditions atmosphériques, contrairement aux satellites-espions tous-temps, américains et soviétiques, qui utilisent les technologies radar et micro-ondes.

2- Le coût du projet est incalculable.

Bien que les études actuelles prévoient entre $1 et $1.5 milliard de financement partagés par Paris et Bonn,il est probable, estime-t-on à Bonn, que le financement sera beaucoup plus coûteux, de l'ordre de $1.5 à $5 milliards. Le coût du satellite n'apparaît d'ailleurs pas dans la planification militaire ouest-allemande des 10 prochaines années.

3- La répartition des tâches avantagerait nettement les industriels français — Aérospatiale et Matra en particulier — qui travaillent depuis dix ans à des projets spatiaux. Ils obtiendraient, selon Bonn, 75 pc des charges contre 25 pc seulement aux Allemands.

4- Le ministre ouest-allemand de la recherche scientifique, Heinz Riesenhuber, est catégoriquement opposé à un projet qui risque d'aspirer tous les fonds destinés à ses projets spatiaux civils, dont notamment la participation allemande au laboratoire spatial européen prévu pour le début des années 90 avec une coopération américaine.

"Actuellement, a déclaré diplomatiquement un haut fonctionnaire, nous voulons seulement une réflexion commune sur l'espace, ouverte aux autres pays européens... Une perspective plus large que le seul projet de satellite militaire d'observation."

Le manque d'enthousiasme ouest-allemand — en soi un camouflet pour le chancelier Kohl — risque de porter un coup fatal au satellite militaire, dont la France a besoin pour sa stratégie de défense. Paris devrait, dans ce cas, financer seul le projet.

Autres inconvénients des réticences de Bonn:

1- La relance spectaculaire du pilier européen de l'OTAN, approuvée par l'Union de l'Europe occidentale (UEO) à Rome ce week-end, sous l'impulsion du couple Paris-Bonn, risque de subir un net revers.

2- L'association de la RFA à un nouveau projet militaire majeur — après l'hélicoptère anti-char et l'avion de combat des années 90 — serait compromise.

3- La volonte d'indépendance européenne par rapport aux moyens d'observation militaire américains dans l'espace (en prévision peut-etre d'un retrait de troupes américaines en Europe dans 10 ans), et notamment sur les mouvements de troupes en Europe de l'Est, se trouverait en difficulté.

Le problème fondamental à l'heure actuelle, selon les experts, reste donc à la fois financier, politique et technique:

1- Financier, parce qu'il est urgent, si le satellite militaire franco-allemand doit être réalisé, de prévoir un financement adéquat et suffisant le plus vite possible.

2- Politique, parce que les partenaires de la coalition gouvernementale sont divisés: ainsi le ministre des Affaires étrangères, M. Genscher, est peu enthousiaste, bien qu'il ait défendu le projet contre les Verts et le SPD (social-démocrate) devant la commission parlementaire des Affaires étrangères. Le ministre de la Défense, Manfred Woerner, est partagé, et le ministre de la Technologie, M. Riesenhuber, est franchement hostile. Seul le chancelier Kohl est résolument favorable au projet franco-allemand.

3- Technique enfin, puisque Paris et Bonn ne sont pas encore d'accord sur les caractéristiques techniques et les missions d'un futur satellite.

Un exemple: pour avoir une résolution de 5 mètres, indispensable à un satellite militaire, celui-ci doit être mis sur orbite à 400 km d'altitude, mais dans ce cas il ne repasserait pas plus d'une fois par semaine sur le même secteur. A 800 km d'altitude, par contre, il repasserait au-dessus du même secteur tous les 5 jours. Il faut donc des moyens de lancement — très coûteux même si la fusée Ariane a fait ses preuves — pour résoudre des problèmes techniques fondamentaux. Et Français et Allemands ne sont pas d'accord.

Les Nordiques mettent fin à une série de 4 matches sans victoire

GUY ROBILLARD

HARTFORD (PC) — Les Nordiques ont retrouvé le chemin de la victoire en remportant 5-3 un match âprement disputé aux Whalers de Hartford.

C'est un but de Peter Stastny, à 8:46 de la dernière période, qui a fait la différence, après que Ron Francis ait égalé la marque en avantage numérique au début de cette même période. Tony McKengney a ensuite complété son tour du chapeau et les Nordiques ont mis fin à une série de quatre matches sans gain.

Souvent utilisé, le capitaine Mario Marois a disputé un fort matchpour les Nordiques. Michel Goulet a réussi un but et deux passes et Dale Hunter, trois passes, en évoluant avec McKegney, tandis que les Stastny ont été réunis.

"Nous devrons battre les équipes de notre division", avait pourtant prévenu l'entraîneur Jack Evans, des Whalers, avant la rencontre.

Ses ouailles n'ont pas mal joué hier, mais, de retour à domicile, ils n'ont pu poursuivre leur série de succès entrepris au Minnesota et à Chicago. Ils demeurent en tête de leur division, sur un pied d'égalité avec le Canadien, mais ils ont disputé deux matches de plus que les Montrélais, qui les ont vaincu huit fois de suite la saison dernière et qu'ils ne rencontreront pas avant le 3 décembre.

Les Whalers ont ouvert le pointage à 3:22 à l'occasion d'un jeu de puissance, grâce à un but de Mark Johnson.

Mais 30 secondes plus tard, McKegney déjouait Greg Millen avec l'aide de Bruce Bell et Dale Hunter.

Sylvain Côté et Wally Weir étaient les défenseurs sur ce jeu. Le premier n'a presque plus joué par la suite, mais Weir a continué d'évoluer autant à la défense qu'à l'attaque.

Les Nordiques sont parvenus à limiter les dommages en écoulant six minutes de punitions amassées par un Jimmy Mann indiscipliné mais peut-être aussi victime d'un préjugé de l'arbitre recrue Mike Noeth.

Les Nordiques ont perdu les services de Pat Price, possiblement pour trois semaines selon le directeur-gérant Maurice Filion, au cours de cette période. Le défenseur s'est blessé à une épaule en s'attaquant à Ray Neufeld, qui venait de plaquer sévèrement Marian Stastny. Alain Côté a également tenté de défendre son coéquipier.

Les Nordiques ont pris une avance de 3-2 au deuxième tiers grâce aux septièmes buts de Michel Goulet et Tony McKegney.

Celui-ci a réussi son deuxième de la rencontre en complétant une belle manoeuvre de Dale Hunter, qui a bafoué Chris Kotsopoulos, et après que Goulet eût frappé le poteau.

Entre les deux buts des Nordiques, Greg Malone a trompé la vigilance de Daniel Bouchard, pendant que Weir campait devant le filet.

Nordiques 5, Whalers 3

Première période

1—HARTFORD, Johnson 4 (Francis, Turgeon) 3:22
2—QUÉBEC, McKegney 6 (Bell, Hunter) 3:52
Pénalités — Cote, Qué, 1:40; Price, Qué, majeure, 1:40; Kotsopoulos, Har, 1:40; Neufeld, Har, majeure, 1:40; Paiement, Qué, 2:37; Pierce, Har, 7:37; Mann, Qué, 11:33; Mann, Qué, double-mineure, 14:23; Gillis, Qué, 16:57; Lumley, Har, 16:57; Francis, Har, 17:42.

Deuxième période

3—QUÉBEC, Goulet 7 (McKegney, Hunter) 0:50
4—HARTFORD, Malone 1 (Kotsopoulos, Crawford) 15:11
5—QUÉBEC, McKegney 7 (Goulet, Hunter) 17:19
Pénalités — Hunter, Qué, 3:46; Francis, Har, 3:46; Mann, Qué, majeure-mineure, 7:59; Robertson, Har, majeure-mineure, 7:59; A. Stastny, Qué, inconduite, 8:10; Johnson, Har, 9:37.

Troisième période

6—HARTFORD, Francis 6 (Siltanen, Malone) 2:46
7—QUÉBEC, P. Stastny 5 (M. Stastny, Bell) 8:46
8—QUÉBEC, McKegney 8 (Goulet, Hunter) 16:38
Énalité — Moller, Qué, 1:47.

Tirs au but

Québec	8	14	14	— 36
Hartford	11	10	10	— 31

Gardiens — Québec, Bouchard; Hartford, Millen. A — 10,152.

Le Canadien affronte les Islanders au Forum

Le trio de Carbonneau devra contenir l'unité de l'heure dans la Ligue nationale

BERNARD CYR

(PC) — Même si plusieurs ont applaudi la performance du Canadien dans les dernières séries éliminatoires, Guy Carbonneau soutient que la défaite aux mains des Islanders de New York a constitué une forte déception pour les joueurs.

« Personne ne s'attendait à ce que nous battions Boston, Québec et encore moins les Islanders. Pourtant, nous sommes venus à deux matches près d'une participation à la finale », a dit Carbonneau hier, à la veille de la première confrontation de la saison entre les finalistes de la conférence Prince-de-Galles lors des dernières séries.

« Même si la majorité des gens pensaient que nous n'étions que chanceux, nous avions un rêve que nous étions convaincus de pouvoir réaliser, a ajouté le joueur de centre. Nous menions 2-0 et tout s'est subitement écroulé. Je crois que c'est notre incapacité à marquer le but important qui nous a perdus. »

Carbonneau s'était attiré les éloges de tous sur les qualités de son jeu défensif en dominant Bryan Trottier sur tous les aspects du jeu lors des deux premiers matches de la série. Il avait précédemment réduit au silence Barry Pederson, des Bruins, et Peter Stastny, des Nordiques.

Ce soir, toutefois, Carbonneau risque d'avoir à surveiller Brent Sutter, puisque la présence de Trottier, blessé à une jambe, est douteuse. Sutter joue en compagnie de Michael Bossy et John Tonelli et ces trois joueurs forment l'unité offensive de l'heure dans la LNH.

« Brent Sutter n'est certes pas de la même classe que Bryan Trottier, mais il demeure un bon joueur de hockey qui travaille fort. Et quiconque joue en compagnie de Bossy et Tonelli peut récolter des buts et des passes.

« Jacques Lemaire va probablement nous opposer à eux. Nous aurons droit au dernier changement et je crois que nous pouvons les contenir. Il ne faut pas oublier que nous pouvons compter notre part de buts ».

Comme au dernier match, Carbonneau devrait évoluer en compagnie de Bob Gainey et Chris Nilan. Ce trio, qui a refait surface contre les Nordiques de Québec, lundi dernier, est celui qui avait contenu les meilleures unités offensives des adversaires du Canadien, le printemps dernier.

Par ailleurs, la formation qui affrontera les Islanders ce soir ressemblera beaucoup à celle qui a pris part à la finale de conférence.

Lucien DeBlois sera la seule nouvelle figure, puisque Tom Kurvers et Petr Svoboda seront tenus à l'écart de ce match en raison de blessures.

Le gardien Glen Hanlon des Rangers de New York a connu une soirée difficile mardi soir face aux Islanders de New York. Même s'il n'a reçu que 25 lancers, Hanlon a accusé sept buts dans le match gagné 7-3 par les Islanders. (Photolaser CP)

La carrière de Harris est peut-être terminée

PITTSBURGH (AP) — Le conseiller de Franco Harris est plutôt pessimiste de voir son client terminer la présente saison avec une autre équipe de la Ligue nationale de football. Bart Beier n'a toutefois pas indiqué si le troisième porteur de ballon de l'histoire de la LNF songeait à prendre sa retraite.

Harris a été congédié, mardi, par la direction des Seahawks de Seattle.

« Il y a déjà 10 semaines d'écoulées au calendrier régulier et, à mon avis, peu d'équipes sont intéressés à modifier leur formation à ce stade-ci de la saison, a-t-il expliqué.

« Je suis très déçu de la tournure des événements, a poursuivi Beier. Je prévoyais une bonne saison pour Franco. »

Après avoir fait la grève au camp d'entraînement des Steelers de Pittsburgh, Harris a accepté un contrat non-garanti estimé à $325,000 des Seahawks, soit environ $200,000 de moins que ce que lui offrait la direction des Steelers. Mais Harris revendiquait un contrat de deux ans, plus une année d'option, ce que le propriétaire des Steelers, Art Rooney, lui refusait.

Par ailleurs, Rooney a déclaré hier qu'il était très peu problable que les Steelers réengagent le porteur de ballon qui a aidé cette équipe à remporter quatre Super Bowl.

« Nous avons étudié cette possibilité, mais nous sommes satisfaits de nos porteurs de ballon, a affirmé Rooney. Nous avons plutôt besoin de joueurs de ligne offensifs et d'ailiers rapprochés. »

Harris ne reçoit plus un sou des Seahawks.

Deux Lions à l'honneur

TORONTO (PC) — L'ailier défensif James Parker et le secondeur intérieur Tyrone Crews, qui ont largement contribué au deuxième championnat de division consécutif des Lions de Vancouver, ont respectivement été sélectionnés en tant que joueur de ligne et joueur défensif de la semaine dans la Ligue canadienne de football.

Pour sa part, le quart-arrière Dieter Brock, des Tigers Cats de Hamilton, a été choisi comme joueur par excellence à l'attaque du dernier week-end de la saison régulière.

Parker a joué un rôle de premier plan dans la victoire de 20-3 des siens aux dépens des Blue Bombers de Winnipeg. Ses efforts ont aidé la défensive des Lions à limiter à sept seulement le nombre de premiers jeux réussis par l'adversaire.

La Suède offre ses excuses aux hockeyeurs soviétiques

STOCKHOLM (Reuter) — La Fédération suédoise de hockey sur glace s'est excusée auprès de l'Union soviétique d'avoir présumé que les hockeyeurs de la formation nationale de l'URSS jouaient régulièrement sous l'effet de drogues.

L'entraîneur-chef de l'équipe nationale de la Suède, Leif Boork, avait récemment déclaré qu'il savait que les hockeyeurs soviétiques se droguaient. Boork avait indiqué que le défenseur Alexander Ragulin, qui a joué pour l'URSS au début des années 70, lui avait lui-même confirmé ce soupçon. Il n'avait toutefois pas élaboré davantage à ce sujet.

Le pilote suédois devait ajouter, plus tard, qu'il ne possédait aucune preuve de ce qu'il avançait et qu'il acceptait d'offrir ses excuses aux autorités sportives soviétiques.

« Nous avons écrit aux dirigeants soviétiques, a annoncé hier le secrétaire général de la fédération suédoise, Jan Ake Edvinsson. Nous leur avons fait savoir que nous regrettions d'avoir formulé ce propos, compte tenu que nous ne possédons aucune preuve que les hockeyeurs soviétiques sont drogués. »

Edvinsson a également mentionné que les Soviétiques n'ont pas encore réagi à ces excuses.

La Suède et l'URSS entretiennent de bonnes relations au plan sportif, malgré le fait que le climat politique entre ces deux pays soit devenu tendu depuis 1981, lorsqu'un sous-marin soviétique est entré à l'intérieur du territoire d'une base navale suédoise.

EN BREF...

■ *Echange Reds-Padres*

CINCINNATI (AP) — Les Reds de Cincinnati ont échangé le lanceur droitier Keefe Cato aux Padres de San Diego, en retour du lanceur gaucher Darren Burroughs. Cato, 26 ans, a très peu d'expérience au baseball majeur. Il sera d'ailleurs cédé à la filiale AAA des Padres, à Las Vegas. Burroughs, 24 ans, évoluera également dans les rangs mineurs AAA, à Denver.

■ *Victoire des Orioles*

TOKYO (AP) — Un double de Ken Singleton, qui agissait en tant que frappeur suppléant à la neuvième manche, a produit le point égalisateur lors d'une victoire de 7-5 des Orioles de Baltimore aux dépens des Toyo Carp d'Hiroshima. Singleton a ensuite marqué le point d'assurance sur le simple de deux points de Lenn Sakata.

■ *Boycott de Yannick Noah*

PARIS (Reuter) — Le Français Yannick Noah a renoncé à participer dans trois semaines au tournoi de tennis de Johannesburg, en raison des protestations des hostiles au régime de l'apartheid. De ce fait, Noah perd pratiquement toute chance de marquer les points nécessaires pour participer au tournoi des Maîtres. Le vainqueur des Internationaux de France de 1983 a chuté de la quatrième place au classement mondial à la 12e depuis son éloignement des courts ces derniers mois en raison d'une pubalgie tenace.

■ *Le Canada 10e à Hong Kong*

HONG KONG (AFP) — L'équipe des Etats-Unis, tenante du titre, a accentué son avance d'un coup en tête du championnat du monde amateur par équipes féminin de golf, hier à Hong Kong, au terme du deuxième tour de l'épreuve, sur les Espagnoles, rejointes à la deuxième place par les Françaises. Sur un parcours de 5,471 mètres (par 73), Debra Richards et Jodie Rosenthal ont ramené une carte de 153. Les Espagnoles et les Françaises, qui ont réussi le meilleur total de la journée, comptent maintenant trois coups de retard sur les Américaines (301 contre 298). Les Canadiennes, pour leur part, grâce à Patty Grant (76) et à Marlene Streit (77), progressent de la 12e à la 10e place.

■ *Les plus beaux retours*

ST. LOUIS (AP) — Le lanceur Joaquin Andujar, des Cardinals de St. Louis, et le frappeur désigné Dave Kingman, des A's d'Oakland, ont été choisis les joueurs ayant effectué le plus beau retour la saison dernière. Andujar n'avait conservé qu'une fiche de 6-16 en 1983 et la saison dernière, il a terminé la campagne avec un dossier de 20-14. Il a été le seul lanceur de la Ligue nationale à remporter 20 victoires. Dans la Ligue américaine, Kingman a claqué 35 circuits et a produit 118 points. Il a obtenu de plus 23 doubles, un sommet en carrière. Avec les Mets la saison précédente, il n'avait obtenu que 13 circuits et 29 points produits en conservant une faible moyenne de .198.

CHRONIQUE SPORTIVE

Lemieux a-t-il trop de responsabilités ?

RICHARD MILO

Mario Lemieux

Georges Larivière est catégorique : ce n'est qu'une question de temps avant que Mario Lemieux n'atteigne le statut de vedette dans la Ligue nationale.

À l'instar de Guy Lafleur, il lui faudra probablement une année ou deux pour donner la pleine mesure de son talent.

La question est plutôt de savoir si Lemieux, le premier choix au repêchage de la LNH, pourra poursuivre son développement dans une équipe qui compte sur lui pour relancer le hockey à Pittsburgh.

« Les enjeux sont tels à Pittsburgh que chaque match de la saison régulière correspond à une rencontre de la Coupe Stanley, dit-il. Lemieux doit donc répondre à un rendement immédiat alors qu'il n'a toujours pas fini son développement. »

Larivière connait bien Lemieux pour avoir suivi sa carrière junior à titre de conseiller technique de la Ligue de hockey junior majeure du Québec. Il le sait capable de résister à autant de pressions, surtout que « le hockey de la LNH est si faible que n'importe quel hockeyeur junior doué peut se tirer d'affaires en saison régulière », avance-t-il.

Il reste qu'à Pittsburgh les attentes sont tellement fortes que Lemieux pourrait éventuellement négliger le développement de certains aspects de son jeu au profit de la performance. Et Larivière s'inquiète. Ce n'est certainement pas en faisant la tournée des centres d'achat que Lemieux développera ses muscles du haut du corps, notamment.

Plus encore, Lemieux devra apprendre à décocher ses tirs beaucoup plus rapidement s'il veut toucher le fond du filet dans la Ligue nationale. Son jeu défensif a également besoin d'être amélioré bien qu'à ce chapitre, Larivière estime que d'ici à un mois, l'ex-joueur de centre des Voisins de Laval devrait avoir maîtrisé les systèmes défensifs relativement simples de la Ligue nationale.

Lemieux a en effet une qualité importante : « Il sait anticiper et il a une grande intelligence du jeu », dit Larivière, rappelant qu'au niveau junior, l'attaque de Lemieux constituait sa défensive !

Le fait que Lemieux évolue au sein d'une équipe jeune constitue également un facteur dont il faut tenir compte. Il n'y a pas de *big brother* à Pittsburgh. Lemieux est la seule vedette à bord alors qu'à New York, Pat Lafontaine peut profiter des conseils de joueurs établis, par exemple.

Du reste, les Penguins n'alignent que deux joueurs d'une certaine envergure, Mike Bullard et Rick Kehoe, dont la carrière est d'ailleurs compromise depuis quelques jours. L'ailier droit souffre d'un nerf coincé au cou, ce qui a entraîné une paralysie partielle au bras droit. Il a été admis à l'hôpital mardi. Bullard évolue par ailleurs à la même position que Lemieux, ce qui explique que le joueur de centre soit parfois invité à prendre place à la pointe lors des jeux de puissance.

« Lemieux est confronté à une mission qu'il ne pourra certainement pas remplir au niveau qu'il souhaite », dit Larivière, estimant du même souffle que les Penguins sont trop faibles, la compétition trop forte et le stress trop grand pour espérer que Lemieux remplisse le rôle de leader dès sa première saison.

De toute façon,« il n'est pas normal qu'un jeune de 18 ans soit invité à être un leader », conclut-il au risque de remettre en question le système de la Ligue nationale de hockey.

★★★

George Larivière revient d'un séjour d'une dizaine de jours à Plattsburgh où le circuit junior l'a invité à prêter son aide technique à Denis Méthot, le propriétaire des Pioneers. Ceux-ci n'ont pas remporté une seule victoire en 17 matchs et au surplus, le conseil municipal s'apprêtait hier soir à les expulser de l'arena municipale à défaut d'obtenir paiement pour la location de la glace.

Pour Méthot, qui est professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, il s'agit d'un rêve pour le moins coûteux puisqu'il a dû verser $ 195,000 pour obtenir une concession de la LHJMQ.

La ville de Plattsburgh avait également exigé le dépot d'une somme de $ 200,000 pour défrayer le coût des rénovations nécessaires pour se conformer aux règlements de la ligue junior. Le budget d'opération d'une équipe de la LHJMQ s'élève à quelque $ 300,000 par année.

Le prochain match des Pioneers doit avoir lieu samedi soir. Advenant qu'ils ne puissent recevoir les Voisins de Laval, la Ligue junior majeure du Québec envisagera alors la possibilité de mettre fin aux activités des Pioneers. Le circuit réduirait alors à 11 le nombre de ses équipes, se rendant ainsi à la demande de plusieurs observateurs qui s'inquiètent, depuis quelques semaines, de la diminution du calibre de jeu de la LHJMQ.

Film canadien primé

(PC) — *Running Brave*, un film canadien racontant l'histoire de Billy Mills, vainqueur de la médaille d'or au 10,000 mètres des Jeux olympiques de Tokyo en 1964, a remporté trois prix au Xe festival international du film sportif, tenu à Rennes (France), du 15 au 19 octobre.

Le film réalisé par D. S. Everett et produit par Ira England a d'abord mérité le Grand Prix du Comité international olympique. Il a en outre eu droit au Prix du public et au trophée de l'Académie des Sports.

Ce film d'une durée de 105 minutes est l'adaptation de l'histoire véridique de Billy Mills, un jeune coureur de fonds de sang indien. On y relate les principaux événements qui ont marqué sa vie, jusqu'à ce qu'il devienne, à la surprise générale, champion olympique devant le favori, Ron Clark.

Le Père Marcel de la Sablonnière, vice-président de l'Association olympique canadienne assistait à ce festival en sa qualité de vice-président de la Fédération internationale de télévision et de cinéma sportifs et il a accepté les trois honneurs au nom des producteurs.

Le jury de ce festival était présidé par l'actrice Ingrid Thulin.

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No: 426700444. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — SEANOSKY JIM, partie défenderesse. Le 12 novembre à 10:30 heures. Au 3271 Rushbrooke, app: 01, Verdun, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SEANOSKY JIM, saisis en cette cause, consistant en: Une horloge grand-père de marque Craftline, un ordinateur de marque Texas Instrument model TI-99/4A, une t.v. portatif de marque Candle, un système de son de marque Sony Legata Linear, 2 colonnes de son Accusound. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIAPLE DE MONTRÉAL. No: 131804142. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — SIVERT FERNAND, partie défenderesse. Le 12 novembre à 12:00 heures. Au 871, 5e Avenue, Verdun, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SIVERT FERNAND, saisis en cette cause, consistant en: Un système de son de marque Tecknic M5, un stéréo receiver Pioneer, une t.v. couleur portatif Shark, une table à café en bois naturel, un V.T.R. Sanyo. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No: 131163480. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — ST-LOUIS CHRISTIANE, partie défenderesse. Le 13 novembre à 12:00 heures. Au 6963 rue Lacroix, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ST-LOUIS CHRISTIANE, saisis en cette cause, consistant en: Un système de son Realistic, 2 colonnes de son, un mobilier de salon 3 mcx. en velour brun, une table de salon avec 2 portes, une t.v. couleur portatif de marque Sylvania. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No: 112137642. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — ST-LOUIS CHRISTIANE, partie défenderesse. Le 13 novembre à 12:00 heures. Au 6963 rue Lacroix, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ST-LOUIS CHRISTIANE, saisis en cette cause, consistant en: Un système de son Realistic, 2 colonnes de son, un mobilier de salon 3 mcx. en velour brun, une table de salon avec 2 portes, une t.v. couleur portatif de marque Sylvania. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No: 113631291. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS -- VAROUJAN HOUSSIKIAN, partie défenderesse. Le 12 novembre à 10:30 heures. Au 8619 rue Champagneur, app: 02, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de VAROUJAN HOUSSIKIAN, saisis en cette cause, consistant en: Une automobile de marque Pontaic 6000 couleur rouge vin, imm.: 9941,672 série: 262A6195OC1515551. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: SYLVIE CIMONÉ, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No: 113635885. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — VAROUJAN HOUSSIKIAN, partie défenderesse. Le 12 novembre à 10:30 heures. Au 8619 rue Champagneur, app: 02, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de VAROUJAN HOUSSIKIAN, saisis en cette cause, consistant en: Une automobile de marque Pontiac 6000, couleur rouge vin, imm: 9941,672, série: 262A6195OC1515551. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: SYLVIE CIMONÉ, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No: 112858152. VILLE DE MONTÉAL, partie demanderesse, — VS — VAROUJAN HOUSSIKIAN, partie défenderesse. Le 12 novembre à 10:30 heures. Au 8619 rue Champagneur, app: 02, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de VAROUJAN HOUSSIKIAN, saisis en cette cause, consistant en: Une automobile de marque Pontiac 6000, couleur rouge vin, Imm: 9941,672, série: 262A6195OC1515551. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: SYLVIE CIMONÉ, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No: 131131556. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — VIGNON CLAUDE, partie défenderesse. Le 12 novembre à 10:00 heures. Au 175 Sherbrooke Ouest, app: 907, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de VIGNON CLAUDE, saisis en cette cause, consistant en: Une t.v. couleur de marque Toshiba, un vidéo cassette de marque Toshiba. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: CLAUDE FORGET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 27020098836. MONIQUE DION, partie demanderesse, — VS — GHISLAIN PLOURDE, partie défenderesse. Le 13 novembre 1984 à 11:30 heures. Au 446 Regina, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GHISLAIN PLOURDE, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion 83, Vandura 1500 GMC de couleur gris, imm. F553 109 PQ., 1 laveuse et sécheuse blanche G.E. avec acc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No: 426308632. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — ZAMBARAS EVANGELIA PERIALIS, partie défenderesse. Le 12 novembre 1984 à 11:00 heures. Au 3980, 3e rue, Chomedey, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ZAMBARAS EVANGELIA PERIALIS, saisis en cette cause, consistant en: Une t.v. couleur RCA XL 100, un vidéo VHS Hitachi, une t.v. Quasar, une machine à coudre Consew, un congélateur Heritage, une laveuse à vaisselle Viking, une automobile de marque Dodge Aspen de couleur beige, Imm: 324 L 753. Série: NL41.G9F228427. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: JACQUES TURGEON, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, No: 430275016. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — WAMD DAVID, partie défenderesse. Le 12 novembre à 13:30 heures. Au 6042 rue Bannantyne, Verdun, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de WAMD DAVID, saisis en cette cause, consistant en: Une moto de marque Suzuki GR 650D Imm: MZ 5830, Série: 4D2101478. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No: 27987844. JEANNE DESNOYERS, partie demanderesse, — VS — STEPHEN TAYLOR, partie défenderesse. Le 12 novembre 1984 à 10:30 heures. Au 1470 Champigny, St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de STEPHEN TAYLOR, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion 6 roues de marque Chevrolet 75, imm F119 914 P.Q., 1 mobilier de salon 2 morceaux motif fleurie vert, & ameublement etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE., No: 500-02-015667-84-8. GERARD HAMEL LTÉE, partie demanderesse, — VS — GILLES GAGNÉ, partie défenderesse. Le 13 novembre 1984 à 10:00 heures. Au 300 Place des Cascades, Duvernay, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GILLES GAGNÉ, saisis en cette cause, consistant en: 1 bibliothèque 2 sections en bois, 4 portes vitrées, 1 télécouleur de marque Zenith console et ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-052318-83-4. BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, — VS — M. CLAUDE ARCHAMBAULT, partie défenderesse. Le 12 novembre 1984 à 13:00 heures. Au 10, rue St-Jacques, S. 509, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de M. CLAUDE ARCHAMBAULT, saisis en cette cause, consistant en: 4 bureaux, 1 dactylo IBM vert, fourniture de bureaux, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-025447-84-3. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — GEORGE STEIN, partie défenderesse. Le 12 novembre 1984 à 11:00 heures. Au 1634 Sheffer Terr., Chambly, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GEORGE STEIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 camionnette Dodge Custom 150, couleur rouge, imm. Que. 84 865M534, 1 congélateur de marque Bel Air et ameublements etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No: 27031192836. JEANNE DESNOYERS, partie demanderesse, — VS — ZIOBRO WALTER, partie défenderesse. Le 12 novembre 1984 à 11:00 heures. Au 740 Pl. Fortier, S. 1007, St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ZIOBRO WALTER, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portative de marque Panasonic, 1 set de salon 3 morceaux gold & ameublement de bureau, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX., No: 27001926841. MONIQUE DION, partie demanderesse, — VS — SAMAK QUSSAI, partie défenderesse. Le 12 novembre 1984 à 13:30 heures. Au 3620 Ste-Famille, app: 2, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SAMAK QUSSAI, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Buick Lesabre 75 à 2 portes vert, imm. 183S166 P.Q. série 4N57T5Y108008, 1 mobilier de salon 2 morceaux de couleur beige. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-003742-80-4. NICOLA LUCCA, partie demanderesse, — VS — ABBY BAKER & AL, partie défenderesse. Le 13 novembre 1984 à 13:00 heures. Au 4218 De La Roche, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ABBY BAKER & AL, saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur à gâteau 2 portes, 1 four à pizza de marque MKE et acc. de restaurant, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No: 27000541845. JOCELYNE GUENET, partie demanderesse, — VS — ROCH TARDIF, partie défenderesse. Le 13 novembre 1984 à 10:00 heures. Au 8505, 6e Avenue, App. 202, St-François, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROCH TARDIF, saisis en cette cause, consistant en: 1 motocyclette de marque Kawasaki noir, no. série 8BA030133 model 440A imm. Qué. 85 MN 2617 et acc, 1 télévision portative 14" et ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: ST84/3391. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse — vs — PLANNED RENOVATORS LTD, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 novembre 1984 à 13:00 hres. Au: 2143 St-Patrick #9 à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PLANNED RENOVATORS LTD, saisis en cette cause, consistant en: 1 table en bois 4' x 8' avec pattes sculptées, 4 fauteuils avec appui bras, en bois et cuir vert et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN VIGNEAULT, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 octobre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No: 27027642836. CLAUDE MEUNIER, partie demanderesse, — VS — BARRY SAWYER, partie défenderesse. Le 12 novembre 1984 à 13:00 heures. Au 41 Ronald Drive, App. 3, Montréal Ouest, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BARRY SAWYER, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portative Philco avec acc., 1 réfrigérateur de marque General Electric et ameublement, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No: 27992844. JEANNE DESNOYERS, partie demanderesse, — VS — DAVID JOHNSTON, partie défenderesse. Le 12 novembre 1984 à 13:30 heures. Au 2696 Reading, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DAVID JOHNSTON, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur meuble Zenith, 1 mobilier de salon 2 morceaux beige et acc., et ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal. No: 500-02-056192-839. EDWARD MURACK ET ALS, demandeurs, — VS — MONTRÉAL DUPLICATION SYSTEMS LTD., défenderesse. Le 13 novembre 1984, à 11 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1100 rue Begin en la cité de St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de photocopieuses Sharp SF850, 4 machines à écrire IBM, 2 calculatrices Sharp, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN LAFORTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 1er novembre 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-036055-833. ENTREPÔTS LAPALME DIVISION TNT CANADA INC., demanderesse, — VS — LACHINE MACHINERY MOVERS INC., défenderesse. Le 13 novembre 1984, à 14 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 375 - 9e Avenue en la cité de Lachine, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Pontiac Parisienne 1980 imm. 478-M-882 Qué. 85, No. de série: 7N69H A1300757, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 1er novembre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No: 27028854836. CLAUDE MEUNIER, partie demanderesse, — VS — COLOR VISION SHOP ON WHEELS LTD, partie défenderesse. Le 12 novembre 1984 à 10:30 heures. Au 351 Ave. Devon, Ville Mont Royal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de COLOR VISION SHOP ON WHEELS LTD., saisis en cette cause, consistant en: 1 répondeur téléphonique dictaphone, 1 photocopieuse Sharp & acc de bureau, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 815-34-2614 — DOSSIER 005964. MONTRÉAL C MUNICIPALE, partie requérante — vs — JEAN-RENÉ ARNAULT, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 12 novembre 1984 à 10:00 hres. Au: 4515A D'Arles à St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN-RENÉ ARNAULT, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Renault couleur rouge imm. 495S648. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL ROBERT, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 octobre 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 02-021641-845. INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD., demanderesse, — VS — LYDIA BECKLES, défenderesse. Le 12 novembre 1984, à 14 heures au domicile de la défenderesse au No 35 rue Baiko Cr., en la cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 1er novembre 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-12-100282-809. LÉO (LÉON) FILIATRAULT, demandeur, — VS — SUZANNE LAUZON, défenderesse. Le 12 novembre 1984 à 13 heures au domicile du demandeur au No 5682 - 15e Avenue en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du demandeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 table de billard & acc., 1 T.V. RCA Victor XL100, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 1er novembre 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-019792-840. LUCIO PIETRACUPA, demandeur, — VS — WILLIAM SIGLER, défendeur. Le 12 novembre 1984 à 13 heures au domicile du défendeur au No 5500 rue McDonald, app. 204 en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, etc.. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 1er novembre 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-028078-843. HOMEMADE KOSHER BAKERY (1983) INC., demanderesse, — VS — MRS. MARCOVICI, défenderesse. Le 12 novembre 1984, à 11 heures au domicile de la défenderesse au No 5750 rue Hudson en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Fleetwood, 1 machine à coudre Singer et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 1er novembre 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-010752-843. REICH BROTHERS INC., demanderesse, — VS — LUCIEN DESMARAIS, défendeur. Le 12 novembre 1984 à 11 heures au domicile du défendeur au No 12129 rue Taylor en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Hitachi, 1 vidéo Sanyo et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 1er novembre 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-010824-843. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse, — VS — SALVATORE DI FALCO ET ALS, défendeurs. Le12 novembre 1984 à 10 heures au No. 1155 boul. Dorchester en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de chaines en or 10K assorties, 1 lot de torsades en or 10K, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 1er novembre 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-030425-842. SERVICE D'AUTO WESTMOUNT INC., demanderesse, — VS — G.G. COLLETTE INC., défenderesse. Le 13 novembre 1984, à 14 heures au lieu d'entreposage au No 4780 rue Sherbrooke ouest en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Volkswagen 1980 série: 53A0025478, mod. Scirocco, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 1er novembre 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 815-97-6906* — DOSSIER 005668 (*815-97-6895, 815-97-6910, 815-97-5182, 815-97-5193, 815-97-5171. VILLE DE MTL C. MUN., partie requérante — vs — JACQUES DUPUIS, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 13 novembre 1984 à 10:00 hres. Au: 350 Mayer à Laprairie, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES DUPUIS, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule Dodge Charger 1976, imm. 880M341. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GHISLAIN PELLERIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 octobre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 406-11-3363* — DOSSIER 008358 (*108-45-2470, 102-92-3413). MONTRÉAL C MUNICIPALE, partie requérante — vs — HILAIRE CLERVAUD, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 12 novembre 1984 à 11:00 hres. Au: 11060 Hebert #2 à Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLERVAUD HILAIRE, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Yamaha, 1 téléviseur couleur RCA 26" console et acc., et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: MARC PERRON, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 octobre 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No: 421016901. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — LARIVIÈRE JEAN CLAUDE, partie défenderesse. Le 13 novembre à 10:00 heures. Au 10A Georges, Sorel, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LARIVIÈRE JEAN CLAUDE, saisis en cette cause, consistant en: Une t.v. de marque Sanyo Spectra 2000 en couleur, un vidéo de marque Sanyo VCR 3900 II. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROBERT PATENAUDE, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No: 131559046. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — LIGHT FRANK, partie défenderesse. Le 13 novembre à 11:00 heures. Au 1012 Boul. Desmarchais, Verdun, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LIGHT FRANK, saisis en cette cause, consistant en: Une automobile de marque Chevrolet Monte Carlo 1976, IMM: 9211,019 no de série: 1H57V61504585 de couleur brun. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE., No: 500-05-003411-84-8. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN BEAUCHAMPS, partie défenderesse. Le 13 novembre 1984 à 11:00 heures. Au 14490 Notre-Dame, Pointe aux Trembles, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN BEAUCHAMPS, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon antique, 1 mobilier de salon 2 morceaux... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE LABRECHE, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No: 430630314. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — OCCHIONERO VINCENT, partie défenderesse. Le 12 novembre à 11:00 heures. Au 6542 rue Hurteau, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de OCCHIONERO VINCENT, saisis en cette cause, consistant en: Une t.v. de couleur meuble General Electric (Elegance) une table à café ronde en bois, un mobilier de salon 2 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 750-12-000201-75. LE PERCEPTEUR DES PENSIONS ALIMENTAIRES DE ST-HYACINTHE ET LOUISE FALARDEAU, demanderesse, — VS — GAÉTAN GIROUX A/S LOUISE GIROUX, défendeur. Le 13 novembre 1984, à 10:00 heures au lieu d'entreposage du défendeur au No 6035 rue Anthony en la cité de Brossard et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Chevrolet modèle C-50 de couleur bleu 6 roues années 68-69. Conditions: ARGENT COMPTANT. NORMAND POISSANT, huissier, 288-6263. Montréal, le 29 octobre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No: 819617256. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — MOREAU DENIS, partie défenderesse. Le 12 novembre à 10:30 heures. Au 30 rue David, St-Come, seront vendus par autorité de Justice, les biens, et effets de MOREAU DENIS, saisis en cette cause, consistant en: Une t.v. noir et blanc Fleetwood, un système de son, un fauteuil en velour jaune et brun, un sofa 3 places en velour jaune et brun. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: SYLVIE CIMONE, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-007863-84-6. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — RONALD VERBIAN, partie défenderesse. Le 12 novembre à 12:00 heures. Au 4354 Kensington, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RONALD VERBIAN, saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 6 morceaux modulaire de couleur vert, 1 système de son complet, 1 table tournante Technics SL B2, 1 stéréo Kenwood Kt 615, 1 amplie Kenwood KA 501, 1 tape deck Sanyo Rd 5008 avec hauts parleurs et ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 28ième d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-005996-82-7. MICHEL LONG, partie demanderesse, — VS — RONALD DOYLE, partie défenderesse. Le 12 novembre à 11:30 heures. Au 6595 MacKle Road, app. 523, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RONALD DOYLE, saisis en cette cause, consistant en: 1 bibliothèque en bois 3 sections à 5 portes, 1 mobilier de salon 2 morceaux de couleur beige et ameublements etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE., No: 500-02-031609-84-0. ILONA CSONT, partie demanderesse, — VS — PAUL LAKATOS, partie défenderesse. Le 12 novembre 1984 à 11:30 heures. Au 5612 Davies, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PAUL LAKATOS, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile BMW 2 tons de bleu Imm. 508M397 P.Q. Série 2392581, 1 automobile Subaru GL10 de couleur gris à 2 portes, imm. BBA551 P.Q. série JF1AW43B6EC313928 & peintures ass., etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No: 814874572. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — ORSINI FRANCO, partie défenderesse. Le 13 novembre à 10:30 heures. Au 6831 rue Briand, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ORSINI FRANCO, saisis en cette cause, consistant en: Une automobile de marque Oldsmobile, 2 portes beige/brun, Imm. 944P116 no de série: G3AM47S6B2487267. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-030616-846. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse, — VS — 102115 CANADA LTÉE, défenderesse. Le 13 novembre 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires, de la défenderesse au No 3956A rue St-Laurent, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 distributrice à cigarettes, 1 jeu électronique Packman, 1 jeu électronique Burgertime et autres biens meubles et équipements de bar. Conditions: ARGENT COMPTANT. CAROL PAUZÉ, huissier, 365-7171. Montréal, le 29 octobre 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 84-762. VILLE DE DORION, demanderesse, — VS — ANDRÉ DESFORGES, défendeur. Le 15 novembre 1984, à 11:30 heures au domicile du défendeur au no 464 rue 23ième avenue en la cité de l'Île Perrot et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 humidificateur de marque Solary, 1 balayeuse de marque Electrolux et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL DUCHARME, huissier, 288-6263. Montréal, le 29 octobre 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 87178, 87177. VILLE DE SAINT-LÉONARD, demanderesse, — VS — VINCENZO FAZZARI, défendeur. Le 12 novembre 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au no 6145 rue Honfleur en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salle à dîner comprenant table futuriste avec bordure or, 6 chaises velour brun bordure or, 1 vaissellier triple, tv couleur 26" futuriste. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-6317. Montréal, le 1er novembre 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-023890-846. COMITÉ PARITAIRE DE L'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS, demanderesse, — VS — ACE MAINTENANCE INC., défenderesse. Le 13 novembre 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires, de la défenderesse au No 1788 rue Delorme, en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 filière latérale, 1 photocopieuse 3M, 1 chaise noire, et autres biens meubles et équipements de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 365-7171. Montréal, le 29 octobre 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-025033-841. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse, — VS — LE TANGO VERT INC., défenderesse. Le 12 novembre 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 4935 rue Jarry est, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'environ 35 tables, 1 lot d'environ 172 chaises, 1 polisseuse à plancher, 1 réfrigérateur Général et autres biens meubles et équipements de "bar". Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 365-7171. Montréal, le 29 octobre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-007466-84-5. AMERICAN HOME INSURANCE CO., partie demanderesse, — VS — BENJAMIN SUTTON, partie défenderesse. Le 13 novembre 1984 à 11:00 heures. Au 4657 rue MacKenzie, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BENJAMIN SUTTON, saisis en cette cause, consistant en: 1 cuisinière de marque Viking, 1 T.V. couleur portative de marque Zenith et ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-010206-83-5. NICK KOURAFAS, partie demanderesse, — VS — LOUIS PASQUINI, partie défenderesse. Le 12 novembre 1984 à 11:30 heures. Au: 5345 avenue du Parc, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LOUIS PASQUINI, saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur à bière 4 portes avec moteur, 1 lave-vaisselle pour verres & ameublement de restaurant, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-028292-84-0. PNEUDIS (MONTRÉAL) INC., partie demanderesse, — VS — LES PNEUS BONAVENTURE INC., partie défenderesse. Le 12 novembre 1984 à 11:00 heures. Au 2031 Route de l'Église, Cote-St-Paul, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES PNEUS BONAVENTURE INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 camion chevrolet de model custom, imm.: F-433-882, 195 et acc., 2 Jack hydrauliques de marque Walker, vert, et accessoires de garage. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ANDRÉ ROY, huissier, 288-0211. Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 88674. VILLE DE SAINT-LÉONARD, demanderesse, — VS — CARON RENÉ, défendeur. Le 12 novembre 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 106 rue 7ième ave. en a cité de Ville LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 tv couleur 26" RCA, système de son complet. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 1er novembre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-022731-843. CAMIONS LAGUE INC., partie demanderesse — vs — TRANSPORT FRANÇOIS LEFEBVRE INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 novembre 1984 à 11:00 hres. Au: Grand Brûlé à St-Benoît, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de TRANSPORT FRANÇOIS LEFEBVRE INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 Ford Ranger Pick Up diesel imm. F514-160, 3 boites de camions variées et acc. et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN RICHER, huissier, 284-1148 De l'étude: Paquette, Rocheleau Dion, Grenier & ass., huissiers Montréal le 29 octobre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-27-031094-834. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse — vs — RIMO LAGACE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 novembre 1984 à 14:00 hres. Au: 11072 Paris #5 à Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RIMO LAGACE, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 26" Admiral et acc., 1 combiné laveuse sécheuse Admiral couleur blanche et acc., et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 octobre 1984.

Province de Québec, District de Richelieu, COUR PROVINCIALE. No: 765-02-000123-848. LES ENTREPRISES ANDRÉ LACHAPELLE INC., demanderesse, — VS — CLARENCE DESCHESNES, défenderesse. Le 13 novembre 1984, à 10:30 heures au domicile de la défenderesse au No 280 rue Harvey en la cité Le Gardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Oldsmobile, 1 téléviseur couleur Sony 20 pouces, 1 vidéo Toshiba Beta, 1 système de son Sanyo et accessoires, 1 fauteuil, 1 divan, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier, 759-5556. Joliette, le 25 octobre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-27-033498-835. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse — vs — ANDRÉ BÉLAIR, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 novembre 1984 à 10:30 hres. Au: 605 Pl. Chamberland à Legardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ BÉLAIR, saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse à vaisselle G.E. et acc., 2 tables de salon en verre et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 octobre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-27-033915-838. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse — vs — ANTONIO FERRARO, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 novembre 1984 à 13:00 hres. Au: 8469 St-Michel à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANTONIO FERRARO, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 10" portatif Philco et acc., 1 petit téléviseur écran 4" noir et blanc, radio am-fm et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 octobre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 817-01-1311 — DOSSIER 006832. MONTRÉAL C MUNICIPALE, partie requérante — vs — JACQUES DESCHÊNES, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 13 novembre 1984 à 10:30 hres. Au: 288 Deschamps à Boucherville, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES DESCHÊNES, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 26" RCA, 1 vidéoscope RCA-VHS selecta vision. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: MARC TOURVILLE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 octobre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-05-010405-825. LILLIAN IARRERA, partie demanderesse — vs — LOUIS PASQUINI partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 novembre 1984 à 12:00 hres. Au: 12186 Colbert à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LOUIS PASQUINI, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur console 26" modulor 4, 1 ensemble de salle à dîner, 1 laveuse et sécheuse Maytag et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 octobre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-27-033830-839. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse — vs — GARAGE PIERRE CHARTRAND INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 novembre 1984 à 16:00 hres. Au: 5790 Notre-Dame Est à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GARAGE PIERRE CHARTRAND INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 camionnette Towying Dodge avec grues à poulies et câbles imm. F-285-459 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 octobre 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-006446-848. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, — VS — ROBERT DUBOIS, défendeur. Le 14 novembre 1984, à 11:00 heures au lieu d'entreposage du défendeur au No 1295 rue Perigny en la cité de Chambly et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet 2 portes modèle Cavalier 1982 couleur rouge. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL DUCHARME, huissier, 288-6263. Montréal, le 29 octobre 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 750-27-000120-843. PERCEPTEUR DES AMENDES, demanderesse, — VS — NORMAND CABANA, défendeur. Le 9 novembre 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 2086 rue Laurier, #2, en a cité de Longueuil et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur portatif de marque General Electrique 20", 1 stéréo cassette JVC, et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL HAINAULT, huissier, 288-6263. Montréal, le 29 octobre 1984.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

CDC.43183.F 27 novembre 1984	ASG.41519.F 20 novembre 1984
45 240 ISOLATEURS DE SUSPENSION POUR LIGNES DE TRANSPORT D'ÉNERGIE	11 000 000 DE FEUILLES DE PAPIER BLANC POUR PHOTOCOPIEURS
Garantie de soumission: 60 000 $	Garantie de soumission: 5 000 $
ASG.41523.F 20 novembre 1984	**BAE.42013.F 20 novembre 1984**
PAPIER À REPRODUCTION DE DIVERSES GRANDEURS ET COULEURS	REPRODUCTION ET MICROFILMAGE DE DESSINS
Garantie de soumission: 10 000 $	Pas de garantie de soumission

Les conditions de chacun des appels d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
SERVICE ACHATS
7e ÉTAGE
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉBEC
H2Z 1A4

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10 h 30 (heure de Montréal), à la date indiquée ci-dessus. Seules les personnes physiques ou morales qui ont une place d'affaires au Québec peuvent soumissionner après avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de l'endroit susmentionné.

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie égale au montant susmentionné ou à 10% au moins du grand total de leur soumission. La garantie pourra être sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement fourni par une compagnie d'assurances.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire, on peut communiquer avec le service Achats à (514) 289-2525.

Le directeur, Approvisionnement
Roger A. Labrie

COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL

AVIS

COMMISSION DE L'ÉVALUATION, DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Commission de l'évaluation, des finances et du développement économique de la Communauté urbaine de Montréal tiendra une séance publique le mardi 6 novembre 1984, à 19:30, au Salon Alfred Rouleau de l'Hôtel Méridien, Basilaire 1, Complexe Desjardins, Montréal.

La Commission de l'évaluation, des finances et du développement économique recevra le directeur de l'Office de l'expansion économique qui présentera un rapport intitulé: "Vers une stratégie pour le développement des sociétés de haute technologie sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal".

Lors de chaque séance publique, une période de questions est prévue. Pour poser des questions, les intervenants doivent préalablement s'enregistrer. L'inscription débute à 19:15.

Si vous désirez des informations supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Guy Campion, assistant secrétaire - commissions, au (514) 872-6823.

Le secrétaire,
Suzanne Jalbert

Montréal, Québec
Le 1er novembre 1984

AGENDA

- Séance publique de la Commission de l'évaluation, des finances et du développement économique
- Le mardi 6 novembre 1984 à 19:30
- Salon Alfred Rouleau, Hôtel Méridien, Complexe Desjardins, Montréal

Société d'énergie de la Baie James

AMÉNAGEMENT DE LA GRANDE RIVIÈRE

APPEL D'OFFRES

1XT-639-81-010

Nolisement d'hélicoptères pour l'année 1985

Date et heure de fermeture: le 22 novembre 1984 à 15 h 30, heure de Montréal

Prix du document: 25,00$

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Service Achats et Contrats
19ième étage
800, boul. de Maisonneuve est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Le paiement des documents d'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour tout renseignement supplémentaire, composez le 844-3741, poste 462

Marc Chabot
Chef de service Approvisionnement

Société d'énergie de la Baie James

AMÉNAGEMENT DE LA GRANDE RIVIÈRE

APPEL D'OFFRES

1XT-639-81-009

Nolisement d'avions pour l'année 1985

Date et heure de fermeture: le 22 novembre 1984 à 15 h 30, heure de Montréal

Prix du document: 25,00$

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Service Achats et Contrats
19ième étage
800, boul. de Maisonneuve est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Le paiement des documents d'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James.et n'est pas remboursable.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour tout renseignement supplémentaire, composez le 844-3741, poste 462

Marc Chabot
Chef de service Approvisionnement

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No.: 705-27-004665-839. PERCEPTEUR DES AMENDES, demanderesse, — VS — ROBERT LACHAPELLE, défendeur. Le 14 novembre 1984, à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 1322 rue Notre-Dame ouest en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle Beaumark encastré blanc, 1 lessiveuse Inglis blanche. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN JOBIN, huissier, 759-5556. Montréal, le 25 octobre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL., No.: 820312452. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PLOUFFE ALAIN, partie défenderesse. Le 12 novembre à 11:30 heures. Au 7007 De Montmagny, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PLOUFFE ALAIN, saisis en cette cause, consistant en: Une t.v. couleur portatif de marque RCA, une sécheuse de marque BayCrest blanche. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 813902751 VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PAUL EMILE JEAN NESTAVE, partie défenderesse. Le 12 novembre à 11:15 heures. Au 12390 Pl. St-Jacques, app: 361, Montréal Nord, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PAUL EMILE JEAN NESTAVE, saisis en cette cause, consistant en: Une t.v. couleur R.C.A., une machine à coudre Singer, un système de son, un sofa 3 places bleu pâle, un fauteuil bleu pâle, une table de salon en vitre, table de salon de coin, un ventilateur de table Mastercraft, un horloge au mur, un radio cassette portatif, une bicyclette 10 vitesse blan Super-Cycle. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL FLEURENT, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 416366462. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PICARD JEAN PIERRE, partie défenderesse. Le 13 novembre à 11:00 heures. Au 2144 rue LaSalle, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PICARD JEAN PIERRE, saisis en cette cause, consistant en: Une chienne noire de race Bouvier des Flandres au nom de Roxie. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 112460110. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PIETRONIRO ROBERT, partie défenderesse. Le 13 novembre à 14:30 heures. Au 6564 Boul. Monk, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIETRONIRO ROBERT, saisis en cette cause, consistant en: Un congélateur de marque Brentwood de couleur beige, une laveuse Moffat Blanc, une t.v. couleur RCA XL 100, un système de son Juliette, 2 colonnes de son, une t.v. noir/blanc portatif Candle. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 419607285. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PICARD JEAN PIERRE, partie défenderesse. Le 13 novembre à 11:00 heures. Au 2144 rue LaSalle, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PICARD JEAN PIERRE, saisis en cette cause, consistant en: Une chienne de race Bouvier des Flandres noir nom Roxie, 4 extincteur chirurgique assorties. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, OCUR MUNICIPALE. No.: 112298001. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PIETRONIRO ROBERT, partie défenderesse. Le 13 novembre à 14:30 heures. Au 6564 Boul. Monk, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIETRONIRO ROBERT, saisis en cette cause, consistant en: Un congélateur de marque Brentwood de couleur beige, une laveuse Moffat blanche, une t.v. couleur RCA XL 100, un système de son Juliette 2 colonnes de son, une t.v. noir-/blanc portatif de marque Candle. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 112919343. VILLE DE MONTÉAL, partie demanderesse, — VS — PIETRONIRO ROBERT, partie défenderesse. Le 13 novembre à 14:30 heures. Au 6564 boul. Monk, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIETRONIRO ROBERT, saisis en cette cause, consistant en: Un congélateur de marque Brentwood de couleur beige, une laveuse Moffat blanche, une t.v. couleur RCA XL 100, un système de son Juliette 2 colonnes de son, une t.v. noir/blanc portatif de marque Candle. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 110059062. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PIETRONIRO ROBERT, partie défenderesse. Le 13 novembre à 14:30 heures. Au 6564 boul. Monk, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIETRONIRO ROBERT, saisis en cette cause, consistant en: Un congélateur de marque Brentwood de couleur beige, une laveuse Moffat blanche, une t.v. couleur RCA XL 100, un système de son Juliette, 2 colonnes de son, une t.v. noir/blanc portatif de marque Candle. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL., No.: 112461333. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PIETRONIRO ROBERT, partie défenderesse. Le 13 novembre à 14:30 heure.s Au 6564 Boul. Monk, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIETRONIRO ROBERT, saisis en cette cause, consistant en: Un congélateur de marque Brentwood de couleur beige, une laveuse Moffat blanche, un t.v. couleur RCA XL 100, un système de son Juliette, 2 colonnes de son, une t.v. noir/blanc portatif de marque Candle. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 419214386. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — ROCHON DOUGLAS, partie défenderesse. Le 12 novembre à 11:00 heures. Au 7390 rue Bordeaux, app: 04, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROCHON DOUGLAS, saisis en cette cause, consistant en: Une laveuse de couleur vert de marque Inglis, une sécheuse de couleur beige de marque Inglis. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: CLAUDE FORGET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-020746-843. WELDCO INC., demanderesse, — VS — ANDRÉ BÉLAIR SOUDURE A.B., défenderesse. Le 13 novembre 1984, à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 605 rue Chamberland en la cité Le Gardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 soudeuse et moteur à gaz, 1 camionnette Chevrolet, 1 automobile de marque Chrysler Cordoba. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier, 759-5556. Montréal, le 25 octobre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 115515680. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PARADIS MAURICE, partie défenderesse. Le 13 novembre à 13:00 heures. Au 2924 rue Jolicoeur, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PARADIS MAURICE, saisis en cette cause, consistant en: Un système de son de marque Lloyd's, 2 colonnes de son, une t.v. couleur de marque Sylvania, une table de salon en bois, une table de coin en bois. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 114824113. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PARADIS MAURICE, partie défenderesse. Le 13 novembre à 13:00 heures. Au 2924 rue Jolicoeur, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PARADIS MAURICE, saisis en cette cause, consistant en: Une machine à écrire électrique Remington, un four micro onde de marque Hitachi, une t.v. couleur portatif Hitachi, un congélateur de marque Kenmore, un lave vaisselle Admiral dessus en bois. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL.. No.: 114844656. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PARADIS MAURICE, partie défenderesse. Le 13 novembre à 13:00 heures. Au 2924 rue Jolicoeur, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PARADIS MAURICE, saisis en cette cause, consistant en: Une machine à écrire électrique Remington, un four micro onde de marque Hitachi une t.v. couleur portatif Hitachi, un congélateur de marque Kenmore, un lave vaisselle Admiral dessus en bois. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 130630791. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PARADIS MAURICE, partie défenderesse. Le 13 novembre à 13:00 heures. Au 2924 rue Jolicoeur, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PARADIS MAURICE, saisis en cette cause, consistant en: Une machine à écrire électrique Remington, un four micro onde de marque Hitachi, une t.v. couleur portatif Hitachi, un congélateur de marque Kenmore, un lave vaisselle Admiral dessus en bois. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 115515595. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PARADIS MAURICE, partie défenderesse. Le 13 novembre à 13:00 heures. Au 2924 rue Jolicoeur, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PARADIS MAURICE, saisis en cette cause, consistant en: Un système de son de marque Lloyd's, 2 colonnes de son, une t.v. couleur meuble de marque Sylvania, une table de salon en bois, une table de coin en bois. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 815745372. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — L'HEUREUX JEAN, partie défenderesse. Le 12 novembre à 13:00 heures. Au 710 rue Godin, Verdun, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de L'HEUREUX JEAN, saisis en cette cause, consistant en: Une desserte sur roue en bois, un mobilier de salle à diner en bois comprenant 6 chaises, un service à thé en argent et acc., un vaisselier. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 422470145. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — ZAMBARAS EVANGELIA PERIALIS, partie défenderesse. Le 12 novembre à 11:00 heures. Au 3980, 3e rue, Chomedey, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ZAMBARAS EVANGELIA PERIALIS, saisis en cette cause, consistant en: une t.v. couleur RCA XL100, un vidéo VHS Hitachi, une t.v. Quasar, une machine à coudre Consew, un congélateur Heritage, une laveuse à vaisselle Viking, une automobile de marque Dodge Aspen de couleur beige, Imm.: 324 L 753, Série: NL41G9F228427. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: JACQUES TURGEON, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 113630882. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — KOKLAS NICOLAS, partie défenderesse. Le 12 novembre à 10:00 heures. Au 8537 rue Champagneur, app: 04, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de KOKLAS NICOLAS, saisis en cette cause, consistant en: Une causeuse en velour beige, un fauteuil en velour beige, un sofa 3 places en velour beige, un système de son Korex, une t.v. couleur Hitachi. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: SYLVIE CIMONE, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-022998-836. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — BOUTHOT REJEAN, partie défenderesse. Le 13 novembre à 10:00 heures. Au 104 Desmarchais, app. 4, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REJEAN BOUTHOT, saisis en cette cause, consistant en: un téléviseur couleur de marque Quasar 20", un congélateur General Freeze. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: J.R. GIASSON, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL., No.: 111577056. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — LACOMBE YVES, partie défenderesse. Le 13 novembre à 10:45 heures. Au 5765 rue Hadley, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LACOMBE YVES, saisis en cette cause, consistant en: Une bicyclette d'homme 10 vitesse de marque C.C.M. rouge, une t.v. couleur Admiral, une enregistreuse cassette Vidéo Magnavox Studio Plus 8, un Juke box combiné avec meuble, un camion Dodge Bleu Imm.: F 56779 No. de série: D14AE5S014625. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL., No.: 830297871. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — LARAMÉE ROBERT, partie défenderesse. Le 12 novembre à 11:30 heures. Au 872, 1er Avenue, Verdun, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LARAMÉE ROBERT, saisis en cette cause, consistant en: Une tondeuse à gazon de marque General Electric (no. de série: PM102B8011) un pistolet à souder de marque Weller model 8200 PK, un coffre à outils rouge et son contenu, un bicyclette 10 vitesse Medallist blanc pour femme. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 830742894. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — LARAMÉE ROBERT, partie défenderesse. Le 12 novembre à 11:30 heures. Au 872, 1ère avenue, Verdun, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LARAMÉE ROBERT, saisis en cette cause, consistant en: Une tondeuse à gazon de marque General Electric (no de série: PM102B8011) un pistolet à souder de marque Weller model 8200 PK, un coffre à outils rouge et son contenu, une bicyclette 10 vitesse Medallist blanc pour femme. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 117592064. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — WILLIAMSON GLORIA, partie défenderesse. Le 13 novembre à 11:00 heures. Au 2226 rue Darling, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de WILLIAMSON GLORIA, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Plymouth bleu, Imm.: F554048. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211. Montréal, ce 13ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL. No.: 815499016. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — ZAMBARAS DANAGIOTIS, partie défenderesse. Le 12 novembre à 11:00 heures. Au 3980, 3e rue, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ZAMBARAS DANAGIOTIS, saisis en cette cause, consistant en: une télévision couleur RCA XL100, un vidéo VHS Hitachi, une t.v. Quasar, une machine à coudre Consew et acc., un congélateur de marque Heritage, une laveuse à vaisselle de marque Viking. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: JACQUES TURGEON, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-024457-831. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — KEN HAMILTON, partie défenderesse. Le 12 novembre à 11:45 heures. Au 6665 Fielding, App. 5, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de KEN HAMILTON, saisis en cette cause, consistant en: un T.V. couleur portatif Granada, une laveuse et sécheuse Moffat et Viking blanche, 2 bicyclettes. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 12ième jour de novembre 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-034416-847. KENNETH ZIGBY, partie demanderesse — vs — MEHDI ABDOH & 90886 CANADA LTÉE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 novembre 1984 à 13:00 hres. Au: 205 Edgehill à Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MEHDI ABDOH & 90886 CANADA LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Mercedes 1974 couleur grise-bleue et acc., 1 ensemble de salle à diner comprenant 1 table en marbre et acc. et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN VIGNEAULT, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 octobre 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-013683-847. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse — vs — AUTOMOBILES JEAN ROCK INC, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 novembre 1984 à 11:00 hres. Au: 1747 A Des Laurentides à Vimont, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de AUTOMOBILES JEAN ROCK INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 récepteur am-fm stéréo, 1 bureau en métal 5 tiroirs vert. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 octobre 1984

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-015617-843. GAÉTAN CHARBONNEAU, demandeur, — VS — YVON DUROCHER, défendeur. Le 13 novembre 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 15 rue Côte St-Ambroise en la cité de St-Lin, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chrysler Le Baron 1978, 1 téléviseur couleur Hitachi portatif et support, 1 ordinateur Vic 20 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ BÉLANGER, huissier, 759-5556. Joliette, le 25 octobre 1984.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 octobre 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à L'AVENIR INTERNATIONAL IMPORT EXPORT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 25e jour d'octobre, 1984, sous le numéro 3526482.
Ce 29e jour d'octobre, 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000654-846

LA BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, une banque à charte canadienne dûment constituée selon la Loi, ayant son siège social pour la Province de Québec dans la ville et le district de Montréal, avec une succursale située au 35, boulevard de Varennes, Boucherville, Province de Québec,

DEMANDERESSE

-vs-

LES HÉRITIERS DE FEU VICTORIEN SIMARD, dont la dernière adresse à domicile est 100, Chemin Béique, Mont St-Hilaire, (Québec), et als,

DÉFENDEURS

—et—

LE REGISTRATEUR POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE ROUVILLE, situé au 1601 rue Edmond-Guillet, C.P. 1080, Marieville, (Québec),

MIS-EN-CAUSE

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs LES HÉRITIERS DE FEU VICTORIEN SIMARD sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de cet avis. Copies du jugement ont été laissées à leur attention au bureau de la Cour Supérieure de Montréal.
Montréal, le 24 octobre 1984
RONALD CHASSÉ
Protonotaire adjoint
Mes Kandestin, Kugler & Associés, Avocats
Suite 2204, 800 Carré Victoria
Montréal, Québec H4Z 1C5

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-036982-846

DAME ROLANDE NICHOLS,
Demanderesse

—vs—

LA SUCCESSION DE FEU MOHAMED SYLLA,
Défenderesse

ORDONNANCE

LA COUR ORDONNE à la défenderesse La Succession de Feu Mohamed Sylla de comparaître dans un délai de TRENTE (30) jours à compter du jour de publication de la présente ordonnance.
PRENEZ AVIS qu'une copie du bref d'assignation et déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Provinciale du district de Montréal.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement.
Montréal, le 24 octobre 1984.
Raymond G. Ayoup
1255 Carré Phillips
suite 805
Montréal, Qué.
H3B 3G1
tél.: (514) 861-9955

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

DAME DANIELE ST-JACQUES,
Requérante

—vs—

MARIO LEMIRE,
Intimé

AVIS PUBLIC

À: Monsieur Mario Lemire
PRENEZ AVIS qu'une requête pour garde légale et physique d'enfant sera présentée par la requérante pour adjudication devant l'Un des Honorables Juges de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, au 1 est, rue Notre-Dame, en la salle 2.17, le 6ième jour de décembre 1984, à 9:15 heures de l'avant-midi ou dès que Conseil pourra être entendu.
Copie de ladite requête a été laissée à votre attention au Greffe de cette Cour.
Veuillez vous gouverner en conséquence.
MONTRÉAL, ce 25 octobre 1984.
(s) Ronald Chassé
Protonotaire-Adjoint
MES LESTAGE & RHEAUME
794 rue Fréchette, suite 110
Longueuil, Québec
Tél.: 670-7372

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-036865-843

LA BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE,
Demanderesse
REQUÉRANTE,

—vs—

A.M. ELECTRO SERVICES INC.,

—ET—

ASHER MEIR,
Défendeurs
INTIMÉS,

—ET—

B.P.G. SECURITY CENTRAL CORPORATION LTD.,
Tierce-saisie

ORDONNANCE

Il est ordonné aux défendeurs, A.M. ELECTRO SERVICES INC. et ASHER MEIR, de comparaître d'ici trente (30) jours, copies des brefs et de la déclaration leur ont été laissées au greffe à leur attention.
Si vous n'agissez pas dans le délai mentionné dans cette ordonnance, personnellement ou par avocat, la demanderesse aura droit d'agir en votre absence et le juge pourra alors rendre un jugement sans que vous en soyez avisé.
Montréal, le 24 octobre 1984.
DOMINIQUE DU BERNARDO
Protonotaire-adjoint
GURMAN, KUHNREICH, STAVISS, TAUB
2075 Université, suite 1103
Montréal, Québec H3A 2L1
Tél.: 845-2261

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-004195-849

HENRI MÉNARD,
Partie demanderesse

C.

Dame DENISE LESSARD,
Partie défenderesse

CAISSE POPULAIRE ST-CHARLES-BORROMÉE
Tiers-saisie

PAR ORDRE DE LA COUR

A: Dame Denise Lessard
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.
Une copie du bref de saisie avant jugement en mains-tierces, affidavit, demande en séparation de corps ainsi qu'une déclaration et avis a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
Montréal, ce 24 octobre 1984.
DROLET & LAVOIE
AVOCATS
50, St-Charles suite 110
Longueuil

PRENEZ AVIS que Madame MARIE ÉVANGELINE DUNN, domiciliée au 1022 Wilson, ville et district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de LINE MARIE DUNN.
LaSalle, le 17 octobre 1984.
ME FRANK CIAMPINI
Le procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPRIEURE

NO: 500-04-000426-842

DAME KIMALANZI TUMBA,
Requérante

-contre-

M. LEROY CESAR,
Intimé

AVIS LÉGAL
PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à l'intimé, LEROY CESAR de comparaître dans un délai de (30) jours à compter de la publication du présent avis et l'intimé est également avisé qu'une copie de la requête en annulation des droits de visite et de sortie a été laissée pour lui au Greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal.
L'intimé, LEROY CESAR, est par les présentes également requis de se présenter à la Cour, au Palais de Justice de Montréal, au 10 est, rue St-Antoine, en salle 2.17 à 9:30 heures de l'avant-midi, le 4 décembre 1984.
MONTRÉAL, le 16 octobre 1984.
GIRARDIN & TRIQUET, avocats
333 est, rue St-Antoine
Suite 202
Montréal, H2X 1R9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

BELL CANADA, Corporation légalement constituée en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada, ayant son siège social au 1050, Beaver Hall, à Montréal, district de Montréal,

Demanderesse

-vs-

PIERRE THERRIEN, gentilhomme, résidant et domicilié au 2015, rue Christian, à Val-David, district de Terrebonne;

Défendeur

ORDONNANCE

Il est ordonné au défendeur, Pierre Therrien, de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de l'insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à son intention.
Montréal, le 23 octobre 1984
DOMINIQUE DIBERNARDO
Greffier adjoint, C.P.M.
Mes Buist, April & Plouffe
Me Anne-Marie Beaudoin
1050 Beaver Hall Hill
Suite 1600
Montréal (Québec)
H2Z 1S4

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE

NO:

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
requérante,

—VS—

100282 CANADA LTÉE
intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, 100282 Canada Ltée est par le présentes requise de se présenter au Greffe de la Cour Supérieure du district de Joliette dans un délai de dix (10) jours de la publication de la présente.
Une copie d'un avis de soixante jours a été laissée à la Cour Supérieure de Joliette à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de vous présenter au Greffe de la Cour Supérieure du district de Joliette dans les délais susdits, la partie requérante intentera contre vous une action en dation en paiement sans autre signification d'un tel avis de soixante jours.
Joliette, le 26 octobre 1984.

La requérante, AUTOBUS LE PROMENEUR INC., d'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but de demander une modification de ses tarifs pour son service d'autobus aéroportuaire de l'aéroport de Dorval à Sainte-Adèle, Val-David et Mont-Tremblant et retour.

TARIFS ACTUELS:

	Sens Unique	Aller-retour
Dorval/Ste-Adèle Ste-Adèle/Dorval	$13.00	$22.00
Dorval/Val David Val David/Dorval	$13.00	$22.00
Dorval/Mt-Tremblant Mt-Tremblant/Dorval	$14.00	$26.00

TARFIS PROPOSÉS:

	Sens Unique	Aller-retour
Dorval/Ste-Adèle Ste-Adèle/Dorval	$14.00	$26.00
Dorval-Val David Val David/Dorval	$14.00	$26.00
Dorval/Mt -Tremblant Mt-Tremblant/Dorval	$15.00	$28.00

Demande en vertu de l'article 33 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports.
La requérante demande que la décision devienne exécutoire immédiatement conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution dans les journaux en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
1ère publication: 31 octobre 1984.
2ème publication: 1er novembre 1984.
LAPOINTE ROSENSTEIN
1010 ouest, rue Sherbrooke,
Suite 1100,
Montréal, Québec H3A 2R7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
No. 700-11-000436-842
Q.-052403

COUR SUPÉRIEURE "EN FAILLITE"

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
Bernard Gosselin
16151 Montée Guénette
St-Antoine des Laurentides, P.Q.
J7Z 5T4

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que Bernard Gosselin a fait une cession le 23 octobre 1984, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 13 novembre 1984 à 11:00 heures au bureau du Séquestre Officiel, Édifice Ethanase-David, 85 rue Demartigny Ouest, Chambre 5.15, St-Jérôme, Québec, et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre mes mains avant l'assemblée les preuves de réclamations et au besoin les procurations.
Les réclamations à l'encontre de l'actif doivent être produites au syndic avant que la distribution ne soit faire, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droits sans égard à ces réclamations.
Daté de Valleyfield, le 25 octobre 1984.
Bureau de:
J.P. CHATIGNY & ASSOCIÉS INC.
ET
Jean-Pierre Chatigny, syndic
J.P. CHATIGNY & ASSOCIÉS INC.
ET
Jean-Pierre Chatigny, syndic
9 rue Nicholson, suite A, 2e étage,
C.P. 91
Valleyfield, Qué. J6S 4V5
Téléphone: 373-6698
ou 1-800-363-5330

Prenez avis que la Société LES DEUX RIVIÈRES SAOUDIENNES COMPAGNIE LTÉE demandera au directeur des sociétés commerciales canadiennes la permission de se dissoudre.
PIERRE H. ARCHAMBAULT,
Notaire
Procureur de la Société

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ
LA FIDUCIE
CHARLES ROSNER BRONFMAN

Avis est par les présentes donné que la Fiducie Charles Rosner Bronfman s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec, au cours de la présente session, aux fins de demander l'adoption d'une loi à caractère privé visant à augmenter les pouvoirs d'emprunt des Fiduciaires et à leur permettre d'utiliser le capital ou les revenus de la Fiducie pour faire des contributions à des fins de charité.
Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation, bureau 126, Hôtel-du-Gouvernement, Québec G1A 1A4.
Montréal, le 18 octobre 1984.
PHILLIPS & VINEBERG
Les procureurs des requérants

PRENEZ AVIS que Transport Patenaude Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de se faire transférer tous les droits et privilèges rattachés aux permis M-303116-001 à 004 actuellement détenus par Patenaude et Frère Enr.
Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à la demande dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution à la Commission des Transports du Québec, au 505 rue Sherbrooke est, Montréal, Québec H2L 1K2.
ME SERGE L. COULOMBE
PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS
1ère parution: 31 octobre 1984
2ième parution: 1er novembre 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 817680172. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — SARKANI HASHEM, partie défenderesse. Le 15/11/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Toyota Celica 1973. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 429573605, 817687242. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — CHAMBERLAND GÉRARD, partie défenderesse. Le 15/11/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Dodge Pick Up. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 112821531, 116771885. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — AUBLET NICOLE, partie défenderesse. Le 15/11/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Mercury Marquis. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 428770893, 805889851, 815721266. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — LESLIE ROBERT, partie défenderesse. Le 15/11/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Pontiac Firebird 1976. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 432543974. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — DOBBS WILLIAM THOMAS, partie défenderesse. Le 15/11/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Pontiac Parisienne 1975. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT
DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No.: 500-02-013344-846

VILLE DE MONTRÉAL,
demanderesse

-c-

JOSEPH LUDNER
CHARLES
DAME VENETTE
LABISSIÈRE
ULYSSE PIERRE LUMA,
défendeurs

Il est enjoint à ULYSSE PIERRE LUMA, défendeur à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.
(s) RONALD CHASSÉ
Mes Péloquin,
Allard & Lacroix
Procureurs de la
demanderesse
275, rue Notre-Dame est

Prenez avis que la compagnie 1860-9164 QUÉBEC INC., demandera au ministre des Institutions financières et coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.
Montréal, le 28 octobre 1984.
Le président de la compagnie
GUY TREMBLAY

Avis est donné que TRANSPORT H. CORDEAU INC. 2254 Louis-Veuillot, Montréal, demande à la CTQ de transférer ses permis, M-507415-009 et M-507415-011, à CENTRE DE LOCATION ARNO CANADA LTÉE, 1209, Ave. Hickson, Verdun et à REVOPAVE INC. 1500, 95ième Avenue, Fabreville, Laval, conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions les 1er et 2 novembre 1984.
S.P.T.Q. LTÉE

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ
LA FIDUCIE
EDGAR MILES BRONFMAN

Avis est par les présentes donné que la Fiducie Edgar Miles Bronfman s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec, au cours de la présente session, aux fins de demander l'adoption d'une loi à caractère privé visant à augmenter les pouvoirs d'emprunt des Fiduciaires et à leur permettre d'utiliser le capital ou les revenus de la Fiducie pour faire des contributions à des fins de charité.
Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation, bureau 126, Hôtel-du-Gouvernement, Québec G1A 1A4.
Montréal, le 18 octobre 1984.
PHILLIPS & VINEBERG
Les procureurs des requérants

DENISE BÉLAIR,
2955 Park, app. 7
St-Hubert Qc.,
J3Y 4Y4
Détenteur du permis M-510162-00 région 06, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de:
Ferme J. & P. Savaria Ltée,
1000 De Lorraine
Boucherville Qc.
J4B 5E4
Région 06
Conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie internes de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 1er novembre 1984
2ème parution: 1 novembre 1984.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ
LA FIDUCIE
PHYLLIS BARBARA BRONFMAN

Avis est par les présentes donné que la Fiducie Phyllis Barbara Bronfman s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec, au cours de la présente session, aux fins de demander l'adoption d'une loi à caractère privé visant à augmenter les pouvoirs d'emprunt des Fiduciaires et à leur permettre d'utiliser le capital ou les revenus de la Fiducie pour faire des contributions à des fins de charité.
Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation, bureau 126, Hôtel-du-Gouvernement, Québec G1A 1A4.
Montréal, le 18 octobre 1984.
PHILLIPS & VINEBERG
Les procureurs des requérants

JOSEPH, RAYMOND, MICHEL PEPIN, cuisinier, domicilié et résidant au numéro 1274 de la rue Barré à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice du Québec afin d'obtenir un changement de nom dans les registres de l'état civil pour se lire: JOSEPH, RAYMOND, MICHEL CHICOINE.

PRENEZ AVIS que la requérante Park Avenue Chevrolet Oldsmobile Cadillac Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin que soient maintenus ses permis M-600106 suite au changement d'intérêts survenu au sein de la compagnie.
Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à la demande dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution à la Commission des Transports du Québec au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec H2L 1K2.
ME SERGE L. COULOMBE
PARENTEAU, BOUCHER
& ASSOCIÉS
1ère parution: 1er novembre 1984
2ème parution: 2 novembre 1984

Avis est donné que: Roma Lefebvre, 134, Chemin Lotbinière, R.R. 3, Vaudreuil, Qué. demande à la CTQ de transférer son permis M-506645-01, région 06, à: M. et H. GAUTHIER & FRÈRES LIMITÉE, 204, rue Chicoine, Dorion, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique et de se prévaloir de l'article 85.
Tout intéressé peut y faire oppsotion dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions: les 1er et 2 novembre 1984
S.P.T.Q. LTÉE

Avis est donné que: Costanzo, Salvatore 7442 rue St-Gérard, Montréal, demande à la CTQ de transférer son permis M-509534-001, région 10, à Pedruzzi, Cesare 13712 Demontigny, Pointe-aux-Trembles, Montréal, conformément l'article 30 des règles de pratique et de se prévaloir de l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions les 1er et 2 novembre 1984
S.P.T.Q. Ltée

Avis est donné que: TRANSPORT LAC DES ÉCORCES LTÉE, R.R. 117, Lac des Écorces, Cté Labelle, Qué. demande à la CTQ de transférer le permis M-508432-003, région 7, à SYSTEMARO INC. Route 117, Nord, L'Annonciation, Cté. Labelle, conformément à l'article 30 des règles de pratique et de se prévaloir de l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions les 1er e 2 novembre 1984.
S.P.T.Q. LTÉE

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE
DISTRIBUTION AUTOMATIQUE MARCO INC.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie DISTRIBUTION AUTOMATIQUE MARCO INC. constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Mascouche, demandera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Terrebonne, ce 19 octobre 1984.
AURÈLE THUOT, président

R.C.R. INC.
AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie R.C.R. INC. demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
DATÉ à Montréal, ce 25 octobre 1984.
Les procureurs de la compagnie,
ROBINSON, SHEPPARD,
BORENSTEIN, SHAPIRO

Avis est donné que: Florent Lalonde, 666, 13ième Avenue, Lachine, Qué. demande à la CTQ de transférer son permis M-500248-001, région 10, à Alain Dagenais, 38, 6ième Avenue, Pincourt, Qué. conformément à l'article 30 de règles de pratique et de se prévaloir de l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions les 1er et 2 novembre 1984.
S.P.T.Q. LTÉE

Avis est donné que: Denis Houle, 1014, Notre-Dame, Repentigny, Qué. demande à la CTQ de transférer son permis M-506116-001, région 10, à B. & G. Enr. (Gérard Bernard & Jean-Guy Grandchamp) 10770, Jean Meunier, Montréal, conformément aux articles 30 et 85, des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions les 1er et 2 novembre 1984.
S.P.T.Q. LTÉE

DÉCÈS

BUSSIÈRE, Lucienne. — À Montréal le 30 octobre 1984, est décédée Mme Lucienne Bussière née Guy épouse de feu George Bussière. Elle laisse dans le deuil ses filles, Carmen, Reine Bussière Lapointe, son fils Guy Bussière, ses soeurs Marie Auger, Bernadette Picard, Marie-Anne Guy, son frère Télesphore Guy, ainsi que plusieurs petits-enfants et arrières-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 novembre, le convoi funèbre partira des Salons Alfred Dallaire, 1111 Laurier ouest, pour se rendre à l'église Sainte-Madeleine d'Outremont à 11 heures et de là au cimetière de la Côte des Neiges. Le salon sera ouvert jeudi 1er novembre de 19h à 22h.

LANCTÔT, Pierre. — À Montréal le 31 octobre 1984 à l'âge de 65 ans est décédé Pierre Lanctôt. Il laisse dans le deuil sa fille Michelle Korzilius de Las Vegas et son fils Philippe, ses petits-enfants, une belle-fille Sandra Zipay de Vancouver, ses frères Jean et Raymond ainsi que sa soeur Denise Bastien. Un service commémoratif sera annoncé ultérieurement. Informations Urgel Bourgie Limitée.

---

la fierté a une ville

montréal

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE NO 17

Règlement 1319 modifié, relatif à la circulation et à la sécurité publique, article 41.

AVIS est par les présentes donné que le Comité exécutif, à sa séance tenue le 17 octobre 1984, a édicté l'ordonnance suivante:

"Ordonnance relatif à la circulation et à la sécurité publique"

Copie de cette ordonnance peut être obtenue au bureau du greffier, bureau 120, Hôtel de Ville.

Hôtel de Ville
Montréal, le 1er novembre 1984.

Me Maurice Brunet
Greffier de la Ville

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

286-1200

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le gouvernement américain envisage de rendre plus restrictif son système d'assurances dépôts bancaires

WASHINGTON (AFP) — Les autorités américaines envisagent sérieusement une modification du système actuel de l'assurance des dépôts bancaires et assimilés afin d'amener les établissements de crédit à faire preuve de plus de prudence dans l'octroi de prêts, constate-t-on mardi dans les milieux spécialisés.

Tour à tour, le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, le directeur de la société d'Etat d'assurances des dépôts bancaires, M. William Isaac, et le directeur de la banque d'Etat du crédit immobilier, M. Edwin Gray, viennent en effet d'indiquer que le moment paraît venu de s'engager dans cette voie.

Cette évolution, estiment les spécialistes, s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par les autorités de tutelle, à la suite notamment de la quasi faillite de la banque Continental Illinois, pour remettre de l'ordre dans la gestion de l'appareil bancaire américain. Les autorités fédérales assurent actuellement, moyennant une prime uniforme, jusqu'à concurrence de 100,000 dollars chacun des dépôts effectués dans les banques et dans les institutions d'épargne et de crédit.

Il s'agit là d'une assurance obligatoire qui, rappelle-t-on, avait été créée lors de la grande dépression des années 30 pour redonner confiance au public dans le système bancaire américain.

Or, cette année, les Etats-Unis ont enregistré un nombre accru de faillites bancaires. Au surplus, les autorités de tutelle se sont vues contraintes, pour sauver de la faillite la Continental Illinois (8ème banque des Etats-Unis): dans un premier temps, d'assurer ses dépôts en totalité afin de tenter d'arrêter l'hémorragie de ses dépôts, et dans un second temps de procéder en fait à sa nationalisation.

Une bonne partie des difficultés des banques américaines et des faillites de certaines d'entre elles ont eu pour cause des prêts accordés un peu trop facilement notamment aux secteurs de l'énergie et de l'agriculture aux Etats-Unis et à ce qu'il est convenu d'appeller le problème de la dette du tiers monde.

Les institutions d'épargne et de crédit aux Etats-Unis ne sont pas sans avoir, elles aussi, des problèmes comme en témoignent les très graves difficultés qu'a connues cet été la première d'entre elles, American Saving and Loans Association, dépendant du holding Financial Corporation of America.

A cet égard, le directeur de la banque d'Etat du crédit immobilier, M. Edwin Gray, a mis mardi sévèrement en garde ces institutions contre la tentation d'une croissance à tout prix à laquelle certaines d'entre elles, a-t-il dit, paraissent succomber.

Il s'agit là, a-t-il ajouté, d'une politique qui pourrait les entraîner dans de "très graves difficultés" et qui constitue par ailleurs une menace pour le système de l'assurance fédérale de leurs dépôts, système dont les fonds pour imposants qu'ils soient ne sont pas inépuisables.

Selon des indications puisées à bonnes sources, les services du Trésor examineraient notamment la possibilité de moduler les primes de cette assurance fédérale en fonction de la qualité des prêts consentis. Ils étudieraient également une réduction éventuelle du rôle de l'Etat en tant qu'assureur des dépôts bancaires et assimilés, avec en contrepartie un développement du rôle d'assureur de la part des Etats américains et du secteur privé.

La semaine dernière, le directeur de la société d'Etat d'assurance des dépôts bancaires, M. William Isaac, avait pour sa part évoqué le spectre d'une nationalisation des banques américaines au cas où le système actuel de l'assurance fédérale des dépôts bancaires ne serait pas amendé.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — **"L'étoffe des héros"** 7 h 30.
ASTRE II: — **"Le crime d'Ovide Plouffe"** 9 h 30 — **"L'été meurtrier"** 7 h 10.
ASTRE III: — **"Ghostbusters"** 6 h 05, 9 h 40 — **"Où sont les mecs"** 8 h
ASTRE IV: — **"Il était une fois en Amérique"** 7 h 30.
BERRI I: (288-2115) — **"La guerre des tuques"** 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
BERRI II: — **"Notre histoire"** 12 h 20, 2 h 30, 5 h , 7 h 20, 9 h 30.
BERRI III: — **"Femmes de personne"** 12 h 40, 2 h 45, 4 h 50, 7 h, 9 h 05
BERRI IV: — **"Le bal"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 20.
BERRI V: — **"Greystoke: la légende de Tarzan, Seigneur des singes"** 1 h 15, 3 h 45, 6 h 30, 9 h.
BONAVENTURE I: (861-2725) — **"Places in the heart"** 12 h, 2 h, 4 h.
BONAVENTURE II: — **"Philadelphia experiment"** 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25
BROSSARD I: (465-5906) — **"Greystoke, la légende de Tarzan, seigneur des singes"** 7 h, 9 h 20
BROSSARD II: (465-5906) — **"Ghostbusters"** 7 h 30, 9 h 30.
BROSSARD III: — **"The terminator"** 7 h, 9 h.
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — **"La guerre des tuques"** 7 h 30, 9 h 30
CHAMPLAIN I: (271-1103) — **"Vendredi 13 chapitre final"** 9 h 40, — **"Meutre à la St-Valentin"** 7 h 50,
CHAMPLAIN II: — "Splash" 7 h 20, 9 h 25.
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — **"The terminator"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20
CINÉMA DU VILLAGE: 1220 est Ste-Catherine, (523-3239) — **"L.A. Tool and die"** 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30, 7 h, 8 h 30, 10h.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9763)— **"Remembering Windsor McCay"** 18 h 35 — **"Promenade dans la nuit"** 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — **"Country"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉPLEX II: — **"Muppets take Manhattan"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30 — **"Country"** 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX III: — **"The big chill"** 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.
CINÉPLEX IV: — **"Woman in red"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINÉPLEX V: — **"Comfort and joy"** 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
CINÉPLEX VI: — **"Philadelphia experiment"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20
CINÉPLEX VII: — **"Terror in the aisles"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VIII: — **"Terror in the aisles"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉPLEX IX: — **"Romancing the stone"** 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 25.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"Le crime d'Ovide Plouffe"** 1 h 50, 5 h 35, 9 h 20. — **"Le soldat"** 12 h 10, 3 h 55, 7 h 40.
CINÉMA MONTRÉAL II: — **"Vendredi 13 chapitre final"** 2 h 40, 6 h 10, 9 h 40 **"Meurtre à la Saint-Valentin"** 1 h, 4 h, 7 h 50
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — **"Deux heures moins quart avant Jésus-Christ"** 12 h 05, 15 h 50, 19 h 35 — **"Le crime d'Ovide Plouffe"** 14 h, 17 h 45, 21 h 30
COMPLEXE DESJARDINS II: — **"L'étoffe des héros"** 12 h 15, 15 h 55, 19 h 35
COMPLEXE DESJARDINS III: — **"La femme qui inventa l'amour"** 12 h 10, 14 h 50, 17 h 30, 20 h 10. — **"Cecilia"** 13 h 30, 16 h 10, 18 h 50, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"Le père noël est une ordure"** 12 h 05, 15 h 50, 19 h 35 — **"Les dieux sont tombés sur la tête"** 13 h 55, 17 h 40, 21 h 25.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — **"I was born, but"** (Yasujiro Ozu) 19 h. — **"Ossessione"** (Luchino Visconti) 21 h.
CRÉMAZIE: (388-4210) — **"Viva la vie"** 7 h 15, 9 h 25.
DAUPHIN I: (721-6060) — **"Mario"** 7 h 30, 9 h 30
DAUPHIN II: "Un dimanche à la campagne" 8 h, 10 h.
DORVAL I: (631-8587) — **"American dreamer"** 7 h 30, 9 h 30.
DORVAL II: — **"Thief of hearts"** 7 h 10, 9 h 10.
DORVAL III: "Teachers" 7 h 20, 9 h 20
DÉCARIE I: (341-3190) — **"The terminator"** 7 h 20, 9 h 20.
DÉCARIE II: — **"Philadelphia experiment'** 7 h , 9 h .
ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"El norte"** 6 h 45, 9 h 20.
ÉLYSÉE II: — **"Les nuits de la pleine lune"** 7 h 05, 9 h 05.
ESPACE 9: (272-1080) — Relâche
FAIRVIEW I: (697-8095) — **"Indiana Jones: the temple of doom"** 7 h 30, 9 h 40
FAIRVIEW II: — **"The little drummer girl"** 7 h 20, 9 h.35
FLEUR DE LYS: (849-0041): **"Tarentule cargo de la mort"** 2 h 35, 5 h 55, 9 h 15 — **"Les portes de l'enfer"** 1 h , 4 h 20, 7 h 40
GREENFIELD 1: (671-6129) — **"Indiana Jones et le temple maudit"** 7 h 15, 9 h 35
GREENFIELD 2: — **"Tarentule cargo de la mort" "Les portes de l'enfer"** 6 h 20, 8 h.
GREENFIELD 3: — **"Give my regards to Broad street"** 7 h , 9 h 15.
IMPÉRIAL: (288-7102) — **"The little drummer girl"** 12 h , 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30.
JEAN-TALON: (725-7000) — **"Greystoke, la légende de Tarzan, seigneur des singes"** 7 h, 9 h 20
KENT I: (489-9707) — **"Thief of hearts"** 7 h 35, 9 h 25
KENT II: — **"Give my regards to Broad street"** 6 h 45, 9 h.
LA CITÉ I: (844-2829) — **"Teachers"** 6 h, 7 h 50, 9 h 40
LA CITÉ II: — **"Give my regards to Broad street"** 7 h 05, 9 h 20.
LA CITÉ III: — **"The karate kid"** 7 h, 9 h 15
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — **"Rusty James"** 7 h — **"Fenêtre sur cour"** 7 h 15 — **"Et vogue le navire"** 9 h — **"Koyaanisqatsi"** 9 h 30. (26 oct. au 1 nov.)
LAVAL I: (688-7776) — **"Indiana Jones: le temple maudit"** 7 h 15, 9 h 35.
LAVAL II: — **"Un amour de swann"** 7 h 10, 9 h 20.
LAVAL III: — **"Pinot simple flic" "Juste un peu d'amour"** 6 h. 7 h 45.
LAVAL IV: — **"Palace en délire"** 7 h 05, 9 h 10.
LAVAL V: — **"Il était une fois en Amérique"** 7 h 40.
LAVAL-ODÉON I: (687-5207) — **"Vendredi 13 chapitre final"** 9 h 40 **"Meurtre à la Saint-Valentin"** 7 h 50
LAVAL-ODÉON II: — **"Splash"** 7 h 10, 9 h 10.
LOEW'S I: (861-7437) — **"American dreamer"** 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 30
LOEW'S II: — **"Teachers"** 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.
LOEW'S III: — **"Thief of the hearts"** 1 h, 3 h, 4 h 50, 7 h, 9 h.
LOEW'S IV: — **"Indiana Jones: the temple of doom"** 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
LOEW'S V: — **"Irreconcilable differences"** 12 h 30, 2 h 45. 5 h 10, 7 h 15, 9 h 35.
MERCIER: (255-6224) — **"La guerre des tuques"** 7 h 30, 9 h 15
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — **"Équateur"** 7 h 30, 9 h 30**"Noces de sang"** 7 h , 8 h 30, 10 h .
OUTREMONT: (277-4145)— **"Zelig"** 7 h 30 — **"Jacques et novembre"** 9 h 30
PALACE I: (866-6991) — "Metropolis" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
PALACE II: — **"The evil that men do"** 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
PALACE III: — **"The karate kid"** 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h.
PALACE IV: — **"Tightrope"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h , 9 h 10
PALACE V: — **"Purple rain"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
PALACE VI: — **"Give my regards to Broad street"** 12 h 15, 2 h 25, 4 h 40, 6 h 55, 9 h 15.
PARADIS I: (866-6991) — **"À la poursuite du diamant vert"** 9 h — **"Faut pas en faire un drame"** 7 h 15.
PARADIS II: — **"Gremlins"** 9 h, **"Quelle affaire"** 7 h 15.
PARADIS III: — **"Le retour de l'Inspecteur Harry** "9 h 10 — **"Star 80"** 7 h 20.
CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001) — **"la nuit de la poésie 1970"** 19 h 30 — **"Zabriskie Point"** 21 h 30.
PARISIEN I: (866-3856) — **"Indiana Jones et le temple maudit"** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
PARISIEN II: — **"L'addition"** 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 30
PARISIEN III: — **"Pinot simple flic"** 1 h 10, 2 h 55, 4 h 40, 6 h 25, 8 h 10, 9 h 55.
PARISIEN IV: — **"Il était une fois en Amérique"** 2 h, 8 h.
PARISIEN V: — **"La femme publique"** 12 h 40, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 40.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — **"La guerre des tuques"** 7 h 30, 9 h 30.
PLACE LONGUEUIL II: — **"Vendredi 13 chapitre final"** 9 h 40 **"Meurtre à la Saint-Valentin"** 7 h 50
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — **"Brother from another planet"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10
PLACE VILLE-MARIE II: — **"Revenge of the nerds"** 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — **"Amadeus"** 2 h 15, 5 h 15, 8 h 15
PLACE ALEXIS NIHON II: — **"Soldier's story"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III: — **"All of me"** 7 h 15, 9 h.15
PLACE DU CANADA: (861-4595) — **"Ghostbuster"** 7 h 15, 9 h 15
SAINT-DENIS II: (845-3222) — **"L'étoffe des héros"** 19 h 30
SAINT-DENIS III: — **"L'éventreur de New York"** 17 h 20, 21 h — **"El Condor"** 19 h.05
VERDUN: (768-2092) — **"La guerre des tuques"** 7 h 30, 9 h 15
VERSAILLES I: (353-7880) — **"Indiana Jones et le temple maudit"** 7 h, 9 h 10.
VERSAILLES II: — **"Pinot simple flic" "Juste un peu d'amour"** 6 h 10, 7 h 45
VERSAILLES III: — **"Tarentule cargo de la mort" "Les portes de l'enfer"** 6 h 10, 7 h 50
VILLERAY: (388-5577) — **"La guerre des tuques"** 7 h 30, 9 h 15
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — **"American dreamer"** 7 h 15, 9 h 20.
YORK: (937-8978) — **"Choose me"** 1 h , 3 h , 5 h , 7 h , 9 h.

SUR SCÈNE

ATELIER CONTINU: 1200 est rue Laurier (270-1178) — « Alice et Gertrude, Natalie et Renée et ce cher Ernest » de Jovette Marchessault, m. en s. Michèle Rossignol, du 24 oct. au 18 nov., mar. au sam. 20h.30, dim. 15h.
ATRIUM DE LA MAISON ALCAN: 1188 ouest Sherbrooke — Récital de piano et violon, Jasmine Perron, violon, Chantale Lavoie, piano, le 1 nov. de 12h. à 13h.30
AU FOU DU VERSEAU: 1200 St-Hubert (843-4335) — « La duchesse et Edgar » de Patrick Mainville, m. en s. Jacques Charron, du 1 au 18 nov., du jeu. au dim. 20h.30
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert (842-2808) — Hugo Pamcos et Claudette Lagacé, harpe du Paraguay, guitares et voix, 1 nov. 21h.30 et 23h.30
CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: 19 St-Laurent, St-Timothée (373-3262) — « Les femmes et l'amour » de Sacha Guitry, collage s'appuyant sur cinq de ses pièces, m. en s. Philippe Grenier, du 11 oct. au 30 déc. jeu. ven. 21h., sam. 19h.30 et 22h.30
CAFÉ-THÉATRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384) — « Pierrot Fournier chante Brel » du 12 sept. au 11 nov. à 20h. du mer. au dim.
LA CAVE À MOUSSE 11: 121 est rue Duluth (842-5524) — Lise Dolbec et Mousse, auteurs-compositeurs-interprètes, et Bruno Deschênes et Claude Véziau, pianistes, 30 oct. au 5 nov — En fin de soirée les ven. et sam. Philippe Noireaut au piano
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Boul. Edouard-Montpetit — « Difficultés temporaires » de l'Atelier de théâtre Gai, du 2 au 4 nov. 20h.30
CLUB SODA: 5240 ave du Parc (270-7848) — Spectacle de Stanley Jordan les 1-2-3 nov. à 21h.
DÎNER-THÉÂTRE LES MASQUES: Hotel Régence Hyatt, 777 Université (879-1370) — « Clic » pièce et m. en s. François Jobin, Pierre Lenoir et Pierre Beaudry, du 4 oct. au 31 déc. du mer. au dim.
ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum (521-4191) — « Le rail » conception et m. en s. Gilles Maheu, du 25 oct. au 24 nov. du lun. au sam. 21h.
LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-6955) — Le Bateau Ivre: Dave Turner & Ron Di Lauro sextet, 1 nov., 3 spectacles par soir à compter de 21h.30.
GROUPE LA VEILLÉE: 550 Atwater (933-8146) — « le miracle de la rose » de Jean Genest, m. en s. Gabriel Arcand, du 18 oct. au 3 nov. du mar. au dim. 21h.
HÔTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370) — Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg mar. au dim. de 20h. à 03h. — Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00.00 — Dîner-dansant avec pianiste Gerry Pucci
HOTEL REINE ÉLISABETH: Salle Arthur, 900 ouest Boul. Dorchester (861-3511 poste 2227) — « Splendeurs et triomphes universels de la musique » avec Janusz Wolny et Magdalena Kowalewska, du 11 oct. au 18 nov., mer. au sam. 21h.30, dim. 20h.
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Lambert au piano dim. 16h. à 21h., lun. au ven. de 19h.00 à 22h.00
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Ouvert chaque jour à compter de 16h. du lun. au sam. — Lorraine DesMarais quartette, 1-2-3 nov.
LE ROUGE ET LE NOIR: 7151 Côte-des-Neiges (738-2096) — Chansonniers: spectacle d'André Moisan, les 1-2-3 nov. 21h.30
LA LICORNE: 2075 St-Laurent (843-4166) — Spectacle de Claude Prégent et Alain Lecompte, du 29 oct. au 3 nov. à 21h.
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Lambert au piano de 17h.00 à 19h.00, Eddie Prophete de 21h.00 à 02h.00 du lun. au ven. — Eddie Prophète de 21h. à 02h. sam.
MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES: 5290 ch. Côte-des-Neiges (739-7195) — Spectacle de Bertrand Gosselin, le 1 nov. 20h.
MAISON DE LA CULTURE PLATEAU MONT-ROYAL: 465 ave Mont-Royal est (872-2266) — « Vol de rêve » film réalisé par ordinateur, par Philippe Bergeron, Nadia Magnema-thalmann et Daniel Thalmann, présenté le 1 nov. à 20h.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL: Auditorium, 1379 ouest Sherbrooke (285-1600) — Sélection des lauréats du Festival International du Film sur l'Art de Montréal — « Roland Roure, constructeur de machines ludiques » France 1983 — « Off the wall » Canada 1981, ces films sont présentés le 1 nov. à 19h.
PLANÉTARIUM DOW: 1000 St-Jacques ouest, (872-4530) — « Les trous noirs » 26 sept. au 2 déc., (français)mar. au ven. 14h.15, 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30, 20h.30, dim. 13h, 15h.30, 16h.30, 20h.30 — anglais, mar. au ven. 13h.,, 19h.30, sam. 13h, 15h.30, 19h.30, dim. 14h.15, 19h.30
LA POLONAISE: 57 est Prince-Arthur (844-1010) — Comédie musicale « J'ai un bon déal » de Marc Hamilton, du jeu. au dim. 20h.30
LES RETROUVAILLES: 1709 St-Denis (849-9275) — John Baudine quartette (B&B) mer. au sam. de 22h. à 01h. — Sylvain L'Heureux, chansonnier, du dim. au mar. de 22h. à 01h.
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine (861-0657) — Ebony Affair, funk, reggae, 1 au 4 nov.
SALLE FRED-BARRY: 4353 est Ste-Catherine (253-8974) — « Marie-Antoinette, Opus 1 » de Lise Vaillancourt, m. en s. Pol Pelletier, du 19 oct. au 10 nov., du mar. au sam. 20h.30, dim. 15h.
SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA (842-2112) — Michel Louvain dans son spectacle « Autour du monde » 1-2-3 nov. 20h.
SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke — Série CBC/McGill, Janina Fialkowska, piano, le 1 nov. 20h.
TANGENTE: 3655 St-Laurent ste 303 (842-3532) — « Momen-t'homme » festival de chorégraphes et performeurs masculins, jeu. au dim., du 11 oct. au 4 nov. — 1 au 4 nov. 21h.
THÉATRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-1229) — « What is to be done » de Mavis Gallant, du 11 oct. au 4 nov, mar. au ven. 20h., dim. 19h. sam. 14h.
THÉATRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — « Le champion, c'est toi » communicateur Jean-Marc Chaput, 1 au 4 nov. 20h.30
THÉÂTRE MALENFANT: 734 St-Jean-Baptiste, Terrebonne (492-0165) — La Famille Malenfant présente « Montmorency direct » textes Pierre Légaré, m. en s. Raymond Cloutier, du 26 oct. au 30 nov. les jeu. ven. sam. 20h.30
THÉÂTRE PORT ROYAL: PDA (842-2112) — La Cie Jean Duceppe présente « Bonne nuit maman » de Marsha Norman, m. en s. Daniel Roussel, du 23 oct. au 30 nov. mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h.
COLLÈGE DE GRANBY: 235 rue St-Jacques, Granby — 16e Festival de la chanson de Granby, du 18 oct. au 2 nov. — Différentes activités se dérouleront jusqu'au 2 nov.
THÉÂTRE DU PERCE-RÊVE: 9 rang Anctil, Victoriaville — La Troupe de théâtre à mitaine à mi-temps présente « Passer la nuit » de Claude Poissant, du 12 oct. au 3 nov. les jeu.ven. et sam.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa (1-800-267-9038) — Salle Studio: « Albertine en cinq temps » de Michel Tremblay, jusqu'au 10 nov. — Salle Théâtre: Shaw Festival: « Célimare » de Eugène Labiche, jusqu'au 10 nov.

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.00 Première édition
12.22 Télex Arts
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma « C'est ça l'amour » it. 77 avec Christopher George, Gary Hamilton et Laura Trotter
16.00 Bobino
16.30 Traboulidon
17.00 Légendes du monde
17.30 La vie secrète des animaux
18.00 Ce soir
18.28 Les nouvelles du sport
18.33 Avis de recherche
19.00 Génies en herbe
19.30 Les Grands Films « Rien que pour vos yeux » amér. 81 avec Roger Moore, Carole Bouquet et Lynn-Holly Johnson
22.00 Le téléjournal
22.27 Le point
23.00 La météo
23.04 Les nouvelles du sport
23.16 Télex Arts
23.25 À première vue
23.55 Cinéma « Virginité » it. 76 avec Vittorio Gassman, Ornella Muti et Madeline Hinde

10 CFTM

12.00 Le dix vous informe
12.15 Ciné Quiz: « Un pyjama pour deux » amér. 61 avec Doris Day, Rock Hudson et Tony Randall
14.30 Forum
15.30 Drôle de monde
16.00 La bande animée
16.30 Les satellipopettes
17.00 Montréal en direct
18.00 Le 18 heures
18.30 Odyssée
19.00 Chacun chez-soi
19.30 Le hockey du jeudi soir Les Islanders de New York visitent le Canadien de Montréal
22.30 Big Band
23.00 Les Nouvelles TVA
23.25 Le Dix vous informe
23.30 Les sports et la couleur du temps
23.45 Cinéma de fin de soirée « La cité des dangers » amér. 75 avec Burt Reynolds, Catherine Deneuve, Paul Windfield et Ben Johnson

17 RADIO-QUÉBEC

18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice plus
19.27 Tirage de la Quotidienne
19.30 Nord-Sud
20.00 Télé-documents « Les grandes enquêtes de TF-1, la mafia: l'Onorata Societa »
21.30 Visage: Siham Farhoud
22.00 Octo-puce
22.30 Octo-puce plus
23.00 Téléservice plus

99 TVFQ (Câble)

12.45 Fête de la vigne à Dijon
13.30 Droit de réponse
15.20 Magazine du jazz
15.30 Le théâtre de Bouvard
16.30 Le village dans les nuages
16.50 L'académie des neuf
17.30 Le Journal
18.00 La bouteille à la mer
18.30 Des chiffres et des lettres
18.50 Jean-Louis Barrault, homme de théâtre
19.00 Temps libres: au look
21.00 Droit de réponse: l'esprit de contradiction
22.32 Intermède: electronic now
22.50 Le magazine du jazz
23.00 Le Théâtre de Bouvard
23.15 Cocoricocoboy
23.30 Le Journal

6 CBMT

12.00 Midday news
12.10 Midday
12.27 Community events
12.30 Parenting
12.57 Program highlights
13.00 All my children
14.00 Dallas
15.00 Coronation street
15.30 All in the family
16.00 Do it for yourself
16.30 What's new
16.59 Newswatch 6
17.00 Video hits
17.29 Newswatch 6
17.30 Three's company
18.00 Newswatch
19.00 Reach for the top
19.30 Facts of life
20.00 An evening with Stephen Leacock
21.30 Front Page Challenge
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch
23.20 Newswatch headlines and the national update
23.27 Good rockin' tonight

12 CFCF

12.00 The Flinstones
12.30 Pulse
13.00 The Don Harron show
14.00 Another world
15.00 General Hospital
16.00 Soap
16.30 Take a Break with Matthew Cope
16.37 Family feud
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 Entertainment tonight
19.30 The littlest hobo
20.00 Magnum P.I.
21.00 Cheers
21.30 Night court
22.00 Hill St. Blues
23.00 CTV National news
23.21 Pulse
00.00 Cinema 12 « Harold and Maude » 1971 avec Ruth Gordon, Bud Cort et Vivian Pickles
01.50 Second Feature « Something evil » dr. 1971 avec Sandy Dennis, Ralph Bellamy et Darren McGavin
03.15 The six billion dollar man

LES ANNONCES CLASSÉES

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain.
Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6
NOUS ACCEPTONS
VISA MasterCard
PAR TÉLÉPHONE
286-1200

■ Aides domestiques demandées

CHERCHE femme de ménage de préférence à demeure pour une famille avec deux jeunes enfants. 340-9118 — 331-1352. 5-11-84

■ Ameublement

DISPOSONS de successions; paravent chinois — 6 panneaux, chandelier en bronze, service à thé et café sterling, chaise longue, lampes, tables à café et de bout, service Limoges 12 couverts, salle à manger chêne 9 morceaux, sofa Empire, cristal, porcelaine, argenterie, etc... Yvette Stephens 342-3553. 3-11-84

■ Animaux

CHATTE A DONNER, 4 ans, absolument adorable, opérée, toujours même propriétaire, 271-1665. 2-11-84

BOUVIERS DES FLANDRES, chiots 2 mois enregistrés, lignée champion, faut voir, 1-514-787-2240. 03-11-84

■ Antiquités

2 ANCIENS POÊLES portatif au kérosène, 30 $ — 45 $ (avec four). Radio grand-père 1936, fabriquée en hauteur, 100 $. Poêle à bois, 2 ponts, « Le Canadien » Longueuil 1859, excellent état, 1 000 $. 1-229-4016. 3-11-84

■ App./Logements

MÉTRO RADISSON beau grand 4½, propre, libre, 385 $ tout compris, 521-9244. 3-11-84

Vieux Longueuil, luxueux 4½ tout inclus, 585$, libre en janvier, jour: 670-1100. 05-11-84

ST-LEONARD, haut duplex, grand 5½, moderne, tranquille, propre, frais peint, tout électrique, garage. Libre. Références exigées, 490$. — 259-8117. 03-11-84

COURT TERME, meublés, superbe app. ou maison, tout inclus, 6 à 12 mois. Troc-Vacances, 288-4194. 28-11-84

ÉDOUARD-MONTPETIT face U de M, 5½ chauffé 412 $, occupation immédiate, 274-9587 de 9h à 5h, soir: 342-1927. 5-11-84

CENTRE-VILLE, terrasse St-Denis, 7½ rénové, 665 $ non-chauffé, disponible immédiatement. 844-0005 — 271-2236. 5-11-84

Plateau Mont-Royal, 6 pièces, rénové, 400$/mois, chauffage électrique non inclus. Soir: 598-8824. 05-11-84

V.M.R. près d'Outremont, 4 pièces intéressantes sur 2 étages, placards profonds, poêle, réfrigérateur, 2 s.b., garage, frais repeint, indépendant, libre immédiatement, 550$ chauffé, 733-1984. 05-11-84

■ App/logements

Appartement studio rénové, (5½) terrasse arrière, rue St-Denis, métro Berri, 400$ — 273-9848. 05-11-84

Domaine des Hauts Bois, Ste-Julie, grand 4½, sous-location, semi-meublé, chauffé, éclairé, garage, 1 mois gratuit. — 649-7684. 05-11-84

Outremont, 6½ confortable, s.s., chauffé, eau chaude, 308$/mois, libre 15 novembre, 495-8361. 05-11-84

■ Autos à vendre

Mercedes, année 1984, modèle 190, 4 portes, toit ouvrant, couleur grise, 18,000 km, 26 000$. Pour informations: Martine Perreault, Midair Services Ltée, 866-4195 entre 9h et 17h. J.N.O.

PONTIAC PARISIENNE 1976, bonne condition, pour le chemin ou pour les pièces, meilleur prix, 678-3350. 7-11-84

Volks Jeta 1982, 5 vitesses manuelles, garantie 20 mois. — Soir: 598-8824. 05-11-84

■ Bureaux à louer

ÉDIFICE de 2 étages à vocation professionnelle coin St-Denis/Rachel. 1er niveau 20 x 70 et à louer en tout ou en partie ainsi que l'atelier adjacent 35 x 40, 284-3106. 12-11-84

■ Chalets à louer

MONT-TREMBLANT, 3 c.c., foyer, meublé, 4 500 $/saison, tout compris. (514) 457-6093. 9-11-84

LAC OUAREAU, 5 chambres à coucher, 2 foyers, tout compris, 3 500 $ — 2 c.c., foyer, tout compris, 2 500 $. 1-(819) 424-3214, soir: 488-6570. 8-11-84

VERMONT, maison de ferme en pierre, 5 c.c., foyer, site de choix, novembre à avril. — 933-7039 — (809) 933-8366. 05-11-84

■ Chalets à vendre

STE-ADÈLE, bord du lac, magnifique maison canadienne style ancien, près pistes de ski (voir photo revue Décormag septembre 84, édition spéciale « Foyers ») 92 000$. 283-5375, 526-6952. 03-11-84

■ Chambres et pensions

Résidence de luxe pour personnes âgées autonomes, tous services inclus. — 722-4211. 03-11-81

■ Condominiums à louer

MIAMI BEACH, quartier résidentiel, luxueux condo. Tout équipé. Couple, saison. 737-5515 — 1(819)-327-2551. 01-12-84

■ Copropriétés à vendre

À deux pas du Parc Laurier
3e étage de triplex, chauffage électrique, toit neuf.
31 500 $
521-2624
5-11-84

■ Condominiums à vendre

CONDOS RÉNOVÉS, centre Montréal. Résidentiel et commercial. Près CDA, Université du Québec, Hôpital St-Luc. Immeubles Grand Prix, courtier, Desjardins: 669-8232. 3-11-84

LE SANCTUAIRE DU MT-ROYAL, 5955 Wilderton, condominium, neuf sur terrasse gazonnée, 2 c.c., 2 s.b. moquettes, 168 000 $, 738-4368, 739-8186. 5-11-84

■ Déménagement

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

■ Hébergement

MAISON STE-URSULE
Au coeur du Vieux-Québec
Chambres spacieuses, 30$/2 pers.
Tarifs spéciaux pour groupe.
Rabais pour séjour prolongé.
40 Ste-Ursule
(418) 694-9794
2-11-84

■ Objets d'art

NOUS DÉSIRONS acheter des huiles figuratives anciennes de Jacques de Tonnancour et Paul Vanier Beaulieu, 766-5458. 7-11-84

■ Offres d'emplois

RELEVEZ UN NOUVEAU DÉFI. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manoeuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies oeuvrant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweit, également en Alaska et aux Territoires du Nord-Ouest. Pour vous procurer notre toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez acheminer votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario. M4Y 2N6 10-11-84

Cherche cuisinier(ère) pour petit restau. Cuisine française et autres. 9h30 à 15h. Appelez 527-5552 à partir de 15 heures. Soir: 849-8581. 03-11-84

■ Instruments de musique

VIOLON ALLEMAND par Mathias Kloz, fin XVIII, à Mittenwald, 3 000 $. Tôt matin — soir: 388-6629. 5-11-84

■ Copropriétés à vendre

OUTREMONT — triplex 871 McEachren — 3e étage — 7½ pièces — spacieux — ensoleillé — impeccable — pas d'agents — 69 500$. Visites libres dimanche 2h à 4h — 276-6882. 05-11-84

■ Offres d'emplois

Compagnie nationale recherche les services d'une personne bilingue avec expérience dans l'administration et service à la clientèle (minimum 5 ans). Notions dans les domaines de la protection et de la sécurité, un atout. Suite à un entrainement de quelques mois à Montréal, la personne choisie sera affectée à Québec.
Adressez votre curriculum vitae à:
C.P. 356
Station H
Montréal, Qc
H3G 2L1

■ Offres de services

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. J.N.O.

Proposé aux bénéficiaires, travaillant dans les hôpitaux, pourrait prendre cas privés, 272-3415. 05-11-84

■ Propriétés à vendre

Espace 22
4060 St-Laurent
Devenez actionnaire d'un concept d'habitation-atelier et d'investissement. Espace disponible 1,800 p.c., coin Duluth-St-Laurent, 4ème étage, style **loft,** aménagé par un designer, fenestration 90 p., très lumineux.
Gilles Dempsey
845-6404 — 288-6465
05-11-84

■ Propriétés à vendre

Outremont adjacent rue Plantagenet, duplex 6½, 7½, 155 000$ sans agent. 737-4232. 22-11-84

A LONGUEUIL, 4 chambres, split-level 1978, grandes pièces, foyer pierre, intérieur exclusif. Faut voir. Gilles Drouin, 651-5300. Montréal Trust courtier. 3-11-84

N.D.G.: très grand duplex, revenu 24 000 $, foyers, garages, immense terrasse, boiseries chêne, 195 000 $. Éloi Gendron, courtier, 766-0962. 20-11-84

BROSSARD, secteur S, cottage 4 chambres, nouvellement décoré avec foyer, situé dans un boisé, paysager. Pas d'agents. — 672-8542. 05-11-84

R
Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LA MÉTÉO

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: de l'air moins froid mais aussi plus humide envahira nos régions dû à l'avance d'un creux barométrique. Un ennuagement graduel à l'avant de ce creux sera suivi de pluie passagère. Cet ennuagement et les précipitations qui l'accompagnent se propageront d'ouest en est au cours de la journée. Ce léger réchauffement sera cependant de courte durée. En effet, le passage du creux barométrique sera accompagné d'un second front froid qui ramènera de l'air très froid sur tout le Québec. Malgré le soleil qui dominera par la suite, les températures resteront plusieurs degrés sous les normales.

MONTRÉAL

Ennuagement tôt en début de journée, suivi d'averses. Max.: 10. Précipitations: 70 %. Vendredi: ensoleillé et froid.
LEVER DU SOLEIL: 6 h 34
COUCHER: 16 h 44

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, Pontiac-Gatineau et Lièvre: pluie passagère, possiblement mêlée de neige en début de journée. Vents du sud de 30 à 50 km-h. Max.: 8. Précipitations: 90 %. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux et froid.

Réservoirs Cabonga et Gouin, Laurentides: pluie passagère. Vents du sud de 30 à 50 km-h. Max.: 7. Précipitations: 80 %. Vendredi: ensoleillé et froid.

Outaouais, Montréal: ennuagement tôt en début de journée, suivi d'averses. Vents du sud-ouest de 30 à 50 km-h. Max.: 10. Précipitations: 70 %. Vendredi: ensoleillé et froid.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec, Estrie-Beauce, Rivière-du-Loup et La Malbaie: ennuagement en matinée. Averses dispersées par la suite. Vents modérés du sud de 30 à 50 km-h. Max.: 7. Précipitations: 40 %. Vendredi: dégagement et froid.

Lac St-Jean, Saguenay, Mauricie, Réserve des Laurentides: ennuagement tôt en matinée, suivi d'averses. Vents du sud de 30 à 50 km-h, sauf de l'est dans le Saguenay. Max.: 5. Précipitations: 70 %. Vendredi: dégagement et froid.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon: ensoleillé en matinée. Nébulosité croissante en après-midi, suivie d'une possibilité d'averses. Vents du sud de 30 à 50 km-h. Max.: 5. Précipitations: 30 %. Vendredi: averses cessant en matinée.

Baie-Comeau, Sept-Iles: ennuagement en matinée, suivi d'averses dispersées. Vents du sud-est de 30 à 50 km-h. Max.: 4. Précipitations: 40 %. Vendredi: averses cessant en matinée.

Basse côte nord-Anticosti: ensoleillé en matinée. Ennuagement en après-midi. Vents modérés de l'ouest, puis du sud-est de 40 à 60 km-h en mi-journée. Max.: 2. Précipitations: 20 %. Vendredi: averses.

LES MOTS CROISÉS

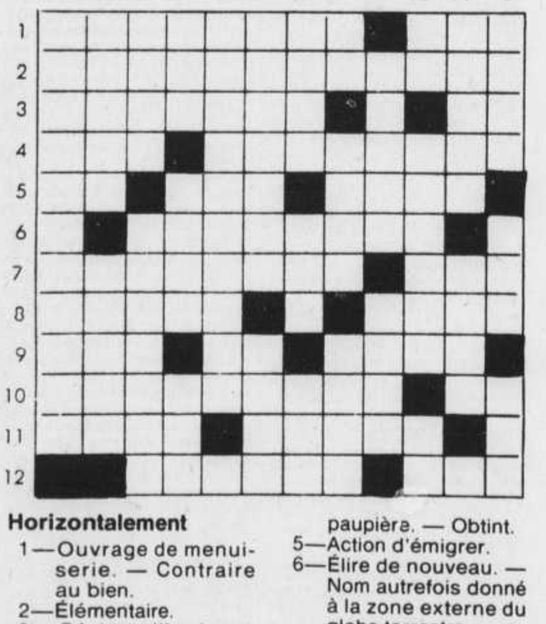

Horizontalement

1—Ouvrage de menuiserie. — Contraire au bien.
2—Élémentaire.
3—Où travaille un artiste. — Quatre.
4—Dit qu'une chose n'est pas vraie. — Action de glisser.
5—Chlore. — Éclat de voix. — Irlande.
6—Inquiétant.
7—Donne une information. — Pluie.
8—Devenu terne. — Coût.
9—Triage. — Charpente du corps humain. — Espace infini dans lequel se meuvent les astres.
10—Infecter. — Dans.
11—Sert à puiser de l'eau. — Assister.
12—Dans une écurie, espace réservée à un cheval. — On y danse.

Verticalement

1—Petites branches.
2—Instrument de travail. — Entoure.
3—Notion que l'esprit se forme de quelque chose. — Eus lieu.
4—Argile rouge ou jaune. — Mouvement rapide de la paupière. — Obtint.
5—Action d'émigrer.
6—Élire de nouveau. — Nom autrefois donné à la zone externe du globe terrestre.
7—Inscription sur la croix de Jésus. — Mois. — Millet.
8—Sert à lier. — Sert à puiser de l'eau. — Laisse, abandonne.
9—Bois détruit ou endommagé par le feu. — Plus mauvais.
10—À demi. — Voie de communication. — Rubidium.
11—Sec. — Organe du vol.
12—Porte de bas en haut. — Compositeur autrichien (1660-1741). — Aucun, pas un.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	D	A	T	T	E	■	E	N	F	A	N	T
2	E	D	R	E	D	O	N	■	I	D	E	E
3	C	O	O	L	I	E	■	F	L	O	T	S
4	U	N	I	■	T	I	C	■	O	S	■	S
5	L	I	S	E	■	L	O	R	S	■	H	O
6	A	S	I	L	E	■	N	O	E	L	■	N
7	S	■	E	F	A	U	F	I	L	E	R	■
8	S	E	M	E	U	S	E	■	L	U	I	T
9	E	V	E	■	Z	E	S	T	E	■	■	M
10	R	A	■	P	E	N	S	E	■	U	B	E
11	■	D	O	L	■	T	E	T	A	N	O	S
12	F	E	N	I	L	■	R	U	G	I	N	E

La greffe d'un coeur de singe sur un bébé relance un débat technique et moral

PARIS (AFP) — En greffant un coeur de jeune babouin à un bébé de 14 jours les chirurgiens américains de Loma Linda viennent de relancer une technique déjà utilisée sans succès chez l'adulte.

Mais aucun coeur humain d'enfant n'était disponible pour sauver cette petite fille, surnommée bébé Fae, dont le cas était désespéré, a expliqué l'équipe du centre médical de l'université de Loma Linda où cette première a été réalisée sous la direction du Dr Leonard Bailey.

Bébé Fae souffrait d'une hypoplasie cardiaque, une malformation avec développement insuffisant du coeur, et avait déjà failli mourir à six jours.

Dans le cadre des transplantations, on sait que l'homme a déjà tendance à rejeter les organes étrangers et c'est pour cette raison que des médicaments anti-rejets sont utilisés. Certains, comme la cyclosporine, ont d'ailleurs permis une lutte beaucoup plus efficace contre cette intolérance au sein de l'espèce humaine mais il n'est pas du tout dit que les traitements actuels seraient capables d'empêcher un rejet interespèces.

Or, l'homme, en dépit d'une lointaine parente, n'a jusqu'alors guère supporté le singe, tout au moins ses organes (les greffes de coeur et rein de singe l'ont montré). Le cas de la plus jeune transplantée cardiaque, Hollie Roffey, décédée après avoir été greffée avec un coeur humain à l'âge de 10 jours avait suscité des réserves dans la comunauté médicale.

Une greffe de coeur de singe sur un bébé humain constitue un pas encore plus audacieux des chirurgiens.

Les spécialistes français interrogés pensent à priori qu'il s'agit là d'une greffe temporaire, une opération pour gagner du temps.

Cependant, ajoutent certains, les comportements immunitaires des tous jeunes organismes seraient différents de ceux de l'adulte permettant d'espérer de moindres phénomènes de rejet et c'est bien sur la jeunesse du donneur et du receveur que reposerait le pari de Loma Linda.

L'équipe américaine a eu recours au babouin parce que son coeur est similaire au coeur humain, a indiqué le Dr Bailey mais aussi parce que le babouin existe en grande quantité. Des singes comme le chimpanzé, l'orang-outan ou le gorille aurait été de meilleurs donneurs selon lui mais moins disponibles.

Chez l'adulte, on avait tenté sans grand succès de greffer un coeur de singe: en 1964, aux Etats-Unis, le Dr James D. Hardy greffait le coeur d'un chimpanzé sur un malade qui ne survécut que quelques heures. Le Dr Christian Barnard, pionnier des transplantations cardiaques, a connu les mêmes déboires en greffant en 1977 des coeurs de singes sur des humains. Il renonçait après deux échecs à ces tentatives. En Grande-Bretagne, une tentative aurait également été faite sans meilleurs résultats, indique-t-on à Loma Linda.

Depuis la première greffe du coeur en 1967 par M. Barnard, il y a eu de grands progrès dans la transplantation. Certains pourtant ne leur voyaient guère d'avenir, les premiers résultats furent, il est vrai, modestes.

Maitenant, rappelle le Dr Carpentier chef de service de chirurgie cardio-vasculaire à l'hôpital Broussais de Paris on obtient avec ces greffes 70 % de survie en cinq ans.

Mais s'il ne condamne pas à priori la tentative de l'équipe de Loma Linda dont il connaît le sérieux, il souligne que les greffes interespèces sont moins bien supportées par les receveurs.

Si le rôle des précurseurs peut être finalement reconnu, des opérations, surtout comme celle de Loma Linda, peuvent toujours apparaître prématurées. Mais nombre de chirurgiens cardiaques soulignent combien il est difficile de rejeter les demandes des parents dont le bébé est condamné. Ce sont les parents qui nous poussent disent-ils.

En fait l'équipe du Dr Bailey ne peut réellement prédire ce qui va advenir de cette transplantation très expérimentale de coeur de singe.

La jeunesse du receveur et du donneur peut faire supposer que les réactions de rejet seront au départ moindres que chez l'adulte. Mais une greffe entre espèces multiplie considérablement les difficultés s'accordent à souligner avec insistance l'ensemble des spécialistes.

Quant à la cyclosporine, qui a tant fait progresser les diverses transplantations, elle ne pourrait pas lutter spécifiquement contre le rejet inter-espèces, indiquent des immunologistes.

En attendant bébé Fae ne reçoit aucun traitement anti-rejet son organisme supportant bien pour l'instant son coeur de babouin, indique-t-on à Loma Linda.

À L'AGENDA

Colonne vertébrale
Le professeur Walter O. Spitzer, directeur du département d'épidémiologie et biostatistique de l'Université McGill, prononcera une conférence sur une « stratégie scientifique pour la politique professionnelle: le cas de la colonne vertébrale ». Endroit: 505, boul. de Maisonneuve ouest, Salle 1201, **Montréal**. Pour information: 288-1551.

La Maison des sciences
Quelles seront les orientations de la Maison des sciences et des techniques de Montréal? L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences et l'Association des communicateurs scientifiques tenteront de répondre à cette question, le vendredi 9 novembre, à la salle du Tribunal-école, pavillon Maximilien-Caron de l'**Université de Montréal**. Pour information: 342-1480.

Espèces menacées
L'Association des biologistes du Québec développera le thème « La conservation des habitats et des espèces menacées », à l'Auberge des gouverneurs (centre-ville) de **Québec**, dans le cadre de son congrès, du 16 au 18 novembre. Pour information: 514-387-2368.

RAPPEL
- aujourd'hui et demain: la Société d'énergie explosive du Québec et le département de Mines et de Métallurgie de l'Université Laval tiennent une conférence sur les techniques de sautage, à **l'Université Laval**;
- le 5 novembre, au Centre St-Pierre de **Montréal**, se tiendra un colloque sur les « francophones et le réseau religieux satellite-câble »;
- La quatrième réunion nationale du réseau informatique des commissions scolaires du Québec aura lieu les 6,7 et 8 novembre, à l'hôtel Méridien de **Montréal**;
- le 6 novembre, colloque sur le changement climatique, au Service de l'environnement atmosphérique Environnement Canada, à Downsview, Ontario;

Une étudiante de l'université McGill invente un nouveau remède contre la grippe

Heather Peniuk a souffert de la grippe à l'âge de 13 ans, juste avant un examen de poésie. Malheureuse, elle a demandé l'aide de médecins. Mais sans succès. Elle a alors juré d'inventer un remède efficace. Chose promise, chose due. Agée de 20 ans et Étudiante en biochimie à l'Université McGill, elle vient de demander un brevet pour son médicament. Elle assure qu'il peut prévenir 70 % des grippes. Elle n'est âgée que de 20 ans. De quoi faire éternuer les plus grands chimistes . . . (Laserphoto CP)

LIVRES

JOCELYN COULON
(collaboration spéciale)

Le froid, l'obscurité et la mort guettent l'humanité après la guerre nucléaire

★ *P. Ehrlich, C. Sagan, D. Kennedy et W.O. Roberts,* ***The Cold and the Dark****, Norton & Co. 1984, 228 pages.*

Qu'arrivera-t-il au lendemain d'une guerre nucléaire ? C'est à cette question qu'ont tenté de répondre de nombreux savants américains et soviétiques en octobre 1983, lors d'une conférence sur les effets à long terme d'un conflit nucléaire. Ce livre est le résumé des travaux, recherches et débats qui furent rendus publics pendant les deux jours que dura la réunion.

Les conclusions sont déprimantes et horribles. « Nos travaux montrent qu'une guerre nucléaire majeure entraînerait la rupture des équilibres physiques et biologiques la plus grave qu'ait subie la planète depuis 65 millions d'années », écrit le docteur Donald Kennedy. En effet, selon les scénarios mis de l'avant par différents groupes de travail, l'explosion de milliers d'ogives nucléaires déclencherait dans les jours et mois suivants un hiver nucléaire susceptible de faire disparaître toute trace de vie dans l'hémisphère Nord. Quant à l'hémisphère Sud, il subirait le même sort quelques mois plus tard.

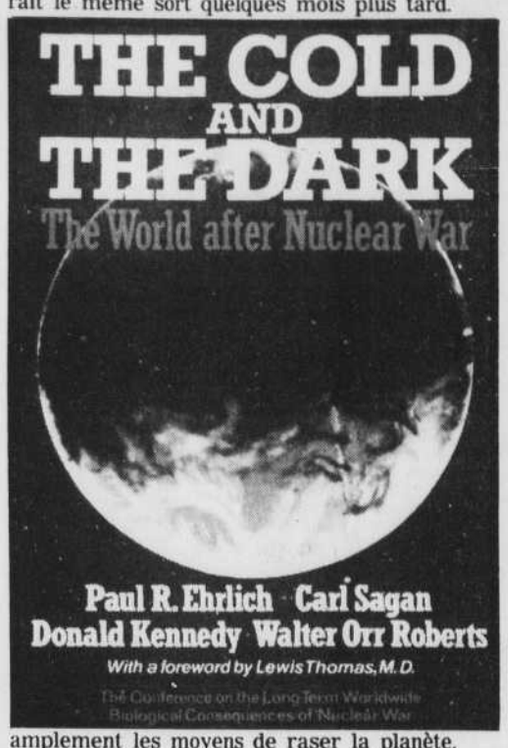

Le groupe du professeur Carl Sagan, TTAPS, selon les initiales des noms de ses membres, a retenu un scénario où seulement la moitié des armes nucléaires stratégiques sont utilisées. Il exclut les autres, car un conflit de cette nature se déroulerait si rapidement qu'on ne pourrait pas les utiliser toutes. Cette fraction de l'arsenal représente toutefois une force explosive d'environ 5,000 à 7,000 mégatonnes disséminées sur plus de 10,000 ogives nucléaires. Comme il y a 2,500 villes de plus de 100,000 habitants dans le monde, les Deux Grands ont amplement les moyens de raser la planète.

En admettant que le conflit se limite à l'hémisphère Nord, l'explosion de milliers d'ogives en même temps, en plus de tuer environ un milliard de personnes et d'en blesser un autre milliard, donnerait naissance à un immense nuage de débris, de poussières et de fumée, qui obscurcirait des continents entiers. Immédiatement après la catastrophe, la température du sol commencerait à baisser rapidement et pourrait atteindre, en été, - 23°C trois semaines plus tard. Il faudrait attendre un an pour que la température redevienne normale. Ce refroidissement serait dû principalement au fait que le nuage de débris absorberait les rayons du soleil, rendant ainsi impossible le réchauffement du sol.

Les conséquences de la disparition des rayons du soleil sont nombreuses. Les plantes ne pourraient plus effectuer la photosynthèse, stoppant ainsi leur croissance. Il s'ensuivrait la mort rapide des plantes, arbres et culture rescapés. Les lacs et cours d'eau fraîche seraient gelés au point où les hommes et le bétail mourraient de soif. Quant à la vie dans les océans, elle serait complètement anéantie.

Plongés dans les ténèbres, grelottant de froid, luttant pour survivre et surtout désorientés et en état de choc, les hommes erreraient dans un monde totalement détruit où les corps de leurs semblables et des animaux multiplieraient la vermine et les maladies. Inutile de penser aux services offerts par la défense civile ou les quelques médecins restés vivants. Ils seraient débordés et à court de ressources. Pour ceux qui pensent qu'en fuyant vers l'Australie ils sauveraient leur peau, qu'ils se détrompent. « Quelques semaines après l'explosion, le nuage de poussières et de débris se déplacera vers le Sud. De plus des pluies, irradiées, feront le tour de la terre et atteindront les régions éloignées. »

Si les pacifistes ont démontré souvent leur naïveté politique ou, dans certains cas, un anti-américanisme virulent, voilà que les scientifiques viennent enfin cautionner sérieusement leurs protestations. Avec de pareils arguments sur les conséquences d'une guerre nucléaire, les politiciens et les militaires, des deux blocs, ne pourront plus rester sourds aux manifestations. Pour ces savants, il est encore temps d'agir.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse H4Z 1H8 (871-1515)
Laval Bureau 510 2 Place Laval H7N 5N6 (668-8910)
Longueuil Bureau 200 125, Boul. Ste-Foy J4J 1W7 (670-4270)
75 1909-1984
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

Pour recevoir
LE DEVOIR
à domicile
composez sans frais
l'un des numéros suivants:
À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022
Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

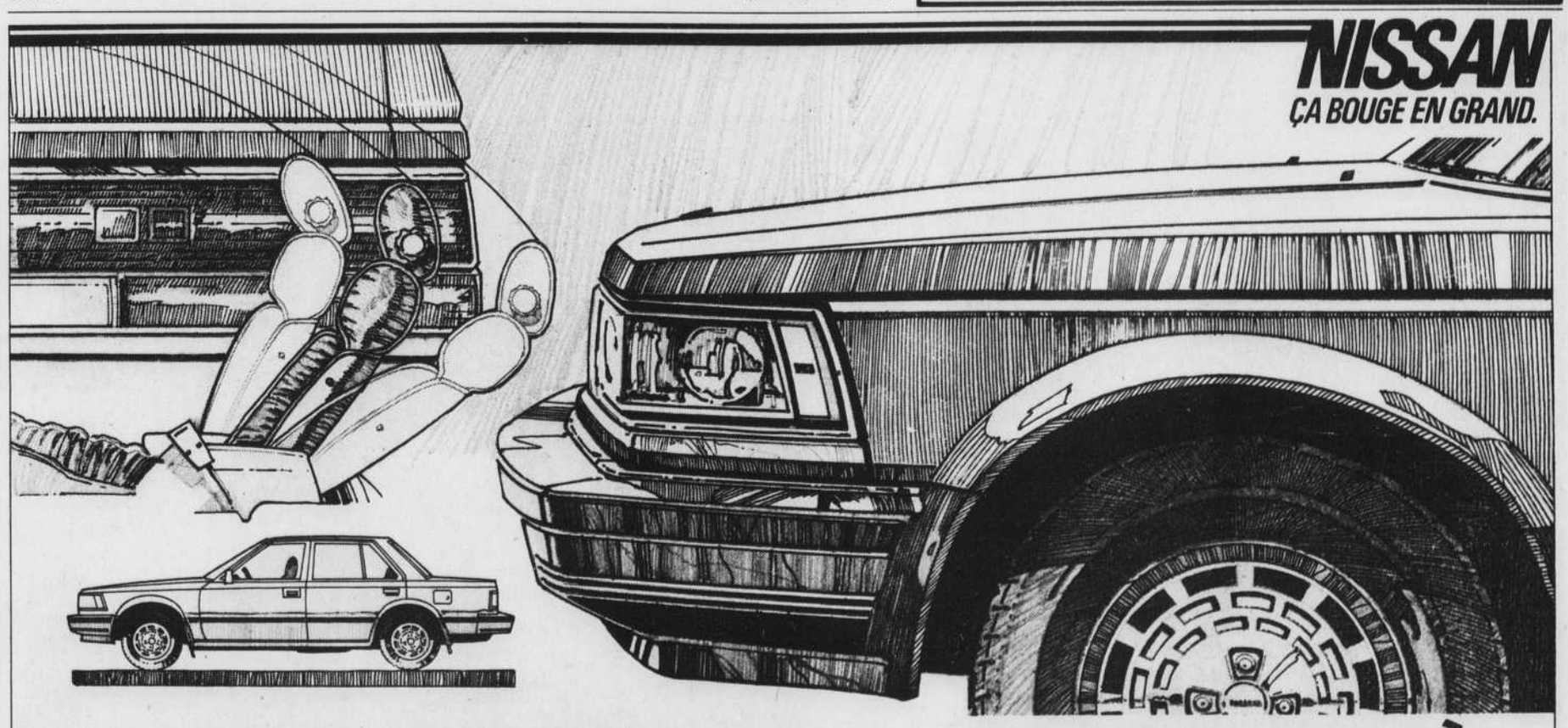

LA MAXIMA GL V6 1985. SUR LA ROUTE DU SUCCÈS.

La Maxima GL est une expression de votre réussite et de la façon dont vous y êtes arrivé.
La Maxima GL n'est pas une voiture extravagante, c'est une voiture franchement excitante tout en demeurant pratique. Elle a tout d'une superbe berline; elle n'a rien des prix excessifs auxquels on nous a habitués. Pour vous, voici donc la Maxima GL 1985 de Nissan.
D'abord une ligne distinguée mise en valeur par des phares aérodynamiques et des antibrouillards intégrés.
Quant à l'intérieur, complètement repensé, il vous offre tout le luxe possible.
Une fois sur la route, la Maxima GL montre qu'elle a du coeur au ventre: un moteur V6 de 3 litres à injection électronique, la traction avant et la suspension à quatre roues indépendantes. Ses performances vous impressionnent.
Si vous achetez ou louez une Maxima GL, profitez du "Programme sécuritaire prolongé" de Nissan, qui ajoute à votre tranquillité d'esprit pendant 36 ou 48 mois.
Et maintenant, la plus belle surprise: la Maxima GL est moins chère que l'on pourrait croire: seulement 18 345 $.* Comparez-la à n'importe quelle voiture de sa classe: il n'y a pas de comparaison.

MAXIMA GL

*Le prix mentionné est celui qui a été suggéré par le fabricant en date du 17 septembre 1984. Ce prix ne comprend pas les frais de transport, les frais de livraison du concessionnaire, l'immatriculation ou les taxes. Le concessionnaire peut demander un prix inférieur.

NISSAN

NISSAN PROS

AUTO GOUVERNEUR INC. 1501, boul. des Laurentides LAVAL 668-1650
ST. EUSTACHE NISSAN LTÉE. 801, boulevard Sauvé ST. EUSTACHE 472-8666
ROGER BAUDIN AUTOMOBILES INC. 10511, avenue Bellevois MONTRÉAL-NORD 321-8600
GARAGE MODELAUTO INC. 12230 est, rue Sherbrooke POINTE-AUX-TREMBLES 645-4546
CITÉ NISSAN 3500 ouest, rue Jean-Talon MONTRÉAL 739-3175
BRUCY AUTO INC. 900, boul. Harwood VAUDREUIL 455-1434
BROADWAY AUTOMOBILE LTÉE 7550, rue Broadway VILLE LASALLE 366-8931
ALEXANDER AUTOMOBILES INC. 4100, Chemin Gascon TERREBONNE 477-1444
FAIRVIEW NISSAN LIMITÉE 345, boul. Brunswick POINTE-CLAIRE 697-9141
AUTOMOBILES RÉAL CROTEAU LIMITÉE 760 est, rue St. Charles LONGUEUIL 677-8979
SNYDER NISSAN LTÉE. 2125, rue Notre Dame LACHINE 634-7211
MERCIER NISSAN INC. 55, rue St. Jean Baptiste ouest MERCIER 691-9541
A.F. ÉCONOMIQUE AUTO INC. 818, boul. Labelle BLAINVILLE 430-4120
MANOIR NISSAN INC. 225, boul. Brien REPENTIGNY 585-5824
GARAGE DUMOULIN LIMITÉE 8115, boulevard Lévesque St. Francois LAVAL 665-7450
BELLEMARE DATSUN (1976) LTÉE. 10305, avenue Papineau MONTRÉAL 382-2780

SUR LES CAMPUS

JEAN-FRANÇOIS LACERTE

■ *Université de Montréal*

— **12,000 coups de téléphone dans une soirée.** Tel est l'objectif fixé par les quelques 300 organisateurs et bénévoles du *Phonoton 84*, qui aura lieu le lundi 5 novembre entre 17h30 et 22h30. Cette activité est organisée dans le cadre de la Campagne de souscription des années 80 de l'Université. L'objectif global a été fixé à $24 millions: à ce jour, près de $22.5 millions ont été recueillis. Ces sommes sont affectées à plusieurs projets de construction (bibliothèques, pavillon des sciences mathématiques) et à la création de bourses d'étude. Les personnes sollicitées seront des diplômés de l'U de M, de l'École des HEC et de Polytechniques.

— **Dans un même ordre d'idée, un don différé totalisant près de $173,000** a été fait par un canadien d'origine syrienne à l'U de M. Ce donnateur, M. Antoine G. Massabki, qui a immigré au Canada en 1906, s'était déjà distingué à l'U de M, en créant le fonds Mary Massabki, en souvenir de sa femme. En retour de cette somme, le donnateur recevra, sa vie durant, des *intérêts* équivalents à 12 % de cette somme. À son décès, l'université pourra alors entamer le capital.

■ *ÉNAP*

— **Le colloque annuel de l'Association des diplômés de l'ÉNAP** aura lieu le 9 novembre prochain dans les locaux de l'École, au 4535, rue Christophe Colomb, à Montréal. Le thème discuté par les congressistes sera celui de la Privatisation des services publics. Ce colloque veut susciter des discussions et faire avancer le débat quant au rôle de l'entreprise privée dans la distribution des services à la population d'une part, et dans le financement des activitésd gouvernementales d'autre part. Pour plus de détails, contactez Mme Karol Garant au (514) 522-3641.

— **Une nouvelle série d'émissions *l'ÉNAP présente*** prend l'affiche à compter du dimanche 4 novembre à l'antenne de Radio-Québec à 13h30 (avec reprise tous les vendredis à midi), ainsi que sur le réseau du câble. Ces émissions visent à permettre à des gestionnaires et aux ressources de l'ÉNAP de témoigner de leur expertise sur des questions relatives à l'administration publique. L'École a déjà produit 43 émissions, animées par le philosophe Jacques Dufresne, et réparties en six séries qui sont: la productivité dans le secteur public (6 émissions), le rôle de l'État (6), le fonctionnement de l'État (6), crise et leadership (6), la reprise est aussi l'affaire des gestionnaires de l'administration publique (19). Ces émissions sont disponibles gratuitement à la collectivité sur cassette vidéo ¾ pouce couleur. Toutes personnes intéressées à les visionner peuvent s'adresser à Denise Turcotte au (418) 657-2485.

■ *Université Concordia*

— La Faculté d'administration annonce une série de dîner-causeries, débutant le 5 novembre. Pour cette première, M. Harold Greenberg, Président et Directeur-Général de la compagnie Astral Bellevue Pathée Inc parlera de l'industrie canadienne du cinéma. Cette causerie aura lieu à l'hôtel Reine Elisabeth, à midi. Pour plus de détail, contactez Mme Maria Kovacs au (514) 879-4014.

■ *Université de Sherbrooke*

— **Pourquoi une entreprise réussit-elle là où une autre échoue?** M. Jean-Paul Sallenave, professeur au département de marketing, a tenté de répondre à cette question en publiant un livre intitulé *Direction générale et stratégie d'entreprise*. La publication de cet ouvrage a valu à son auteur le « Prix du meilleur livre de management 1984 », attribué à chaque année par la revue *Harvard l'expansion* (version française du *Harvard Business Review)* et l'Université de la Sorbonne. Deux autres ouvrages de M. Sallenave ont déjà reçu des prix. Notons enfin que le dernier livre de M. Sallenave a été traduit en espagnol par son auteur.

■ *Université Laval*

— **Sept mille livres de miel à écouler...** Le rucher de l'Université Laval a été très productif cette année. Ce rucher appartient à la Faculté de biologie et sert essentiellement à la recherche en apiculture: on y étudie principalement la productivité des abeilles. Les prix sont, dit-on, très compétitifs, et le miel de très bonne qualité (miel de trèfle et de toutes fleurs). La vente a lieu au local 3061, pavillon Alexandre Vachon. Plusieurs formats sont disponibles.

■ *Le monde des campus...en vrac*

— Le DEVOIR publiait, la semaine dernière, les données rendues publiques par l'Association des universités et collèges du Canada concernant le nombre d'inscriptions dans les universités québécoises et ontariennes. Nous publions aujourd'hui les données concernant lers provinces de l'Est.

Dans les maritimes, la hausse moyenne — excluant Terre-Neuve — pour les étudiants inscrits à plein temps au premier cycle se situe autour de 2 %. Dans cette catégorie, **Terre-Neuve** a connu des hausses de près de 16 % cette année. Cela découle de l'inscription des premiers finissants de la nouvelle douzième année. Les données sont encore incomplètes concernant les cycles supérieurs.

— ***Travailler .. Pourquoi pas!*** sera le sujet du colloque national étudiant sur l'emploi organisé par le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAÉU) les 16,17 et 18 novembre à l'Université de Montréal. Les activités seront divisés en six ateliers, et les thèmes discutés sont: la répartition du travail, les programmes gouvernementaux, l'adéquation des études au travail, l'entrepreneurship et enfin les nouvelles technologies et l'emploi. Les frais d'inscription sont de $10, et comprennent l'inscription, le dîner du samedi et le brunch du dimanche. Différentes facilités d'hébergement seront offertes par le RAÉU: il est nécessaire de réserver le plus tôt possible. Le colloque est ouvert aux étudiants et à toutes personnes intéressées par le sujet de l'emploi chez les jeunes. De nombreux détails sont disponibles dans les associations étudiantes locales membres du RAÉU ou encore en téléphonant à Chantal Godbout au numéro (514) 343-5843.

— **Deux ventes de ski en fin de semaine.** La première est organisée par l'équipe de compétition de ski alpin de **l'U de M**: cette vente aura lieu demain et samedi au CEPSUM, de 10h à 21h. Les fonds recueillis serviront à financer les courses et entraînements de l'équipe. On y vendra tout l'équipement nécessaire au ski alpin et de fond.

L'Université Concordia organise aussi en fin de semaine sa vente annuelle de ski. Cette vente commence aujourd'hui et se termine samedi. Les heures d'ouverture sont les suivantes: aujourd'hui et demain, de 12h à 21h: samedi, de 9h à 18h. La vente a lieu au 2e étage du *Campus Centre*, 7200 ouest, rue Sherbrooke. Pour plus de détails, appelez le 482-0320, local 780. Cette activité sert également à financer l'équipe de ski de l'Université Concordia.

RENDEZ-VOUS

Pour assurer le succès d'un congrès, d'un salon, d'une conférence, d'un séminaire ou d'un colloque, il faut annoncer dans la rubrique **«rendez-vous»** du **DEVOIR.**

Tous les vendredis, la rubrique **«rendez-vous»** regroupe tous les événements d'importance. Pour de plus amples informations sur les tarifs publicitaires, communiquez avec:

Francine Gingras: **844-3361**

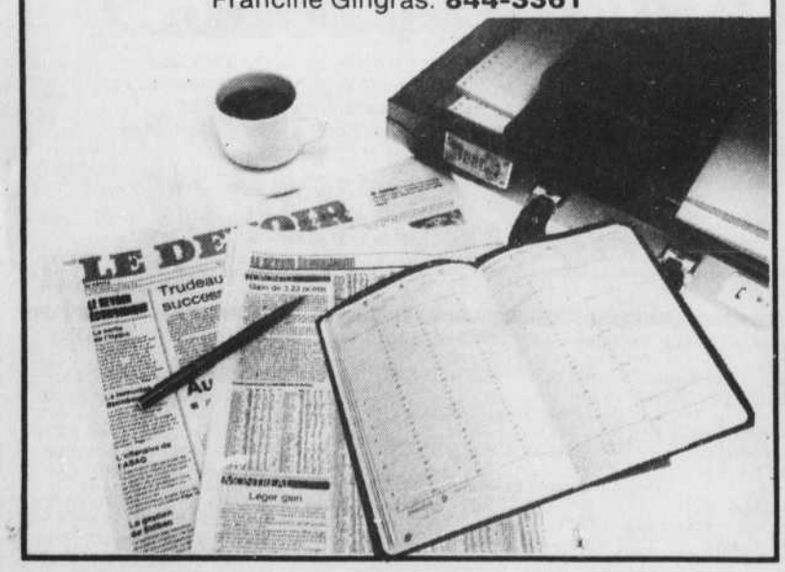

Résultats concluants à l'Université Concordia

La recherche du *centre du plaisir* peut améliorer les soins aux toxicomanes

ANDRÉ BOUTHILLIER

D'où vient le plaisir éprouvé lorsqu'une personne a une relation sexuelle, consomme de la nourriture ou bien des boissons alcoolisées et des drogues? Du cerveau. C'est bien connu. Mais de quels circuits neurologiques, de quelles cellules? Quel circuit bloque l'appétit sexuel ou la faim d'une personne? Depuis l'apparition du premier être humain sur la Terre, aucun scientifique n'a encore été en mesure de donner une réponse satisfaisante.

La recherche du *centre du plaisir* est pourtant essentielle pour corriger, par exemple, des déficiences sexuelles ou des comportements anormaux résultant d'une consommation excessive de drogues ou d'alcools. Ici, le mot *plaisir* englobe tout: le jeu, le défi, le sexe, la gourmandise, la drogue ...

Le centre d'études en neurobiologie comportementale de l'Université Concordia effectue des recherches poussées dans ce domaine. Une équipe dirigée par le professeur Zalman Amit vient même de découvrir un antidrogue qui pourrait bloquer tout effet euphorique causé par l'alcool.

M. Amit expérimente son produit sur des rats, le matin, puis le teste sur sur des humains volontaires l'après-midi. Son nouveau programme thérapeutique veut déterminer s'il est possible de bloquer l'action de l'alcool lorsque ses effets deviennent excessifs ou dangereux. Des compagnies pharmaceutiques ont exprimé un vif intérêt pour le produit.

Le professeur Amit utilise aussi des rats pour connaître les raisons pour lesquelles des personnes sont sujettes à l'alcoolisme. On fixe sur la tête du rat un boyau miniscule branché à une chopine d'alcool ou d'un de ses métabolites. Lorsque le rongeur désire le liquide alcoolisé, il pousse sur un levier. Le liquide est injecté directement au cerveau.

Une autre équipe de chercheurs pilotée par le professeur Peter Shizgal tente d'identifier les cellules responsables de l'autostimulation. Pour ce projet de recherche, on place des électrodes sur la tête du rat. Les électrodes déclenchent des signaux électriques lorsque l'animal-cobaye pousse sur le levier. Les rats peuvent actionner le levier durant des dizaines d'heures. Sans s'arrêter et sans manger.

Mais les chercheurs ne savent pas encore pour quelles raisons le rat aime cette stimulation. Ils ne savent pas non plus quelles cellules fonctionnent lorsqu'il appuie sur le levier.

Les objectifs du professeur Shizgal consistent donc à trouver les cellules ainsi stimulées et de déterminer quelles sont les cellules neuronales qui communiquent entre elles lors de la stimulation. Et ce, afin d'expliquer le comportement du rat.

« Ce n'est cependant pas pour demain matin. Le cerveau est la partie du corps la plus complexe. Quand, j'étais à la petite école, on pensait qu'il contenait un milliard de cellules. Et, récemment, on a fait passer le nombre de 10 milliards à 100 milliards ... », a-t-il expliqué.

L'utilisation du rat pour ces expériences est essentielle, d'ajouter M. Shizgal. Très fort et résistant, le rat peut aider à mieux comprendre le fonctionnement des circuits du cerveau qui déclenchent toutes les sortes de comportement. Grâce à ce rongeur, on pourra un jour fabriquer des produits chimiques capables de mieux compenser des déficiences physiologiques ou autres.

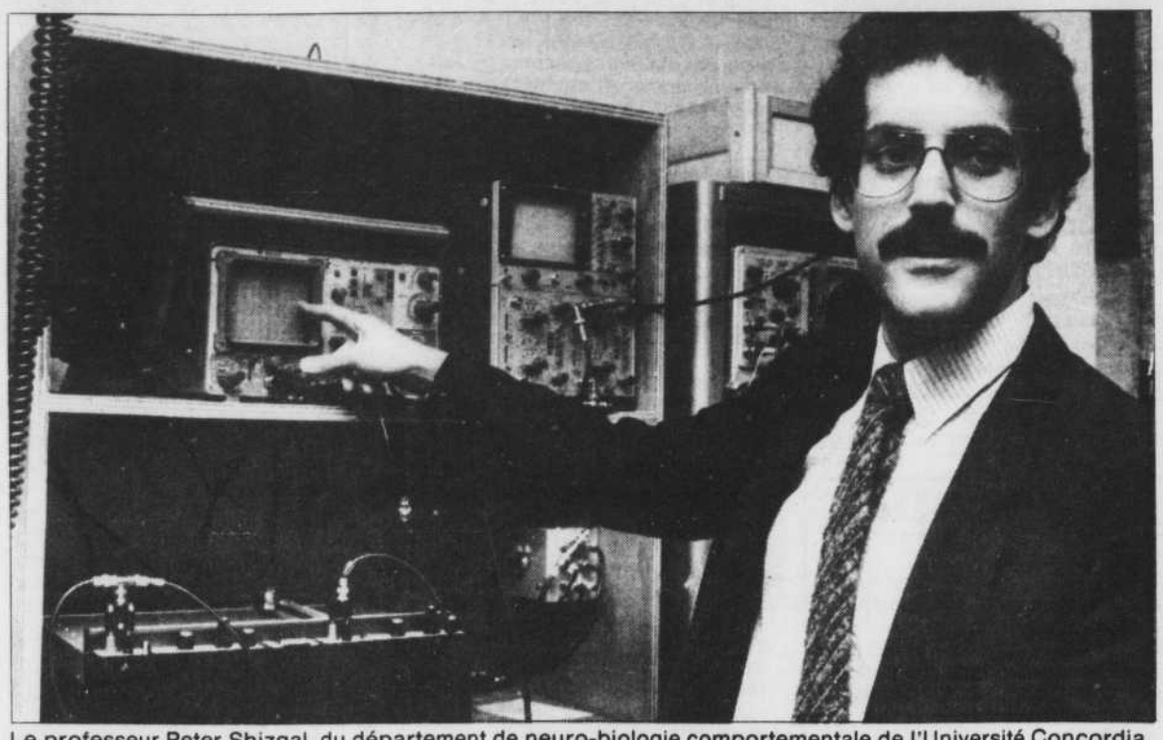

Le professeur Peter Shizgal, du département de neuro-biologie comportementale de l'Université Concordia, tente d'identifier les cellules du cerveau qui sont la source du plaisir. Ses recherches pourraient aider à améliorer les soins aux drogués et aux alcooliques. (Photo Jacques Grenier)

Mais attention! précise M. Shizgal. Les recherches sur le centre du plaisir ne permettront pas de faire disparaître les maladies causées par l'alcool, la drogue ou l'embonpoint. « Les cellules du cerveau ne sont pas responsables des environnements négatifs de la société moderne. Le chômage sera toujours une cause de consommation excessive de drogues ou d'alcools », a-t-il fait remarquer.

Par ailleurs, une autre équipe de chercheurs dirigée par le professeur Jane Stewart tente de comprendre le développement du cerveau pour expliquer les différences de comportement entre les hommes et les femmes. Elle cherche à savoir quelle est l'action des hormones sur les cellules. Par exemple, elle veut connaître les conséquences pour un nouveau-né de la consommation de drogues par la mère enceinte. Il s'agit d'une recherche indirecte sur le centre du plaisir.

LE DEVOIR

VOUS OFFRE

LA QUALITÉ

POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

844-3361

parce que c'est l'un des meilleurs placements

PROFITABLES

- 11¼% d'intérêt la première année.
- Minimum garanti de 7% chacune des six années suivantes jusqu'à l'échéance.

SÛRES ET FACILES À ENCAISSER

- Garanties par le gouvernement du Canada.
- Encaissables en tout temps.
- Aucune pénalité d'intérêt à l'encaissement après les deux premiers mois.

LIMITE D'ACHAT

- $75 000 par détenteur pour les achats au comptant.
- Pour les détenteurs d'obligations S-27, émises en 1972, et S-30, émises en 1975, $75 000 plus le montant correspondant à la valeur nominale de leurs obligations S-27 et S-30.

PÉRIODE DE VENTE

- Du 24 octobre au 7 novembre inclusivement au comptant sans payer l'intérêt couru.
- **Toutefois, le ministre des Finances peut, à sa discrétion, mettre fin à la vente de cette émission en tout temps.**

Achetez vite les vôtres!

Dans toutes les institutions financières autorisées: banques, courtiers, sociétés de fiducie et caisses populaires.

11¼%

la première année

les Obligations d'épargne du Canada